

(1)

(N° 4)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1902-1903.

BUDGETS DES RECETTES ET DES DÉPENSES

POUR L'EXERCICE 1903.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre à la Législature treize projets de loi formant le Budget général des recettes et des dépenses du Royaume (service ordinaire) pour l'exercice 1903, ainsi que le projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

Le projet de loi contenant le Budget des Voies et Moyens renferme, au titre I^{er}, un certain nombre de dispositions d'ordre fiscal.

D'après l'ensemble des projets formant le Budget général, le bilan présumé de l'exercice 1903 s'établit ainsi qu'il suit :

Montant des évaluations de recettes . . fr.	506,342,470 »
— ' prévisions de dépenses . . .	506,153,577 91
Soit un excédent de recettes de . . . fr.	188,892 09

Le tableau suivant présente le détail de cette situation :

DÉSIGNATION DES BUDGETS		MONTANT DES BUDGETS		DIFFÉRENCES.	
		votés pour l'exercice 1902.	en projet pour l'exercice 1903.	Augmentations.	Diminutions.
Dette publique	Dépenses ordinaires	133,976,480 11	143,536,534 85	9,560,054 74	»
	— exceptionnelles	»	»	»	»
Dotations	— ordinaires	5,244,679 34	5,250,980 »	6,300 66	»
	— exceptionnelles	»	»	»	»
Ministère de la Justice.	— ordinaires	25,912,500 »	25,941,550 »	28,950 »	»
	— exceptionnelles	910,000 »	905,000 »	»	5,000 »
— des Affaires Étran- gères.	— ordinaires	3,283,983 »	3,341,813 »	57,825 »	»
	— exceptionnelles	»	»	»	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	— ordinaires	29,088,171 »	29,601,507 »	513,336 »	»
	— exceptionnelles	2,885,779 10	1,850,883 10	»	1,034,896 »
— de l'Agriculture.	— ordinaires	12,231,951 25	12,517,861 25	285,910 »	»
	— exceptionnelles	279,304 80	175,200 »	»	104,104 80
— de l'Industrie et du Travail.	— ordinaires	16,273,800 »	16,559,500 »	285,700 »	»
	— exceptionnelles	175,000 »	125,000 »	»	50,000 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	— ordinaires	160,202,494 »	163,542,850 »	3,280,356 »	»
	— exceptionnelles	65,000 »	1,615,000 »	1,550,000 »	»
— de la Guerre.	— ordinaires	49,205,370 72	49,915,415 72	710,045 »	»
	— exceptionnelles	7,067,666 25	5,339,000 »	»	1,728,666 25
Gendarmerie	— ordinaires	6,299,439 99	7,040,450 99	750,011 »	»
	— exceptionnelles	1,364,980 »	1,543,050 »	178,070 »	»
Ministère des Finances et des Travaux publics	— ordinaires	31,720,820 »	32,626,982 »	897,162 »	»
	— exceptionnelles	3,036,000 »	2,440,000 »	»	596,000 »
Non-Valeurs et Remboursements		2,076,000 »	2,276,000 »	200,000 »	»
TOTAL.					
	Dépenses ordinaires	175,584,794 41	492,160,444 81	16,575,650 40	»
	— exceptionnelles	15,783,730 15	13,993,133 10	1,728,070 »	3,518,667 05
TOTAL GÉNÉRAL		491,368,524 56	506,153,577 91	18,303,720 40	3,518,667 05
Voies et Moyens			506,342,470 »		
EXCÉDENT DES RECETTES.			188,892 09	+ 14,785,053 35	

En ce qui concerne les recettes, le tableau suivant indique, par branche de revenu, comparativement au Budget de 1902, les augmentations et les diminutions qui résultent du nouveau projet de Budget des Voies et Moyens :

		Augmentations.	Diminutions.
ART. 1 ^{er} . Contribution foncière . fr.	324,000 »	»	»
A REPORTER . . fr.	324,000 »	»	»

	REPORT . . fr.	324,000 »	»
ART. 2.	Contribution personnelle .	351,000 »	» .
» 3.	Patente	1,250,000 »	»
» 5.	Douanes	497,064 »	»
» 6.	Accises	1,621,180 »	»
» 8.	Enregistrement	1,000,000 »	»
» 11.	Successions, etc.	2,280,000 »	»
» 16.	Rivières et canaux	65,000 »	»
» 17.	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	25,000 »	»
» 19.	Chemin de fer	6,130,000 »	»
» 20.	Télégraphes et téléphones .	200,000 »	»
» 21.	Postes	1,312,350 »	»
» 28.	Produits divers et acciden- tels, y compris ceux des examens universitaires .	20,000 »	»
» 30.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'Adminis- tration des Postes	»	20,000 »
» 32.	Produits divers des prisons.	27,500 »	»
» 35.	Produits des actes des com- missariats maritimes . .	10,000 »	»
» 36.	Produits des droits de pilo- tage,	150,000 »	»
» 42.	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'ex- cédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des bil- lets de la Banque Natio-		
	A REPORTER . . fr.	15,263,094 »	20,000 »

REPORT. . . fr.	15,263,094 »	20,000 »
nale de Belgique (loi du 26 mars 1900, art. 2, troi- sième alinéa). . . . fr.	130,000 »	»
ART. 44. Dividendes de 29,910 actions de la Compagnie du che- min de fer du Congo . . .	»	275,000 »
» 45. Intérêts et dividendes des actions de la Société Na- tionale des chemins de fer vicinaux	160,000 »	»
» 47. Frais de perception des cen- times provinciaux et com- munaux.	30,000 »	»
» 59. Part des provinces et des communes dans le paie- ment des pensions des instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876) . .	35,400 »	»
» 62 (nouveau). Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Com- pagnie des Wagons-lits et des grands express inter- nationaux du chef d'une provision de 500,000 francs avancée par l'État (con- vention du 13 novembre 1901, art. 2, § 4) . . .	28,926 »	»
	fr. 15,647,420 »	295,000 »
AUGMENTATION. . . fr.	15,352,420 »	

Les augmentations et les diminutions relevées aux deux tableaux qui précèdent sont justifiées dans les notes préliminaires qui se trouvent en tête des divers projets de Budget.

APPLICATION DE LA RÉFORME BUDGÉTAIRE.

En présentant les projets de Budgets pour 1901, le Gouvernement a passé en revue les différentes mesures prises en matière de comptabilité budgétaire, à partir de 1894, dans le but, comme l'exprime l'Exposé général, de donner au Budget une base vraiment rationnelle et, en même temps, d'assurer en toute hypothèse, soit directement, soit par équivalence, l'amortissement de la Dette publique.

On se rappellera que la réforme aboutit à grever davantage le Budget ordinaire à la décharge du Budget extraordinaire et, par conséquent, de l'emprunt. D'une part, les ressources du Budget ordinaire ont été réduites par le transfert aux recettes du Budget extraordinaire du montant des fonds d'amortissement restés sans emploi, c'est-à-dire des sommes qui, destinées à l'amortissement de la Dette, n'ont pu être employées en rachats de titres à cause de l'élévation des cours au-dessus du pair. D'autre part, depuis 1895, le Budget ordinaire supporte un ensemble important de charges qui étaient précédemment soldées sur les ressources extraordinaires : en premier lieu, les dépenses non permanentes, étrangères aux besoins annuels des services publics, mais qui n'ont point pour objet d'accroître l'outillage économique de la nation, sont incorporées au Budget ordinaire sous la rubrique « Dépenses exceptionnelles » ; — en second lieu, le montant des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux est également porté à l'ordinaire (Budget de la Dette publique); enfin, le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes renferme une allocation de 1,000,000 de francs applicable aux dépenses prévues au Budget extraordinaire pour reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art et autres installations faisant partie du capital du chemin de fer, et ce dans le but de ne faire supporter désormais par le Budget extraordinaire que la plus-value des installations nouvelles sur celles qui sont remplacées.

Malgré l'accroissement des dépenses ordinaires parallèle au

développement des services publics, malgré les charges considérables imposées au Trésor par la rémunération en matière de milice et par l'intervention de l'État dans la constitution des pensions de vieillesse, le Budget ordinaire continue à faire face aux conséquences de la réforme de comptabilité qui vient d'être retracée. Spécialement, les dépenses exceptionnelles figurent au projet de Budget actuel pour une somme totale de près de 14 millions de francs.

BUDGETS D'EXERCICES ANTÉRIEURS.

Exercice 1900. — Le boni du Budget ordinaire de l'exercice 1900 s'élève à fr. 15,049,989 99.

Exercice 1901. — Le boni probable de l'exercice 1901, établi dans la Situation générale du Trésor au 1^{er} janvier 1902, est de fr. 3,255,208 94. On sait que le Budget de cet exercice a été chargé pour la première fois de la dotation de 12 millions de francs en vue de la constitution des pensions de vieillesse.

Exercice 1902. — Selon toute probabilité, l'exercice 1902 se clôturera également en boni.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TITRE 1^{er}.

Douanes. — Accises. — Droit de transcription.

(ART. 1^{er} A 40 DU PROJET DE LOI.)

ARTICLE PREMIER.

Cafés en parche ou parchemin. — La loi du 30 juin 1887, qui a fixé les droits actuels sur les cafés, ne prévoyant pas de tare, le droit d'entrée sur les quantités importées en parche ou parchemin et déclarées pour la consommation, est calculé sans déduction des parches. L'imposition ainsi établie est trop onéreuse pour que l'importation des cafés de l'espèce puisse se développer.

En conséquence, le Gouvernement propose d'accorder, sur le poids des cafés en parche ou parchemin, une réfaction pour tare de 20 %, quotité représentant la moyenne du déchet résultant de la décortication. La mesure sera favorable au commerce de certaines espèces de café.

ART. 2.

Fils de laine dits « fils mixtes ». — Le tarif des douanes n'établissait autrefois aucune distinction entre les fils de laine cardée et les fils de laine peignée : les uns et les autres étaient soumis aux mêmes droits à l'entrée.

La loi du 12 juillet 1893 a réduit à 5 francs par 100 kilogrammes les droits d'entrée sur les fils de laine cardée, tandis que les fils de laine peignée sont restés frappés de droits allant de 15 à 25 francs les 100 kilogrammes.

A différentes reprises, des contestations ont surgi entre la douane et les importateurs au sujet de la tarification applicable à un genre spécial de fils de laine dits « fils mixtes ». Ces fils sont obtenus sur des métiers de peigné et ont subi toutes les transformations inhérentes à la fabrication du fil peigné, sauf celle du peignage proprement dit.

Cette dernière manipulation, au point de vue de la main-d'œuvre et du prix de revient, est insignifiante à côté des diverses autres opérations que les fils mixtes ont subies postérieurement au cardage, et il est d'autant plus rationnel de leur faire suivre, pour l'application du tarif des douanes, le régime des fils peignés, que les fils mixtes se fabriquent en Belgique dans de bonnes conditions. C'est dans cet ordre d'idées que le Gouvernement a jugé nécessaire de fixer par une disposition législative la tarification des fils mixtes.

Tel est l'objet de l'article 2 du projet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3.

Acide carbonique liquéfié. — Bien que notre pays consomme de très grandes quantités d'acide carbonique, la fabrication indigène de ce produit ne parvient point à se développer; les quelques usines existantes ne se maintiennent que péniblement et sont même exposées à succomber devant la concurrence étrangère favorisée par des avantages naturels.

L'article 3 tend à remédier à cette inégalité en établissant sur l'acide carbonique liquéfié un droit d'entrée modéré de 5 francs par 100 kilogrammes, représentant à peu près 10 % de la valeur du produit.

Si notre pays voyait disparaître l'industrie en question, il s'exposerait à subir un jour les conséquences fâcheuses d'un monopole de fait aux mains de l'étranger.

ART. 4.

Rouleaux compresseurs à vapeur. — L'article 13 de la loi budgétaire du 31 décembre 1900 a exempté temporairement des droits d'entrée les rouleaux compresseurs à vapeur servant au cylindrage de l'empierrement des routes.

Les motifs invoqués à l'appui de cette disposition provisoire subsistent toujours et déterminent le Gouvernement à proposer de la rendre définitive.

ART. 5.

Taxe spéciale pour le déchargement des navires et bateaux en dehors des lieux ordinaires. — Le Département des Finances est parfois amené, par des demandes d'industriels dont les établissements sont situés le long d'une voie navigable, à permettre que le déchargement et la vérification douanière de marchandises libres de droits d'entrée soient différés jusqu'à destination au lieu d'être effectués dans les endroits ordinaires spécialement désignés à cette fin.

Ces autorisations, accordées dans un intérêt privé, entraînent des frais extraordinaires de surveillance et de contrôle de la part du service de la douane, et il est équitable que ces frais soient supportés par les impétrants.

L'article 5 autorise la perception d'une taxe destinée à compenser les frais en question.

Une disposition analogue existe pour les autorisations de charger ou décharger des navires en dehors des jours ou des heures réglementaires. (Loi du 24 décembre 1877, art. 7.)

ART. 6.

Marchandises en transit détruites par suite de force majeure. — Aux termes de l'article 29 de la loi du 6 août 1849, le transit se fait aux risques et périls du déclarant, et il n'est censé consommé que lorsque les marchandises sont arrivées sur le territoire étranger ou qu'elles ont dépassé le rayon maritime de la douane. D'autre part, l'article 27 de la même loi prévoit l'application d'une amende, sans préjudice du paiement des droits, ou de la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

valeur des marchandises pour celles qui sont prohibées à l'entrée, en cas de non reproduction des documents de transit, dûment déchargés, dans le délai déterminé.

Il résulte de ces dispositions que, si des marchandises sous régime de transit ne sont pas réexportées, les droits doivent être acquittés lors même que, par suite d'un événement de force majeure, elles ont été détruites en cours de route.

A différentes reprises, la Chambre de commerce d'Anvers a insisté afin d'obtenir la dispense du paiement des droits pour les marchandises ainsi perdues; mais la question a été jusqu'ici réservée par crainte des fraudes auxquelles l'exemption pourrait donner prise.

Au point de vue de notre commerce de transit, la mesure revêt une importance considérable. En effet, de ce que les droits afférents aux marchandises en transit doivent être acquittés en cas de destruction, découle l'obligation pour les intéressés de comprendre ces droits dans le montant des sommes qu'ils garantissent par assurance; de là une charge qui affecte d'autant plus le transit par la Belgique que, dans les pays voisins, il est accordé dispense du paiement des droits dans le cas dont nous nous occupons.

Le Gouvernement propose, en conséquence, de rendre moins absolues les sanctions de l'article 27 de la loi de 1849 précitée, en concédant l'exonération du paiement des droits ou de la valeur pour les marchandises déclarées en transit et dont la perte, par suite de force majeure dûment constatée, se produit pendant qu'elles se trouvent *sous surveillance douanière*.

Ainsi conçue, la disposition prémunit le trésor contre les tentatives éventuelles de fraude et concilie tous les intérêts engagés.

ART. 7.

Compte de crédit des rectificateurs. — Dans l'état actuel de la législation sur les eaux-de-vie, les rectificateurs ne peuvent transcrire à leurs comptes de crédit que des droits créés dans les distilleries agricoles ne produisant que des flegmes. La loi du 28 juillet 1902 ayant entraîné la suppression de la plupart de ces distilleries, les rectificateurs ne pourraient plus, sous l'empire des dispositions existantes, débiter leurs comptes de prises en charge suffisantes pour pouvoir continuer à vendre leurs alcools avec décharge de l'accise, soit pour l'exportation, soit pour des usages industriels après dénaturation.

L'article 7 du projet pourvoit à cette situation en permettant au distillateur industriel, par extension de la disposition de l'article 96, § 1^{er}, litt. B, de la loi du 13 avril 1896, d'apurer son compte par transcription des droits au compte d'un rectificateur, et en permettant à ce dernier de débiter son compte du montant de cette transcription.

ART. 8.

Répartition du produit des droits sur les sucres. — Ainsi que le mentionne l'exposé des motifs de la loi approuvant la Convention sur le régime

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des sucres conclue à Bruxelles le 5 mars 1902, la Belgique devra, dès que cette Convention aura été ratifiée par les pouvoirs publics des divers États contractants, modifier sa législation sucrière dans le sens de l'impôt au rendement.

D'autre part, conformément à l'intention qu'il a annoncée à différentes reprises, le Gouvernement est décidé à proposer en même temps à la Législature d'abaisser l'impôt à 15 francs par 100 kilogrammes de sucre raffiné.

Ces modifications entraîneront naturellement la suppression de tout minimum de recettes, et comme elles devront être mises en vigueur à partir du 1^{er} septembre 1903, il est nécessaire de préciser, dès maintenant, la répartition entre l'État et le fonds communal du produit des droits à percevoir pendant l'année 1903.

ART. 9.

Païement de la prime des fabricants de sucre. — Le § 2 de l'article 6 de la loi du 6 janvier 1902 alloue, pour la campagne 1902-1903, une prime directe aux fabricants de sucre brut de betterave.

L'article 9 a pour objet de déterminer le délai de payement de cette prime et les ressources qui couvriront la dépense.

ART. 10.

Perception du droit de transcription. — Les actes authentiques emportant mutation entre vifs de biens immeubles donnent lieu à la perception d'un double impôt : un *droit d'enregistrement*, lors de la présentation de l'acte à la formalité de l'enregistrement, un *droit de transcription*, lors de la présentation de l'acte à la formalité de la transcription au bureau de la conservation des hypothèques.

La loi du 21 ventôse an VII a chargé de la perception du droit de transcription « les préposés à la conservation des hypothèques ». A cette époque, le paiement du droit, comme la formalité, était facultatif.

La formalité de la transcription et, par suite, le paiement du droit ont été rendus obligatoires par une loi du 3 janvier 1824. Aux termes de cette loi, tous les actes qui emportent mutation entre vifs de biens immeubles doivent être transcrits, à peine d'amende, au bureau de la conservation des hypothèques dans l'arrondissement duquel le bien est situé, dans les deux mois qui suivent le dernier jour du délai fixé pour l'enregistrement; la transcription doit être toujours précédée de l'enregistrement de l'acte, et cet enregistrement est un titre suffisant pour pouvoir exiger le droit et l'amende (art. 3 et 4).

De là une double surveillance, un double travail, incombant l'un au receveur de l'enregistrement, l'autre au conservateur des hypothèques, pour le recouvrement de deux impôts qui ont ces traits communs d'être exigibles à l'occasion d'un même acte, d'être dus par les mêmes personnes et de se liquider sur la même base : le prix ou la valeur de l'immeuble transmis.

La disposition proposée réalisera, dans l'ordre administratif, une grande simplification, une grande économie de temps et d'écritures, en attribuant aux receveurs de l'enregistrement la mission de percevoir le droit de tran-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

scription : le droit sera perçu au moment de l'enregistrement de l'acte, et la formalité de la transcription ne donnera plus lieu qu'aux frais de timbre et de salaire.

Il en est ainsi en France. (Loi du 28 avril 1816, art. 52 et 54.)

TITRE II.

Recouvrement des impôts et évaluations des recettes.

(ART. 14 ET 15 DU PROJET DE LOI.)

Le projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1903 s'élève à fr. 506,342,470 »

Le Budget pour l'exercice 1902 monte à 490,990,030 »
y compris la part de l'État (fr. 1,930,000) dans la recette de
trois millions de francs prévue par la loi du 6 janvier 1902

DIFFÉRENCE EN PLUS fr. 15,352,420 »

Cette différence s'explique par les considérations ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.

IMPOTS.

ART. 1^{er} DU TABLEAU. — Contribution foncière.

Le tableau ci-dessous présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral des propriétés bâties et non bâties servant de base à l'impôt foncier, le produit de cet impôt au taux de 7% du revenu cadastral, ainsi que l'augmentation du revenu et de l'impôt comparativement à l'année précédente.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1898	364,051,675	7	25,485,559	2,707,154	189,500
1899	367,115,119	7	25,697,840	3,061,444	214,501
1900	370,345,816	7	25,924,130	3,252,697	226,290
1901	374,286,776	7	26,200,004	3,940,960	275,874
1902	378,517,670	7	26,482,157	4,050,903	282,153

Le mouvement des constructions nouvelles ne se ralentissant point, on peut, sans crainte de mécompte, prendre pour base de l'évaluation budgétaire de 1903 l'augmentation du revenu cadastral qui se manifeste d'une année à l'autre depuis 1900, soit 4,000,000 de francs. D'après cette donnée, le revenu cadastral total imposable en 1903 est supputé à 382,518,000 francs, ce qui, au taux de 7%, donne un produit présumé de 26,762,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE

ART 2 DU TABLEAU. — *Contribution personnelle.*

Le tableau ci-après présente, pour chacune des années 1897 à 1901, le produit de la contribution personnelle et l'augmentation constatée annuellement; il indique aussi le produit présumé pour 1902.

ANNÉES	PRODUIT de la contribution personnelle	AUGMENTATION.	DIMINUTION
1897	20,005,276	348,654	•
1898	20,506,051	502,775	•
1899	20,655,862	520,811	•
1900	20,988,627	552,765	•
1901	21,540,547	551,720	•
1902	21,650 000 (approximatif)	309,655	•

Par suite de l'augmentation de la population constatée par le dernier recensement décennal, les exemptions totales ou partielles de la contribution personnelle (lois des 18 juillet 1893 et 11 avril 1895) ont reçu leur application, en 1902, dans plusieurs communes dont le rang s'est trouvé relevé. Il s'ensuit que le produit de l'impôt ne s'est pas accru en 1902 dans les mêmes proportions que les trois années précédentes.

D'après les résultats connus à ce jour, la recette de 1902 s'élèvera vraisemblablement à 21,650,000 francs. En ajoutant à cette somme le montant de l'augmentation moyenne calculée sur la dernière période quinquennale, soit 329,000 francs, on évalue à 21,980,000 francs le produit présumé pour 1903.

ART. 3 DU TABLEAU. — *Droit de patente.*

Le produit du droit de patente pour la période de 1896 à 1900, le montant approximatif pour 1901 et l'évaluation pour 1902 sont détaillés au tableau ci-dessous.

ANNÉES	PRODUIT du droit de patente	AUGMENTATION	DIMINUTION.
1896	7,814,056	651,805	•
1897	8,075,126	260,400	•
1898	10,767,896	2,692,770	•
1899	9,672,481		1,095,415
1900	9,890,207	226,726	•
1901	9,800,000 (produit présumé)	•	90,207
1902	9,000,000 (évaluation budgétaire)	•	•

NOTE PRELIMINAIRE.

Les prévisions pour 1902, arrêtées à 9,000,000 de francs, seront sensiblement dépassées : la recette atteindra vraisemblablement 10,250,000 francs. On peut escompter pour 1903 un produit au moins équivalent.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Douanes.*

Le produit total des droits d'entrée s'est élevé en moyenne, pendant les années 1899 à 1901, à 50,289,818 francs. Dans ces conditions, on croit pouvoir maintenir, pour le Budget de 1903, le chiffre de 50,500,000 francs prévu au Budget de 1902.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Part du fonds communal	fr.	3,883,320	»
— du fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889		2,763,810	»
— de l'État		43,852,870	»
TOTAL ÉGAL.		fr.	50,500,000 »

Les parts du fonds communal et du fonds spécial dans les droits de douane sont formées des recettes suivantes :

FONDS COMMUNAL.

Produit intégral des droits sur le café	fr.	2,900,000	»
22.916 % des droits d'entrée sur les eaux-de-vie (fr. 2,000,000)		458,320	»
35 % des droits sur les bières (fr. 650,000)		227,500	»
35 % — les vinaigres et acides acétiques (fr. 250,000)		87,500	»
35 % — les sucres (fr. 300,000)		105,000	»
35 % — les betteraves (fr. 150,000)		52,500	»
35 % — les sirops et mélasses (fr. 150,000).		52,500	»
TOTAL.		fr.	3,883,320 »

FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits sur les bestiaux et les viandes fraîches	fr.	2,000,000	»
Prélèvement sur le produit des droits afférents aux autres marchandises		763,810	»
Soit ensemble pour la part du fonds spécial dans le produit des droits d'entrée.		fr.	2,763,810 »
auxquels il faut ajouter le produit du droit de licence, évalué à		3,930,000	»
TOTAL.		fr.	6,693,810 »

chiffre établi par application du 2^e alinéa de l'article 15 de la loi du 30 décembre 1896, contenant le Budget des Voies et Moyens.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6 DU TABLEAU. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, en ce qui concerne les divers produits soumis à l'accise, le montant des recettes au 31 décembre 1901, les évaluations votées pour 1902, ainsi que les évaluations proposées pour l'exercice 1903. On trouve dans les colonnes 5 et 6 les quotes-parts de l'État et du fonds communal pour ce dernier exercice.

NATURE DES PRODUITS. 1	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1901. 2	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		votées pour 1902. 3	proposées pour 1903. 4	de l'État 5	du fonds communal. 6
Vins étrangers . . .fr.	7,847,440	7,800,000	7,900,000	5,135,000	2,765,000
Eaux-de-vie.	60,758,333	56,000,000	58,000,000	44,708,320	13,291,680
Bières	20,601,572	21,000,000	20,500,000	13,325,000	7,175,000
Vinaigres de bières. .	20,655	20,000	20,000	13,000	7,000
Vinaigres autres que de bières.	71,874	65,000	40,000	26,000	14,000
Acide acétique . . .	42,545	25,000	30,000	19,500	10,500
Sucres	(¹) 11,085,159	(²) 8,400,000	8,400,000	5,400,000	2,940,000
Glucoses	974,340	1,150,000	1,000,000	1,000,000	•
Margarine	540,542	550,000	550,000	550,000	•
Tabacs { étrangers .	1,371,564	1,400,000	1,400,000	1,400,000	•
	indigènes .	654,116	660,000	660,000	•
TOTAUXfr.	103,948,149	97,010,000	98,500,000	72,296,820	26,203,180

(¹) Si l'on ajoute à ce chiffre les recettes de douane sur les sucres étrangers, sur les betteraves et sur les sirops et mélasses, on obtient un montant de recettes de 11,011,173 francs. L'excédent sur le minimum de 6,000,000 de francs fixé par l'article 5 de la loi du 9 août 1897, soit 5,011,173 francs, a été reporté en recette dans la comptabilité de l'exercice 1902 (art. 8, § 2, de la loi du 11 septembre 1895).

(²) L'article 6, § 1^{er}, de la loi du 6 janvier 1902 stipule que, par dérogation au § 2 de l'article 3 de la loi du 11 septembre 1895, l'excédent de recettes éventuel de l'année 1902 ne sera reporté en comptabilité que pour la partie dépassant 3,000,000 de francs. Le minimum de 6,000,000 de francs se trouve ainsi porté à 9,000,000 de francs.

Les évaluations proposées sont établies d'après les faits constatés pendant les dernières années et d'après les recettes de 1902.

Aux termes de l'article 5 de la loi du 17 juin 1896, la part du fonds communal dans le produit annuel des droits d'accise et de douane sur les eaux-de-vie est fixée à 13,750,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La répartition entre l'État et le fonds communal s'établit comme il suit :

	Eaux-de-vie-indigènes. (Accises.)	Eaux-de-vie-étrangères. (Douane.)	Total.
État fr.	44,708,320 »	1,841,680 »	46,250,000 »
Fonds communal .	13,291,680 »	488,320 »	13,780,000 »
Fr.	58,000,000 »	2,000,000 »	60,000,000 »

D'après cette répartition, il est attribué proportionnellement :

A l'État	77.084 %.
Au fonds communal.	22.916 %.

ART. 8 DU TABLEAU. — *Enregistrement.*

Le produit de cet impôt suit une marche ascendante; s'est élevé en 1901 à 25,083,662 francs et dépassera en 1902 la somme de 26,500,000 francs. L'évaluation de 26,000,000 de francs se trouve ainsi justifiée.

ART. 11 DU TABLEAU. — *Successions, etc.*

Le produit moyen des années 1898 à 1901 — 22,310,000 francs — et les recouvrements probables de 1902 justifient, pour 1903, en ce qui concerne l'ensemble des droits de succession, une évaluation de 22,000,000 de francs.

CHAPITRE II.**PÉAGES.****ART. 16 DU TABLEAU. — *Rivières et canaux.***

La moyenne des cinq dernières années, déduction faite de la plus forte et de la plus faible, est de 1,646,128 francs.

Il est permis d'escompter pour 1903 un produit de 1,625,000 francs, chiffre en rapport avec la recette de 1901 et avec les résultats actuellement connus pour l'exercice 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17 DU TABLEAU. — *Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers.*

Les versements faits au Trésor par l'Administration communale d'Anvers, pour les années 1897, 1898, 1899 et 1900, se sont élevés en moyenne à 531,250 francs.

On peut donc prévoir que la part de l'État en 1903 ne sera pas inférieure à 525,000 francs.

ART. 19 DU TABLEAU. — *Chemin de fer.*

Les recettes du chemin de fer ne cessent de progresser d'une année à l'autre : de 183 millions en 1898 (après la reprise du réseau Grand-Central belge), elles se sont élevées à 203 millions en 1901, et elles ne seront pas inférieures, en 1902, à 207,500,000 francs.

La progression annuelle durant cette période de quatre années dépasse 6 millions; on reste donc dans les bornes de la modération en évaluant le produit à 210,500,000 francs pour 1903.

ART. 20 DU TABLEAU. — *Télégraphes et téléphones.*

Les recettes pour l'exercice 1902 ont été évaluées à 10,000,000 de francs.

Les faits constatés à ce jour permettent d'escompter pour 1903 une augmentation de 200,000 francs.

ART. 21 DU TABLEAU. — *Postes.*

D'après les résultats connus, les produits du service des postes pour l'exercice 1902 atteindront approximativement 27,433,000 francs, produit dépassant de 1,131,000 francs celui de l'année précédente. Ce résultat confirme le fait d'une progression annuelle de 1,100,000 francs que constatait déjà la Note préliminaire du précédent Budget.

Rien ne fait prévoir un arrêt du mouvement progressif des services postaux, et il n'est que rationnel de baser l'évaluation de 1903 sur la recette de 1902 augmentée de 1,000,000 de francs, soit, en chiffre rond, 28,400,000 francs.

La part du Trésor dans cette somme est de 17,222,580 francs environ, chiffre supérieur de 1,312,350 francs à celui porté au Budget de 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 28 DU TABLEAU. — *Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.*

Ces produits continuent à suivre une marche ascendante : de 751,348 francs qu'ils étaient en 1897, ils ont atteint 891,153 francs en 1901.

On suppose la recette de 1903 à 850,000 francs, chiffre qui correspond à la moyenne des trois dernières années (854,493 francs), soit une augmentation de 20,000 francs comparativement à l'évaluation adoptée pour 1902.

ART. 30 DU TABLEAU. — *Abonnements au Moniteur, etc., perçus par l'Administration des Postes.*

On peut estimer que les abonnements-poste au *Moniteur belge* rapporteront 95,000 francs en 1903, chiffre inférieur de 20,000 francs à l'évaluation adoptée pour 1902.

ART. 32 DU TABLEAU. — *Produits divers des prisons.*

D'après la moyenne de la dernière période quinquennale, on peut escompter pour 1903 une recette de 380,000 francs, soit une augmentation de 27,500 francs comparativement au chiffre adopté pour 1902.

ART. 35 DU TABLEAU. — *Produits des actes des commissariats maritimes.*

D'après les résultats acquis pour 1902, ces produits peuvent être évalués pour 1903 à 170,000 francs, soit une augmentation de 10,000 francs sur les prévisions de l'exercice en cours.

ART. 36 DU TABLEAU. — *Produits des droits de pilotage.*

Les faits constatés dans ces derniers temps permettent d'évaluer à 3,550,000 francs les recettes de 1903, soit une augmentation de 150,000 francs comparativement à l'évaluation votée pour 1902 (3,400,000 francs).

ART. 42 DU TABLEAU. — *Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3^e alinéa.)*

La moyenne de la circulation des billets de la Banque Nationale de Belgique s'est élevée, en 1901, à 599,265,950 francs. Les évaluations du Budget des Voies et Moyens pour 1902 correspondent à une circulation moyenne de 624 millions, et les faits concordent avec cette prévision. En se

NOTE PRÉLIMINAIRE.

basant sur ces données, on peut évaluer à 650 millions l'encours moyen des billets en 1903, ce qui donnerait lieu à la perception d'une redevance de 1,875,000 francs.

ART. 44 DU TABLEAU. — *Dividendes de 29,910 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo.*

Des 24,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo souscrites par l'Etat, 90 ont été remboursées; des 6,000 actions ordinaires, 18 sont sorties au tirage et ont été remplacées par des actions de jouissance.

On estime à 800,000 francs la part qui reviendra en 1903 à l'Etat belge actionnaire.

ART. 45 DU TABLEAU. — *Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.*

La recette s'est élevée, pour l'année 1902, à fr. 1,290,415 43.

On propose de porter l'évaluation pour l'exercice 1903 à 1,400,000 francs, soit une augmentation de 160,000 francs sur l'exercice précédent.

Tenant compte de la plus-value enregistrée pour 1902, soit 50,000 francs environ, l'augmentation correspond approximativement à l'accroissement des charges supportées par le Budget de la Dette publique pour le service des annuités afférentes aux lignes nouvelles.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 47 DU TABLEAU. — *Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.*

La moyenne du produit des cinq dernières années permet d'évaluer la recette à 630,000 francs pour 1903.

ART. 59 DU TABLEAU. — *Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

Des crédits s'élevant ensemble à 3,447,500 francs sont portés au Budget de 1903 pour faire face au service des pensions des instituteurs communaux pendant cette année; en voici le détail :

1° Budget de la Dette publique (art. 37)	fr. 3,379,000 »
2° Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique (art. 6 en partie et art. 7, litt. a)	68,500 »
TOTAL.	fr. 3,447,500 »

Conformément aux lois et règlements sur la matière, l'Etat doit recouvrer

NOTE PRÉLIMINAIRE.

les trois cinquièmes de cette somme, soit 2,068,500 francs, formant la quote-part des provinces et des communes dans le paiement des pensions.

C'est ce chiffre de 2,068,500 francs qu'il convient de porter au projet de Budget des Voies et Moyens pour 1903, soit une augmentation de 35,400 francs sur l'évaluation de 1902.

ART. 62 (NOUVEAU) DU TABLEAU. — *Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des wagons-lits et des grands express internationaux du chef d'une provision de 500,000 francs avancée par l'État. (Convention du 13 novembre 1901, art. 2, § 4.)*

La recette de 28,926 francs, qui fait l'objet de cet article nouveau, représente la deuxième annuité à percevoir.

Ce produit constitue un simple remboursement d'avancé.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

TITRE I^{er}.

Douanes. — Accises. — Droit de transcription.

ARTICLE PREMIER.

Il est accordé une réfaction pour tare de 20 % sur le poids net des cafés importés en parche ou parchemin.

ART. 2.

Les fils de laine dits « fils mixtes » sont assimilés aux fils de laine peignée en ce qui concerne l'application du tarif des douanes.

ART. 3.

Un droit d'entrée de 5 francs par 100 kilogrammes est établi sur l'acide carbonique liquéfié.

ART. 4.

L'exemption provisoire des droits d'entrée décrétée par l'article 15 de la loi budgétaire du 31 décembre 1900 à l'égard des rouleaux à vapeur servant au cylindrage de l'empierrement des routes, est rendue définitive.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil !

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp, zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden.

TITEL I.

Douanen. — Aceljzen. — Rechten van overschrijving.

ARTIKEL EÉN.

Afstrek van 20 %, wegens tarra, wordt verleend op het zuiver gewicht van de in parkementvel of — vliesjes ingevoerde koffie.

ART. 2.

Voor hetgeen de toepassing van het toltarief betreft, worden de garens van wol die men noemt « fils mixtes » gelijkgesteld met de garens van gekamde wol.

ART. 3.

Een inkoomrecht van 5 frank de 100 kilogram wordt gesteld op het vloeibaar koolzuur.

ART. 4.

De tijdelijke vrijstelling der inkoomrechten vastgesteld bij artikel 15 der begrootingswet van 31^{en} December 1900, ten opzichte van de door stoom bewogen pers-cylinders dienende tot het effenen van kiezelwegen, wordt van definitieve toepassing gemaakt.

ART. 5.

Toute autorisation accordée pour le déchargement et la vérification douanière, en dehors des lieux ordinaires spécialement désignés à cette fin, des marchandises libres de droits importées de l'étranger par navire ou bateau, est subordonnée au paiement d'une taxe spéciale, au profit de l'État, dont le tarif sera fixé par le Ministre des Finances et des Travaux publics.

ART. 6.

L'article 27 de la loi du 6 août 1849 sur le transit est complété par le paragraphe suivant :

§ 4. Par dérogation aux dispositions du § 1^{er}, dispense du paiement de l'amende ainsi que des droits ou de la valeur peut être accordée en cas de perte, par suite de force majeure dûment constatée, de marchandises expédiées en transit sous surveillance douanière.

ART. 7.

Par modification aux dispositions des articles 95 et 96 de la loi du 15 avril 1896, l'apurement du compte de crédit du distillateur industriel peut avoir lieu par transcription des droits, avec livraison des eaux-de-vie, au compte d'un rectificateur, et ce dernier compte peut être débité des quantités ainsi transcrites.

ART. 8.

Par dérogation au § 2 de l'article 8 de la loi du 11 septembre 1895, les recettes effectuées en 1905 du chef des droits d'accise et de douane sur les sucres, ainsi que du chef des droits de douane sur les betteraves, les sirops et les mélasses, seront réparties en totalité entre l'État et le fonds communal.

ART. 9.

La prime allouée aux fabricants de sucre par le § 2 de l'article 6 de la loi du 6 janvier 1902 sera payée dans le délai d'un mois à

ART. 5.

Alle vergunning toegestaan voor de lossing en de tolverificatie, buiten de gewone hiertoe aangeduide plaatsen, van goederen vrij van rechten uit den vreemde bij schip of boot ingevoerd, is onderhevig aan de betaling van eene bijzondere taxe, ten bate van den Staat, wier bedrag zal bepaald worden door den Minister van Financiën en Openbare Werken.

ART. 6.

Artikel 27 der wet van 6^{ten} Augustus 1849, op den doorvoer wordt door nakomende paragraaf volledigd :

§ 4. Bij afwijking der beschikkingen van § 1, mag, bij verlies, — ten gevolge van behoorlijk vastgestelde overmacht — van goederen onder toltoezicht in doorvoer verzonden, vrijstelling worden vergund van de betaling van de boete, alsmede van de rechten of van de waarde.

ART. 7.

Bij wijziging in de beschikkingen van de artikelen 95 en 96 der wet van 15^{ten} April 1896, mag de aanzuivering der kredietrekening van den nijverheidstoker gebeuren bij overschrijving der rechten, met levering van den brandewijn, op de rekening van den overhaler, en de aldus overgeschreven hoeveelheden mogen op deze laatste rekening in debiet worden gebracht.

ART. 8.

Bij afwijking van § 2 van artikel 8 der wet van 11^{ten} September 1895, zullen de ontvangsten in 1905 gedaan wegens accijns- en tolrechten op de suiker, alsook uit hoofde der tolrechten op de beetwortels, de stroopen en de melassen, geheel en al onder den Staat en het gemeentefonds worden verdeeld.

ART. 9.

De aan de fabrikanten van suiker bij § 2 van artikel 6 der wet van 6^{ten} Januari 1902 toegekende premie, zal betaald worden

partir de l'achèvement des travaux d'extraction des jus de la campagne 1902-1903.

Le montant de la prime sera prélevé sur les excédents des recettes effectuées avant le 1^{er} janvier 1903, reportés en comptabilité.

ART. 10.

Par modification à l'article 3, 2^o, de la loi du 21 ventôse an VII, les receveurs de l'enregistrement sont chargés du recouvrement du droit de transcription; la perception est faite lors de l'enregistrement de l'acte dont la transcription est assujettie à l'impôt d'après les lois existantes.

TITRE II.

Recouvrement des impôts et évaluation des recettes.

ART. 11.

Les impôts directs et indirects, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, existant au 31 décembre 1902, seront recouvrés, pendant l'année 1903, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 12.

Le Budget des Recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1903 est évalué à la somme de cinq cent six millions trois cent quarante-deux mille quatre cent septante francs (fr. 506,342,470).

ART. 13.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1903.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

binnen het tijdsbestek eener maand, beginnende na het voleinden der werken van uitpersing van de sappen van het werkseizoen 1902-1903.

Het bedrag der premie zal ingehouden worden op de overschotten, in comptabiliteit overgebracht, der ontvangsten gedaan vóór 1^{en} Januari 1903.

ART. 10.

Bij wijziging in artikel 3, 2^o, der wet van 21^{en} Ventose jaar VII, zijn de ontvangers der registratie gelast met de invordering van het recht van overschrijving; de ontvangst wordt gedaan bij het registreeren der akte wier overschrijving aan de belasting onderworpen is volgens de bestaande wetten.

TITEL II.

Inning der belastingen en schatting der ontvangsten.

ART. 11.

De rechtstreeksche en onrechtstreeksche belastingen, in principaal en opeentiemen ten voordeele van den Staat, bestaande op 31^{en} December 1902, zullen, gedurende het jaar 1903, geïnd worden volgens de wetten en de tarieven welke de verdeeling en de heffing ervan regelen.

ART. 12.

De Begrooting der gewone ontvangsten van den Staat, voor het dienstjaar 1903, is beraamd op de som van vijf honderd zes millioen drie honderd twee en veertig duizend vier honderd zeventig frank (fr. 506,342,470).

ART. 13.

De tegenwoordige wet zal verplichtend wezen van en met 1^{en} Januari 1903.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1903.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	CHAPITRE 1 ^{er} .			
	IMPÔTS.			
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.			
	1	Contribution foncière	26,762,000 »	60,502,000 .
	2	Principal (y compris 6,550,000 francs pour la valeur locative)	17,060,000 »	
		15 centimes additionnels ordinaires sur le prin- cipal	2,694,000 »	
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,510,000 »	
		Frais d'expertise	16,000 »	
	3	Principal	8,541,700 »	
		20 centimes additionnels	1,708,300 »	
	4	Redevances sur les mines (fixe et pro- portionnelle)	Principal 1,280,000 »	
		25 centimes additionnels	520,000 »	
	DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.			
	5	DoUANes	(1) 45,852,870 »	110,051,690 .
		a. Vins étrangers	(2) 5,135,000 »	
		b. Eaux-de-vie indigènes	(3) 44,708,520 »	
		c. Bières	(4) 13,525,000 »	
		d. Vinaigres de bières	(5) 15,000 »	
		e. — autres que de bières	(6) 26,000 »	
	6	f. Acide acétique	(7) 19,500 »	
		g. Sucres de canne et de betterave	(8) 5,460,000 »	
		h. Glucoses et autres sucres non cristallisables	1,000,000 »	
		i. Margarine	550,000 »	
		j. Tabacs { étrangers	1,400,000 »	
			indigènes	
	A REPORTER.			116,149,690 .

(1) Deduction faite, d'une part, de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,900,000 francs; de 35 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 227,500 francs; de 22.916 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 458,320 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres, soit 105,000 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 87,500 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les betteraves, soit 52,500 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les sirops et melasses, soit 52,500 francs, ensemble une somme de 3,885,320 francs à attribuer au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860. — Deduction faite, d'autre part, du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et sur les viandes fraîches, soit 2,000,000 de francs, et d'une somme de 763,810 francs à prélever sur le produit des mêmes droits sur les autres marchandises, soit en total 2,763,810 francs à attribuer au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(2) Deduction faite de 35 % du produit probable, soit 2,765,000 francs, à attribuer au fonds communal.

(3)	Id.	22.916 %	id.	13,291,680 francs,	id.
(4)	Id.	35 %	id.	7,175,000 francs,	id.
(5)	Id.	id.	id.	7,000 francs,	id.
(6)	Id.	id.	id.	14,000 francs,	id.
(7)	Id.	id.	id.	10,500 francs,	id.
(8)	Id.	id.	id.	2,940,000 francs,	id.

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN VOOR HET DIENSTJAAR 1903.

BESTUREN.	Artikelen	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.				
RECHT- STREEK- SCHE BELASTIN- GEN, DOUA- NEN EN ACCIJNZEN.	EERSTE HOOFDSTUK.							
	BELASTINGEN.							
	RECHTSTREEKSCH E BELASTINGEN.							
	1	Grondbelasting	"	26,762,000 "	60,592,000 "			
	2	Personeele belasting {	Principaal (erinbegrepen 6,550,000 frank voor de huurwaarde).	17,960,000 "				
			15 gewone opcentiemen op het principaal	2,694,000 "				
			20 buitengewone opcentiemen bij het principaal der belasting op de huurwaarde	1,510,000 "				
			Kosten van schatting	16,000 "				
	3	Patentrecht {	Principaal	8,541,700 "		10,250,000 "	1,600,000 "	
	20 opcentiemen	1,708,500 "						
	4	Jaarrechten op de mijnen (vaste en verhoudensmatige) {	Principaal	1,280,000 "				
	25 opcentiemen	320,000 "						
	DOUANEN, ACCIJNZEN EN VERSCHIEDENE ONTVANGSTEN.							
	5	Douanen {	Invoerrechten	"	(¹) 45,852,870 "	119,051,690 "		
	6	Accijnzen {	a. Buitenlandsche wijnen	(¹) 5,135,000 "				
			b. Inlandsche brandewijnen	(²) 44,708,320 "				
			c. Bieren	(³) 15,525,000 "				
			d. Bierazijnen	(⁵) 13,000 "				
			e. Andere dan bierazijnen	(⁶) 26,000 "				
			f. Azijnzuur	(⁷) 19,500 "				
			g. Riet- en beetsuikers	(⁸) 5,400,000 "				
			h. Glucosen en andere onkristalliseerbare suikers.	1,000,000 "				
			i. Margarine	550,000 "				
			j. Tabak {	inlandsche.	1,400,000 "			
			uitlandsche.	660,000 "				
			OVER TE DRAGEN. fr.				116,149,690 "	

(¹) Na aftrek, eenzijdig, der gansche ontvangst op den koffie, 't zij 2,900,000 frank; van 55 t. h. van de opbrengst der invoerrechten op de bieren, 't zij 227,500 frank; van 22,916 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de brandewijnen, 't zij 458,320 frank; van 55 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de suikers, 't zij 105,000 frank; van 55 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de azijnen en de azijnzuren, 't zij 87,500 frank; van 55 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de beetsuikers, 't zij 52,800 frank, en van 55 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de siropen en melassen, 't zij 52,500 frank, te zamen eene som van 5,885,320 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860. — Na aftrek, anderzijds, der vermoedelijke opbrengst van het invoerrecht op vee en op het versch vleesch, 't zij 2,000,000 frank, en eener som van 765,810 frank vooraf te nemen op de opbrengst derzelfde rechten op de andere goederen, 't zij te zamen 2,765,810 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds ingesteld door de wet van 19 Augustus 1889.

(²) Na aftrek van 55 t. h. van de vermoedelijke opbrengst, 't zij 2,765,000 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds.

(³)	id.	22 916 t. h.	id.	13,291,680	id.	id.
(⁴)	id.	55 t. h.	id.	7,175,000	id.	id.
(⁵)	id.	id.	id.	7,000	id.	id.
(⁶)	id.	id.	id.	14,000	id.	id.
(⁷)	id.	id.	id.	10,800	id.	id.
(⁸)	id.	id.	id.	2,940,000	id.	id.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).		REPORT. . . fr	116,149,600 »	
		a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent . . . 2,000 »		
	7	Recettes diverses . . . b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droit de licence, rétribu- tions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, rétributions du chef du rajustage des poids et taxes de vé- rification des poids et mesures, rembourse- ment des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. (1) 2,900,000 »	2,902,000 »	
		ENREGISTREMENT, ETC.		
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement	26,000,000 »	
	9	Greffes	1,000,000 »	
	10	Hypothèques	4,200,000 »	
		a. Successions et mutations par décès. . . . 19,300,000 »		
	11	Successions, etc. b. Droit de mutation en ligne directe 2,300,000 »	22,000,000 »	
		c. Droits dus par les époux survivants. . . . 400,000 »		62,115,000 »
	12	Timbre.	8,000,000 »	
	13	Naturalisations	15,000 »	
	14	Amendes en matière d'impôts.	350,000 »	
	15	id. de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	550,000 »	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.				241,738,600 »

(1) Déduction faite du produit probable du droit de licence, soit 3,050,000 francs, à attribuer au fonds spécial.

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
RECHT-STREEK-SCHIEDELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN (vervolg).		OVERDRACHT. fr.	116,140,000 .	
		a. Kosten van keuring der gouden en zilveren waren 2,000 .		
	7	Verscheidene ontvangsten. b. Buitengewone en toevallige ontvangsten, huurgeld van gebouwen, vergunningsrecht, vergeldingen wegens uittreksels van het kadaster, taxes voor buitengewone werken van lading en lossing van schepen, vergeldingen uit hoofde van het in ordebrengen der gewichten en taxes van verificatie der gewichten en maten, terugbetaling der kosten van bewateringswerken in de Kempen, enz. (1) 2,900,000	2,902,000 .	
		REGISTRATIE, ENZ.		
	8	Registratie	26,000,000 .	
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	9	Griffie	1,000,000 .	
	10	Hypotheken	4,200,000 .	
		a. Erfenissen en overgangs-eigendommen door overlijden. 19,300,000 .		
	11	Erfenissen, enz. b. Overgangsrecht in rechte linie. 2,500,000 .	22,000,000 .	
		c. Rechten verschuldigd door de overlevende echtgenooten. 400,000 .		62,115,000 .
	12	Zegel	8,000,000 .	
	13	Inburgeringen.	13,000 .	
	14	Boeten in zake van belastingen	350,000 .	
	15	Boeten van veroordeelingen in zaken van verschillenden aard, schadelessstellingen en interesten	550,000 .	
		TOTAAL VAN HET EERSTE HOOFDSTUK. fr.		241,766,000 .

(1) Na aftrek der vermoedelijke opbrengst van het vergunningsrecht, 't zij 3,050,000 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE II.				
PÉAGES.				
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	16	Rivières et canaux	1,625,000 »	2,105,000 .
	17	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers	525,000 »	
	18	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quais et de bassin	45,000 »	
	19	Chemin de fer	210,500,000 »	
	20	Télégraphes et téléphones.	10,200,000 »	
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	21	a. Taxes des correspondances en général. 15,612,580 »	(1) 17,222,580	239,432,580 .
		b. — sur les mandats et bons de poste 472,000 »		
		c. — sur les abonnements 60,000 »		
		d. — sur les effets de commerce 1,070,000 »		
		e. — sur les permis de pêche 8,000 »		
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,400,000 »	
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	110,000 »	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				241,627,580 .
CHAPITRE III.				
CAPITAUX ET REVENUS.				
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	24	Domaines (valeurs capitales)	550,000 »	
	25	Forêts	725,000 »	
	26	Dépenses du chemin de fer.	110,000 »	
	27	Établissements et services régis par l'État.	50,000 »	
	28	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	859,000 »	
	29	Revenus des domaines	760,000 »	
A REPORTER fr.			5,005,000 »	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 28,400,000 francs, comprenant une recette de 60,000 francs du chef des abonnements aux journaux, une recette de 1,070,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce et une recette de 8,000 francs du chef de la taxe sur les permis de pêche. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 45 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 27,262,000 francs, et s'élève ainsi à 11,177,420 francs.

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.	
HOOFDSTUK II.					
WEGGELDEN					
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	16	Rivieren en vaarten	1,625,000	2,195,000	
	17	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der Scheldekaaien, te Antwerpen.	525,000		
	18	Voorhaven van Oostende en vloedok van Nieupoort. Kaai- en dokrechten	45,000		
	19	Spoorweg	210,500,000		
	20	Telegraaf en telefoon	10,200,000		
SPOORWEGEN, POSTERIJEN, ENZ.	21	a. Taxes der correspondentiën in 't algemeen	15,012,580	(1) 17,222,580	239,432,580
		b. — op de mandaten en postbons	472,000		
		c. — op de abonnementen	60,000		
		d. — op de handelseffecten	1,070,000		
		e. — op visch verloven	8,000		
	22	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover	1,400,000		
23	Opbrengst van den overzetsdienst van Antwerpen naar het Vlaamsch Hoofd	110,000			
TOTAAL VAN HET HOOFDSTUK II . . . fr.				241,627,580	
HOOFDSTUK III.					
KAPITALEN EN INKOMSTEN.					
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	24	Domeinen (kapitale waarden).	550,000	3,005,000	
	25	Boschen	725,000		
	26	Aanhoorigheden der spoorwegen	110,000		
	27	Gestichten en diensten beheerd door Staat	30,000		
	28	Verscheidene en toevallige opbrengsten, erinbegrepen die der examens voor de hoogescholen	850,000		
	29	Inkomsten der domeinen	780,000		
OVER TE DRAGEN. . . fr.			3,005,000		

(1) De onzuivere opbrengst der posterijen wordt geschat op 28,400,000 frank, begrijpende eene ontvangst van 60,000 frank uit hoofde der inschrijving op dagbladen, en eene ontvangst van 1,070,000 frank, voort te komen door het innen en aanvaarden der handelseffecten en eene ontvangst van 8,000 frank uit hoofde van de taks op de verloven tot visschen. Die laatste opbrengsten behooren in hun geheel den Staat toe. Het deel van 41 t. h. aan het gemeentefonds toegekend, wordt dus berekend op 27,262,000 frank en bedraagt dus 11,177,420 frank.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr.	3,005,000 »	
CHEMINS DE FER, ETC.	50	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	95,000 »	
	31	Produit de la vente des permis de pêche	200,000 »	
PRISONS.	32	Produits divers des prisons.	380,000 .	
	33	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,655,000 »	
	34	— des droits de chancellerie	10,800 .	
	35	— des actes des commissariats maritimes	170,000 »	
	36	— des droits de pilotage	3,550,000 »	
	37	— des droits d'écluse	10,000 »	18,186,800 .
	38	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	230,000 »	
	39	— des établissements de bienfaisance de l'État	125,000 »	
	40	— des laboratoires d'analyses de l'État	100,000 »	
TRÉSOR- RIE GÉNÉ- RALE, ETC.	41	Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique.	2,200,000 »	
	42	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa.)	1,875,000 .	
	43	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,200,000 »	
	44	Dividendes de 29,910 actions de la C ^{ie} du chemin de fer du Congo	800,000 »	
	45	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	1,400,000 »	
	46	Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	181,000	
CHAPITRE IV.				
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	47	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	630,000 »	
	48	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	190,000 »	
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	49	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déicits des comptables.	18,000 »	
	50	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	510,000 »	
		A REPORTER. . . . fr.	1,548,000 »	

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUNEN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERNACHT. . . fr.	3,005,000 .	
SPOORWEGEN, ENZ.	50	Inschrijvingen op den <i>Moniteur</i> , enz., ontvangen door het Postbestuur	95,000 .	
	31	Opbrengst van het a'geven der vischverloven	200,000 .	
	32	Verschillende opbrengsten der gevangenen	380,000 .	
GEVANGENISSEN	33	Opbrengsten van de belegging der gelden voor borgtochten en consignatiën	2,655,000 .	
	34	— der rechten van kanselarij	10,800 .	
	35	— der akten van de waterschout-beambten.	170,000 .	18,186,800 .
	36	— der loodsgelden	3,550,000 .	
	37	— der sluisgelden	10,000 .	
	38	— der regie van den <i>Moniteur</i> (Koninklijk besluit van 21 Juni 1868)	250,000 .	
	39	— der weldadigheidsgestichten van den Staat	125,000 .	
	40	— der Staats laboratoriums voor oplossingen	100,000 .	
	41	Deel den Staat voorbehouden door de wet van 26 Maart 1900, in de jaarlijksche winsten verwezenlijkt door de Nationale Bank van België.	2,200,000 .	
	42	Bonificatie van een vierde ten honderd, per halfjaar, op het overschot der gemiddeld boven 275 miljoen frank in omloop zijnde bankbriefjes van de Nationale Bank van België. (Wet van 26 Maart 1900, art. 2, 3 ^e alinea.)	1,875,000 .	
ALGEMEENE THESAURIE, ENZ.	43	Opbrengst der belegging van de beschikbare fondsen der Schatkist	1,200,000 .	
	44	Dividenden van 29,910 aandelen der Spoorwegmaatschappij van den Congo	800,000 .	
	45	Interessen en dividenden der aandelen van de Nationale Maatschappij der Buurtspoorwegen	1,400,000 .	
	46	Opbrengst der bijdrage door de provinciën te betalen uit hoofde der kazerneering van de gendarmerie	181,000 .	
HOOFDSTUK IV.				
TERUGBETALINGEN.				
RECHTSTREEKSE BELASTINGEN, ENZ.	47	Kosten van ontvang der provincie- en gemeentecentiemen	630,000 .	
	48	Terugbetaling, door de gemeenten, der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	190,000 .	
REGISTRATIE EN DOMEINEN	49	Saldo der door het Rekenhof afgesloten rekeningen — Tekort van wege de Staatsrekenplichtingen	18,000 .	
	50	Invoering van voorschotten gedaan door de verschillende Departementen	510,000 .	
		OVER TE DRAGEN. . . fr.	1,348,000 .	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. . . fr.	1,348,000 .	
PRISONS.	51	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,984 .	
	52	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 .	
	53	Recettes diverses et accidentelles.	500,000 .	
	54	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 .	
	55	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 .	4,771,400
	56	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	50,000 .	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	57	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la Trésorerie.	250,000 .	
	58	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	51,430 .	
	59	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	2,068,500 .	
	60	Établissements de bienfaisance	420,000 .	
	61	Annuité à payer jusqu'en 1959 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 .	
	62	Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des wagons-lits et des grands express internationaux du chef d'une provision de 500,000 francs avancée par l'État (convention du 13 novembre 1901, art. 2 § 4)	28,926 .	
TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.			fr. 506,342,470 .	

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL
		OVERDRACHT . . . fr.	1,348,000 .	
GEVANGENISSEN	51	Abonnementen der provinciën voor herstellingen van onderhoud der arresthuizen en gerechtshoven, aankoop en onderhoud van hun mobilier	22,984 .	
	52	Terugbetaling, door de provinciën, der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	60,000 .	
	53	Verschillende en toevallige ontvangsten	500,000 .	
	54	Aandeel der stad Oostende in de kosten van den dienst der sluizen van de handelsdokken	1,560 .	
	55	Voorafnemings op de gelden van het kleedingsfonds van het tolwezen, ten titel van terugbetaling wegens voorschotten	10,200 .	4,771,400 .
	56	Ontvangst uit hoofde van met verjaring geslagen ordonnanciën	30,000 .	
ALGEMEENE THESAURIE, ENZ.	57	Bijdrage der Nationale Bank van België in de kosten van de Thesaurie	250,000 .	
	58	Terugbetaling door de provincie Brabant en verschillenden van geringe uitgaven voor het Justitie-paleis van Brussel.	51,450 .	
	59	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der pensioenen van de gemeente-onderwijzers. (Wet van 16 Mei 1876.)	2,068,500 .	
	60	Weldadigheidsgestichten	420,000 .	
	61	Jaarsom tot in 1939 te betalen door de Spoorwegmaatschappij « Est français » uit hoofde der naasting door haar van de sectie Vireux tot aan de belgische grens van het vroeger spoorwegnet « Grand Central belge »	20,000 .	
	62	Door de « Compagnie des Wagons-lits et des grands express internationaux » tot in en met 1928 te betalen annuïteit uit hoofde van een voorschot van 500,000 frank dat haar door den Staat verleend is geworden (overeenkomst van 13 november 1901, art. 2 § 4)	28,926 .	
TOTAAL DER BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN.			fr.	508,342,470 .

(28)

ÉTAT

DES

PRODUITS ET REVENUS

RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1897, 1898, 1899, 1900 ET 1901

ET COMPARAISON

AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1902

DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

Administrations.	Articles du Budget de 1903.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1897.	1898.	1899.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	55,819,502	57,247,547	56,810,924
	Douanes, accises et recettes diverses.	107,210,595	96,891,726	105,525,902
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	52,945,865	56,599,584	60,512,840
ENSEMBLE. . . . fr.		215,975,762	210,538,857	222,658,666
II. — Péages		188,626,897	207,953,178	226,047,841
III. — Capitaux et revenus		14,187,244	14,647,096	15,647,824
IV. — Remboursements		14,051,740	6,142,775	4,677,074
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.		450,859,645	439,281,906	469,051,405

DÉVELOP

I. — IMPÔTS.

CONTRIBUTIONS
DIRECTES,
DOUANES ET
ACCISES.

1	Foncier.	25,294,059	25,483,559	25,697,840
2	Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	20,005,276	20,506,051	20,655,862
3	Patentes (principal et 20 % additionnels).	8,075,126	10,767,896	9,672,481
4	Relevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 % add.)	446,861	690,061	815,741
	TOTAUX fr.	55,819,502	57,247,547	56,810,924
5	Douanes : Droits d'entrée.	37,795,510	37,271,879	40,805,061
6	Accises.			
	Vins étrangers	3,957,594	4,275,310	4,493,625
	Eaux-de-vie indigènes	47,629,164	56,297,401	59,465,540
	Bières	11,628,554	12,054,451	12,617,550
	Vinaigres et acide acétique	99,095	79,075	70,944
	Sucres de canne et de betterave	3,506,605	2,928,155	3,454,868
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	791,565	956,437	1,122,676
	Margarine	407,855	451,656	511,415
	Tabacs { étrangers	649,478	1,298,045	1,376,247
	indigènes	47,759	485,021	482,261
	TOTAUX fr.	68,717,447	58,805,491	65,595,111
7	Recettes diverses			
	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent	2,501	2,015	1,480
	b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre et du chef de rajustage de poids et mesures, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	697,137	812,541	926,244
	TOTAUX. . . .	699,658	814,556	927,750
	TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES. . . .	107,210,595	96,891,726	105,525,902

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENN.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1900.	1901.		adoptées pour l'exercice 1902.	proposées pour l'exercice 1903.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

58,055,534	57,045,888	50,597,599	58,667,000	60,592,000	1,925,000	"
112,101,742	118,880,085	108,082,010	(1) 114,983,446	119,051,000	4,556,244	488,000
64,561,285	64,703,728	59,824,260	58,853,000	62,115,000	3,280,000	"
254,718,361	240,020,701	224,505,860	252,485,446	241,756,690	9,761,244	488,000
232,691,836	231,788,855	217,526,229	233,895,250	241,627,580	7,732,550	"
21,407,639	19,757,073	17,559,497	17,984,590	18,186,800	497,500	295,000
5,287,937	6,437,065	7,307,201	4,077,074	4,771,400	94,526	"
404,105,775	408,593,592	466,676,706	489,040,050	506,542,470	18,085,420	785,000

(1) Non compris la part de l'État, 1,920,000 francs, dans la recette prévue par la loi du 6 janvier 1902 sur les sucres.

PEMENTS.

AUGMENTATION . . . fr.

(2) 17,302,420

(2) Voir renvoi (1).

25,924,130	26,200,004	25,719,910	26,438,000	26,762,000	324,000	"
20,988,527	21,321,658	20,651,095	21,029,000	21,980,000	551,000	"
9,899,207	6,518,681	8,946,678	9,000,000	10,250,000	1,250,000	"
1,243,570	3,205,545	1,279,916	1,600,000	1,600,000	"	"
58,055,534	57,045,888	50,597,599	58,667,000	60,592,000	1,925,000	"
43,016,914	42,525,266	40,402,520	45,555,800	43,852,870	497,064	"
5,040,020	5,100,836	4,573,478	5,070,000	5,135,000	65,000	"
42,688,507	47,810,625	42,757,809	42,724,140	44,708,520	1,984,180	"
12,706,494	13,592,105	12,475,819	13,650,000	13,525,000	"	525,000
60,845	87,798	79,551	71,500	58,500	"	15,000
3,411,851	3,368,091	3,335,910	(1) 3,510,000	3,460,000	1,950,000	"
1,200,774	974,349	1,009,120	1,150,000	1,000,000	"	150,000
551,575	540,017	492,659	550,000	550,000	"	"
1,417,234	1,367,912	1,221,785	1,400,000	1,400,000	"	"
517,219	657,769	458,006	600,000	660,000	60,000	"
67,494,128	73,300,400	66,582,115	68,725,640	72,296,820	4,059,180	488,000
1,477	645	1,625	2,000	2,000	"	"
989,223	5,053,774	1,295,744	2,900,000	2,900,000	"	"
990,700	3,054,419	1,297,569	2,902,000	2,902,000	"	"
112,101,742	118,880,085	108,082,010	114,983,446	119,051,000	4,556,244	488,000

Y compris 20 centimes additionnels extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

Administrations.	Articles du Budget de 1903.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1897.	1898.	1899.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		I. — IMPÔTS (SUITE).			
	8	Enregistrement			
		{ Actes			
		{ Civils publics	18,575,553	20,025,180	21,249,674
		{ Sous seing privé	643,784	658,923	864,723
		{ Judiciaires	790,252	801,102	802,506
		{ D'huissiers	972,680	1,050,525	1,023,029
		Lettres de noblesse	5,100	4,030	1,450
		Permis de changer de nom de famille	1,015	1,505	870
		TOTAUX fr.	20,986,454	22,521,765	23,942,052
	9	Grefle			
		{ Mise au rôle	230,748	226,596	225,029
		{ Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	728,761	748,417	713,869
		{ Légalisations et recherches	26,760	6,065	7,423
		TOTAUX fr.	986,269	981,078	944,921
	10	Hypothèques			
		{ Droits d'inscription	250,340	256,554	268,315
		{ Droits de transcription d'actes de mutation	3,306,881	3,593,948	3,881,115
		TOTAUX fr.	3,563,221	3,850,502	4,149,430
	11	Successions			
		{ Droits de succession	16,474,288	16,962,666	17,026,096
		{ Id. de mutation par décès	465,286	692,797	319,309
		{ Id. de mutation sur les successions en ligne directe	2,148,680	2,165,628	2,520,467
		{ Id. dus par les époux survivants	519,097	512,767	559,901
		TOTAUX fr.	19,407,351	20,133,848	20,014,865
	12	Timbre			
		{ Formules pour actes de protêts	106,350	111,625	109,925
		{ Huissiers	48,500	40,625	47,150
		{ Postes	20	2	2
		{ Passe-ports	16,016	15,636	14,648
		{ Permis de port d'armes de chasse	483,585	488,145	504,455
		{ Permis de chasse au levrier	420	490	490
		{ Timbres fixes	416,568	418,828	457,791
		{ Timbres proportionnels pour effets de commerce	255,550	275,458	309,624
		{ Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	14,606	14,870	16,775
		{ Timbres adhésifs pour affiches	351,062	354,299	351,480
		{ Timbres de dimension	2,119,777	2,150,610	2,151,854
		{ Timbres proportionnels	204,359	275,524	307,658
		{ Timbres de dimension	41,104	45,297	45,926
		{ Timbres fixes. Warrants	983	887	596
		{ Timbres proportionnels	1,351,877	1,440,134	1,550,872
		{ Billets au porteur	250,929	242,614	258,253
		{ Actions, de société, obligations, etc	980,411	1,595,247	3,768,470
		{ Timbres proportionnels	377,314	388,125	395,858
		{ de dimension	46,444	44,787	41,920
		TOTAUX fr.	7,040,615	7,910,025	10,425,725
	13	Naturalisations	19,250	6,500	21,250
	14	Amendes en matière d'impôts	343,454	346,356	549,298
	15	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	588,251	600,512	605,501
		TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC fr.	52,943,865	56,399,584	60,512,840

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1900.	1901.		adoptées pour l'exercice 1902.	proposées pour l'exercice 1903.	En PLUS.	En MOINS.	
22,657,772 840,116 890,418 1,071,102 5,770 435	25,083,002	23,597,309	25,000,000	26,000,000	1,000,000	"	.
25,452,613	25,083,002	23,597,309	25,000,000	26,000,000	1,000,000	"	.
250,645 726,119 5,726	1,000,404	975,050	1,000,000	1,000,000	"	"	.
962,488	1,000,404	975,050	1,000,000	1,000,000	"	"	.
289,814 4,078,550	4,277,076	4,041,670	4,200,000	4,200,000	"	"	.
4,568,104	4,277,076	4,041,670	4,200,000	4,200,000	"	"	.
10,927,550 451,970 2,994,688 429,102	25,282,555	21,728,037	10,720,000	22,000,000	2,280,000	"	.
23,806,990	25,282,555	21,728,037	10,720,000	22,000,000	2,280,000	"	.
115,000 40,750 8 15,252 550,145 525 510,068 538,710 16,195 566,699 2,208,019 500,702 42,896 596 1,715,503 279,796 2,086,967 594,669 56,576	8,040,125	8,486,088	8,000,000	8,000,000	"	"	.
9,004,054	8,040,125	8,486,088	8,000,000	8,000,000	"	"	.
15,000 405,809 547,877	9,250 455,148 575,040	15,650 386,051 595,610	15,000 550,000 550,000	15,000 550,000 550,000	" " "	" " "	.
64,561,285	64,705,728	59,824,260	58,855,000	62,115,000	3,280,000	"	.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

Administrations.	Articles du Budget de 1903.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS REALISÉS PEN				
			1897.	1898.	1899.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	16	II. — PEAGES.					
		Droits de navigation.	Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	103,111	113,151	110,002
				Maestricht à Bois-le-Duc.	123,540	132,528	151,541
				Jonction de la Meuse à l'Escaut	414,723	423,530	418,254
				Embranchement vers le camp de Beverloo	4,532	5,343	5,575
				Id. vers Hasselt	13,880	15,084	15,452
				Id. vers Turnhout	19,040	17,789	18,402
				Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	34,189	38,209	40,070
				Sambre.	124,915	123,502	123,113
				Charleroi à Bruxelles et embranchements	194,223	199,029	188,040
				Centre	1,031	1,041	1,203
				Mons à Condé	38,959	38,983	34,007
				Pommerœul à Antoing	44,562	44,201	50,437
				Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	5,074	5,571	4,920
				{ Schipdonck à Balgerhoeke	7,864	7,845	7,920
				Roulers à la Lys	4,417	4,789	4,759
				Gand à Ostende	44,745	53,255	53,102
				Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	15,088	16,245	15,321
				Moervaert	3,208	3,171	3,037
				Furnes à Bergues.	"	170	323
				Petite Nèthe (canalisée)	2,371	2,088	2,175
				Bossuyt.	5,720	6,020	6,150
				Gand à Terneuzen	27,976	30,194	31,037
				Meuse	160,083	160,208	164,789
				Ourlhe	5,753	6,055	4,702
				Escaut	106,473	125,011	121,773
				Lys	56,809	61,204	56,636
				Yser	6,803	0,171	5,938
				Ypres à l'Yser	1,862	1,473	1,500
				Loo	1,491	2,214	1,735
				Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	187	95	61
				Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	29,879	25,565	20,225
				Redevances de sociétés nautiques	214	216	212
				Routes appartenant à l'État (pour mémoire)	8,710	"	"
				17	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	423,000	450,000
	18			Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport — Droits de quais et de bassin	44,713	47,614	45,823
			TOTAUX. . . . fr.	2,080,873	2,172,604	2,335,791	
	CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	19	Chemin de fer	164,922,264	182,910,002	198,993,970	
20		Télégraphes et téléphones	7,174,449	7,806,005	8,800,590		
21		Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les mandats et bords de poste, sur les abonnements, sur les effets de commerce et sur les permis de pêche	13,151,142	13,720,055	14,600,395		
22		Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,251,605	1,150,523	1,212,482		
23		Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	77,564	87,530	98,013		
		TOTAUX DES PEAGES fr.	188,020,807	207,053,178	220,047,841		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1900.	1901.		adoptées pour l'exercice 1902.	proposées pour l'exercice 1905.	En PLUS.	En MOINS.	
122,755							
154,657							
477,801							
4,230							
18,500							
24,218							
54,470							
131,504							
161,412							
1,669							
36,128							
52,197							
4,615							
8,256							
5,086							
53,038							
18,917	1,592,732	1,054,680	1,560,000	1,025,000	65,000	.	
2,744							
384							
2,149							
5,125							
58,798							
181,107							
4,720							
115,683							
50,374							
5,740							
1,665							
2,382							
55							
27,463							
202							
"	"	"	"	"	"	"	
600,000	"	531,250	500,000	525,000	25,000	.	
44,673	46,616	45,888	45,000	45,000	"	"	
2,598,873	1,059,548	2,251,818	2,105,000	2,195,000	90,000	.	
204,534,676	205,241,580	190,880,678	204,370,000	210,500,000	6,130,000	.	
9,553,556	9,588,506	8,559,755	10,000,000	10,200,000	200,000	"	
15,505,132	15,964,129	14,568,091	15,910,250	17,222,580	1,312,350	.	
1,159,594	1,254,557	1,202,872	1,400,000	1,400,000	"	"	
100,425	101,135	93,015	110,000	110,000	"	"	
252,091,836	251,788,855	217,526,229	253,895,250	241,627,580	7,762,550	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

Administrations.	Articles du Budget de 1903.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1897.	1898.	1899.
S R E G I S T R E M E N T E T D O M A I N E S.	24	III. — CAPITAUX ET REVENUS			
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux	50,253	64,277	52,702
		provenant d'emprises. { Routes	27,449	55,440	27,758
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	30,141	77,189	51,407
		Produits { des successions en déshérence	70,705	200,578	27,057
		{ nets des épaves	406	124	207
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	1,465	1,052	1,028
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	504	1,765	866
		provenant du Département des Affaires Étrangères	558	685	9
		id. id. des Finances et des Travaux publics	40,080	14,517	15,455
		id. id. de la Guerre	177,018	105,805	204,420
		id. id. de l'Agriculture	70,445	42,024	40,685
		id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,500	135	478
		id. id. de la Justice	9,720	16,522	21,655
		id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	40,222	12,694	54,866
		id. id. de l'Industrie et du Travail	"	"	20
		id. de la Cour des Comptes	1,170	920	1,144
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
		de capitaux. { de créances ordinaires	"	"	"
		Rachat et transfert de rentes	"	554	55
		Transactions en matière domaniale	"	"	"
		Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	22,745	15,196	34,490
		Refourissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	20	"	5
		Produit d'objets saisis et confisqués	5,169	8,588	5,695
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	950	929	2,513
		Part du Trésor dans l'encaisse disponible du Polder de Borgerweert	"	"	"
		TOTAUX . . . fr.	585,212	695,880	511,985
25	Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	535,657	480,800	585,008
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	115,884	156,529	100,677
		Id. de glandée, panage, foin et herbages	157	850	722
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts	14,902	14,646	14,547
		Id. du droit de chasse	18,270	18,246	19,505
		Id. id. de pêche (baux et licences)	770	605	988
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	2,000	2,280	2,112
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	18,574	18,437	18,713
		TOTAUX . . . fr.	707,114	692,275	746,102
		A REPORTER . . . fr.	1,290,326	1,388,155	1,258,145

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1900.	1901.		adoptées pour l'exercice 1902.	proposées pour l'exercice 1903.	En PLUS.	En MOINS.	
27,281							
24,559							
17,617							
38,255							
142							
2,148							
2,157							
738							
79,509							
222,054							
5,655							
601							
15,806	571,300	578,510	530,000	530,000	•	•	
3,047							
•							
•							
•							
•							
•							
•							
33,548							
•							
19,288							
924							
40,606							
532,175	571,300	578,510	530,000	530,000	•	•	
547,753							
88,802							
635							
16,672	796,158	728,194	725,000	725,000	•	•	
20,482							
644							
1,919							
22,555							
690,262	796,158	728,194	725,000	725,000	•	•	
1,231,435	1,307,458	1,306,704	1,255,000	1,255,000	•	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

Administrations.	Articles du Budget de 1903.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1897.	1898.	1899.	
		REPORT. . . fr.	1,290,326	1,586,155	1,258,145	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
	26	Dépendances du chemin de fer.				
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	20,796	20,250	20,270	
		Location de bâtiments	7,078	12,223	11,015	
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	5,923	6,105	4,868	
		Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	296	860	783	
		Argent non réclamé.	3,827	3,723	2,932	
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	19,706	50,015	30,728	
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	11,526	10,131	9,080	
		Id. d'objets non réclamés.	12,738	13,785	24,191	
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,556	7,372	14,380	
		TOTAUX. . . fr.	88,346	130,492	119,147	
	27	Établissements et services régis par l'État.				
		École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades	9,740	9,022	10,330	
		{ Produits des ventes d'objets divers	400	510	540	
		Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	"	271	"	
		Insertions au <i>Moniteur</i> (Loi du 50 juillet 1889)	83	76	77	
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,022	13,042	15,600	
		Section normale d'enseignement moyen pour filles	5,680	6,000	5,500	
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	13,250	250	250	
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	"	"	2,509	
		TOTAUX. . . fr.	44,775	31,571	34,816	
	28	Produits divers et accidentels.				
		Produit des examens universitaires	46,142	49,553	50,989	
		Id. des examens et visa des diplômes	74,467	72,938	73,153	
		Id. divers	589	"	390	
		Id. des brevets d'invention	503,570	529,810	560,550	
		Id. du quart des salaires sur transcriptions	52,698	55,762	57,665	
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	8	15	15	
		Id. des taxes perçues pour marques de fabrique et de commerce	7,903	7,471	8,190	
		Restitutions volontaires.	20	262	"	
		Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	79	129	105	
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées	14	"	"	
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	13	"	
		Excédent de droits d'encaissement sur les frais d'adjudication	57,208	60,500	47,185	
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	2,151	2,467	11,036	
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	4,409	"	"	
		Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand.	"	"	"	
		TOTAUX. . . fr.	751,348	784,520	800,040	
		A REPORTER. . . fr.	2,174,705	2,332,738	2,221,154	

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1900.	1901.		adoptées pour l'exercice 1902.	proposées pour l'exercice 1903.	En PLUS.	En MOINS.	
1,231,435	1,567,458	1,506,704	1,255,000	1,255,000	"	"	
18,209							
7,620							
4,136							
1,036							
4,004	174,187	126,108	110,000	110,000	"	"	
19,874							
15,096							
21,785							
26,552							
118,570	174,187	126,108	110,000	110,000	"	"	
11,561							
803							
"							
93	34,620	35,860	30,000	30,000	"	"	
15,594							
5,046							
250							
170							
53,517	34,620	35,860	30,000	30,000	"	"	
48,380							
70,584							
770							
599,010							
57,983							
5							
7,410							
7	801,153	820,108	830,000	850,000	20,000	"	
505							
5							
5							
76,515							
3,495							
"							
"							
804,474	801,153	820,108	830,000	850,000	20,000	"	
2,247,706	2,467,418	2,288,780	2,225,000	2,245,000	20,000	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

Administrations.	Articles du Budget de 1903.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1897.	1898.	1899.
		REPORT fr.	2,174,795	2,532,758	2,221,154
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	106,720	156,462	157,424
		Domaine de Tervueren	4,995	7,918	10,195
		Fermages et vente d'arbres	1,107	1,958	1,656
		Menus produits	59,577	52,566	52,485
		Génie militaire	55,885	51,559	59,416
		Location de biens-fonds et de bâtiments	8,155	7,518	8,764
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	480	461	429
		Fermages de pêche et de chasse	12,915	12,617	11,112
		Arrérages de rentes	2,970	2,970	2,850
		Redevances pour concessions de prises d'eau	530	60	40
		Abbaye de Villers			
		Produit des droits d'entrée			
		Menus produits			
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale			
		Id. id. de créances ordinaires			
		Produits des sablières et mines (forêts exceptées)			
		Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	2,159	2,675	4,585
		Location de terrains pro-	56,951	58,686	59,962
		venant d'emprises	9,251	10,518	9,645
		Routes	150,212	108,906	115,625
		Vente d'arbres, planta-	545,685	202,680	561,566
		tions, herbages, etc.	45,605	29,178	21,755
		Droits de pêche (rivières et canaux)	147	9	62
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	511	64	20
		Redevances pour jouissance du mobilier de l'État			
		TOTAUX fr.	800,555	646,405	815,165
		TOTAUX (Enregistrement et domaines) fr.	2,975,128	2,979,145	3,050,519
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	25,054	25,117	25,601
		Id. id. au Recueil spécial des actes de société	21,656	26,176	31,736
		Postes	12,526	11,527	10,060
		Id. id. aux Annales parlementaires	52,676	29,020	24,020
		Id. id. au Compte rendu analytique	456	576	501
		Id. id. au Recueil des lois et arrêtés	155	127	181
		Id. id. aux Documents parlementaires			
		Id. id. au bulletin international des tarifs douaniers	1,170	1,155	1,520
		Produit de la vente de permis de pêche			
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.) fr.	93,471	94,098	93,419
		Produits divers des prisons	585,461	571,600	575,062
		Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,950,061	2,527,557	2,650,447
		Id. des droits de chancellerie	9,484	9,041	10,558
		Id. des actes des commissariats maritimes	141,558	140,019	149,800
		Id. des droits de pilotage	3,057,698	5,147,574	5,278,939
		Id. id. d'écluses	7,423	6,716	8,536
		Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	160,562	197,910	256,052
		Id. des établissements de bienfaisance de l'État	129,951	150,240	147,298
		Id. des laboratoires d'analyses de l'État			112,094
		Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	1,150,450	1,159,124	1,528,550
		Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique (loi du 26 mars 1900, art. 2, 5 ^e alinéa)	977,967	1,068,018	1,274,707
		Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,056,710	1,572,650	640,543
		Dividende de 29,910 actions de la C ^{ie} du chemin de fer du Congo (année d'exploitation 1 ^{er} juillet 1902-30 juin 1905)	525,000	546,000	1,286,200
		Intérêts à 5% sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	59,452	15,000	
		Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chem. de fer vicinaux	562,208	675,757	795,810
		Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie			
		TOTAUX (Trésorerie générale) fr.	10,755,184	11,202,255	12,145,024
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	14,187,244	14,647,006	15,647,824

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1900.	1901.		adoptées pour l'exercice 1902.	proposées pour l'exercice 1905.	En PLUS.	En MOINS.	
2,247,796	2,467,418	2,288,780	2,225,000	2,245,000	20,000	.	
141,582							
10,101							
2,448							
39,245							
35,851							
9,626							
558							
12,787							
5,441							
"							
"							
15	802,018	762,198	760,000	760,000	.	.	
"							
5,088							
62,810							
10,961							
118,028							
269,156							
25,555							
62							
17							
747,067	802,018	762,198	760,000	760,000	.	.	
2,994,865	5,269,456	5,050,978	2,985,000	5,005,000	20,000	.	
25,516							
52,696							
11,260							
51,864	90,891	95,075	115,000	95,000	.	20,000	
660							
197							
1,505							
115,260	152,001	125,080	200,000	200,000	.	.	
216,758	225,792	218,155	515,000	295,000	.	20,000	
581,901	585,205	572,646	552,500	580,600	27,500	.	
2,604,977	2,628,881	2,675,721	2,655,000	2,655,000	.	.	
10,462	11,250	10,115	10,800	10,800	.	.	
148,454	157,546	148,671	160,000	170,000	10,000	.	
3,257,455	3,557,711	3,211,871	3,400,000	3,550,000	150,000	.	
8,650	8,568	7,978	10,000	10,000	.	.	
255,815	195,815	212,792	250,000	250,000	.	.	
150,441	119,091	135,401	125,000	125,000	.	.	
108,577	152,995	117,821	100,000	100,000	.	.	
5,801,598	2,606,922	2,446,485	2,200,000	2,200,000	.	.	
1,405,939	1,575,538	1,271,612	1,745,000	1,875,000	150,000	.	
1,214,030	1,288,220	1,154,587	1,200,000	1,200,000	.	.	
1,696,380	1,207,525	1,052,401	1,075,000	800,000	.	275,000	
"	"	"	"	"	.	.	
945,537	2,429,561	1,081,371	1,240,000	1,400,000	160,000	.	
172,045	174,141	175,092	181,000	181,000	.	.	
17,814,117	15,891,540	13,697,718	14,351,800	14,506,800	450,000	275,000	
21,407,639	10,757,975	17,559,497	17,984,500	18,186,800	497,500	295,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

Administrations.	Articles du Budget de 1903.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1897.	1898.	1899.	
IV. — REMBOURSEMENTS.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	47	Frais de perception des centimes provinciaux	156,166	143,841	143,008	
		id. id. communaux	465,435	480,095	491,829	
	48	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	177,744	168,689	191,991	
		TOTAUX (contributions directes, etc.) . . . fr.	779,345	792,625	826,918	
	49	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. { Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes.	140	252	505	
		Actes de chargement de divers chefs			65	
		Déficits des comptables. { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	18,582	252	815	
		Recouvrements divers	14,761	46,402	88,586	
		TOTAUX . . . fr.	55,483	46,906	89,961	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	50	Frais de poursuites et d'instances	194	459	166	
		Remboursement et dégrèvement de contributions	52	9	0	
		5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,157	1,647	1,297	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"	
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"	
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,216	2,231	2,107	
		Remboursement de frais de tournée — Rétribution des surnuméraires	51,091	55,357	59,688	
		Restitution de droits	1,068	4,510	18	
		Remboursement divers	"	"	3,730	
		Taxes dues pour l'usage des égouts de la prison de Saint-Gilles	"	"	"	
		Frais de surveillance de travaux publics concédés	22,192	19,792	12,792	
		Taxes pour l'usage de la canalisation des eaux de la ville de Bruxelles	"	"	"	
		Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursement des sommes avancées par les consuls	365	"	"	
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits.	"	"	"	
		Ministère de la Guerre. { Restitution de droits	"	"	"	
		Remboursements divers	902	1,864	2,128	
		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique	10,949	6,104	7,489	
		Remboursement de subsides	"	1,669	16,278	
		Restitution de droits	"	"	"	
		Remboursements divers	"	"	12	
		Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	152,971	124,504	135,531	
		Frais de justice en matière de simple police	125,795	131,598	136,326	
		id. en matière de faillite	1,468	996	1,526	
		id. militaire	129	68	122	
		Frais de poursuites en matière forestière	10,340	281	9,686	
		Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	5,868	5,762	2,523	
		Remboursements divers	6	10	"	
		Ministère de l'Agriculture. { Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	311,504	161,370	98,613	
Restitution de droits	54	5	"			
Remboursements divers	1,663	4,972	596			
		Totaux . . . fr.	658,873	521,006	488,718	
		TOTAUX (enregistrement et domaines) . . . fr.	692,356	567,912	578,670	
		A REPORTER . . . fr.	1,471,721	1,360,555	1,405,597	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1900.	1901.		adoptées pour l'exercice 1902.	proposées pour l'exercice 1905.	En PLUS	En MOINS.	
147,714 516,256	605,917	658,070	600,000	650,000	50,000	°	
265,798	181,518	197,148	190,000	190,000	°	°	
020,748	847,435	855,218	790,000	820,000	50,000	°	
57 892	500,506	101,517	18,000	18,000	°	°	
15,820 21,160							
35,929	500,506	101,517	18,000	18,000	°	°	
150 5 5,187 ° ° 2,280 50,955 6 1,705 525 12,402 245 545 170 ° 915 14,840 10,582 ° ° 116,863 150,467 277 704 245 2,500 ° 557,014 ° °	494,527	569,955	510,000	510,000	°	°	
680,742	494,527	569,955	510,000	510,000	°	°	
722,671	794 055	671,250	628,000	628,000	°	°	
1,652,410	1,642,068	1,506,468	1,518,000	1,518,000	50,000	°	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

Administrations.	Articles du Budget de 1903.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1897.	1898.	1899	
		REPORT. . . fr.	1,471,721	1,500,555	1,405,507	
		IV. — REMBOURSEMENTS (SUITE)				
PRISONS.	51	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984	22,984	
	52	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	75,402	61,142	90,957	
	53	Recettes diverses et accidentelles	10,440,907	2,449,414	1,010,858	
	54	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560	1,560	1,560	
	55	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	6,185	6,500	6,700	
	56	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	25,844	21,012	21,606	
	57	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de Trésorerie	175,000	175,000	175,000	
	58	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	31,845	31,505	31,450	
	59	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	1,420,640	1,448,700	1,554,416	
	"	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510	200,073	"	
	60	Établissements de bienfaisance	364,544	363,050	356,186	
	61	Annuité à payer jusqu'en 1959 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est-français du chef de la reprise de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau « Grand central belge »	"	"	"	
	62	Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des wagons-lits et des grands express internationaux du chef d'une provision de 500,000 francs qui lui a été avancée par l'État. (Convention du 15 novembre 1901, art. 2, § 4.) . .	"	"	"	
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . fr.	12,557,035	4,759,256	5,248,495	
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS . . fr.	14,051,740	6,142,776	4,677,074	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1900.	1901.		adoptées pour l'exercice 1902.	proposées pour l'exercice 1903.	En PLUS.	En MOINS.	
1,652,419	1,642,068	1,506,468	1,518,000	1,548,000	50,000	.	
22,084	22,084	22,084	22,084	22,934	.	.	
65,019	554,002	168,504	60,000	60,000	.	.	
1,172,626	1,858,944	3,584,546	500,000	500,000	.	.	
1,560	1,360	1,560	1,500	1,560	.	.	
6,850	4,842	6,215	10,200	10,200	.	.	
20,651	19,910	21,581	50,000	50,000	.	.	
285,000	230,000	230,000	230,000	230,000	.	.	
31,474	31,505	31,552	31,430	31,430	.	.	
1,655,315	1,747,020	1,565,218	2,033,100	2,068,500	35,400	.	
.	.	.	.	.	.	.	
336,250	324,428	348,973	420,000	420,000	.	.	
40,000	20,000	20,000	20,000	20,000	.	.	
.	.	.	.	28,926	28,926	.	
3,612,534	4,772,011	3,777,740	3,336,000	3,400,416	64,326	.	
5,287,937	6,457,083	7,307,201	4,677,074	4,771,400	94,326	.	

(46)

II.

BUDGET

01

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1905

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1903 s'élève
à fr. 143,536,534 85
Les crédits votés pour 1902 montent à 133,976,480 11

Soit, pour 1903, une augmentation de fr. 9,560,054 74
Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 2. — *Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	80,637 50
— alloué pour 1902.		80,634 03
AUGMENTATION	fr.	3 47

L'Administration des Chemins de fer, dans le but d'établir un abri à l'usage des voyageurs au point d'arrêt du Bois-de-Nivelles, a fait une emprise de 2 ares 89 centiares dans une parcelle dépendant de la dotation attribuée au titre de prince de Waterloo; la valeur de cette emprise a été fixée à fr. 115 60.

La cession a eu lieu moyennant constitution au profit du cédant, à charge du Trésor public, d'une rente équivalente à l'intérêt de 3 % du capital de fr. 115 60; cette rente a pris cours le 1^{er} mai 1902, date de la prise de possession du terrain.

L'augmentation de crédit proposée est destinée au paiement des arrérages à échoir en 1903.

ART. 5. — *Dette à 3 % (1^{re} série).*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	12,386,336
— alloué pour 1902.		11,504,124 80
AUGMENTATION. . . .	fr.	882,211 20

représentant les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 27,569,100 francs émis en dette à 3 % (1^{re} série) pendant l'année 1901.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Dette à 3 % (2^e série).*

Crédit demandé pour 1903.	fr. 63,606,751 42
— alloué pour 1902	60,328,101 82

AUGMENTATION. . . fr. 3,278,649 60

représentant les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 102,457,800 francs émis en dette à 3 % (2^e série) pendant l'année 1901.

ART. 7. — *Dette à 3 % (3^e série).*

Crédit demandé pour 1903.	fr. 6,653,411 20
— alloué pour 1902.	6,523,990 40

AUGMENTATION. . . fr. 129,420 80

représentant les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 4,044,400 francs émis en dette à 3 % (3^e série) pendant l'année 1901.

ART. 10 (ancien). — *Intérêts et débours à payer aux sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam et de l'Est-Belge, du chef du service provisoire des obligations émises par ces sociétés.*

Le paiement dont il s'agit a été effectué; le crédit de fr. 63,085 83 qui faisait l'objet de cet article, doit donc être supprimé.

ART. 17 à 26 (18 à 27 anciens). — *Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

Les annuités qui font l'objet des articles 17 à 26 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1902, des augmentations ou des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une diminution de fr. 5,942 50.

ART. 27 (28 ancien). — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1903.	fr. 1,500,000 »
— alloué pour 1902.	1,400,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 100,000 »

Cette somme représente le montant des premières annuités afférentes aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

lignes vicinales de Grammont-Audenarde, Iteghem-Santhoven, Nivelles-Virginal-Braine-l'Alleud, Rochefort-Wellin, Liège-Wihogne (embranchement vers Vottem), Gand-Zele-Hamme (prolongement jusqu'à Welteren).

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 34 (35 ancien). — *Rémunération en matière de milice. Exercice 1903 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Loi du 21 mars 1902.)*
(Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1903.	fr.	14,031,000	»
— alloué pour 1902.		9,200,000	»

AUGMENTATION.	fr.	4,831,000	»
-----------------------	-----	-----------	---

Cette augmentation est la conséquence de la loi du 21 mars 1902 modifiant les lois sur la milice et sur la rémunération des services militaires; elle comprend une somme de 373,000 francs pour l'indemnité à payer éventuellement aux volontaires de réserve.

ART. 35 (36 ancien). — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	13,019,272	»
— alloué pour 1902		12,674,114	»

AUGMENTATION.	fr.	345,158	»
-----------------------	-----	---------	---

Cette somme représente le total des augmentations proposées pour le service des pensions des divers Départements ministériels (voir annexe n° 2); la charge nouvelle résultant des pensions à allouer à des sous-officiers par application de la loi du 21 mars 1902, y figure pour une somme de 23,000 francs.

ART. 36 (37 ancien). — *Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	17,931	75
— alloué pour 1902.		18,311	75

DIMINUTION	fr.	360	»
----------------------	-----	-----	---

résultant de l'extinction de deux pensions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37 (38 ancien). — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	3,379,000	»
— alloué pour 1902.		3,318,000	»
AUGMENTATION.	fr.	61,000	»

Cette augmentation est due, en partie, à l'exécution de la loi du 28 août 1901 relative à la pension des instituteurs communaux, des instituteurs primaires adoptés, etc.; le libellé a été complété en conséquence.

On sait que l'État ne doit supporter que les deux cinquièmes des dépenses imputables sur cet article. Le complément est recouvrable au profit du Trésor, à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion d'un cinquième et de deux cinquièmes; il figure en recettes au Budget des Voies et Moyens.

(6)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN,

A tous présents et à venir, Salut.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTICLE UNIQUE.

EENIG ARTIKEL.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1903 est fixé à la somme de cent quarante-trois millions cinq cent trente-six mille cinq cent trente-quatre francs quatre-vingt-cinq centimes (fr. 143,536,534 85), conformément au tableau ci-annexé.

De Begroting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1903 is vastgesteld op de som van honderd drie en veertig miljoen vijf honderd zes en dertig duizend vijf honderd vier en dertig frank vijf en tachtig centiemen (fr. 143,536,534 85), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^e October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

VAN 'S KONINGS WEGE :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1903.

Articles	DÉSIGNATION	MONTANT	TOTAL		
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DES CRÉDITS par article.	par chapitre.		
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 dec. 1901.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	Total par dette.	
			Intérêts du capital amorti.	Dotations de l'amortissement.	
	CHAPITRE I^{er}.				
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/2 %.	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,637 50
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
5	Redevance pour l'entretien du canal de Ternouzen et de ses dépendances. . .	•	•	•	123,386 24
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er} Intérêts et amortissement.				
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série).	11,188,779	123,411	774,146	12,386,336
6	— (2 ^e série).	58,094,141 46	657,188	3,975,421 90	63,000,751 42
7	— (3 ^e série).	6,175,035	62,558	415,858 20	6,653,411 20
	TOTAL. fr.	82,150,046 24	823,137	5,105,406 10	88,145,480 40
			5,088,543 16		

**BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET
DIENSTJAAR 1903.**

Arti- kelen.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.		TOTAAL per hoofdstuk.	
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	KROOZEN van het op 31 Dec. 1901 in omloop zijnde kapitaal.	GELEDEN VOOR AFLOSSING Kroozen van het afgeleerd kapitaal.	Dotatie der aflossing.	Totaal per schuld.
	EERSTE HOOFDSTUK.				
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.				
	1^e SECTIE.				
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>				
1	Schuld aan 2 1/2 t. h.	5,198,990 78	.	.	5,408,090 78
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	.	"	.	80,657 80
	2^e SECTIE.				
	<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Re- gering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879, goedgekeurd door de wet van 29 April daarop- volgende.</i>				
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	"	"	"	125,580 24
4	Afkoop der vuurbaakgelden	"	"	"	21,164 02
	3^e SECTIE.				
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>				
	§ 1. Kroozen en aflossing.				
5	Schuld aan 3 t. h. (1 ^e reeks)	11,488,779	125,411	774,140	12,386,336
6	— (2 ^e reeks)	58,994,141 46	637,188	5,976,421 96	65,606,751 42
7	— (3 ^e reeks)	6,175,055	62,558	415,858 20	6,653,411 20
	TOTALEN . . fr.	82,166,046 24	823,157	5,105,400 16	88,145,489 40
			5,988,543 16		

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand	1,500 "	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1902 et 1903 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)	4,800,000 "	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Duciales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600 "	
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 "	
13	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 "	
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manège. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,330 "	
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landeu à Ciney)	859,000 "	110,419,261 10
16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landeu à Hasselt.	190,000 "	
17	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,525 "	
18	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	161,110 "	
19	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,645 "	
20	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen	33,745 "	
21	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	761,195 "	
22	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	958,940 "	
23	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	15,335 "	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 5 t. h. op de som van 50,000 frank, voorloopig ingehouden op den inkoop prijs der lijn Eecloo-Gent.	1,500 "	
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend gedurende de jaren 1902 en 1903 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omloop Schatkistbons. (Onbepaalde krediet.)	4,800,000 "	
§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.			
10	Rente op naam der stad Brussel.	300,000 "	
11	Aandeel van België in den huurprijs der Groot-Hertogelijke lijnen (Spa tot de grens van het Groot-Hertogdom).	219,600 "	
12	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een geleelte van het exploitatie-materieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870, goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende	612,000 "	
13	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877. (Art. 33 en 37 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837 "	
14	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning des spoorwegs van Bergen tot Manage. (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857, goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	672,330 "	
15	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney)	859,000 "	110,419,261 10
16	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt.	190,000 "	
17	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der « Grande Compagnie du Luxembourg »	8,525 "	
18	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	161,110 "	
19	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	64,645 "	
20	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	33,745 "	
21	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois »	701,195 "	
22	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge »	938,940 "	
23	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Lenven	15,335 "	

BUDGET DE LA DETTE PULIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,225 "	
25	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	137,710 "	
26	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	152,732 50	
27	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	1,500,000 "	
28	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514 79	
29	Septième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.	688,344 74	
§ 3. Autres charges.			
30	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	30,794 91	
31	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	45,000 "	
32	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif)	150,000 "	
33	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.). fr. 177,000 "	184,500 "	
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 "		
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
34	Rémunération en matière de milice. Exercice 1905 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Loi du 21 mars 1902) (Crédit non limitatif.)	14,031,000 "	
35	Pensions diverses.	13,019,272 "	
36	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	17,951 75	31,011,223 75
37	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	3,379,000 "	
38	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	504,000 "	

BEGROTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	978,225 .	
25	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maëstricht	157,710 .	
26	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Entre-Sambre-et-Meuse »	152,752 50	
27	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen	1,500,000 .	
28	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telefoonnetten van Leuven, Bergen, Namen en Mechelen	62,514 70	
29	Zevende twaalfde deel bestemd tot de aflossing van het kapitaal gestort in uitvoering der wet waarbij de kapitalisatie wordt gemachtigd der annuïteiten nog door Staat vershuldigd wegens inkoop der telefoonnetten van Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi, Verviers, Luik en La Louvière	688,344 74	
	§ 3. Andere lasten.		
30	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1875)	39,794 91	
31	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1893)	45,000 .	
32	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuwpoort-Veurne (Onbepaald krediet.)	150,000 .	
33	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.) fr. 177,000 .		
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz., onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum 7,500 .	184,500 .	
	HOOFDSTUK II.		
	VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.		
34	Vergelding in zake van militie. Dienstjaar 1905 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren (Wet van 21 ^{ste} Maart 1902) (Onbepaald krediet.)	14,031,000 .	
35	Verscheidende pensioenen	13,019,272 .	
36	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. IV) betrekkelijk den inkoop door Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren	17,951 75	51,011,225 75
37	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der aangenomen lagere scholen	3,370,000 .	
38	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en wezen van het Departement van Financiën . .	564,000 .	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
59	a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor: fr. 1,250,000 .	1,255,000 .	2,106,050 .
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 5,000 .		
40	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 .	
41	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 .	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.			143,536,534 85

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL. per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
39	a. Kroozen aan 5 t. b. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr. 1,250,000 ° b. Verachterde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren 3,000 °	1,253,000 °	2,106,050 °
40	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	3,050 °	
41	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld, door artikel 7 der wet van 15 November 1847, met de consignatiën; kroozen aan 3 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie	850,000 °	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. . . fr.			143,536,554 85

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{de} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën
en Openbare Werken,
P. DE SMET DE NAEYER.

(16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1903

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.		
1^{re} SECTION.		
		<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>
1	.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1903 et au 1 ^{er} janvier 1904)
2	.	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1903)
		2^{me} SECTION.
		<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>
3	.	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 23 dudit traité et article 10 de ladite convention.)
4	.	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité
		3^{me} SECTION.
		<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>
		§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.
5	a.	Dette à 3 %, 1 ^{re} série : Intérêts à 3 % sur le capital de 582,959,300 francs, en circulation au 31 décembre 1901 (semestres au 1 ^{er} juillet 1903 et au 1 ^{er} janvier 1904)
	b.	Amortissement : 1° Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 587,073,000 "
		2° Intérêts à 3 % sur le capital amorti de. 4,113,700 " (mêmes semestres).
6	a.	Dette à 3 %, 2 ^e série : Intérêts à 3 % sur le capital de fr. 1,966,471,332 22, en circulation au 31 décembre 1901 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1903).
	b.	Amortissement : 1° Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 1,987,710,982 22 "
		2° Intérêts à 3 % sur le capital amorti de. 21,239,800 " (mêmes semestres).
7	a.	Dette à 3 %, 3 ^e série : Intérêts à 3 % sur le capital de 205,854,500 francs, en circulation au 31 décembre 1901 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1903).
	b.	Amortissement : 1° Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 207,910,100 "
		2° Intérêts à 3 % sur le capital amorti de. 2,084,800 " (mêmes semestres).
TOTAUX.		82,158,948 24 823,137 " 5,105,400 16 88,145,489 40
		5,988,543 16

A REPORTER.fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,637 50	80,634 05	3 47	"	80,634 05	80,634 05	
125,586 24	125,586 24	"	"	125,586 24	121,074 60	
21,164 02	21,164 02	"	"	21,164 02	20,870 43	
12,586,536 "	11,504,124 80	882,211 20	"	11,108,332 80	11,166,803 20	
65,606,751 42	60,328,101 82	5,278,649 60	"	59,187,161 02	58,952,505 42	
6,653,411 20	6,528,990 40	129,420 80	"	6,401,728 "	6,401,280 "	
88,370,677 16	84,080,592 09	4,290,285 07	"	82,479,596 80	82,242,556 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8	"	Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand
9	"	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1902 et 1903 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation (<i>Crédit non limitatif</i>)
"	"	Intérêts et débours à payer aux sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam et de l'Est-Belge, du chef du service provisoire des obligations émises par ces sociétés (<i>Pour mémoire</i>)
		§ 2. Annuités diverses.
10	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1903 et au 1 ^{er} janvier 1904.)
11	"	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)
12	"	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1966 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,391,160
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) 3,080,668
14	"	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manège. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
15	"	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).
16	"	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.
17	"	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
18	"	Annuités à payer jusqu'en 1933 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
19	"	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand
20	"	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen
21	"	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
22	"	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
23	"	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
24	"	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam
25	"	Annuités à payer jusqu'en 1931 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht
26	"	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse.
27	"	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
28	"	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines
"	"	Intérêts moratoires dus aux sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge. (<i>Pour mémoire</i>)
29	"	Septième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière
		A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
88,370,677 10	84,080,302 09	4,290,285 07	"	82,479,396 89	82,242,556 46	
1,500 "	1,500 "	"	"	1,500 "	1,500 "	
4,800,000 "	4,800,000 "	"	"	(1) 6,020,782 13	3,285,179 10	(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 2,026,782 13, alloué par la loi du 22 mai 1902 (Moniteur n° 145).
"	65,085 85	"	65,085 85	"	"	
500,000 "	500,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
219,600 "	219,600 "	"	"	219,600 "	219,600 "	
612,000 "	612,000 "	"	"	612,000 "	612,000 "	
8,471,837 "	8,471,837 "	"	"	8,471,837 "	8,471,837 "	
672,330 "	672,330 "	"	"	672,330 "	672,330 "	
850,000 "	850,000 "	"	"	860,000 "	858,287 69	
190,000 "	190,000 "	"	"	190,000 "	94,000 "	
8,525 "	8,575 "	"	50 "	8,625 "	8,075 "	
161,110 "	160,565 "	745 "	"	160,575 "	160,740 "	
64,645 "	64,610 "	35 "	"	64,560 "	64,495 "	
35,745 "	34,495 "	"	750 "	34,215 "	33,560 "	
761,195 "	762,305 "	"	1,110 "	761,780 "	760,215 "	
958,040 "	960,077 50	"	1,137 50	958,952 50	958,595 "	
15,535 "	16,740 "	"	1,405 "	16,100 "	15,415 "	
978,225 "	978,995 "	"	770 "	978,570 "	979,495 "	
137,710 "	137,035 "	55 "	"	137,570 "	136,940 "	
132,732 50	132,287 50	445 "	"	"	"	
1,500,000 "	1,400,000 "	100,000 "	"	1,510,000 "	1,081 531 "	
62,514 79	62,514 79	"	"	62,514 79	62,514 79	
"	"	"	"	14,200 "	(2) "	(2) Une somme de 14,200 francs a été transférée à l'exercice 1901.
688,344 74	688,344 74	"	"	688,344 74	688,344 74	
100,090,966 19	105,070,700 45	4,391,505 07	68,508 53	105,020,483 03	101,707,810 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . fr.
§ 3. Autres charges.			
30	"	Rente annuelle à 3 %, provenant du capital nominal de fr. 1,520,556 61 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1902 au 12 avril 1903.)	
31	"	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art 3 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1902 au 31 août 1903.)	
32	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895	
35	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	177,000 "
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 "
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			fr.
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
34	"	Rémunération en matière de milice. Exercice 1903 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. Loi du 21 mars 1902. (Crédit non limitatif.)	
<i>Pensions diverses :</i>			
35		Pensions civiles	518 "
	a.	— de l'Ordre de Léopold.	31,000 "
	b.	Marine. — Pensions militaires	4,954 "
	c.	Pensions de la Cour des Comptes	20,000 "
	d.	— du Département de la Justice.	1,050,000 "
	e.	— — — (ecclésiastiques).	440,000 "
	f.	— — des Affaires Étrangères	85,000 "
	g.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,256,000 "
	h.	— — de l'Agriculture.	190,000 "
	i.	— — de l'Industrie et du Travail	100,000 "
	j.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,300,000 "
	k.	— — de la Guerre (militaires)	5,257,000 "
	l.	— — — (civiles)	100,000 "
	m.	— — — (ecclésiastiques)	5,000 "
	n.	— — des Finances et des Travaux publics	2,160,000 "
	o.	Arriérés de pensions de toute nature	20,000 "
	p.	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	
36	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (*) et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	
37	"	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.	
38	"		
TOTAL DU CHAPITRE II			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
100,999,966 19	105,676,709 45	4,591,565 07	68,308 35	103,029,453 05	101,707,810 78	
39,794 91	39,794 91	•	•	39,794 91	39,794 91	
45,000 •	45,000 •	•	•	45,000 •	45,000 •	
150,000 •	150,000 •	•	•	150,000 •	200,835 22	
184,500 •	184,500 •	•	•	(1) 254,500 •	97,550 55	(1) Y compris un crédit supplémentaire de 120,000 francs, alloué par la loi du 23 mai 1902 (Moniteur n° 145).
110,419,261 10	106,096,004 56	4,591,565 07	68,308 35	105,518,747 06	102,000,791 46	
AUGMENTATION. fr.		4,525,256 74				
14,031,000 •	9,200,000 •	4,831,000 •	•	9,200 000 •	9,287,465 50	
15,019,272 •	12,674,114 •	345,158 •	•	12,385,114 •	11,679,826 92	
17,951 75	18,511 75	•	560 •	18,640 25	18,892 10	
5,379,000 •	5,318,000 •	61,000 •	•	5,152,000 •	2,820,184 55	
564,000 •	564,000 •	•	•	564,000 •	564,000 •	
51,011,225 75	25,774,425 75	5,237,158 •	560 •	25,510,754 25	24,370,369 07	(2) Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de 1/3 et de 2/3.
AUGMENTATION. fr.		5,236,708 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
39	a.	Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,250,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
40	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
41	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
Pour mémoire :		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
	»	Frais de confection et d'émission de titres à 3 % à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer ; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées. (Pour mémoire.)
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,253,000	1,253,000	»	»	1,200,000	1,307,969 94	
5,050	5,050	»	»	3,050	2,994 51	
850,000	850,000	»	»	850,000	782,240 57	
2,108,050	2,108,050	»	»	2,053,050	2,093,204 82	
»	»	»	»	»	1,200	»
»	»	»	»	»	1,200	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES. ,
	<i>Récapitulation.</i> I. Service de la dette proprement dite II. Rémunérations et pensions III. Intérêts sur cautionnements et consignations IV. Dépenses exceptionnelles TOTALS fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
110,419,261 10	106,096,004 56	4,323,256 74	»	105,518,747 96	102,090,791 46	
31,011,223 75	25,774,425 75	5,236,798 »	»	25,310,754 25	24,370,369 07	
2,106,050 »	2,106,050 »	»	»	2,053,050 »	2,093,204 82	
»	»	»	»	»	1,200 »	
143,536,534 85	133,976,480 11	9,560,054 74	»	132,891,552 21	128,533,565 35	
AUGMENTATION. . . fr.		9,560,054 74				

(28)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1903.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1895 à 1900.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1902 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1903.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1901 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1902.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1901.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1854, du 1^{er} décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1895 à 1900.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1895	1896	1897	1898.	1899.	1900.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	195,228 70	151,540 »	(²)	»	»	»
	Maeseyck	146,852 72	146,544 77	147,575 75	145,811 58	148,248 72	148,427 66
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke		»	»	9,296 02	17,557 65	12,424 11	15,149 80
TOTAUX . . . fr.		542, 81 42	277,684 77	156,869 75	161,549 21	160,672 85	161,577 46

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt
 (²) Ce chemin de fer a été racheté par l'État à partir du 1^{er} janvier 1897.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1902.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1903.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles	"	318	"	318	"	"
— de l'Ordre de Léopold	31,000	"	31,000	"	"	"
— de la Marine (militaires)	"	10,796	"	4,954	"	5,842
— de la Cour des Comptes	12,000	"	20,000	"	8,000	"
— du Département de la Justice	1975,000	"	1,050,000	"	75,000	"
— — — (ecclésiastiques)	440,000	"	440,000	"	"	"
— — des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	1,255,000	"	1,250,000	"	1,000	"
— — de l'Industrie et du Travail	100,000	"	100,000	"	"	"
— — de l'Agriculture	190,000	"	190,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,178,000	"	2,300,000	"	121,000	"
— — de la Guerre (militaires)	5,146,000	"	5,257,000	"	111,000	"
— — — (civiles).	100,000	"	100,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	5,000	"	5,000	"	"	"
— — des Finances et des Travaux publics.	2,125,000	"	2,160,000	"	35,000	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX. . . fr.	12,663,000	11,114	15,014,000	5,272	351,000	5,842
	fr. 12,674,114		fr. 15,019 272		EN PLUS fr. 345,158	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	MOUVEMENT pendant l'année 1901.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	MOUVEMENT pendant l'année 1901.		
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	
Civiques	1	»	»	1	318	»	»	
Ordre de Léopold	81	1	4	78	8,100	100	400	
Marine (militaires de la)	0	»	2	4	8,096	»	3,142	
Ecclésiastiques :								
Pensions de la Justice.	373	92	58	407	394,085	100,230	65,242	
— de la Guerre	2	»	»	2	4,320	»	»	
Militaires	3,068	151	160	3,050	3,053,500	286,620	286,755	
Civiles :								
Pensions des Finances et des Travaux publics.	1,315	(¹) 146	114	(¹) 1,345	2,047,915	(¹) 213,906	207,964	
— de la Justice	300	44	21	325	812,066	190,791	42,587	
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,525	201	103	1,623	1,935,117 25	290,441	138,852 50	
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	607	68	34	641	1,151,525	104,763	70,002	
— de l'Agriculture	147	24	(¹) 23	(¹) 148	151,066	28,828	(¹) 23,314	
— des Affaires Étrangères	16	»	»	16	74,384	»	»	
— de la Guerre.	37	2	»	30	72,090	4,659	»	
— de l'Industrie et du Travail	20	2	3	19	64,673	7,985	8,823	
— de la Cour des Comptes	5	1	1	5	9,582	2,770	3,811	
Professeurs et instituteurs communaux (²),	2,774	250	118	2,906	2,851,264	260,576	142,714	
TOTAUX.	10,275	982	650	10,607	14,610,008 25	1,491,678	903,404 50	
Augmentation : 332 pensions.				Augmentation : fr. 498,273 50				

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1902.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes				
	nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.		
318	"	"	"	"	"	"	(¹) 2 pensions, s'élevant à 1,604 francs., ont été transférées du Département de l'Agriculture au Département des Finances et des Travaux publics. (²) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1881, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.	
7,800	"	1	"	"	4	"		
4,954	"	"	"	"	2	"		
429,075	"	91	1	"	57	1		
4,329	"	"	"	"	"	"		
5,053,376	"	150	1	"	168	1		
(¹) 2,053,855	"	141	3	2	112	2		
960,470	"	42	2	"	20	1		
2,086,705 75	"	109	2	"	101	2		
1,186,286	"	66	2	"	32	2		
(¹) 157,480	"	24	"	"	21	" 2		
74,384	"	"	"	"	"	"		
76,749	"	2	"	"	"	"		
63,835	"	2	"	"	3	"		
8,541	"	1	"	"	1	"		
2,949,126	"	244	6	"	112	6		
15,117,281 75	"	963	17	2	653	15 2		
		982			650			

(34)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1901. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
Ministère de la Guerre.									
<i>Ordre de Léopold.</i>									
1	Dandoy, H.-J., maréchal des logis chef pensionné, gendarmerie.	60	100	"	12	Marionex, J.-L., chanoine titulaire à Namur (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	2,100	532
Ministère de la Justice.									
<i>Pensions ecclésiastiques.</i>									
1	Baud'huin, G.-J., desservant à Hos- toy (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	58	905	532	13	Passelecq, F.-D.-J., desservant à Ilacquegnies (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	62	1,062	Id.
2	Coppée, N.-J.-J., desservant de Bois- de-Lessines (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	1,150	Id.	14	Philippart, F.-D., desservant à Warisoulx (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,150	Id.
3	Corlonnier, J.-B., desservant à St-Mard (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	60	1,155	Id.	15	Poinboeuf, C.-J., desservant à Bies- mes-sous-Thuin (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,220	Id.
4	Courtois, H., desservant à Villers, devant Orval (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	50	839	Id.	16	Raymaekers, P.-J., desservant à Waelrode (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,220	Id.
5	Cuvelier, J.-G., desservant à Pro- vedroux (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,220	Id.	17	Reijners, C., curé de 2 ^e classe à Hamont (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	1,555	Id.
6	Deffernez, H.-A., desservant à Orcq (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	74	1,211	Id.	18	Rigau, L.-F., desservant à Wez (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	67	1,135	Id.
7	Defrene, J.-J., vicaire à Basse-Wa- vre (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	750	Id.	19	Schryvers, P.-J., desservant à Zol- der (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	78	1,216	Id.
8	Delor, P.-J., desservant à Oude- ghien (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	57	975	Id.	20	Spaas, J.-J., desservant à Tonger- loo (Limbourg) (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,150	Id.
9	Dewavre, N.-J., desservant à Haine- Saint-Pierre (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,150	Id.	21	Tits, J.-G., desservant à Geest- Sainte-Marie (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	47	557	Id.
10	Goelen, P.-J., desservant à Teral- phene (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,150	Id.	22	Windal, D.-F., desservant à Méver- guies (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	57	995	Id.
11	Jacquemin, H.-J., desservant à Neerheylissem (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	74	1,200	Id.	23	Roger, J.-J., desservant à Mont- gnies-lez-Lens (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	62	1,075	Id.
					24	De Loof, L., desservant à Semmer- zacke (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	78	1,200	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
25	Gaillet, F.-L.-J., vicaire à Gosselies (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	947	352	39	Thewis, A.-J.-M., desservant à Sohet-Tinlot (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	40	386	50
26	Lejeune, E.-M.-J., desservant à Mourcke (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	70	1,115	Id.	40	Vanpée, J.-A.-M., desservant à Limai (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	41	612	Id.
27	Schmitz, L.-J., desservant à Mont- gauthier (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	70	1,120	Id.	41	Thys, J.-A., desservant à Raevels (Saint-Servais) (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900. Pension éteinte par suite de révision — La pen- sion nouvelle est renseignée au n° 92).	71	1,140	Id.
28	Stevens, E.-G., chanoine titulaire à Malines (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	2,400	Id.	42	Van Corp, C.-M.-A., desservant à Deurne (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	56	1,180	Id.
29	Verhaert, J.-C.-T., desservant à Nieuwmoer (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	80	1,216	Id.	43	Dehuy, H.-J., chapelain à Fonte- nelle (art. 12, 20, 25 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849).	51	500	Id.
30	Berger, J.-J.-G., desservant à Bos- sut (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	67	1,150	354	44	Planquart, C.-J., desservant à Wasm-s-Breffeul (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	1,151	67
31	Bogaerts, C.-L., desservant à Mas- senhoven (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,155	Id.	45	Ruelens, B.-A., desservant à Héverlé (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	1,170	Id.
32	Decuypere, D., desservant à Renin- ghe (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	73	1,188	Id.	46	Verwilt, J.-C., desservant à Grob- endonck (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	1,145	Id.
33	Hamer, A.-H., vicaire à Anvers (Saint-Norbert) (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	50	1,251	Id.	47	Vos, J.-J., secrétaire de l'Évêché de Tournai (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	957	Id.
34	Lietaer, E., curé de 2 ^e classe à Mouscron (art. 12, 20, 21, 22, et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, celle du 24 avril 1900).	80	1,626	Id.	48	Dehondt, J.-F.-F.-M., desservant à Uykerke (art. 12, 20, 21, 25 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	61	670	91
35	Back, L.-J.-M., vicaire à Hamme lez-Termonde (art. 12, 20, 21, 22, 25 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	40	554	Id.	49	Jouret, J.-B.-J., desservant à Bande (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,140	Id.
36	Bouckaert, H.-L., curé de 2 ^e classe à Maldegem (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,525	50	50	Beguin, E.-J.-F., desservant à Osso- gne (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,145	Id.
37	Ninane, A.-J., chapelain à Bougni- mont (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	52	577	Id.	51	Desiere, R.-G.-M.-C., desservant à Boiscomp (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,155	Id.
38	Renter, H.-L., desservant à Tonte- lange (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	60	1,010	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
52	Dewulf, C., desservant à Guerne (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	1,155	91	66	Es, G.-J.-L., desservant à Rans- bergen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	1,165	140
53	Laval, T.-H.-J., desservant à Lei- gnon (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	48	798	Id.	67	Kettenhovenne, H., desservant à Vellereux (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	1,170	Id.
54	Remience, J.-M., desservant à Rachamps (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	74	1,226	Id.	68	Lorent, L.-A., vicaire à Celles (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	946	Id.
55	Lemoine, M.-E.-J., desservant à Boignée (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	63	1,092	97	69	Soetens, T.-J., desservant à Meyle- ghem (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,243	Id.
56	Casters, E., desservant à Roux-Mi- roir (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	61	1,000	125	70	De Clercq, E., desservant à Nieu- kerke (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	72	1,205	159
57	Dauvin, C., desservant à Ligne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	53	860	Id.	71	Saeys, D., desservant à Basele (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,170	Id.
58	Pernet, H.-P., desservant à Bernis- sart (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	70	1,160	91	72	Van Herzele, F.-F., desservant à Essche-Saint-Liévin (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,246	Id.
59	Berghmans, J.-F., desservant à Kerniel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	84	1,240	125	75	Broekx, J.-J., desservant à Mem- bruggen (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	53	898	Id.
60	Bernaert, A.-F., vicaire à Renin- ghelst (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	765	Id.	74	Carpentier, A.-J.-G., desservant à Dommartin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,165	Id.
61	Goussens, A., desservant à Vossem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,160	Id.	75	Huys, L.-F., curé de 1 ^{re} classe à Poperinghe (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	2,059	Id.
62	Lodens, H., desservant à Destel- donck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,160	Id.	76	Jamme, H.-J., desservant à Petit- Hallet (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	76	1,245	Id.
63	Ruymen, P.-J., desservant à Chai- neux (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,206	Id.	77	La Croix, J.-E.-C., desservant à Wyneghem (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	78	1,246	180
64	Verrees, P.-A., desservant à Der- schel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900.)	76	1,240	Id.	78	Poitoux, P.-A., desservant à Ha- mois (art. 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	57	1,035	Id.
65	Deneunheuser, F.-A., desservant à Zetrud-Lumay (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,160	97					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
79	Mangelschots, C -J , desservant à Gestel (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900)	65	1,122	230	90	Gilliot, L -J , vicaire a Tournai (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	40	382	296
80	Baes, J , desservant à Gontrode (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	67	1,180	235	91	De Vos, P -V , desservant à Hemelvoerdegem (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	62	1,077	280
81	Bontemps, J -A , desservant à Villettes (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	66	1,175	Id.	92	Thys, J -A , desservant à Raevelds (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900) Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 41.	71	1,130	91-92
82	Geerts, L -E -M , vicaire à Diest (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	65	775	Id.					
83	Guyaux, V -J , desservant à Liernu (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900) Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1902	49	644	Id		TOTAL. . . fr.		100,230	
84	Lafrogue, L -C , chapelain provisoire à Marlagne (Wépion) (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900) Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1902.	58	475	Id		Ministère de la Guerre. <i>Pensions militaires</i>			
85	Poelmans, P , desservant a Sichen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,250	Id	1	Delfertiere, J -E , capitaine (article 20). Revision d'une pension (art 21) accordée en 1900	42 ¹ / ₂	2,500	362
86	Cortsjens, M -T , vicaire à Walsbeiz (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	80	1,250	289	2	Eeckhout, I , adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	60	1,020	42-43
87	Dubois, M -J , desservant à Sterpenich (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	51	816	Id	3	Henry, A -J -G., sergent-fourrier (art 20)	51	756	Id.
88	Margot, D -J -B , desservant à Remagne (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	49	875	Id	4	Istasse, L -J , premier maréchal des logis de gendarmerie (article 20)	41 ¹ / ₂	884	Id
89	Baltus, J -P , desservant a Petit Thier (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	51	847	296	5	Lerutte, L , sergent-major maître-armurier (art 21)	65	840	Id
					6	Sclap, P J , caporal (art 21)	60 ¹ / ₂	600	Id
					7	Wouts, L -B , premier sergent (art 21)	40	689	Id
					8	Collard, G , premier ouvrier tailleur (art 21)	60	600	Id
					9	Decraene, A J , maréchal des logis (art 21)	60	840	Id
					10	Lancart, G. J , trompette (art 21).	45 ¹ / ₂	866	Id
					11	Demoulin, J -B , adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art 21).	56	994	Id
					12	Henquin, D -A , adjudant sous-officier (art 21)	41 ¹ / ₂	756	Id
					13	Mechels, P J -N , maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	48 ¹ / ₂	769	Id

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
14	Perpète, E.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 ¹ / ₂	756	42-45	40	Bray, J.-B.-A.-L., capitaine en pre- mier quartier-maître (art. 21).	49	2,550	136
15	Herpelinox, C.-L., gendarme (arti- cle 21).	49 ¹ / ₂	626	Id.	41	Vanhoe, F.-M.-M.-A., capitaine commandant (art. 21)	49 ¹ / ₂	2,610	Id.
16	Lynen, P.-J.-L., gendarme (arti- cle 21).	50 ¹ / ₂	598	Id.	42	Gevaert, L.-C.-A., pharmacien de 2 ^e classe (art. 21).	49	2,240	Id.
17	Bernier, F.-J., gendarme (art. 21)	45 ¹ / ₂	598	Id.	43	Lidij, J., capitaine (art. 21)	55	2,662	Id.
18	Dethiège, L.-J., gendarme (arti- cle 21).	47	591	Id.	44	de Croij, H.-F.-G.-L.-M. (prince), capitaine (art. 21).	41	1,495	Id.
19	Lebecq, J.-B., gendarme (art. 21)	44	584	Id.	45	de Radigues de Chennevière, F.-G.- A.-R.-M.-F., capitaine (art. 21).	41 ¹ / ₂	1,560	Id.
20	Droomers, J., colonel (art. 1 ^{er})	59 ¹ / ₂	5,200	Id.	46	Baudry, J.-A., capitaine (art. 21).	36	1,451	Id.
21	Vandermarlière, G.-F.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,200	Id.	47	Berben, J.-L., officier d'adminis- tration de 3 ^e classe (art. 21).	45	1,199	Id.
22	Huel, M.-C., colonel (art. 1 ^{er})	60	5,400	Id.	48	Pourveur, G.-F.-M., lieutenant (art. 21).	28	925	Id.
23	Courtoy, D.-J.-H., major (arti- cle 1 ^{er})	55 ¹ / ₂	3,500	Id.	49	Martin, C.-J., sergent de 1 ^{re} classe (art. 21).	45 ¹ / ₂	680	Id.
24	Delbecq, C.-L.-F., capitaine en premier quartier-maître (arti- cle 1 ^{er}).	58	3,000	Id.	50	Bacot, J.-J., musicien-gagiste (arti- cle 21).	44	722	Id.
25	Graff, F.-A., capitaine en premier (art. 1 ^{er}).	55	5,000	Id.	51	Billiaert, E.-L., musicien-gagiste (art. 21).	52 ¹ / ₂	727	Id.
26	Crets, A.-E.-E., lieutenant-colonel (art. 2, § 2).	54 ¹ / ₂	4,160	Id.	52	Bellens, P.-J., soldat (art. 21)	54	445	Id.
27	Jacquet, P.-A., capitaine comman- dant (art. 2, § 3).	55	2,962	Id.	53	Pecher, F.-P., maréchal des logis maréchal-ferrant (art. 21).	61	700	Id.
28	Portenart, D.-R.-C., capitaine (art. 2, § 1 ^{er}).	45	2,250	Id.	54	Colson, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	46	689	Id.
29	De Cock, J.-J.-C., sous-intendant de 1 ^{re} classe (art. 21).	56	5,432	Id.	55	Ledoux, J.-G.-E., maréchal des logis chef (art. 21).	51	627	Id.
30	Cosson, G.-L.-E., capitaine com- mandant (art. 21).	48 ¹ / ₂	2,400	Id.	56	Carlier, J.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	48	958	Id.
31	Ledune, G., lieutenant (loi du 27 mai 1840)	58	740	Id.	57	Fontaine, A.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	45	780	Id.
32	Graff, F.-A., capitaine (loi du 27 mai 1840)	46 ¹ / ₂	1,450	156	58	Berlaimont, H.-F., premier maré- chal des logis de gendarmerie (art. 21).	47	795	Id.
33	Van der Straeten, E., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	58 ¹ / ₂	740	Id.	59	Cousin, V., gendarme (art. 21)	45	595	Id.
34	Rapezynski, J.-B.-J., capitaine commandant (art. 20).	47	5,190	Id.	60	Michel, H.-J., gendarme (art. 21)	58	560	Id.
35	Marsigny, L.-T.-E., major (art. 21)	57 ¹ / ₂	3,254	Id.	61	Lutens, J., général-major (arti- cle 1 ^{er}).	65	6,896	Id.
36	Wagener, V.-L., capitaine com- mandant (art. 21).	52	2,775	Id.	62	Gauchin, A.-J., général-major (art. 1 ^{er})	65	6,448	Id.
37	de Sauvage, F.-A.-M. (chevalier), capitaine commandant (art. 21).	48 ¹ / ₂	2,362	Id.	63	Theunis, F.-A.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,400	Id.
38	Deneubourg, A., capitaine com- mandant (art. 21).	46 ¹ / ₂	2,362	Id.	64	Carpentier, L.-A.-J., pharmacien principal (art. 1 ^{er}).	60	3,452	Id.
39	de Troyer, E.-J., major (art. 21).	54	5,152	Id.	65	Widy, N.-L.-J., major (art. 1 ^{er}).	57 ¹ / ₂	3,696	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
66	Roland, A -A -F., major (art. 2, § 3).	58	3,254	156	91	De Ciemer, J -B -L., caporal (loi du 27 mai 1840)	41	352	222
67	Doignon, P.-H -A -J., officier d'ad- ministration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3)	55	2,625	Id	92	Antoine, C -J., maréchal des logis (loi du 27 mai 1840)	44	462	Id.
68	Serrane, D.-J -M -A., capitaine commandant (art. 2, § 3)	55	3,900	Id.	95	Dandoy, H -J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 1 ^{er})	60	1,020	Id.
69	Bartholomé, A., capitaine en pre- mier quartier-maitre (art. 2, § 3)	58	3,900	Id	94	Lauckiet, T -L., soldat (art. 19).	21 1/2	480	Id.
70	Geubelle, C -G., médecin de batail- lon de 1 ^{re} classe (art. 2, § 1 ^{er}).	56 1/2	2,925	Id.	95	Aerts, R., soldat réformé (art. 20)	37	480	Id.
71	Hastir, H -J., capitaine (art. 2, § 1 ^{er}).	49	2,400	Id.	96	Rombaut E -L -E., commis aux écritures (art. 21)	45	908	Id
72	Denis, L -J -C.-H., lieutenant- général (art. 1 ^{er}).	65	8,100	171	97	Vandepenebeck, H -A., musicien- gagiste (art. 21)	60	735	Id.
73	Nilis, T -V -E.-A -A., capitaine commandant (art. 20).	50	3,500	222	98	Michel, E., musicien-gagiste (arti- cle 21)	47	751	Id
74	Beirlaen, A -E -J., capitaine com- mandant (art. 20).	45	2,900	Id.	99	Heersbrandt, J -C., trompette (arti- cle 21).	45	576	Id.
75	Fonteyne, V., capitaine comman- dant (art. 21).	49 1/2	2,587	Id.	100	Schmidt, J -L., soldat (art. 21).	41	349	Id.
76	Visschers, P.-G -M., capitaine com- mandant (art. 21).	43 1/2	2,050	Id	101	Looze, M -J., soldat congédié (arti- cle 21).	37	342	Id.
77	Annoot, L -C -M., capitaine com- mandant (art. 21).	48	2,287	Id	102	Vly, A., soldat (art. 21)	41	349	Id.
78	Migoolet, F -A -M., capitaine com- mandant (art. 21).	49	2,356	Id	105	Leroy, A., soldat (art. 21)	41	349	Id.
79	Doeg, F -J -B., capitaine comman- dant (art. 21)	51	1,560	Id.	104	Hélonf, F -L., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	56	989	Id.
80	Daelman, F -A., lieutenant-général (art. 1 ^{er})	65	7,800	Id	105	Marchal, H -B., gendarme (art. 21).	56	612	Id.
81	Demolder, E -G -I., intendant de 2 ^e classe (art. 1 ^{er})	65	4,160	Id	106	Bontemps, J -J., gendarme (arti- cle 21)	46	602	Id.
82	Coucke, E -E. J., major (art. 1 ^{er})	57	3,564	Id	107	Charlier, H., gendarme (art. 21)	48	602	Id.
83	Beernaert, E., major (art. 1 ^{er})	58	3,452	Id.	108	Hanus, J -F., gendarme (art. 21).	45	595	Id.
84	Miller, A., major (art. 1 ^{er})	58	3,528	Id	109	Yde, V., gendarme (art. 21).	49	588	Id.
85	Snykers, J -M., capitaine en pre- mier administrateur d'habillem- ent (art. 1 ^{er})	58	3,000	Id	110	Poussart, G -J., gendarme (arti- cle 21).	44	574	Id.
86	Vanderwoestyn, J -J., capitaine (art. 1 ^{er})	55	3,000	Id	111	Bovy, A.-J., gendarme (art. 21).	50	570	Id
87	Setlegast, J -P -L., lieutenant-co- lonel (art. 2, § 3)	58	4 056	Id.	112	Marnette, G -J., gendarme (arti- cle 21).	50	562	Id.
88	Timmermans, E -A., major (art. 2, § 3).	57	3,597	Id	115	Rasseneur, J -B., gendarme (arti- cle 21)	59 1/2	560	Id
89	Luerquin, A -F -V., colonel (arti- cle 1 ^{er}).	60	5 000	Id.	114	M ^{me} Lequeux, née Grad, L., veuve d'un gendarme	"	224	Id
90	Thiry, J., soldat (loi du 27 mai 1840).	31	274	11.	115	Carrée, A., capitaine commandant (art. 21).	50 1/2	2,662	325
					116	Beaudot, F.-A., capitaine (art. 21)	42	1,820	Id.
					117	Deprit, L -I -T., capitaine en pre- mier administrateur d'habillem- ent (art. 21)	57	2,887	Id.
					118	Destrée, A -J., lieutenant (art. 21).	33	982	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
119	Mahieu, H.-H., lieutenant (art. 21).	36	962	525	145	Roland, J.-V., maître-tailleur (article 21).	51	750	325
120	Lutens, A., lieutenant (art. 21).	55	925	Id.	146	Bourlard, F.-J., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art. 21).	60	964	Id.
121	Tasselle, P.-L., capitaine (loi du 27 mai 1840)	59	1,225	Id.	147	Discry, J.-L.-L., adjudant de batterie (art. 21).	61	840	Id.
122	Liénart, V.-A., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	8,700	Id.	148	Wette, A.-J.-G., soldat (art. 21).	40½	542	Id.
123	Marchal, F.-P.-N. (chevalier), lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	8,100	Id.	149	Van der Gucht, T., gendarme (article 21).	50½	616	Id.
124	Desart, P.-G.-L.-E., général-major (art. 1 ^{er}).	61	6,448	Id.	150	Hamblenne, P.-J.-A., gendarme (art. 21).	50½	602	Id.
125	de Kessel, C.-T.-J., colonel (article 1 ^{er}).	58	5,200	Id.	151	Leclerc, P.-J., gendarme (art. 21)	41½	574	Id.
126	Mullet, H.-J.-V., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	57	4,160	Id.	TOTAL. . . fr.			286,629	
127	Smets, G.-G., capitaine (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.	Ministère des Finances et des Travaux publics. <i>Fonctionnaires et employés.</i>				
128	Naert, A.-J.-B., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.					
129	Vandekerkhove, L.-J., soldat (loi du 27 mai 1840)	52½	509	Id.					
130	Claessens, J.-C.-F., soldat (loi du 27 mai 1840).	29½	274	Id.	1	Degrelle, E.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8). Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1900.	49	684	•
131	Collage, R., soldat (loi du 27 mai 1840).	40	276	Id.	2	Wauters, P.-E., pontier-receveur (art. 1 et 8).	69	1,119	•
132	Dupont, G., soldat (loi du 27 mai 1840).	28	274	Id.	3	Sacré, C., éclusier-receveur (art. 1 et 8).	66	1,241	•
133	Jamotte, E.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	41	274	Id.	4	Mione, H.-C., receveur des contributions (art. 5 et 8).	54	1,516	365
134	Draux, H.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	44	274	Id.	5	Van Zele, J., receveur des contributions (art. 5, 8 et 15).	65	2,117	Id.
135	Vander Elst, P., soldat (loi du 27 mai 1840).	41½	279	Id.	6	Van Ecchaute, O., receveur des contributions (art. 5 et 8).	64	2,200	Id.
136	Blaise, J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 2, § 1 ^{er}).	55	679	Id.	7	Pourbaix, C.-J., receveur des contributions (art. 5, 8 et 15).	65	1,987	Id.
137	Péters, F.-F.-J., sergent-fourrier (art. 18).	57½	840	Id.	8	Reinkens, P.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	965	Id.
138	Massart, A.-V., commis aux écritures (art. 21).	47	958	Id.	9	Gevers, H.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,188	Id.
139	Van Reyn, A.-F.-C., sergent-major (art. 21).	58½	689	Id.	10	Merveille, L.-H., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	5,322	Id.
140	Verbist, J., musicien-gagiste (article 21).	46½	722	Id.	11	Catiaux, J.-B., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	63	805	Id.
141	Mortier, A., premier sergent-major (art. 21).	47	751	Id.	12	Manil, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,180	Id.
142	Lefebvre, C.-H., musicien-gagiste (art. 21).	47½	775	Id.	13	Cote, A.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15). Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1900.	66	955	Id.
143	Vanderstricht, A., soldat (art. 21).	50	414	Id.					
144	Poncelet, C.-G., soldat (art. 21).	56½	470	Id.					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et Fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et Fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
14	Robillard, L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	940	31	58	Wyseur, F., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13)	63	1,295	105-106
15	Noëson, H., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	956	Id.	59	Kockenpoo, L.-L., receveur des contributions (art. 1 et 8).	67	3,705	Id.
16	Donnez, J.-B.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	892	Id.	40	Balthazar, H.-J., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	68	5,250	Id.
17	D'Hamers, F.-J., matelot des douanes (art. 5 et 8).	57	668	Id.	41	Vande Genachte, F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	70	4,174	Id.
18	Libotte, F.-A.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	52	969	Id.	42	Kunsch, L.-A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	60	975	Id.
19	Lauwers, A.-J.-J.-G., contrôleur des droits de navigation (art. 1 et 8).	65	2,825	Id.	43	Vanden Regdt, P.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	70	5,062	Id.
20	Privat, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	1,055	Id.	44	Wolf, F., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,142	Id.
21	Renard, L.-D., receveur des contri- butions (art. 5, 8 et 13).	64	2,491	Id.	45	Simon, J.-B., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	877	Id.
22	Stellingwerff, M.-C.-J.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	70	4,163	Id.	46	Bouillon, J.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	886	Id.
23	Moreau, L.-L., géomètre du ca- dastre (art. 1 et 8).	65	1,875	Id.	47	Nicolas, N., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	774	Id.
24	Closset, J.-J., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 13).	70	5,789	Id.	48	Emond, E., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,120	Id.
25	Wallet, C., commis aux écritures (art. 5 et 8).	50	1,181	Id.	49	Hubert, D., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	61	1,179	Id.
26	Delattre, F.-F., receveur des con- tributions (art. 5 et 8).	64	3,015	74	50	Manil, J.-D., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	52	711	Id.
27	Gobbe, F.-G., receveur des contri- butions (art. 5 et 8).	59	5,157	Id.	51	Votion, J.-N.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	63	1,292	Id.
28	Delannoeye, C.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	890	Id.	52	Boduin, J.-V., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	63	1,204	Id.
29	Van Ommeslager, D., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	872	Id.	53	Peeten, G., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	883	Id.
30	De Broe, C., vérificateur des douanes (art. 5 et 8).	64	2,871	Id.	54	Drijkoningen, J.-M., préposé des douanes (art. 5 et 9).	54	616	Id.
31	Eerdekens, J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	952	Id.	55	Declercq, A., receveur des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	4,921	Id.
32	Lemoine, T.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,987	Id.	56	Brignon, P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8) Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1900.	57	762	Id.
33	Grandjean, J., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 13).	68	2,109	Id.	57	Van Zuylen-Van Nyevelt, F.-D.- J.-G.-E.-G., receveur des amen- des (art. 1 et 8).	65	3,648	145
34	Dumont, D.-J., contrôleur du ca- dastre (art. 1 et 8).	70	5,242	Id.	58	Hubert, L., brigadier des douanes, (art. 5 et 8).	60	1,116	Id.
35	Fallon, F.-L.-M., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	69	5,250	Id.	59	Becker, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	64	975	Id.
36	Vande Woestyne, C., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	61	1,258	Id.	60	Pratz, J.-B., receveur des contribu- tions (art. 1, 8 et 13).	65	1,824	Id.
37	Devreede, P.-J., géomètre du ca- dastre (art. 1, 8 et 13).	71	2,250	Id.					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
61	Thyskens, P., préposé des douanes (art 3 et 8)	62	967	145	85	Vanden Bossche, L.-P.-M., sous- brigadier des douanes (art 3 et 8)	50	704	214
62	Brouillard, J.-A., sous brigadier des douanes (art 3, 8 et 13)	61	1,085	Id	86	Jansen, P.-J., préposé des douanes (art 1, 8 et 13)	65	970	Id.
63	Weicker, J.-P., préposé des douanes (art 3 et 8)	49	590	Id	87	Declercq, A.-P.-A., préposé des douanes (art 3 et 8)	55	901	Id.
64	Dauby, A., sous brigadier des douanes (art 3 et 8)	52	813	Id	88	Verlaillie, F.S.-P., commis des accises (art 1, 8 et 13)	65	1,237	Id.
65	Leruth, J.-L., receveur des contri- butions (art 3 et 8)	63	2,412	155	89	De Pauw, A., receveur des contri- butions (art 3 et 8)	62	4,631	258
66	Barjasse, A.-J., sous-brigadier des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,057	Id	90	Michel, C.-J., vérificateur des douanes (art 1 et 8)	66	2,351	Id.
67	Hotchamps, A.-A.-L., sous chef de bureau (art 1, 8 et 13)	66	5,150	Id	91	Nenin, J.-B.-E., préposé des douanes (art 3 et 8)	63	986	Id.
68	Clairnal, J., commis des accises (art 3, 8 et 13)	64	1,415	Id	92	Gustin, F.-J., préposé des douanes (art 3 et 8)	59	781	Id.
69	Geelen, L.-M.-C., préposé des douanes (art 3 et 8)	63	952	Id	93	Dardenne, A.-J., brigadier des douanes (art 3 et 8)	50	873	Id.
70	Lambert, J.-P., sous-brigadier des douanes (art 3 et 8)	62	1,005	Id.	94	Jaumotte, J.-I., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	893	Id.
71	Sleecka, I.-J., receveur de l'enre- gistrement (art 3 et 8)	45	2,055	178	95	Pieters, P.-J., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	869	Id.
72	Joosten, P.-J., brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,057	Id.	96	Derem, J.-B., préposé des douanes (art 3 et 8)	59	856	Id.
73	Boucher, L.-H.-N., commis des accises (art 3 et 8)	56	1,266	Id	97	Lambeaux, A.-J., brigadier des douanes (art 3 et 8)	65	1,221	Id.
74	Hayard, D.-J., sous-brigadier des douanes (art 3 et 8)	59	754	Id.	98	Damoiseaux, D.-I., préposé des douanes (art 3 et 8)	56	600	Id.
75	Pee, P.-C., brigadier des douanes (art 3 et 8)	59	1,166	Id.	99	Getard, H.-J., brigadier des douanes (art 3 et 8)	59	1,208	Id.
76	Van Steenberge, P., brigadier des douanes (art 3 et 8)	60	985	Id	100	Druart, L.-J., brigadier des douanes (art 3 et 8)	62	1,197	Id.
77	Longly, J.-A., sous brigadier des douanes (art 3, 8 et 13)	63	1,040	Id.	101	Bouttembourg, A.-J., préposé des douanes (art 3 et 8)	54	783	Id.
78	Collignon, N.-I., préposé des douanes (art 3 et 8)	61	908	Id.	102	Delvaux, J.-J., brigadier des douanes (art 3 et 8)	60	988	Id.
79	Blaise, J.-J., préposé des douanes (art 3 et 8)	54	716	Id.	103	Lenoir, A., sous brigadier des douanes (art 3 et 8)	45	456	510
80	Laurent, J.-I., brigadier des douanes (art 3, 8 et 13)	65	1,265	214	104	Ghuys, G., receveur des contribu- tions (art 1, 8 et 13)	69	2,505	Id.
81	Absil, N.-H.-J., préposé des douanes (art 3 et 8)	59	740	Id	105	Leonard, A.-J., brigadier des douanes (art 1 à 8)	65	971	Id.
82	Denis, G.-J., sous lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,512	Id	106	Pirson, I.-J., commis des accises (art 3 et 8)	55	813	Id.
83	Roland, C.-L., commis des accises (art 3 et 8)	58	1,277	Id.	107	Geers, J.-L., préposé des douanes (art 3 et 9)	58	852	Id.
84	Carette, J.-B., brigadier des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,715	Id.	108	Harmel, A., brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,105	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
5	Cool, P.-J., préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 et art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849; art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886 et art. 1 ^{er} de la loi du 31 mai 1890). Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 14.	52	1,121	332	14	Cool, P.-J., préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 5, 6, 8 et 12 de la loi du 21 juillet 1844). Pension révisée. — Rem- place la pension primitive rensei- gnée au n° 5.	53	1,124	18
6	Van Bergen, E.-J., agent comp- table de l'école de bienfaisance à Ruyssedele (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	42	1,285	Id.	15	Van Moorsel, G.-J.-F., président du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (art. 1, 9 et 11 de la loi du 25 juillet 1837 et art. 1 ^{er} § 2 de celle du 10 juillet 1899).	70	9,180	30
7	Blaise, V.-B.-C., magasinier à la prison de Saint-Gilles (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	60	1,811	354	16	Decolle, J.-L., greffier de la justice de paix du canton de Ferrières (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,985	Id.
8	Braas, A.-M.-H., président de cham- bre à la Cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1, 9 et 12 de celle du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} § 2 de la loi du 21 juillet 1899).	72	9,510	Id.	17	de la Haye, C.-P.-A., juge de paix du canton de Beveren (Waes) (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} § 2 de la loi du 21 juillet 1899).	70	6,250	Id.
9	Coervoet, E.-B.-C., 1 ^{er} président à la cour d'appel de Gand (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} § 2 de la loi du 21 juillet 1899).	72	12,035	Id.	18	De Le Court, F.-L.-A., premier pré- sident de la cour de cassation (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} § 2 de la loi du 21 juillet 1899).	75	14,260	Id.
10	Nestlach de ter Kiele, C.-J., procu- reur général près la cour de cassation (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1, 9 et 12 de celle du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} § 1 ^{er} de la loi du 21 juillet 1899).	75	16,525	Id.	19	Moest, L.-J.-J., greffier-adjoint à la cour d'appel de Liège (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	68	2,986	Id.
11	Verstraeten, P.-J., surveillant à la prison d'Anvers (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,196	Id.	20	Rijshouvels, J.-E., greffier de la justice de paix du canton de Dalhem (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	68	1,602	Id.
12	Vanderbiest, L., commis-expédi- teur à l'administration centrale (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 et art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 fé- vrier 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,985	18	21	Beckaert, Y., instituteur à la pri- son secondaire de Gand (lois du 21 juillet 1814 modifiées par celles du 17 février 1849, du 10 janvier 1886, du 16 mai 1876, du 31 mars et du 8 avril 1884).	65	939	Id.
15	Van Ranst, J., surveillant de 2 ^e classe à la prison de Saint- Gilles (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} et 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886). Pension révi- sée. — Remplace la pension inscrite en 1900.	53	760	Id.	22	Bertrand, F.-J., commis à la prison centrale de Gand, en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	48	879	67
					23	Berhin, J.-J., surveillant à la pri- son de Namur (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 et art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	46	757	91-92

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
24	Bidlot, F.-F., médecin de la prison de Liège (art. 3, 6, 8, 12, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	66	300	97	31	Defize, A.-M.-N.-J., juge de paix du canton de Herve (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juil- let 1867).	70	5,370	159
25	Ronsse, J., juge de paix du canton de Roulers (art. 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849; art. 10 et 14 de la loi du 25 juil- let 1867 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	63	5,390	121	35	Moreau, P.-P.-M.-J., secrétaire du parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Mons (art. 3, 6 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 fé- vrier 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	56	1,864	Id.
26	Anteunis, G.-T., juge de paix du 1 ^{er} canton de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 10 et 14 de la loi du 25 juillet 1867).	59	8,390	125	36	Cloes, E.-J.-R., président du tribu- nal de 1 ^{re} instance à Verviers (art. 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	70	6,172	180
27	Graindorge, C.-A.-H., chef de bu- reau à l'administration centrale (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	67	2,468	Id.	37	Lecocq, H.-M.-E., 1 ^{er} président de la cour d'appel de Liège (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juil- let 1867).	72	11,658	Id.
28	Clepkens, C.-H., sous-chef de bu- reau à l'administration centrale (art. 1, 6, 8 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	2,997	Id.	38	Capon, J.-F., greffier adjoint à la cour d'appel de Liège (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	72	3,158	Id.
29	De Net, L.-S.-M., président du tri- bunal de 1 ^{re} instance de Bruges (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	7,945	Id.	39	Smet, A.-F., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison de Nivelles, en dispo- nibilité (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	57	882	Id.
30	Mansiou, G.-J., greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Mons (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844; art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de loi du 10 janvier 1886).	65	5,019	Id.	40	Martens, J.-V., surveillant à la pri- son secondaire de Gand, en dispo- nibilité (art. 3, 6, 9, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 et art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	47	905	255
31	Degrez, A.-X.-J., directeur de la prison de Namur (art. 1, 6, 8, 10, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	67	5,587	97	41	Motte, M.-J., 1 ^{er} président de la cour d'appel de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juil- let 1867).	72	12,450	Id.
32	Freson, T.-J., greffier-adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance à Huy (art. 1, 6, 8 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	2,510	140	42	Poodts, C., procureur du roi près le tribunal de 1 ^{re} instance de Termonde (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1, 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	52	5,172	Id.
33	Leroux, C.-J., président du tribu- nal de 1 ^{re} instance à Liège (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1, 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867).	62	8,535	Id.	43	Stas, J.-F., directeur à l'admini- stration centrale (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	5,574	289

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
11	Lambrechts, E.-P.-P., instituteur à la prison de Termoude, en disponibilité (loi du 21 juillet 1844 modifiée par celles du 17 février 1849, du 10 janvier 1886, du 16 mai 1876, du 31 mars et du 8 avril 1884)	45	552	289	17	Kestens, F., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	60	922	44
					18	Henrard, O., chef-garde (art. 5 et 9)	51	1,358	Id.
					19	Stévenard, J.-G., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	58	449	Id.
					20	Baussard, G.-J., facteur local (articles 5 et 8).	61	892	Id.
					21	Verhaert, J.-E.-L., percepteur des postes (art. 5, 8 et 15)	64	2,250	Id.
					22	Bayot, C., sous percepteur des postes (art. 5 et 8).	65	515	Id.
					23	Legrand, I.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	62	782	Id.
					24	Maréchal, G.-A.-J., ingénieur principal au chemin de fer (art. 5 et 8).	54	3,408	Id.
	TOTAL. . . .		190,791		25	Harvengt, J., chef-garde (art. 5 et 9.)	42	1,109	Id.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				26	Vanschrick, L., facteur local (articles 5 et 8)	45	650	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				27	Lambert, J.-J.-A., chef-garde (articles 5 et 9).	41	1,245	Id.
1	Kavanagh, I.-M., matelot (art. 5 et 8).	67	775	44	28	Janssen, H.-G.-E., ingénieur au chemin de fer (art. 5 et 8).	45	1,050	137-138
2	Lesage, J.-J., facteur local (art. 5 et 15)	65	1,200	Id.	29	Snacken, F.-A., percepteur des postes (art. 5 et 8)	58	1,416	Id.
3	Baguet, P.-J.-V., facteur local (articles 5 et 9).	56	924	Id.	30	Danse, M.-J.-M., facteur de station (art. 5 et 8).	55	1,077	Id.
4	Wasseige, C.-J.-S.-J., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,716	Id.	31	Vanschoonbeek, J., chef-pilote (articles 1 et 8).	66	2,158	Id.
5	Thomassaint, L.-J.-L., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	2,785	Id.	32	Stas, H.-D., directeur de service des télégraphes (art. 1, 8 et 15).	66	6,762	Id.
6	Gossiaux, P.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8).	50	1,950	Id.	33	Van Roy, E., facteur local (art. 5 et 8).	54	699	Id.
7	Depasse, E., chef-garde (art. 5 et 9).	45	969	Id.	34	Lobet, C.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8).	66	5,152	Id.
8	Dejardin, E.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	56	705	Id.	35	Vandevorst, P., percepteur des postes (art. 1, 8 et 15).	66	4,851	Id.
9	Hardenne, V.-J., facteur-trieur (art. 5 et 8).	51	759	Id.	36	Desmet, G.-P., percepteur des postes (art. 1 et 8).	66	4,036	Id.
10	M ^{me} Weyel, née Lecomte, E.-C.-E.-E., commis-auxiliaire au chemin de fer (art. 5 et 8)	41	460	Id.	37	Berleur, E., percepteur-chef de station (art. 1 et 8).	65	5,837	Id.
11	Sylor, C.-E., messenger à la marine (art. 1 et 8)	70	750	Id.	38	Louis, N.-J., facteur local (art. 5 et 8).	55	750	Id.
12	Pereaux, E.-J., facteur rural (articles 1, 8 et 15).	65	825	Id.	39	Soulet, L.-J.-J., facteur local (articles 5 et 8)	41	553	Id.
13	Famercé, C.-J., facteur local (articles 1 et 8).	65	945	Id.	40	Dupuis, C., chef-garde (art. 1, 8 et 15).	60	1,950	Id.
14	Malaisé, G.-A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	59	551	Id.					
15	Reumont, G.-E., facteur local (articles 5 et 8).	44	564	Id.					
16	Lesenfants, J.-H., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	5,608	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
41	Longrée, J.-F., contrôleur au che- min de fer (art. 1, 8 et 13)	66	4,125	137-138	65	Cuisset, D.-J., chef de station (arti- cles 1 et 8).	77	1,500	137-138
42	Schaar, E.-E.-A., administrateur au chemin de fer (art. 1, 8 et 13).	66	7,500	Id.	64	Hallez, E., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	68	1,550	Id.
43	Caalen, J.-B., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	5,705	Id.	65	Mahy, A.-J., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,560	Id.
44	Smit, F.-T., commissaire de sur- veillance au chemin de fer (arti- cles 1, 8 et 13).	66	3,512	Id.	66	Dubois, A.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	1,570	Id.
45	Klein, F., chef-garde (art. 1, 8 et 13)	66	1,950	Id.	67	Becquet, P.-J., chef-garde (art. 5 et 9).	52	1,545	Id.
46	Defaux, E.-J., chef de division au chemin de fer (art. 1 et 8) Pension éteinte par suite de re- vision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 98.	66	4,202	Id.	68	Massin, J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	44	1,005	Id.
47	D'Aout, J.-B., premier chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	2,506	Id.	69	Bruyère, R.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	44	476	Id.
48	Willème, H.-J., chef de station (art. 1 et 8).	65	2,601	Id.	70	Demeire, J.-A., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	57	581	Id.
49	Lefebure, C.-F.-M.-A., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	2,170	Id.	71	Van den Bogaert, E.-J., commis- saire maritime (art. 1 et 8).	65	3,827	Id.
50	Thiry, L.-F.-A., officier de police au chemin de fer (art. 3 et 8).	62	1,588	Id.	72	De Groodt, P.-A., facteur local (art. 5 et 8).	59	996	Id.
51	Depouru, C., percepteur des postes (art. 3 et 8).	61	1,295	Id.	73	Collard, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	58	982	Id.
52	Hecq, G.-J.-J., chef de bureau au chemin de fer (art. 3 et 8).	58	2,954	Id.	74	Demartin, A.-J., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8).	79	900	Id.
53	M ^{lle} Van Stiels, M., commis-auxi- liaire des postes (art. 3 et 8)	59	555	Id.	75	Fonder, A., facteur rural (art. 5 et 8).	54	715	Id.
54	Hoefmans, E., encaisseur du pilo- tage (art. 1 et 8).	66	1,287	Id.	76	Lekeuche, L.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	2,195	Id.
55	Jans, A.-J., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8).	67	516	Id.	77	Remy, J.-B., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,950	Id.
56	De Bouvere, J.-A., chef-garde (arti- cles 3, 8 et 13).	63	1,950	Id.	78	Denis, T.-D., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	4,325	Id.
57	Duchateau, A.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8).	55	1,905	Id.	79	Constant, L., commis-chef des télégraphes (art. 3 et 8).	63	2,827	Id.
58	Demeyne, F.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	59	1,980	Id.	80	Gillis, L., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8).	57	875	Id.
59	Clou, P.-J., patron de la remorque (art. 3 et 8).	50	785	Id.	81	Stassin, L.-J., chef de station (arti- cles 3 et 8).	48	1,530	Id.
60	Vergote, D., facteur rural (art. 3 et 8).	55	621	Id.	82	Buyck, F.-A., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	1,030	Id.
61	Willems, C.-L., facteur local (art. 3, 8 et 14).	52	300	Id.	83	Ancelot, E.-J.-J., facteur rural (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.
62	Deviaene, D., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	64	825	Id.	84	Warrant, L.-J., facteur rural (arti- cles 3 et 8).	61	805	Id.
					85	Robert, L.-L.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	56	641	Id.
					86	Janssens, J.-J., facteur rural (arti- cles 3 et 8).	55	671	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
87	Puls, L.-J., facteur local (art. 5 et 8).	54	850	137-138	110	De Cock, E., facteur-trieur (art. 5 et 8).	57	1,255	551
88	Vincken, G., facteur rural (art. 5 et 8). Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 124.	52	590	Id.	111	Burniaux, G.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	56	573	Id.
89	Van Hoof, L.-A., facteur rural (articles 5 et 8).	50	607	Id.	112	Bancus, J.-G., facteur rural (art. 5 et 8).	55	704	Id.
90	Weber, N., facteur rural (art. 5 et 8).	59	689	Id.	113	Oosters, P., facteur local (art. 5 et 8).	55	889	Id.
91	Ney, N., facteur local (art. 5 et 8).	59	985	Id.	114	Charlier, J.-J.-V., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	56	500	Id.
92	Hermans, J.-H., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,565	Id.	115	Caherg, J.-L., facteur local (art. 5 et 8).	62	1,089	Id.
93	Michiels, C.-L., chef-garde (art. 5 et 9).	56	855	Id.	116	Verrengen, P.-P., facteur rural (art. 5, 8 et 15).	61	825	Id.
94	Van Cleven, O.-M.-A., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	55	500	Id.	117	Saulemont, A., facteur local (articles 5 et 8).	55	947	Id.
95	Van Es, J.-F., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8).	49	1,575	Id.	118	Bogaerts, H., facteur rural (art. 5 et 8).	54	758	Id.
96	Coppe, A.-J., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	3,509	551	119	Loux, J.-M., facteur local (art. 5 et 8).	52	920	Id.
97	Verschuieren, E., dessinateur des télégraphes (art. 5 et 8).	44	915	Id.	120	Van den Berghe, A.-R., commis des télégraphes (art. 1 et 8).	65	2,023	Id.
98	Defaux, E.-J., chef de division au chemin de fer (art. 1 et 8). Pension révisée. — Remplace la pension primitive renseignée au n° 46.	66	4,254	Id.	121	Bartholé, P., chef de station (articles 1 et 8).	65	2,427	Id.
99	Croes, J., pilote (art. 5 et 8).	55	1,655	Id.	122	Bassette, C.-V., chef-garde (art. 5 et 8).	44	1,041	Id.
100	Dispa, L.-P., facteur rural (art. 5 et 8).	57	550	Id.	123	Dorsimont, C.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	56	587	Id.
101	Renet, F., chef de bureau des télégraphes (art. 1 et 8).	65	5,972	Id.	124	Vincken, G., facteur rural (art. 5 et 8). Pension révisée. — Remplace la pension primitive renseignée au n° 88.	52	612	Id.
102	Wouters, P.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	59	465	Id.	125	Morax, P.-J., machiniste à la marine (art. 5 et 8).	54	611	Id.
103	Geubelle, J.-H.-A., facteur local (art. 5 et 8).	56	1,011	Id.	126	Gohy, J.-T., facteur rural (art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.
104	Gillet, A.-L., commis-chef des postes (art. 5 et 8).	59	2,854	Id.	127	Brusten, J.-J., facteur local (art. 5 et 8).	61	789	Id.
105	Marquebreucq, C.-V., commis des télégraphes (art. 5 et 8).	50	1,545	Id.	128	Gelinne, F.-J., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	58	500	Id.
106	Colas, C.-H.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	46	1,166	Id.	129	Herbiet, A.-J., chef-garde (art. 1, 8 et 15).	65	1,950	Id.
107	Gillet, E., chef de station (art. 5 et 8).	46	1,210	Id.	130	Ritzen, M.-F.-L., chef-garde (articles 5 et 9).	55	1,890	Id.
108	Diedens, J.-F.-J., commis-auxiliaire des postes (art. 5 et 8).	59	417	Id.	131	Servais, J.-J., commis-auxiliaire au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	1,164	Id.
109	Austract, F.-J.-M.-F., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	58	795	Id.	132	Vandertaelen, J.-L., commis-auxiliaire des télégraphes (art. 5 et 8).	60	2,023	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
153	Mandane, G., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	59	1,775	351	157	De Rooy, J.-H., facteur local (arti- cles 5 et 8).	41	548	351
154	Decondé, O., facteur de station (art. 5 et 8).	51	942	Id.	158	Dupont, J.-B., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	4,281	122
155	Hofman, E.-P., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	48	1,286	Id.	159	Pirét, G., chef de bureau des postes (art. 5 et 8).	57	2,655	351
156	Denoijelle, A.-J.-E.-H.-A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	50	1,316	Id.	160	Arnould, H.-J., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,567	Id.
157	Eloy, E.-V.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	49	1,450	Id.	161	Stein, L., chef-garde (art. 1, 8 et 15).	65	1,950	Id.
158	Le Roux, J.-B., facteur local (arti- cles 5 et 8).	57	1,045	Id.	162	Delecourt, J.-C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	45	1,091	Id.
159	Deleroix, L.-A., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	54	605	Id.	163	Meert, J.-B., garde au chemin de fer (art. 5 et 11).	53	555	Id.
160	Goes, A.-A.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	51	895	Id.	164	De Groote, J.-J., maître de service des paquebots (art. 5 et 8).	65	1,051	Id.
161	Lefebvre, F.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	41	597	Id.	165	Stevigny, T.-J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	52	752	Id.
162	Grégoire, C.-D., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	44	436	Id.	166	Eyndels, P.-J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	44	486	Id.
163	Timmerman, F.-X., patron-pilote (art. 5 et 8).	61	2,587	Id.	167	Bulteel, A.-J.-L., patron-pilote (arti- cles 5 et 8).	58	2,440	Id.
164	Asaert, M.-D., pilote (art. 5 et 8).	58	1,745	Id.	168	Vanden Abeele, H.-L., pilote (arti- cles 5 et 8).	54	1,501	Id.
165	Focquet, J., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	3,872	Id.	169	De Coster, J.-B., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	56	557	Id.
166	Lenoir, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	55	529	Id.	170	De Wette, A., facteur local (arti- cles 5 et 8).	56	864	Id.
167	Vanhoorebeke, T.-G., percepteur des postes (art. 5 et 8).	63	2,050	Id.	171	Renwart, P.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	50	585	Id.
168	Pelegrie, R.-L.-A., commis des postes (art. 5 et 8).	57	1,898	Id.	172	D'haenens, H.-G., facteur local (art. 5 et 8).	48	694	Id.
169	Paul, L.-J., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8).	66	462	Id.	173	Van Rooten, E.-J.-F., facteur local (art. 5 et 8).	42	570	Id.
170	Dreppe, J.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	61	1,876	Id.	174	Carrez, B., facteur local (art. 5 et 8).	54	509	Id.
171	François, A.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	47	854	Id.	175	Foquet, A.-A., percepteur des postes (art. 5 et 8).	61	4,016	Id.
172	Fayresse, E.-C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	59	817	Id.	176	Ferin, J.-L., facteur rural (art. 5 et 15).	60	825	Id.
173	Collin, J.-J., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8).	70	500	Id.	177	Destray, J.-H.-J., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	915	Id.
174	Van Havermaet, G., sous-percep- teur des postes (art. 5 et 8).	51	552	Id.	178	De Bonnaire, L.-C.-A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	49	1,170	Id.
175	Demeleone, M.-L., facteur rural (art. 1 et 8).	65	819	Id.	179	Deprez, A.-M.-F., chef-garde (arti- cles 5 et 9).	47	1,541	Id.
176	Crabbeek, E.-J., facteur local (arti- cles 1, 8 et 15).	65	950	Id.	180	Anseele, F.-I., chef-garde (art. 5 et 9).	47	1,455	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
181	Mercier, T.-L.-J., commis au che- min de fer (art. 5 et 8).	41	922	531		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
182	Haas, A.-F., chef-garde (art. 5 et 9).	39	919	Id.		<i>Fonctionnaires, professeurs et employés.</i>			
183	Maertens, T.-B., facteur local (arti- cles 5, 8 et 15).	64	1,125	Id.	1	Beliefroid, E.-L., professeur à l'athénée royal de Malines	52	2,014	•
184	Cassiman, P.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	63	808	Id.	2	Aubert, J., directeur de l'école nor- male de l'État, à Mons.	62	4,902	•
185	Vanheertum, C., facteur local (arti- cles 5, 8 et 15).	61	1,021	Id.	3	Sauvage, C.-J.-B., maître de mu- sique à l'école moyenne de l'État, à Péruwelz.	65	172	•
186	Day, I.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	60	1,025	Id.	4	Mortier, J., chauffeur-mécanicien à l'école normale de l'État, à Gand.	78	392	•
187	Jeangette, C.-J.-J., commis au che- min de fer (art. 5 et 8).	61	1,855	Id.	5	M ^{lle} Legrand, A., régente à l'école moyenne de l'État, à Andenne.	41	894	•
188	Mineur, E.-F., commis-chef des postes (art. 5 et 8).	57	2,507	122	6	Robinet, S., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Braine-le- Comte	47	829	•
189	Groensteen, L.-A., percepteur des postes (art. 1 et 8)	65	1,854	Id.	7	Bourgeois, P.-F.-H.-J., répétiteur et chef de travaux à l'Université de Gand.	72	3,251	•
190	Javaux, J.-P., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,559	Id.	8	Laurent, A.-C., maître de musique à l'école moyenne de l'État, à Soignies.	39	175	•
191	Cartry, L.-J.-H., premier chef- garde (art. 5, 8 et 15)	60	2,400	Id.	9	Castille, F., régent à l'école moyen- ne de l'État, à Schaerbeek	62	1,749	•
192	Blereau, G.-G.-J.-M., chef-garde (art. 5 et 8).	60	859	Id.	10	Bourguignon, C.-A., secrétaire- trésorier des écoles moyennes de l'État, à Andenne.	57	441	•
193	Marcoux, Z.-J., chef-garde (arti- cles 5 et 8).	53	1,495	Id.	11	Verrhegen, H.-F., directeur de l'école moyenne de l'État, à Walcourt.	56	3,160	•
194	De Neyer, L.-F., chef-garde (arti- cles 5 et 8).	53	1,360	Id.	12	Magous, F., professeur de religion à l'école normale de l'État, à Tournai.	62	1,553	•
195	Helstraete, L., chef-garde (art. 5 et 8)	52	1,543	Id.	13	Cardols, J.-P.-A.-J., inspecteur principal de l'enseignement pri- maire.	62	4,877	•
196	Gillard, F.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	63	746	Id.	14	Vasseur, E.-C.-T., professeur à l'athénée royal de Namur	62	1,649	•
197	Dejardin, F., facteur (art. 5 et 8)	60	883	Id.	15	M ^{me} Renard-Vangest, M., concierge à l'école moyenne de l'État, à Wavre.	58	175	•
198	Deroye, A.-H., facteur rural (arti- cles 5 et 8)	59	765	Id.	16	M ^{me} Cornelissen-Steykens M.-L.- G., institutrice à l'école moyenne de l'État, à Hasselt.	54	502	•
199	De Cock, C.-J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	51	779	Id.	17	Torfs, J.-A., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	61	1,702	•
200	Zéler, P.-J.-C.-H., facteur rural (art. 5 et 9).	48	657	Id.	18	Vander Borgh, L., inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire.	61	1,462	•
201	Henno, H.-J., facteur local (art. 5 et 9).	36	435	Id.					
	TOTAL . . .		290,441						

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
19	Colinge A.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	61	1,082	»	38	Mme De Haiven-Rouffart, C-G-E, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Bruxelles	41	804	»
20	Jopken, E-F J., préfet des études de l'athénée royal de Tournai	61	4,729	»	39	Mme Pape-De Wilde, M-J-L, in- stitutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Alost.	37	625	»
21	Van Orsboven, J-B-L, préfet des études de l'athénée royal de Na- mur	61	3,930	»	40	Dumont, A-N-L, professeur à l'athénée royal de Louvain	60	1,304	»
22	Bakelants, J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Diest	52	764	»	41	Mlle Lambert, F-M-T, régente à l'école moyenne de l'Etat, à An- denne	55	1,554	»
23	De Kryger, R-C-A, professeur de gymnastique à l'athénée royal de Gand	45	878	»	42	Lallemand, I-A, professeur à l'athénée royal de Bruxelles	61	3,302	»
24	Boset, F-J-L, institutrice à l'école moyenne de l'Etat à Charleroi	44	458	»	43	Michel, E, secrétaire-trésorier des écoles moyennes et de l'athénée d'Ath	68	932	»
25	Deneve, C-L, institutrice à l'école moyenne communale de Bru- xelles	58	657	»	44	Welter G, régent à l'école moyenne de Virton	60	1,106	»
26	Pierard, J-S, institutrice à l'école moyenne communale de Bru- xelles	58	628	»	45	Thibaut, J-J-G surveillant à l'école moyenne de l'Etat, à Thuin	33	303	»
27	Hock, G-A-H, professeur à l'athé- née royal de Mons. (Pension éteinte, par suite de révision — La pension nouvelle est rensei- gnée au n° 67)	61	1,758	»	46	Mme Doneux-Florkin, A-L-M-A, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Schaerbeek	49	1,141	»
28	Mlle Dufroy, J-A-L, régente à l'école moyenne de l'Etat, à Na- mur.	53	1,275	»	47	Mme Veuve De Ceuninck-Lecocq, V, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Lierre.	46	686	»
29	Hæbaux, J-H, directeur du pen- sionnat communal de Hasselt	51	684	»	48	Loche, L-J, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Pecq	55	1,088	»
30	Mme Halet-De Plines, O, régente à l'école moyenne de l'Etat à Huy.	43	1,248	»	49	Mlle Coriez, F-M-C, régente à l'école moyenne de l'Etat, à An- denne	41	887	»
31	Caulier, A-V, secrétaire-trésorier de l'école moyenne de l'Etat, à Leuze.	72	169	»	50	Masius J-B-N-V, professeur or- dinaire à l'université de Liège	65	8,000	»
32	Stuart, F-J-J, professeur de religion à l'athénée royal de Tournai (Pension éteinte par suite de révision — La pension nouvelle est renseignée au n° 68)	66	1,435	»	51	Stiels, C I A L-H, membre de la députation permanente du Lombourg	61	1,466	»
33	Robyns, G. L., regent à l'école moyenne de l'Etat, à Neufchâ- teau	41	718	»	52	Cox M A.-C, chef de division à l'administration provinciale de Liège	68	3,930	»
34	Mlle Pasquasy, L L M, régente à l'école moyenne de l'Etat, à Diest	44	720	»	53	Vander Cammen, C-A, chef de bureau à l'administration pro- vinciale de la Flandre orientale	66	2,036	»
35	Lamine, O-I, chauffeur-mécani- cien à l'école normale de l'Etat, à Liège	61	796	»	54	Veltkamp, I-H, chef de bureau à l'administration provinciale du Lombourg	63	3,600	»
36	Demeijst, I, professeur de l'athé- née royal d'Ath.	61	1,893	»	55	De Proost, P-L, huissier messager à l'administration des archives du royaume	68	1,558	»
37	Deveen, L.-J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Anvers	53	595	»	56	Denys, L, huissier à la Chambre des représentants	70	1,408	»
					57	Antoine, J B, huissier à la Cham- bre des représentants.	68	1,204	»

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.
58	Jacob, N.-J., huissier à la Chambre des représentants.	66	1,550	"	0	Darche, P.-J., garde forestier (ar- ticle 3 et 8).	58	604	125
59	Karlitz, J.-M., boute-feu au palais des Académies.	79	608	"	7	Dohogne, P.-F., garde forestier (art. 1 et 8).	67	485	Id.
60	Vanham, F., huissier à l'adminis- tration provinciale de Liège.	67	1,005	"	8	Léonard, J.-A.-E., professeur au conservatoire royal de Gand (ar- ticles 5 et 8).	75	680	Id.
61	Dupont, H.-G.-M.-E., premier com- mis à l'administration provin- ciale de Liège.	40	590	"	9	Bacot, A.-P., professeur au conser- vatoire royal d'Anvers (art. 1 et 8).	72	29	Id.
62	Gérard, P.-F., commis de 2 ^e classe à l'administration provinciale de la Flandre orientale.	65	1,059	"	10	Bertholet, D.-J., gargon de labora- toire à l'école de médecine vété- rinaire (art. 1 et 8).	67	1,185	212
63	Van Alken, P.-A., expéditionnaire au commissariat de l'arrondisse- ment de Louvain.	40	500	"	11	Burvenich, F., professeur à l'école moyenne d'horticulture de Vil- vorde (art. 1 et 8).	65	2,000	Id.
64	Tambour, A.-J., sténographe de la Chambre des représentants.	40	2,977	"	12	Vindevogel, F., sous-chef de culture au jardin botanique de l'État (art. 5 et 8).	66	1,280	Id.
65	Fisenne, J.-B., huissier-messager à l'administration des archives gé- nérales du royaume.	67	1,212	"	13	Fancmont, J.-B., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	67	201	Id.
66	Libbrecht, T.-C.-M.-X., membre de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale.	71	1,800	"	14	Leroy, P.-J., garde forestier (arti- cle 1 et 8).	66	492	Id.
67	Hock, G.-A.-H., professeur hono- raire de l'athénée royal de Mons. (Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 27.)	61	2,084	"	15	Gerard, N.-J., garde forestier (arti- cle 1 et 8).	65	501	Id.
68	Stimart, F.-J.-J., professeur de religion honoraire à l'athénée royal de Tournai. (Pension ré- visée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 52.)	66	1,821	"	16	Abraham, T.-J., surveillant aux musées royaux de peinture, etc (art. 5 et 8).	55	627	Id.
TOTAL. . . . fr.			104,763		17	Bonmariage, A., brigadier forestier (art. 1 et 8).	70	577	Id.
Ministère de l'Agriculture.					18	Briant, J.-C.-M., surveillant aux musées royaux de peinture, etc (art. 5 et 8).	75	606	243
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					19	Baeck, J.-B., surveillant aux musées royaux de peinture, etc. (art. 5 et 8).	82	637	Id.
1	Giet, N.-J., garde forestier (arti- cles 5 et 8).	64	585	364-365	20	Demeure, H.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	70	52	Id.
2	Goffinet, F.-J., surveillant au con- servatoire royal de Bruxelles (ar- ticles 5 et 8).	65	705	Id.	21	Dereymaeker, P., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	67	642	Id.
3	Dessart, J.-B., professeur émérite de l'école de médecine vétéri- naire (art. 2, 1 ^{er}).	68	6,500	123	22	Doihen, L.-E., surveillant aux mu- sées royaux de peinture, etc. (art. 5 et 8).	71	680	Id.
4	Freyling, E., garde forestier (arti- cle 5, 9 et 14).	54	500	Id.	25	Vercken, J.-A.-T.-J., professeur au conservatoire royal de musique de Liège (art. 1, 8 et 13).	77	2,250	Id.
5	Lorge, V.-J., professeur émérite de l'école de médecine vétérinaire (art. 2, 1 ^{er}).	58	6,500	Id.	24	Tinant, J.-N., brigadier forestier (art. 5 et 8).	69	712	37
					TOTAL. . . . fr.			28,828	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
Ministère de la Guerre.					10	David, M.-J.	61	1,624	.
<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>					11	M ^{me} Polet, née Devos, A.-B. . .	45	1,006	.
1	Richelle, F.-M.-T., sous-chef de bureau à l'administration centrale.	66	2,128	"	12	Poppe, C.-H.	55	1,348	.
2	Janssens, J.-F., adjoint principal du génie de 2 ^e classe en disponibilité pour motifs de santé.	65	2,551	"	13	M ^{me} Vanderlinden, née Lempereur, C.-E.	57	557	.
TOTAL			4,659		14	Gelin, F.-J.	40	522	.
Ministère de l'Industrie et du Travail.					15	Hardy, J.-D.	42	1,154	.
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					16	Jacques, A.-J.	56	645	.
1	Harzé, P.-E.-C., directeur général honoraire des mines.	66	7,500	"	17	M ^{me} Pottier, née Lessaint, M.-H. .	55	96	.
2	M ^{me} veuve Moehrs, veuve en premières noces du sieur Duchesne, née Durant, J., nettoyeuse à l'administration centrale.	71	485	.	18	Merten, A.-J.	55	1,940	.
TOTAL . . . fr.			7,985		19	Vanden Broeck, F.-J.	40	558	.
Cour des Comptes.					20	M ^{me} Wilmotte, née Haïdon, J.-J. .	45	50	.
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					21	M ^{lle} Legrand, A.	40	95	.
1	Ernotte, V.-E.-M.-O., chef de division à la Cour des Comptes.	51	2,770	.	22	Robinet, S.	46	316	.
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					23	M ^{me} Delbecq, née Nicodème, M.-S. .	48	1,472	.
<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>					24	M ^{lle} Devigne, S.-T.	57	1,883	.
1	Vergeynst, H.-D.	63	1,402	.	25	Herlin, A.	50	1,674	.
2	Bernard, A.-M.	50	1,084	"	26	Michez, E.-F.-V.	52	1,595	.
3	Blairvacq, C.	55	1,922	.	27	Saublens, J.	58	1,395	.
4	Bellefroid, E.-L.	52	685	.	28	M ^{me} V ^{ve} Delcourt, née Peeters, Z.-M. .	62	1,059	.
5	Boulangé, A.-J.	50	756	.	29	Fay, J.-J.	52	1,160	.
6	Boulienne, H.-J.-E.	54	1,661	.	30	Guyaux, F.-F.-J.	57	1,217	.
7	Smal, H.-J.	61	1,372	.	31	Mottet, E.	48	1,252	.
8	Vincx, A.-J.	56	1,553	.	32	Ponsart, A.-F.-J.	54	1,451	.
9	Barbiaux, G.-G.	58	1,411	.	33	Depierreux, L.	44	846	.
					34	M ^{lle} Vandiepenbeeck, L.-P. . . .	53	3,876	.
					35	Tournier, J.	60	1,587	.
					36	Warotte, L.-S.	51	1,272	.
					37	M ^{lle} Itlet, Z.-J.	45	645	.
					38	Moesen, A.	61	1,398	.
					39	Slagmulder, L.	48	1,361	.
					40	Smeyers, F.	56	1,816	.
					41	Toortelboom, C.-L.	61	1,503	.
					42	Goidet, H.	58	1,618	.
					43	Vandersmissen, A.-B.	57	1,306	.
					44	M ^{me} Schinkus, née Falla, H.-C. .	45	944	.
					45	Castille, F.	61	1,741	.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.
46	Servais, L.	55	577	•	78	Decoux, I.-J.-G.	42	1,005	•
47	M ^{me} veuve Van Ael, née Hamiel- don, G.-J.	55	355	•	79	M ^{me} Jampsin-Ladrière, E.-M.-T. . .	59	438	•
48	Polet, V.	59	1,299	•	80	Torfs, J.-A.	61	1,656	•
49	M ^{lle} Moreau, T.-C.	51	652	•	81	Van Der Borgh, L.	61	1,410	•
50	Bero, J.-B.	61	1,780	•	82	Sacré, J.-G.	72	722	•
51	M ^{me} Bertrand, née Mommaerts, A. .	47	1,242	•	83	Janot, C.-P.-J.	60	1,989	•
52	Dehaspe, T.-R.-J.-G.	54	2,981	•	84	M ^{me} Blanchet-Pochet, M.-D. . . .	50	456	•
53	M ^{lle} Guillaume, A.-M.-H.	59	1,107	•	85	Antoine, J.-P.	59	2,555	•
54	M ^{me} Lechien, née Taminiau, F. . .	54	1,090	•	86	M ^{me} Bournonville-Henoumont, A.- M.-H.-A.	41	1,002	•
55	Cavier, F.	56	540	•	87	Colinge, N.-J.	60	1,506	•
56	M ^{me} Huart, née Didion, F.-J. . .	57	506	•	88	Jopken, E.-F.-J.	61	271	•
57	M ^{me} Lherminiaux, née Joly, Z.-A. .	46	1,009	•	89	Van Orshoven, J.-B.-L.	61	1,279	•
58	M ^{me} Mœns, née De Rycke, M.-T. .	55	1,575	•	90	Bakelants, J.	51	855	•
59	Dien, A.-J.	56	511	•	91	De Krijger, R.-C.-A.	45	110	•
60	Cahay, A.	48	1,677	•	92	M ^{me} Goffin-Goemé, H.-R.-J. . . .	55	567	•
61	M ^{me} Clément, née Lhoir, M.-J.-G. .	51	989	•	93	M ^{me} Jacobs-Deneyer, P.-L. . . .	52	1,916	•
62	M ^{me} Degée, née Connard, J.-L. . .	48	666	•	94	Côme, J.-J.-A.	54	1,260	•
63	De Vuyst, C.-J. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 174.)	55	1,560	•	95	Verboven, D.	58	486	•
64	François, N.-M. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 191.)	54	590	•	96	Geboes, P.-J.	60	864	•
65	M ^{lle} Bomal, A.-M.-T. (Pension re- visée. — Remplace la pension inscrite en 1900.)	53	1,455	•	97	M ^{me} Gerard-Henard, M.-A.-A. . .	55	2,112	•
66	M ^{me} Stuyck, née Wuyts, M. . . .	60	1,152	•	98	Lambermon, F.-X.	58	5,400	•
67	Walckers, G.	55	1,110	•	99	M ^{me} Liboutton-Devred, E.-M. . .	67	545	•
68	M ^{me} Wathelet-Massin, M.-T. . . .	59	515	•	100	Coubeau, E.-J.	44	892	•
69	Bekaert, Y.	64	919	•	101	Deneve, C.-L.	58	1,665	•
70	M ^{me} Cornelissen-Steykens, M.-L.-G. .	54	597	•	102	Barbier, E.-A.-J.	61	1,506	•
71	Noël, F.-A.	44	956	•	103	Genon, A.-J.	56	1,598	•
72	M ^{me} Papeux-Ducamp, A.-E. . . .	50	1,185	•	104	Joassart, B.	72	558	•
73	M ^{me} Bastiaens-Vande Wee, M.-P.-F. .	52	1,718	•	105	M ^{me} Friant-Merkaert, M.-L.-C. . .	58	665	•
74	Stouvenakers, H.-J.	57	1,297	•	106	M ^{me} Van Snick-Vanden Bogaert, E.-T.-L.	55	635	•
75	M ^{me} Torrekens-Verschilde, A.-M. .	60	2,428	•	107	M ^{lle} Jaminé, J.-H.-S.	64	1,407	•
76	Lenoir, F.	62	3,425	•	108	Devreede, P.-J.	70	205	•
77	M ^{me} Becquevort née Simon, M.-E. J. .	51	205	•	109	M ^{lle} Goffin, M.-C. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 210.)	57	1,219	•
					110	Piérard, J.-S.	58	1,678	•
					111	Bacot, A.-P.	72	774	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
112	Billestraet, A.-L.	69	456	•	148	M ^{me} Van Steene-Vankersschaever, R.-S.	51	75	•
113	Stallaert, J.-J.-F.	76	5,866	•	149	M ^{me} Diels-Caers, E.	55	438	•
114	Van Geluwe, L.	63	1,750	•	150	M ^{me} Dardurez-Selvais, M.-A. . . .	37	312	•
115	M ^{lle} Dufroy, J.-A.-L.	54	805	•	151	M ^{lle} Grisard, M.-E.	42	474	•
116	Hoebaux, J.-H.	50	1,210	•	152	Deltenre, E.	46	482	•
117	Debaille, E.-A.-J.	56	676	•	153	Coppe, A.-J.	67	1,034	•
118	M ^{me} Baivier-Scheleider, M.-E. . .	51	1,006	•	154	Van Es, J.-F.	49	121	•
119	Rousseau, E.-J.	56	5,228	•	155	Canon, J.-J.	48	1,581	•
120	M ^{me} Dalcq-Bolle, M.-J.-P.-J. . .	50	564	•	156	Landenne, N.-J.	50	1,522	•
121	M ^{lle} Goemans, J.-H.-E.-L. . . .	58	545	•	157	Laval, H.-J.	61	1,502	•
122	M ^{me} Arnoldy-Hecq, A.-F.	41	722	•	158	Mestdagb, G.-A.	41	450	•
123	Arnoudt, E.-H.-F.	52	1,818	•	159	Sinjan, G.	55	1,508	•
124	M ^{me} Chevron-Rossius, J.-L. . . .	46	1,265	•	160	M ^{me} Mory-Lambert, M.-J.	58	430	•
125	M ^{me} De Prins-Brassine, M.-L. . .	46	725	•	161	M ^{me} Reuchamps-Meunier, M.-R.-J.	62	75	•
126	Franquinet, J.-B.-J.	58	1,581	•	162	M ^{me} Vander Noot-Windels, M.-L.- E.-E.	44	878	•
127	M ^{lle} Hairs, F.-A.-L.-J.	57	406	•	163	M ^{me} Vande Winckel-Villegna, P.- L.-M.	42	958	•
128	Marchal, J.-B.-J.	55	1,541	•	164	Deveen, L.-G.	53	1,256	•
129	M ^{me} Pele-De Smet, M.-C.	52	1,201	•	165	M ^{me} Ve Delattre-Vandercreux, N.	46	495	•
130	Screvens, V.-J.	46	1,815	•	166	Penxten, E.	52	642	•
131	M ^{me} Spineux-Mottet, H.-M.-J. . .	55	2,333	•	167	Reumont, J.-B.	52	1,448	•
132	Daxhelet, A.-L.-J.	66	3,400	•	168	Van Severdonck, J.	81	2,418	•
133	M ^{me} Daxhelet-Redouté, M.-J.-C. .	62	2,555	•	169	M ^{me} Pape-De Wilde, M.-J.-E. . .	56	44	•
134	Demannez, J.-A.	74	852	•	170	Vandenven, V.-J.	38	415	•
135	M ^{me} Demeulemeester-Gevers, M.-A.	58	575	•	171	M ^{me} Ve Veders-Peerden, J.-C. . .	56	561	•
136	Caulier, A.-V.	71	6	•	172	Hecq, G.	66	656	•
137	M ^{me} Cloots-Pitzi, P.	54	520	•	173	Istas, J.-D.	52	959	•
138	M ^{lle} Defrène, M.-P.-J.	58	1,416	•	174	De Vuyst, G.-J. (Pension révisée. Remplace la pension primitive renseignée au n° 65.)	52	1,565	•
139	Heine, P.-G.-D.	51	1,338	•	175	M ^{lle} Lambert, F.-M.-T.	55	1,241	•
140	M ^{me} Sauvenière-Nihoul, A.-E.- L.-J.	56	1,205	•	176	Pappe, L.	58	819	•
141	Van Doorslaer, H.-J.	78	666	•	177	Vandyck, J.-B.	45	896	•
142	M ^{lle} Seeldraeyers, M.-T.	53	1,230	•	178	Lallemand, E.-A.	60	781	•
143	Robyns, G.-L.	43	134	•	179	M ^{me} Hansotte-Gratis, M.-J. . . .	50	78	•
144	M ^{lle} Elchaers, A.-J.	40	1,604	•	180	M ^{me} Krick-Soetowey, R.	54	364	•
145	M ^{lle} Horemans, C.	50	895	•	181	M ^{me} de Boers-Van Montfort, L.- M.-R.	47	407	•
146	Scurbecq, D.-A.	45	1,145	•					
147	Van Damme, T.	53	548	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
182	M ^{me} Disneur-Marin, A.-D.-O.-W. .	41	622	"	217	M ^{me} V ^e Masy-Drapié, M.-R. . . .	64	1,745	"
185	Pintelon, H.-J.	42	719	"	218	Rubay, G.	45	1,048	"
184	Williquet, F.-G.	48	909	"	219	M ^{me} Aertssen-Janssens, C.-A. . .	40	571	"
185	Cornet, D.-E.	45	736	"	220	Bouillon, A.-A.	46	1,517	"
186	M ^{me} Colas-Pieret, M.-J.-E. . . .	50	899	"	221	M ^{lle} Heers, M.-E.	41	549	"
187	Deloge, C.-A.	47	1,650	"	222	Dumoulin, E.-G.-J.	50	1,175	"
188	Massart, L.-J.	50	532	"	225	M ^{me} Goutierre-Clicheroux, Z.-C.-V.	39	625	"
189	Parfonry, E.-J.	59	2,055	"	224	Renard, A.-J.	55	1,581	"
190	Vanderkerken, L.-E.	51	1,447	"	225	Vander Borgh, P.-F.-E.	57	1,150	"
191	François, N.-M. (Pension révisée Remplace la pension primitive renseignée au n° 64.)	55	395	"	226	De Busscher, C.-L.-F.	58	1,130	"
192	Carryn, Ch.-B.	51	1,427	"	227	M ^{lle} De Laet, A.-M.-C.	60	430	"
193	M ^{me} Georges-Mostenne, M.-J. . .	48	537	"	228	Tilman, M.-L.-F.-J.	62	3,400	"
194	M ^{lle} Levaque, C.-J.	48	1,045	"	229	M ^{me} Troussart-Urbain, L.	46	624	"
195	M ^{me} Catrin-Couvreur, A.-J.-M. .	42	654	"	230	M ^{me} Dubosch-De Ryckere, E.-M. .	57	625	"
196	Collard, D.-J.	50	1,758	"	231	De Ryck, A.-L.	51	175	"
197	Namèche, A.-J.	50	975	"	232	M ^{me} Delande-Tombeur	42	77	"
198	Robaye, M.-E.	55	990	"	235	Jadot, L.	54	1,704	"
199	Welter, G.	60	907	"	234	M ^{me} Haulot-Campion, M.-A.-J. .	52	280	"
200	M ^{lle} Coquette, R.-E.	51	927	"	235	M ^{me} Leclercq-Hans, R.	58	287	"
201	M ^{me} Delestrée-Rolland, A. . . .	40	675	"	256	M ^{me} V ^e De Ceuninck-Lecocq, V. .	46	186	"
202	M ^{me} Sanders-Debrouwer, M.-C. .	50	425	"	257	Loché, L.-J.	55	545	"
203	M ^{me} Bromham-Mulders, M.-J.-F. .	54	447	"	258	M ^{lle} Cériez, F.-M.-C.	41	93	"
204	Cuñez, E.-A.-F.	58	1,546	"	259	Roland, J.-M.-J.	61	975	"
205	M ^{me} Detournay-Detournay, C. . .	50	889	"	240	Vankricken, A.	62	1,171	"
206	M ^{me} V ^e Coulon-Nicolas, M.-J. . .	51	50	"	241	M ^{me} Meulenbergs-Selderslaghs, J.	60	80	"
207	M ^{me} De Ridder-Clément, M.-E. . .	57	740	"	242	Vercammen, P.-J.-H.	47	664	"
208	Remy, J.-J.	52	788	"	245	Wallays, S.-J.	45	697	"
209	Stupuy, H.-L.-J.	70	564	"	244	M ^{me} Bacq-Esmans, M.-C.	41	425	"
210	M ^{lle} Goffin, M.-C. (Pension révisée Remplace la pension primitive renseignée au n° 109)	56	1,218	"	245	M ^{lle} Dethaire, C.-Z.	48	1,055	"
211	M ^{lle} Haidant, E.-B.	47	1,571	"	246	Dhuy, C.-J.	50	755	"
212	M ^{me} Deneux-Florkin, A.-L.-M.-A. .	49	559	"	247	Luyckx, P.-H.	62	1,125	"
213	Schroeven, L.	60	659	"	248	Lombrecht, E.-P.-P.	44	146	"
214	Casin, H.-J.-A.	49	1,009	"	249	Rowan, J.-F.	50	2,889	"
215	M ^{me} Masy-Lambert, M.-J.-E. . .	45	202	"	250	M ^{me} Siquet-Marique, M.-L. . . .	45	695	"
216	M ^{me} George-Bardy, M.-J.-T. . .	49	1,117	"					
						TOTAL.		260,576	

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1903	
s'élève à. fr.	5,250,980 »
Les crédits alloués pour 1902 montent à	5,244,679 34
Soit une augmentation de fr.	6,300 66

qui résulte des deux modifications suivantes :

1° Augmentation de la dotation de la Chambre des Représentants. fr.	6,600 66
2° Diminution de la dotation de la Cour des Comptes. . .	300 »

Cette dernière différence affecte uniquement le crédit de l'article 5 (*Traitements des membres de la Cour*); la réduction de l'un des traitements de conseiller, résultant de l'admission à la retraite d'un membre de la Cour, est partiellement compensée par l'application à un autre traitement de l'augmentation prévue à l'article 1^{er} de la loi du 31 décembre 1900.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,**

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1903 est fixé à la somme de cinq millions deux cent cinquante mille neuf cent quatre-vingts francs (5,250,980 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

LEOPOLD II,**KONING DER BELGEN,**

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Dotatiën, voor het dienstjaar 1903, is vastgesteld op de som van vijf millioen twee honderd vijftig duizend negen honderd tachtig frank (5,250,980 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^e October 1902.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1903.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,500,000 »	5,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	235,000 »	235,000 »
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	1,142,680 »	1,142,680 »
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitements des membres de la Cour	77,400 »	373,500 »
6	— du personnel des bureaux	264,600 »	
7	Matériel et dépenses diverses	25,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,200 »	
9	Allocation de secours, à raison de leur position malheureuse, à d'anciens employés et gens de service qui n'ont pas droit à une pension, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens.	1,600 »	
10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.	3,500 »	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS fr.			5,250,980 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING DER DOTATIËN VOOR HET DIENSTJAAR 1903.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK I.			
1	Burgerlijke lijst (vastgesteld, krachtens artikel 77 der Grondwet, door de wet van 25 December 1865)	5,500,000 °	5,500,000 °
2	Dotatie van Z. K. H. den Graaf van Vlaanderen.	200,000 °	
HOOFDSTUK II.			
3	Senaat	235,000 °	235,000 °
HOOFDSTUK III.			
4	Kamer der Volksvertegenwoordigers	1,142,680 °	1,142,680 °
HOOFDSTUK IV.			
REKENHOF.			
5	Jaarwedden der leden van het Hof.	77,400 °	575,500 °
6	Jaarwedden van het personeel der bureelen	264,600 °	
7	Materieel en verscheidene uitgaven.	25,000 °	
8	Eerste termijn der in voorkomend geval te verleenen pensioenen. (Onbepaald krediet.)	1,200 °	
9	Verleening van hulp gelden, wegens hunnen erbarmelijken toestand, aan gewezen beambten en dierslieden, die geen recht op pensioen hebben, aan hunne weduwen of aan hunne familieleden wier steun zij waren	1,600 °	3,500 °
10	Tijdelijke jaarwedden van beschikbaarheid der ambtenaars, beambten en bedienden. .	3,500 °	
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER DOTATIËN fr.			5,250,980 °

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën
en Openbare Werken,
P. DE SMET DE NAEYER.

(6)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
1	•	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).
2	•	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er} fr.
CHAPITRE II.		
3	•	Sénat.
CHAPITRE III.		
4	•	Chambre des Représentants.
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
MEMBRES DE LA COUR.		
5	a.	Traitement du président
	b.	— des conseillers
	c.	— du greffier
		TOTAUX
PERSONNEL DES BUREAUX.		
6	•	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.		
7	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, etc
PENSIONS. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
8	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>).
9	•	Allocation de secours, à raison de leur position malheureuse, à d'anciens employés et gens de service qui n'ont pas droit à une pension, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens
10	•	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
5,500,000	5,500,000	"	"	5,500,000	5,500,000	"
200,000	200,000	"	"	200,000	200,000	"
5,500,000	5,500,000	"	"	5,500,000	5,500,000	"
235,000	235,000	"	"	210,000	198,325 70	
1,142,680	1,136,079 34	6,600 66	"	1,023,140	1,035,102 24	
77,400	77,700	"	300	77,100	77,100	"
264,600	264,600	"	"	239,000	233,000	"
25,000	25,000	"	"	25,000	22,541 16	
1,200	1,200	"	"	1,200	401 07	
1,000	1,000	"	"	1,000	625 75	
3,500	3,500	"	"	3,500	5,125	"
573,300	573,600	"	300	548,000	537,451 58	
DIMINUTION fr		300				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre. II. Sénat III. Chambre des Représentants IV Cour des Comptes TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	.	.	3,500,000	3,500,000	
235,000	235,000	.	.	210,000	108,325 70	
1,142,680	1,136,079 34	6,600 66	.	1,023,140	1,035,102 24	
373,300	373,600	.	300	348,000	337,451 58	
5,250,980	5,244,679 34	6,600 66	300	5,081,140	5,070,879 52	
AUGMENTATION. . fr.		6,500 66				

(12)

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1903

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1903 s'élève à	fr.	26,846,550	»
Les crédits alloués par le Budget de 1902 montent à . . .		26,822,600	»
AUGMENTATION.	fr.	23,950	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1903	fr.	25,941,550	»
— 1902		25,912,600	»
AUGMENTATION.	fr.	28,950	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1903	fr.	903,000	»
— 1902		910,000	»
DIMINUTION.	fr.	5,000	»
Soit en plus.	fr.	23,950	»

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.**CHAPITRE II.****ORDRE JUDICIAIRE.****ART. 6. — Cour de cassation. — Personnel.**

Crédit demandé pour 1903.	fr.	291,000	»
— alloué pour 1902.		288,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

résultant de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 1,344,000 »
— alloué pour 1902	1,332,000 »
AUGMENTATION	fr. 12,000 »

résultant de la création d'une place de commis dans un parquet et d'une place de messenger, et de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 3,192,000 »
— alloué pour 1902	3,116,000 »
AUGMENTATION.	fr. 76,000 »

résultant de la création de nouvelles places de magistrats, de greffiers adjoints, de commis de parquet et d'employés de greffe.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 27,000 »
— alloué pour 1902	37,000 »
DIMINUTION.	fr. 10,000 »

provenant de la suppression de la charge temporaire de 10,000 francs portée au Budget de 1902 pour la mise en train du paiement dans les greffes des taxes dues aux témoins.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 2,040,000 »
— alloué pour 1902	2,028,800 »
AUGMENTATION.	fr. 11,200 »

résultant de l'application des lois concernant les traitements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	42,000	»
— alloué pour 1902		52,000	»
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

provenant de la même cause que celle signalée à l'article 11.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	40,000	»
— alloué pour 1902		39,600	»
AUGMENTATION.	fr.	400	»

résultant de l'application des lois concernant les traitements.

ART. 16. — *Conseils de guerre. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	98,000	»
— alloué pour 1902		96,900	»
AUGMENTATION.	fr.	1,100	»

résultant de l'application des lois concernant les traitements.

CHAPITRE VII (ancien).

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 27 à 30 (anciens).

Les crédits faisant l'objet de ces articles sont reportés au chapitre XI (nouveau).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

CULTES.

ART. 28 (32 ancien). — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	3,720,000	»
— alloué pour 1902.		3,696,000	»
AUGMENTATION.	fr.	24,000	»

La création projetée d'un certain nombre de places nécessitera une dépense évaluée à 30,000 francs; d'autre part, la réduction de certains traitements, conformément aux dispositions légales sur la matière, rendra disponible une somme de 6,000 francs.

ART. 29 (33 ancien) — *Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	900,000	»
— alloué pour 1902.		1,080,000	»
DIMINUTION.	fr.	180,000	»

Le crédit est partiellement engagé pour plusieurs années.

Aux Budgets de 1901 et de 1902, le crédit ordinaire de 700,000 francs a été renforcé d'une somme de 380,000 francs en charge temporaire et porté ainsi à 1,080,000 francs. Un crédit de 900,000 francs sera nécessaire pour faire face aux charges de l'exercice 1903.

ART. 30 (34 ancien). — *Culte protestant et anglican — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	88,000	»
— alloué pour 1902		87,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

nécessaire pour parfaire. avec le solde disponible du crédit, le traitement afférent à une nouvelle place de pasteur créée en 1902.

ART. 32 (36 ancien). — *Culte israélite. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	20,650	»
— alloué pour 1902		20,500	»
AUGMENTATION.	fr.	150	»

destinée à augmenter le traitement d'un ministre israélite.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34 (38 ancien). — *Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	10,000	»
— alloué pour 1902		6,000	»
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

Au Budget de 1902, le crédit de cet article a été réduit, par voie d'amendement, de 10,000 francs à 6,000 francs, et celui de l'article 40 (36 nouveau) a été porté de 30,000 francs à 34,000 francs, en vue de faire face à une charge extraordinaire de 4,000 francs imputable sur le dernier article. Cette charge a disparu et, dès lors, il convient de rétablir les anciens crédits.

ART. 39 (ancien). — *Pensions ecclésiastiques.*

ART. 40 (ancien). — *Secours à des ministres des cultes.*

Les crédits faisant l'objet de ces deux articles sont reportés au chapitre XI (nouveau).

CHAPITRE VIII.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'aliénés.

ART. 36 (42 ancien) — *Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	150,000	»
— alloué pour 1902		130,000	»
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

justifiée par l'accroissement des charges.

ART. 37 (43 ancien). — *Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	14,000	»
— alloué pour 1902		13,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 38 (44 ancien). — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 561,800 »
— alloué pour 1902	555,800 »
AUGMENTATION.	fr. 6,000 »

en vue, notamment, d'encourager l'affiliation du personnel ouvrier à la Caisse générale de retraite.

ART. 39 (45 ancien) — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 822,200 »
— alloué pour 1902	760,000 »
AUGMENTATION.	fr. 62,200 »

compensée par une diminution de pareille somme à l'article suivant. Ce virement de l'article 40 à l'article 39 permettra d'imputer sur ce dernier article les dépenses de chauffage et d'éclairage, qui rentrent dans les frais d'entretien des élèves.

ART. 40 (46 ancien). — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. Bâtiments et immeubles.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 189,500 »
— alloué pour 1902	251,500 »
DIMINUTION.	fr. 62,200 »

compensée par l'augmentation de pareille somme à l'article précédent.

CHAPITRE IX.

PRISONS.

ART. 44 (50 ancien). — *Salaires des détenus.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 170,000 »
— alloué pour 1902	160,000 »
AUGMENTATION.	fr. 10,000 »

justifiée par les insuffisances du crédit de 160,000 francs porté aux Budgets des exercices précédents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47 (53 ancien). — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 1,344,000 »
— alloué pour 1902	1,311,500 »
AUGMENTATION.	fr. 32,500 »

destinée aux traitements du personnel de la nouvelle prison de Nivelles et aux augmentations réglementaires des traitements des fonctionnaires et employés.

ART. 48 (54 ancien) — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903.	fr. 11,200 »
— alloué pour 1902	10,600 »
AUGMENTATION.	fr. 600 »

montant de l'indemnité de logement allouée par l'arrêté royal du 17 mars 1902 à l'aumônier adjoint de la prison de Saint-Gilles.

CHAPITRE XI (nouveau).

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.

ART. 53 A 58.

Ce chapitre se compose de la totalité des crédits qui figuraient précédemment sous les articles 27 à 30 (chapitre VII ancien, Pensions civiles et secours), 39 (Pensions ecclésiastiques) et 59 (Traitements de disponibilité), ainsi que d'une partie des crédits qui figuraient sous les articles 40 (Secours à des ministres des cultes) et 60 (Dépenses imprévues et secours).

Dans l'intérêt d'un meilleur groupement des dépenses, on a réuni sous un seul chapitre les traitements de disponibilité, les pensions civiles et les pensions ecclésiastiques (termes à payer avant l'inscription au grand-livre) ainsi que les diverses catégories de secours.

CHAPITRE XII (ancien).

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 59 (ancien). — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

Le crédit faisant l'objet de cet article est transféré au chapitre XI (nouveau).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 60 (ancien). — *Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Le crédit de cet article, qui s'élevait à 16,000 francs, a été réparti entre les articles 57, 58 et 59 (nouveaux).

CHAPITRE XII (nouveau).**DÉPENSES IMPRÉVUES.**

ART. 59 (nouveau). — *Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux.*

Crédit demandé : 6,000 francs.

Le crédit proposé n'est que la reproduction, sous un article spécial, d'une partie des dépenses qui étaient inscrites sous l'ancien article 60. Ce dernier article comprenait, à côté des dépenses imprévues, deux espèces de secours ; l'allocation afférente aux secours est reportée aux articles 57 et 58.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.**SERVICES DIVERS.**

ART. 60 (61 ancien). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Simple report du crédit alloué pour 1902 et qui n'a pu être utilisé.

ART. 61 (62 ancien). — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 580,000 francs.

La somme de 580,000 francs sera nécessaire en 1903 pour la continuation des travaux en cours.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 62 (63 ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé : 23,000 francs.

La somme de 23,000 francs est destinée à divers travaux d'amélioration et d'agrandissement aux écoles de bienfaisance et notamment à celles de Moll et de Saint-Hubert.

ART. 63 (nouveau). — *Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit fait suite à celui porté pour le même objet au Budget de l'exercice 1900. D'après les prévisions, il suffira pour achever la construction et l'ameublement de l'école.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1903 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-cinq millions neuf cent quarante et un mille cinq cent cinquante francs fr. 25,941,550 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de neuf cent cinq mille francs 905,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-six millions huit cent quarante-six mille cinq cent cinquante francs. fr. 26,846,550 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 13 octobre 1902.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Op de voordracht van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1903 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vijf en twintig miljoen negen honderd een en veertig duizend vijf honderd vijftig frank. . . . fr. 25,941,550 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van negen honderd vijf duizend frank. 905,000 »

Te zamen op de som van zes en twintig miljoen acht honderd zes en veertig duizend vijf honderd vijftig frank fr. 26,846,550 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 13^e October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Justice,***J. VAN DEN HEUVEL.**

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1905.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 "	646,800 "
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	525,000 "	
3	Matériel. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	80,000 "	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	9,000 "	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	15,500 "	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	291,000 "	6,968,200 "
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200 "	
8	Cours d'appel. — Personnel.	1,544,000 "	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	27,000 "	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.	3,192,000 "	
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	27,000 "	
12	Justices de paix et tribunaux de police — Personnel	2,040,000 "	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	42,000 "	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1903.**

artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	646,500
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	525,000	
3	Materieel. (Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijks last.)	80,000	
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangenissen	9,000	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	15,500	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	Hof van verbreking — Personeel.	291,000	6,968,200
7	Hof van verbreking. — Materieel — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie.	5,200	
8	Hoven van beroep. — Personeel	1,544,000	
9	Hoven van beroep — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	27,000	
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel.	5,192,000	
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	27,000	
12	Vrederechten en politierechtbanken. — Personeel.	2,040,000	
13	Vrederechten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	42,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	40,000 •	148,000 •
15	Cour militaire. — Matériel	2,000 •	
16	Conseils de guerre. — Personnel	98,000 •	
17	Conseils de guerre. — Matériel	8,000 •	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	2,500,000 •	2,514,000 •
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 •	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	15,000 •	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles: confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000 •	107,000 •
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	200,000 •	103,000 •
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	103,000 •	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III. KRIJGSGERECHT.			
14	Krijsgerechtshof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	40,000 "	148,000 "
15	Krijsgerechtshof. — Materieel.	2,000 "	
16	Krijgsraden. — Personeel	98,000 "	
17	Krijgsraden. — Materieel	8,000 "	
HOOFDSTUK IV. GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (Onbepaald krediet.) (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven verrekend.) Kosten van beteekening der uildrijvingsbesluiten	2,300,000 "	2,314,000 "
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 "	
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	13,000 "	
HOOFDSTUK V. PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Opbouw, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vrederechten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden.	107,000 "	107,000 "
HOOFDSTUK VI. OFFICIËLE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.			
22	Jaarwedden en dagloonen van het personeel van bestuur en werkluizen van den <i>Moniteur</i>	290,000 "	195,000 "
23	Drukken van de <i>Verzameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken	195,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel.	8,000 °	512,000 °
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.	9,000 °	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 °	
CHAPITRE VII.			
CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	310,500 °	7,069,150 °
28	Clergé inférieur du culte catholique	5,720,000 °	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'aménagement des églises.	900,000 °	
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	88,000 °	
31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 °	
32	Culte israélite. — Personnel	20,650 °	
33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 °	
34	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 °	
CHAPITRE VIII.			
BIENFAISANCE.			
Établissements de bienfaisance et d'aliénés.			
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif.)	3,300,000 °	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voor-wetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel	8,000 "	512,000 "
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	9,000 "	
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	10,000 "	
HOOFDSTUK VII.			
EEREDIENSTEN.			
27	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	319,500 "	7,069,150 "
28	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	5,720,000 "	
29	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beyerloo en de meubeleering van de kerken.	900,000 "	
30	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel.	88,000 "	
31	Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven	10,000 "	
32	Israëlitische eeredienst. — Personeel	20,650 "	
33	Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven	1,000 "	
34	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000 "	HOOFDSTUK VIII.
WELDADIGHEID.			
Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.			
35	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet.)	3,500,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
56	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	150,000 .	
57	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	14,000 .	
	<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
58	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements	561,500 .	5,102,000 »
59	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement	822,200 .	
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. Bâtimens et immeubles	180,500 .	
41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000 .	
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 .	
	CHAPITRE IX.		
	PRISONS.		
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	990,000 .	2,875,200 .
44	Salaires des détenus.	170,000 .	
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	23,000 .	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	18,000 .	
47	Traitemens des fonctionnaires et employés	1,344,000 .	
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	11,200 .	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk
36	Toelagen te verleenen : 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	150,000 "	
37	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzieners, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteen van toezicht dezer laatste gestichten .	14,000 "	
	<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>		
38	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteen van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten	561,500 "	5,102,000 "
39	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen	822,200 "	
40	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. Gebouwen en onroerende goederen .	189,500 "	
41	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten . .	60,000 "	
42	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindscheit.	5,000 "	
HOOFDSTUK IX.			
GEVANGENISSEN.			
43	Onderhoud, kleeding, slaapprijs en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers — Verbruik- en verwerkwaren	990,000 "	
44	Werkloon der gevangenen	170,000 "	
45	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	25,000 "	
46	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	18,000 "	
47	Jaarwedden der ambtenaren en beambten.	1,344,000 "	2,875,200 "
48	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten	11,200 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
49	Frais d'impression et de bureau	14,000 "	
50	Patronage des condamnés libérés	50,000 "	
51	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000 "	
CHAPITRE X.			
FRAIS DE POLICE.			
52	Mesures de sûreté publique	60,000 "	60,000 "
CHAPITRE XI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.			
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	36,500 "	
54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1903 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	20,000 "	
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1903 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	16,000 "	
56	Secours à des ministres des cultes	50,000 "	153,500 "
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	26,000 "	
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés des divers services ressortissant au Département	5,000 "	
CHAPITRE XII.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	6,000 "	6,000 "
TOTAL.fr.			25,041,550 "

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
49	Druk- en kantoorkosten	14,000 "	
50	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	30,000 "	
51	<i>Meubelen.</i> Aankoop, maken en onderhoud. — <i>Gebouwen.</i> Onderhoud en verbetering. — Huurprijs van gebouwen	275,000 "	
HOOFDSTUK X.			
POLITIEKOSTEN.			
52	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 "	60,000 "
HOOFDSTUK XI.			
WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
53	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten	36,500 "	
54	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschènen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1903 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	20,000 "	
55	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschènen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1903 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	16,000 "	
56	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten	30,000 "	135,500 "
57	Te verleen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden	26,000 "	
58	Te verleen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en ter aardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten.	5,000 "	
HOOFDSTUK XII.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
59	Onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven, met inbegrip der uitgaven voor den aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken	6,000 "	6,000 "
TOTAAL . . . fr.			285,041,500 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
60	Construction d'une maison de refuge pour femmes	100,000 »	
61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement. .	580,000 »	905,000 »
62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État	25,000 »	
63	Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement .	200,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE . . .		fr.	26,846,550 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. VAN DEN HEUVEL.

Le Ministre des Finances

et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen	100,000 •	905,000 •
61	Bouwen van celgevangenhuizen te Audenaerde, Turnhout, Nijvel en Brussel. — Aankoop van gronden. — Plans — Werken tot aanbouw en voltooiing	580,000 •	
62	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat	25,000 •	
65	Bouwing en meubileren eener weldadigheidsschool te Ieperen. — Voltooiing	200,000 •	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . . fr.			26,846,550 •

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{de} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Justitie,
J. VAN DEN HEUVEL.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P. DE SMET DE NAEYER.

(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1903:

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																						
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																								
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																																																								
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																								
1	»	Traitement du Ministre.																																																																																																						
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																																						
		<table><tr><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">Traitement assigné à chaque grade ou emploi.</th><th rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><th>MINIMUM.</th><th>MAXIMUM.</th></tr><tr><td colspan="4">Personnel.</td></tr><tr><td></td><td>1</td><td>40,000</td><td>44,000</td></tr><tr><td>Secrétaire général (1)</td><td>4</td><td>9,000 10,000</td><td>37,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux.</td><td>2</td><td>7,000 8,000</td><td>21,000</td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux (2)</td><td>5</td><td>7,000 8,000</td><td>39,500</td></tr><tr><td>Directeurs (5)</td><td>11</td><td>5,500 6,500</td><td>67,800</td></tr><tr><td>Chefs de division (4)</td><td>3</td><td>4,000 5,000</td><td>13,500</td></tr><tr><td>Contrôleurs.</td><td>17</td><td>4,000 5,000</td><td>74,350</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>15</td><td>3,100 3,800</td><td>51,850</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau (5).</td><td>19</td><td>2,600 3,000</td><td>54,700</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe.</td><td>17</td><td>2,100 2,500</td><td>59,100</td></tr><tr><td>— 2^e — (6)</td><td>13</td><td>1,400 2,000</td><td>21,900</td></tr><tr><td>— 3^e —</td><td>1</td><td>» »</td><td>1,600</td></tr><tr><td>— expéditeur</td><td>9</td><td>1,200 2,000</td><td>12,250</td></tr><tr><td>— expéditionnaires</td><td>19</td><td>1,200 2,000</td><td>28,700</td></tr><tr><td>— classeurs.</td><td>»</td><td>» »</td><td>»</td></tr><tr><td>Attachés.</td><td>1</td><td>1,800 2,500</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Huissier audiencier (7)</td><td>1</td><td>1,400 2,400</td><td>2,650</td></tr><tr><td>— de salle (8)</td><td>10</td><td>1,000 2,000</td><td>14,750</td></tr><tr><td>Messagers (9)</td><td>2</td><td>700 1,600</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>6</td><td>700 1,500</td><td>6,400</td></tr><tr><td>Boute-feux</td><td>9</td><td>500 1,000</td><td>7,750</td></tr><tr><td>Nettoyeuses (10)</td><td>»</td><td>» »</td><td>11,400</td></tr><tr><td>Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	MINIMUM.	MAXIMUM.	Personnel.					1	40,000	44,000	Secrétaire général (1)	4	9,000 10,000	37,000	Directeurs généraux.	2	7,000 8,000	21,000	Inspecteurs généraux (2)	5	7,000 8,000	39,500	Directeurs (5)	11	5,500 6,500	67,800	Chefs de division (4)	3	4,000 5,000	13,500	Contrôleurs.	17	4,000 5,000	74,350	Chefs de bureau	15	3,100 3,800	51,850	Sous-chefs de bureau (5).	19	2,600 3,000	54,700	Commis de 1 ^{re} classe.	17	2,100 2,500	59,100	— 2 ^e — (6)	13	1,400 2,000	21,900	— 3 ^e —	1	» »	1,600	— expéditeur	9	1,200 2,000	12,250	— expéditionnaires	19	1,200 2,000	28,700	— classeurs.	»	» »	»	Attachés.	1	1,800 2,500	3,000	Huissier audiencier (7)	1	1,400 2,400	2,650	— de salle (8)	10	1,000 2,000	14,750	Messagers (9)	2	700 1,600	3,000	Concierges	6	700 1,500	6,400	Boute-feux	9	500 1,000	7,750	Nettoyeuses (10)	»	» »	11,400	Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires			
NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.			MONTANT de la dépense.																																																																																																				
	MINIMUM.	MAXIMUM.																																																																																																						
Personnel.																																																																																																								
	1	40,000	44,000																																																																																																					
Secrétaire général (1)	4	9,000 10,000	37,000																																																																																																					
Directeurs généraux.	2	7,000 8,000	21,000																																																																																																					
Inspecteurs généraux (2)	5	7,000 8,000	39,500																																																																																																					
Directeurs (5)	11	5,500 6,500	67,800																																																																																																					
Chefs de division (4)	3	4,000 5,000	13,500																																																																																																					
Contrôleurs.	17	4,000 5,000	74,350																																																																																																					
Chefs de bureau	15	3,100 3,800	51,850																																																																																																					
Sous-chefs de bureau (5).	19	2,600 3,000	54,700																																																																																																					
Commis de 1 ^{re} classe.	17	2,100 2,500	59,100																																																																																																					
— 2 ^e — (6)	13	1,400 2,000	21,900																																																																																																					
— 3 ^e —	1	» »	1,600																																																																																																					
— expéditeur	9	1,200 2,000	12,250																																																																																																					
— expéditionnaires	19	1,200 2,000	28,700																																																																																																					
— classeurs.	»	» »	»																																																																																																					
Attachés.	1	1,800 2,500	3,000																																																																																																					
Huissier audiencier (7)	1	1,400 2,400	2,650																																																																																																					
— de salle (8)	10	1,000 2,000	14,750																																																																																																					
Messagers (9)	2	700 1,600	3,000																																																																																																					
Concierges	6	700 1,500	6,400																																																																																																					
Boute-feux	9	500 1,000	7,750																																																																																																					
Nettoyeuses (10)	»	» »	11,400																																																																																																					
Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires																																																																																																								
A REPORTER. . . fr.																																																																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
523,000	523,000	»	»	518,800	504,696 80	(1) Application de l'article 5 de l'arrêté organique. (2) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général et application à l'un d'eux de l'article 5 de l'arrêté organique. (3) Application à un directeur de l'article 5 de l'arrêté organique. (4) Id. à un chef de division. (5) Id. à 1 sous-chef de bureau. (6) Id. à 1 commis de 2^e classe.
544,000	544,000	»	»	539,800	525,696 80	(7) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890. (8) Id. (9) Id. à 2 messagers. (10) Id. à 1 nettoyeuse.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																						
		REPORT. . . fr.																																																						
		<i>Matériel.</i>																																																						
		(Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)																																																						
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc. fr. 37,000 »																																																						
	b.	Éclairage, chauffage de 125 foyers 16,000 »																																																						
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 27,000 »																																																						
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale																																																						
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																																						
		 CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE. COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>																																																						
6	»	<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>17,200</td><td>17,200</td></tr> <tr> <td>1</td><td>14,200</td><td>14,200</td></tr> <tr> <td>15</td><td>11250 à 12150</td><td>176,075</td></tr> <tr> <td>1</td><td>17,200</td><td>17,200</td></tr> <tr> <td>2</td><td>12,000</td><td>24,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>8,500</td><td>8,500</td></tr> <tr> <td>2</td><td>5000 à 5500</td><td>10,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>4,500</td><td>4,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>2,550</td><td>2,550</td></tr> <tr> <td>2</td><td>1500 à 1700</td><td>3,200</td></tr> <tr> <td>5</td><td>1400 à 2000</td><td>5,200</td></tr> <tr> <td>6</td><td>750</td><td>4,500</td></tr> <tr> <td>»</td><td>»</td><td>300</td></tr> <tr> <td>»</td><td>»</td><td>300</td></tr> <tr> <td>»</td><td>»</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>»</td><td>»</td><td>375</td></tr> <tr> <td>»</td><td>»</td><td>900</td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	1	17,200	17,200	1	14,200	14,200	15	11250 à 12150	176,075	1	17,200	17,200	2	12,000	24,000	1	8,500	8,500	2	5000 à 5500	10,500	1	4,500	4,500	1	2,550	2,550	2	1500 à 1700	3,200	5	1400 à 2000	5,200	6	750	4,500	»	»	300	»	»	300	»	»	1,500	»	»	375	»	»	900
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.																																																						
1	17,200	17,200																																																						
1	14,200	14,200																																																						
15	11250 à 12150	176,075																																																						
1	17,200	17,200																																																						
2	12,000	24,000																																																						
1	8,500	8,500																																																						
2	5000 à 5500	10,500																																																						
1	4,500	4,500																																																						
1	2,550	2,550																																																						
2	1500 à 1700	3,200																																																						
5	1400 à 2000	5,200																																																						
6	750	4,500																																																						
»	»	300																																																						
»	»	300																																																						
»	»	1,500																																																						
»	»	375																																																						
»	»	900																																																						
		<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>																																																						
7	»	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>La Cour</td><td>»</td><td>3,000</td></tr> <tr> <td>Le parquet</td><td>»</td><td>1,600</td></tr> <tr> <td>Dépenses éventuelles</td><td>»</td><td>200</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour le matériel de greffe</td><td>»</td><td>400</td></tr> </tbody> </table>	La Cour	»	3,000	Le parquet	»	1,600	Dépenses éventuelles	»	200	Indemnités pour le matériel de greffe	»	400																																										
La Cour	»	3,000																																																						
Le parquet	»	1,600																																																						
Dépenses éventuelles	»	200																																																						
Indemnités pour le matériel de greffe	»	400																																																						
		A REPORTER. . . fr.																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
344,000	344,000	»	»	339,800	323,696 80	
80,000	80,000	»	»	84,000	93,642 55	
9,000	9,000	»	»	15,800	13,910 97	
13,500	13,500	»	»	12,300	11,526 25	
646,500	646,500	»	»	651,900	646,776 55	
291,000	288,000	3,000	»	288,000	284,870 55	
5,200	5,200	»	»	5,200	5,032 40	
296,200	293,200	3,000	»	293,200	289,902 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th></tr> </thead> </table>	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.			
		COURS D'APPEL. — Personnel.			
		Premiers présidents 3 15550 à 15650 40,250			
		Présidents de chambre 10 10500 à 10900 106,000			
		Conseillers 78 8100 à 9900 704,723			
		Procureurs généraux 3 15550 à 15650 40,350			
		Premiers avocats généraux 3 9700 à 10600 30,300			
		Deuxièmes avocats généraux 11 9200 à 9800 105,273			
		Substituts des procureurs généraux 7 7600 à 8200 53,100			
		Greffiers en chef 3 7500 à 8300 24,000			
		Greffiers adjoints 23 4000 à 6000 113,750			
		Secrétaires des parquets 3 4500 à 5500 16,000			
		Commis idem. 17 1600 à 5200 38,700			
		Employés des greffes { traitements fixes 12 200 à 2300 14,300			
		{ émoluments et salaires 6,000			
		Messagers 13 1200 à 2160 22,800			
		Concierges 2 1000 à 1400 2,400			
		Huissiers audienciers 12 700 8,400			
		Surveillant 1 1200 1,200			
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales » » 6,000			
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier » » 500			
		Indemnités accordées au greffier en chef de la Cour d'appel de Liège (loi du 25 novembre 1889) » » 1,300			
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe » » 300			
		Travaux supplémentaires divers, y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents » » 2,765			
		Augmentations des traitements » » 5,583			
		Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.			
		Cour d'appel de Bruxelles 8,000			
		— de Gand 7,000			
		— de Liège 7,500			
		Dépenses éventuelles 500			
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.			
		Indemnités pour le matériel des greffes 4,000			
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
296,200	293,200	3,000	»	293,200	289,902 93	
1,544,000	1,552,000	12,000	»	1,294,000	1,302,015 96	
27,000	27,000	»	»	27,600	26,303 50	
1,667,200	1,652,200	15,000	»	1,614,800	1,618,222 21	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>					
1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>					
a		Présidents	4	8900 à 9800	37,600
		Vice-présidents	15	6500 à 7700	108,500
		Juges d'instruction	20	6250 à 7750	159,400
		Juges	41	5000 à 6500	224,500
		Procureurs du Roi	4	8800 à 9800	38,500
		Substituts	29	5000 à 6200	152,800
		Greffiers	4	7500 à 8500	32,000
		Greffiers adjoints.	48	3200 à 4000	174,200
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 4400	15,800
		Commis des parquets	51	1200 à 1800	52,500
		Huissiers audienciers	25	400	9,200
					984,800
2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di-</i> <i>nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres,</i> <i>Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt. — Personnel.</i>					
b		Présidents	14	7000 à 9100	120,800
		Vice-présidents	14	6100 à 7600	94,400
		Juges d'instruction	26	5250 à 6750	152,100
		Juges	34	4500 à 6000	268,100
		Procureurs du Roi	14	7500 à 8800	116,900
		Substituts	55	4500 à 5700	155,400
		Greffiers	14	6000 à 7000	91,000
		Greffiers adjoints.	58	3000 à 3800	204,400
		Secrétaires des parquets.	14	2700 à 4800	54,100
		Commis des parquets	41	1200 à 2800	71,900
		Huissiers audienciers	50	300	15,000
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889).	>	>	11,000
					1,555,100
3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines,</i> <i>Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres. —</i> <i>Personnel.</i>					
		Présidents	8	6000 à 8100	57,000
		Juges d'instruction	8	4750 à 5650	43,400
		Juges	18	4000 à 5200	78,000
		Procureurs du Roi	8	6600 à 7800	57,600
		Substituts	9	4000 à 4800	56,600
		Greffiers	8	4500 à 5500	59,000
		Greffiers adjoints	15	2800 à 5600	46,000
					357,600
A REPORTER. fr.					2,539,900

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,667,200	1,652,200	15,000	»	1,614,800	1,618,222 21	
1,667,200	1,652,200	15,000	»	1,614,800	1,618,222 21	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
REPORT. fr.				357,600	2,359,900
TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).					
c.	Secrétaires des parquets	8	3000 à 5600	27,500	408,600
	Commis idem.	10	1200 à 2400	17,500	
	Huissiers audienciers	16	200	3,200	
	Indemnités accordées à divers greffiers de tribunaux de première instance et de commerce (loi du 25 novembre 1889)	"	"	3,000	443,500
	Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	"	"	"	
	Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 11,000	87,000	
	Greffiers adjoints à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	8	4000 à 6500	45,500	
d.	Employés des greffes des tribunaux de première instance :				
	Traitements fixes	115	100 à 5000	118,600	
	Emoluments et salaires			51,400	
	Employés des greffes des tribunaux de commerce :				
	Traitements fixes	52	100 à 4800	111,000	
	Emoluments et salaires			9,000	
	Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	"	"	1,000	
	Augmentations des traitements	"	"	40,000	
11	"	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.					
	Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	13	7500 à 8900	108,000	1,211,900
	— " 2 ^e — (1)	20	6000 à 8500	146,000	
	— " 3 ^e —	52	5000 à 6900	505,500	
	— " 4 ^e — (2)	157	4000 à 7000	681,600	
	Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé.	1	3,000	5,000	697,000
	Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	13	4600 à 5600	70,300	
	— " 2 ^e — (3)	20	4200 à 5600	96,000	
	— " 3 ^e —	52	3000 à 3800	180,400	
	— " 4 ^e — (4)	157	2200 à 4600	550,500	116,000
	Employés des greffes :				
	Traitements.	67	1000 à 2500	89,900	
	Salaires			26,100	
	Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	"	"	"	500
	Indemnités allouées en vertu de la loi du 25 novembre 1889 à divers greffiers de justices de paix.	"	"	"	700
	Augmentations des traitements	"	"	"	15,900
12	"	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes			
13	"	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes			
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,667,200	1,652,200	15,000	»	1,614,800	1,618,222 21	
5,192,000	5,116,000	76,000	»	5,052,000	5,047,644 08	
27,000	37,000	»	10,000	27,000	26,408 19	
2,040,000	2,028,800	11,200	»	2,006,700	2,001,529 45	(1) 4 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 ^{re} classe. (Loi du 25 novembre 1889.) (2) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (3) 7 titulaires jouissent, etc., de la 1 ^{re} classe. (Id.) (4) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.)
42,000	52,000	»	10,000	42,000	39,782 96	
6,968,200	6,886,000	102,200	20,000	6,742,500	6,733,386 87	
AUGMENTATION, . fr.		82,200				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			NUMBER d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
		CHAPITRE III.			
		JUSTICE MILITAIRE.			
		COUR MILITAIRE. — Personnel.			
		Indemnité pour le service du secrétariat de l'auditeur général :			
		Président	1	10,800	10,800
		Auditeur général	1	10,500	10,500
		Substitut de l'auditeur général	1	7,100	7,100
14	"	Greffier	1	4,500	4,500
		Id. adjoint	1	2,600	2,600
		Messagers	2	1400 à 1800	3,200
		Augmentations des traitements	"	"	300
		Indemnité pour le service de l'auditorat général	"	"	1,000
15	"	Cour militaire. — Matériel			
		CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.			
		Auditeurs militaires de 1 ^{re} classe	2	7,100	14,200
		Substituts	2	4000 à 4500	8,500
		Auditeurs militaires de 2 ^e classe	3	6700 à 7500	21,100
		Substituts	2	4,000	8,000
		Auditeurs militaires de 5 ^e classe	2	6,200	12,400
		Greffiers de 1 ^{re} classe	2	3,200	6,400
		Id. de 2 ^e id.	3	3,000	9,000
16	"	Id. de 5 ^e id.	2	2,800	5,600
		Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	2	2,000	4,000
		Id. de 2 ^e id.	1	1,800	1,800
		Id. de 5 ^e id.	"	"	"
		Employés dans les auditorats	2	2000 à 2400	4,400
		Messagers	2	1,000	2,000
		Indemnités pour le service du messenger	"	"	200
		Augmentations des traitements	"	"	600
17	"	Conseils de guerre. — Matériel			
		TOTAL DU CHAPITRE III fr.			
		CHAPITRE IV.			
		FRAIS DE JUSTICE.			
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais de communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion :			
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires			2,250,000 "
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			50,000 "
19	"	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels			
20	"	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires			
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
40,000	39,600	400	»	59,100 »	38,400 05	
2,000	2,000	»	»	2,000 »	1,420 82	
98,000	96,900	1,100	»	94,700 »	95,349 68	
8,000	8,000	»	»	8,000 »	6,504 95	
148,000	146,500	1,500	»	143,800 »	159,672 48	
AUGMENTATION. . fr.		1,500				
2,300,000	2,300,000	»	»	2,500,000	2,275,095 62	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
15,000	15,000	»	»	15,000	12,475 14	
2,314,000	2,314,000	»	»	2,514,000	2,286,570 72	

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
CHAPITRE V.																									
PALAIS DE JUSTICE.																									
21	"	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																							
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																							
CHAPITRE VI.																									
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																									
22	"	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																							
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE D'AGENTS.</th><th>Appointements par an.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td><td>8,000 "</td><td rowspan="6">19,000 "</td></tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td><td>500 "</td></tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable</td><td>3,000 "</td></tr> <tr> <td>1 Commis.</td><td>2,200 "</td></tr> <tr> <td>1 Commis classeur</td><td>1,800 "</td></tr> <tr> <td>1 Concierge</td><td>1,100 "</td></tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse.</td><td>700 "</td><td rowspan="3">271,000 "</td></tr> <tr> <td>Nomination. Augmentations éventuelles des traite- ments. Indemnités</td><td>1,700 "</td></tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td><td></td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 "	19,000 "	1 Contrôleur de la comptabilité.	500 "	1 Secrétaire comptable	3,000 "	1 Commis.	2,200 "	1 Commis classeur	1,800 "	1 Concierge	1,100 "	1 Nettoyeuse.	700 "	271,000 "	Nomination. Augmentations éventuelles des traite- ments. Indemnités	1,700 "	Personnel des ateliers.	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur	8,000 "	19,000 "																							
1 Contrôleur de la comptabilité.	500 "																								
1 Secrétaire comptable	3,000 "																								
1 Commis.	2,200 "																								
1 Commis classeur	1,800 "																								
1 Concierge	1,100 "																								
1 Nettoyeuse.	700 "	271,000 "																							
Nomination. Augmentations éventuelles des traite- ments. Indemnités	1,700 "																								
Personnel des ateliers.																									
23	"	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																							
24	"	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impres- sion d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel																							
25	"	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																							
26	"	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des an- ciennes lois.																							
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
107,000	107,000	»	»	46,000	53,973 36	
107,000	107,000	»	»	46,000	53,973 36	
290,000	290,000	»	»	297,500	268,386 80	
195,000	195,000	»	»	135,000	126,948 96	
8,000	8,000	»	»	8,000	11,644 74	
9,000	9,000	»	»	11,000	5,305 17	
10,000	10,000	»	»	8,000	7,998 31	
512,000	512,000	»	»	459,500	420,253 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																								
CHAPITRE VII.																																																																										
CULTES.																																																																										
27	»	Clergé supérieur du culte catholique : <table><tr><th>CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Archevêque.</td><td>1</td><td>21,000 »</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Evêques</td><td>8</td><td>16,000 »</td><td>80,000 »</td></tr><tr><td>Frais de tournées et du secrétariat</td><td>»</td><td>»</td><td>25,600 »</td></tr><tr><td>Secrétaires d'archevêché.</td><td>3</td><td>1,500 »</td><td>4,500 »</td></tr><tr><td>— d'évêché</td><td>10</td><td>1,000 »</td><td>10,000 »</td></tr><tr><td>Vicaires généraux</td><td>4</td><td>4,500 »</td><td>18,000 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>10</td><td>4,000 »</td><td>40,000 »</td></tr><tr><td>Chanoines</td><td>41</td><td>2,400 »</td><td>98,400 »</td></tr><tr><td>—</td><td>11</td><td>2,000 »</td><td>22,000 »</td></tr></table>	CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	8	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	25,600 »	Secrétaires d'archevêché.	3	1,500 »	4,500 »	— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »	Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »	— —	10	4,000 »	40,000 »	Chanoines	41	2,400 »	98,400 »	—	11	2,000 »	22,000 »																																
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																																																							
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »																																																																							
Evêques	8	16,000 »	80,000 »																																																																							
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	25,600 »																																																																							
Secrétaires d'archevêché.	3	1,500 »	4,500 »																																																																							
— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »																																																																							
Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »																																																																							
— —	10	4,000 »	40,000 »																																																																							
Chanoines	41	2,400 »	98,400 »																																																																							
—	11	2,000 »	22,000 »																																																																							
28	»	Clergé inférieur du culte catholique : <table><tr><th>CLERGÉ INFÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Curés de 1^{re} classe.</td><td>115</td><td>2,100 »</td><td>241,500 »</td></tr><tr><td>Curés de 2^e classe</td><td>47</td><td>1,800 »</td><td>84,600 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>35</td><td>1,600 »</td><td>56,000 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>49</td><td>1,400 »</td><td>68,600 »</td></tr><tr><td>Desservants</td><td>826</td><td>1,400 »</td><td>1,156,400 »</td></tr><tr><td>—</td><td>904</td><td>1,200 »</td><td>1,084,800 »</td></tr><tr><td>—</td><td>3</td><td>1,100 »</td><td>5,300 »</td></tr><tr><td>—</td><td>1,247</td><td>1,000 »</td><td>1,247,000 »</td></tr><tr><td>Chapelains</td><td>7</td><td>1,000 »</td><td>7,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>20</td><td>900 »</td><td>18,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>116</td><td>800 »</td><td>92,800 »</td></tr><tr><td>Vicaires</td><td>23</td><td>1,000 »</td><td>23,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>783</td><td>900 »</td><td>704,700 »</td></tr><tr><td>—</td><td>1,080</td><td>800 »</td><td>864,000 »</td></tr><tr><td>Coadjuteur</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr><tr><td>Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer. Conversion de suc- cursales en cures et élévation de cures de la 2^e classe à la 1^{re}.</td><td>»</td><td>»</td><td>68,500 »</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>5,720,000 »</td></tr></table>	CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Curés de 1 ^{re} classe.	115	2,100 »	241,500 »	Curés de 2 ^e classe	47	1,800 »	84,600 »	— —	35	1,600 »	56,000 »	— —	49	1,400 »	68,600 »	Desservants	826	1,400 »	1,156,400 »	—	904	1,200 »	1,084,800 »	—	3	1,100 »	5,300 »	—	1,247	1,000 »	1,247,000 »	Chapelains	7	1,000 »	7,000 »	—	20	900 »	18,000 »	—	116	800 »	92,800 »	Vicaires	23	1,000 »	23,000 »	—	783	900 »	704,700 »	—	1,080	800 »	864,000 »	Coadjuteur	»	»	»	Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer. Conversion de suc- cursales en cures et élévation de cures de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}	»	»	68,500 »				5,720,000 »
CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																																																							
Curés de 1 ^{re} classe.	115	2,100 »	241,500 »																																																																							
Curés de 2 ^e classe	47	1,800 »	84,600 »																																																																							
— —	35	1,600 »	56,000 »																																																																							
— —	49	1,400 »	68,600 »																																																																							
Desservants	826	1,400 »	1,156,400 »																																																																							
—	904	1,200 »	1,084,800 »																																																																							
—	3	1,100 »	5,300 »																																																																							
—	1,247	1,000 »	1,247,000 »																																																																							
Chapelains	7	1,000 »	7,000 »																																																																							
—	20	900 »	18,000 »																																																																							
—	116	800 »	92,800 »																																																																							
Vicaires	23	1,000 »	23,000 »																																																																							
—	783	900 »	704,700 »																																																																							
—	1,080	800 »	864,000 »																																																																							
Coadjuteur	»	»	»																																																																							
Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer. Conversion de suc- cursales en cures et élévation de cures de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}	»	»	68,500 »																																																																							
			5,720,000 »																																																																							
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises																																																																								

À REPORTER. . . fr.

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
519,500	519,500	»	»	519,100	298,566 67	
5,720,000	5,696,000	24,000	»	5,600,000	5,310,280 99	
900,000	1,050,000	»	150,000	1,050,000	700,000 »	
6,939,500	7,065,500	24,000	150,000	6,969,100	6,308,847 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
30	>	Culte protestant et anglican (<i>personnel</i>) :			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	7	4,000 »	28,000 »
		—	1	5,954 20	3,951 20
		—	2	5,528 »	7,056 »
		—	2	2,900 »	5,800 »
		—	5	2,400 »	12,000 »
		—	6	2,280 »	13,680 »
		—	1	1,900 »	1,900 »
		—	1	1,500 »	1,500 »
		—	6	1,200 »	7,200 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		—	1	762 »	762 »
		—	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers.	2	258 »	516 »
		—	9	252 »	2,268 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements :	»	»	454 80
					88,000 »
31	>	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
32	>	Culte israélite (<i>personnel</i>) :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Rabbin	1	2,500 »	2,500 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		— —	2	1,500 »	3,000 »
		— —	2	1,500 »	2,600 »
		— —	1	1,400 »	1,400 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements.	»	»	8 »
35	>	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
34	>	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
6,939,500	7,063,500	24,000	150,000	6,969,100	6,308,847 66	
88,000	87,000	1,000	,	88,400	84,025 20	
10,000	10,000	,	,	10,000	8,104 04	
20,650	20,500	150	,	20,500	17,925 33	
1,000	1,000	,	,	1,000	1,000	
10,000	6,000	4,000	,	,	,	
7,069,150	7,190,000	29,150	150,000	7,086,000	6,419,902 25	
DIMINUTION . . fr,		120,850				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,300,000	3,300,000	"	"	3,375,000	3,191,000 "	
150,000	130,000	20,000	"	130,000	100,000 "	
14,000	13,000	1,000	"	13,500	13,276 50	
561,500	555,500	6,000	"	560,000	556,825 37	
4,025,500	3,998,500	27,000	"	4,078,500	3,861,101 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																											
		REPORT. . . . fr.																																																																											
59	a.	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement :																																																																											
	b.	Entretien et transfert des élèves placés dans les écoles de bienfaisance de l'État . fr. 622,200 »																																																																											
		Id. id. id. en apprentissage chez des particuliers ou confiés à des établissements d'instruction ou de charité 200,000 »																																																																											
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :																																																																											
40	a.	Achat, confection et entretien du mobilier, frais d'impression et de bureau . . fr. 50,000 »																																																																											
	b.	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole. . . . 139,500 »																																																																											
41	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État																																																																											
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance																																																																											
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																																																											
		CHAPITRE IX.																																																																											
		PRISONS.																																																																											
45	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consom- mation et de transformation																																																																											
44	»	Salaires des détenus																																																																											
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel .																																																																											
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .																																																																											
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés :																																																																											
		PERSONNEL.																																																																											
		<table><tr><th>DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td></td><td></td><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th><td></td></tr><tr><td>Secrétaires des Commissions administratives</td><td>3</td><td>2,200</td><td>2,800</td><td>7,600 »</td></tr><tr><td>— de la Commission centrale d'examen</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>29</td><td>3,000</td><td>6,500</td><td>126,650 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>7</td><td>3,000</td><td>4,500</td><td>29,000 »</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>29</td><td>700</td><td>2,800</td><td>55,880 »</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>6</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>12,800 »</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>27</td><td>700</td><td>2,800</td><td>57,150 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>4</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>7,400 »</td></tr><tr><td>— aliénistes</td><td>2</td><td>1,500</td><td>2,500</td><td>4,750 »</td></tr><tr><td>Pharmaciens</td><td>5</td><td>2,500</td><td>3,000</td><td>9,000 »</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>17</td><td>1,800</td><td>2,800</td><td>38,750 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>5</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>11,000 »</td></tr><tr><td>A REPORTER.</td><td></td><td></td><td>fr.</td><td>538,980 »</td></tr></table>	DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.			Minimum.	Maximum.		Secrétaires des Commissions administratives	3	2,200	2,800	7,600 »	— de la Commission centrale d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »	Directeurs	29	3,000	6,500	126,650 »	— adjoints	7	3,000	4,500	29,000 »	Aumôniers catholiques	29	700	2,800	55,880 »	— adjoints.	6	1,800	2,200	12,800 »	Médecins	27	700	2,800	57,150 »	— adjoints	4	1,800	2,200	7,400 »	— aliénistes	2	1,500	2,500	4,750 »	Pharmaciens	5	2,500	3,000	9,000 »	Instituteurs	17	1,800	2,800	38,750 »	— adjoints	5	1,800	2,200	11,000 »	A REPORTER.			fr.	538,980 »
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.																																																																									
		Minimum.	Maximum.																																																																										
Secrétaires des Commissions administratives	3	2,200	2,800	7,600 »																																																																									
— de la Commission centrale d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »																																																																									
Directeurs	29	3,000	6,500	126,650 »																																																																									
— adjoints	7	3,000	4,500	29,000 »																																																																									
Aumôniers catholiques	29	700	2,800	55,880 »																																																																									
— adjoints.	6	1,800	2,200	12,800 »																																																																									
Médecins	27	700	2,800	57,150 »																																																																									
— adjoints	4	1,800	2,200	7,400 »																																																																									
— aliénistes	2	1,500	2,500	4,750 »																																																																									
Pharmaciens	5	2,500	3,000	9,000 »																																																																									
Instituteurs	17	1,800	2,800	38,750 »																																																																									
— adjoints	5	1,800	2,200	11,000 »																																																																									
A REPORTER.			fr.	538,980 »																																																																									
		A REPORTER. . . fr.																																																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,025,500	5,998,500	27,000	»	4,078,500	3,861,101 87	
822,200	760,000	62,200	»	1,100,000	1,027,763 19	
189,500	251,500	»	62,200			
60,000	60,000	»	»			
5,000	5,000	»	»	54,000	52,218 08	
				5,000	3,056 19	
3,102,000	5,075,000	89,200	62,200	5,257,500	4,944,119 53	
AUGMENTATION . . fr.		27,000				
990,000	990,000	»	»	1,043,593 45	1,004,655 93	
170,000	160,000	10,000	»	175,750 »	164,033 98	
25,000	25,000	»	»	26,250 »	22,102 07	
18,000	18,000	»	»	17,700 »	18,600 »	
1,201,000	1,191,000	10,000	»	1,261,293 45	1,200,391 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
REPORT.		. . .	. . .	. . .	538,980 »
Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.		5	2,800	3,400	16,940 »
Commis de 1 ^{re} classe.		20	2,500	2,900	55,880 »
— de 2 ^e —		24	1,600	2,000	46,700 »
— de 2 ^e — (comptables).		26	1,900	2,500	59,200 »
— de 3 ^e —		20	1,200	1,500	26,250 »
— de 3 ^e — (comptables).		1	1,500	1,800	1,800 »
Surnuméraires et aides-commis.		16	300	600	5,700 »
Magasiniers.		3	1,600	2,000	(1) 6,100 »
Surveillantes religieuses.		79	700	800	55,770 »
— laïques		6	800	800	4,800 »
Chefs-surveillants.		16	1,800	2,600	56,840 »
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.		372	1,300	1,600	549,000 »
Aides-surveillants (École)		15	1,100	1,100	16,500 »
Contremaîtres et surveillants des travaux		13	1,600	2,500	28,640 »
Commissionnaires et barbiers		18	125	1,000	10,400 »
Maître de musique.		1	600	600	600 »
Organistes. — Chantres. — Acolytes		59	40	400	8,440 »
Aumôniers protestants et israélites		26	240	500	7,610 »
Chevrons aux surveillants		»	50	300	35,550 »
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.), augmentations réglementaires de traitement		»	»	»	13,050 »
Création d'une place de surveillant à Huy, Namur et Louvain (prison secondaire).		»	»	»	4,550 »
Occupation de la nouvelle prison de Nivelles		»	»	»	12,900 »
TOTAL.		855	. . .	. . .	1,544,000 »
48	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.			
49	»	Frais d'impression et de bureau			
50	»	Patronage des condamnés libérés			
51	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,201,000	1,191,000	10,000	»	1,261,293 45	1,209,591 98	
1,344,000	1,511,500	52,500	»	1,303,400 »	1,276,064 20	
						(¹) Application à certains magasiniers de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.
11,200	10,600	600	»	10,600 »	10,550 24	
14,000	14,000	»	»	16,200 »	17,398 46	
50,000	50,000	»	»	50,000 »	26,100 »	
275,000	275,000	»	»	253,900 »	251,080 87	
2,875,200	2,852,100	43,100	»	2,875,393 45	2,790,585 84	
AUGMENTATION. . fr.		43,100				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1903 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1903 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
56	»	Secours à des ministres des cultes
		Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :
57	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles . fr. 10,000 »
	b.	Aux employés de l'Administration centrale, des établissements ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles. 7,000 »
	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 4,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 5,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles des magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés des divers services ressortissant au Département.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	»
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	»
36,500	36,500	»	»	58,200	42,574 69	
20,000	20,000	»	»	20,000	58,866 33	Ancien article 27.
16,000	16,000	»	»	16,000	15,514 21	Ancien article 30.
30,000	34,000	»	4,000	30,000	30,000	» Ancien article 40.
(1) 26,000	(2) 21,000	5,000	»	(2) 21,000	(2) 17,511	(1) Anciens articles 28, 29, 30, y compris une partie de 60. (2) Anciens articles 28, 29, 30, non compris la partie de 60.
5,000	»	5,000	»	»	»	Partie de l'ancien article 60.
153,500	127,500	10,000	4,000	125,200	142,266 25	
AUGMENTATION. . fr.		6,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux
		<i>Pour mémoire :</i>
»	»	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos
»	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. — Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. — Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité de Bruges. (<i>Pour mémoire.</i>) — Construction d'une maison de refuge pour femmes
61	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement
62	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État
63	»	Construction et aménagement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement
»	»	Tables décennales de l'état civil (1891-1900). (<i>Pour mémoire.</i>)
»	»	Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons et paiement des sommes restant dues pour cause de litige. (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DEPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,000	»	6,000	»	»	»	
»	»	»	»	5,000 »	5,000 »	
»	16,000	»	16,000	16,700 »	15,150 85	Ancien article 60 Exercice 1902
6,000	16,000	6,000	16,000	21,700 »	20,150 85	
DIMINUTION. . fr.		10,000				
100,000	100,000	»	»	149,700 »	»	
580,000	700,000	»	120,000	598,242 51	464,545 98	
25,000	110,000	»	85,000	18,500 »	170,969 45	
200,000	»	200,000	»	»	350,000 »	
»	»	»	»	100,000 »	»	
»	»	»	»	»	5,828 54	
908,000	910,000	200,000	205,000	866,442 51	991,345 97	
DIMINUTION. . fr.		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Cultes
VIII.	Bienfaisance
IX.	Prisons
X.	Frais de police
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Dépenses exceptionnelles.
ENSEMBLE. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
646,500 »	646,500 »	»	»	651,900 »	646,776 88	
6,968,200 »	6,886,000 »	82,200 »	»	6,742,500 »	6,753,586 87	
148,000 »	146,500 »	1,500 »	»	143,800 »	139,672 48	
2,314,000 »	2,314,000 »	»	»	2,314,000 »	2,286,570 72	
107,000 »	107,000 »	»	»	46,000 »	53,973 36	
512,000 »	512,000 »	»	»	459,500 »	420,253 98	
7,069,150 »	7,190,000 »	»	120,850 »	7,086,000 »	6,419,902 25	
5,102,000 »	5,075,000 »	27,000 »	»	5,237,500 »	4,944,119 53	
2,875,200 »	2,852,100 »	45,100 »	»	2,875,393 45	2,790,585 84	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
155,500 »	127,500 »	6,000 »	»	125,200 »	142,266 23	
6,000 »	16,000 »	»	10,000 »	21,700 »	20,150 85	
905,000 »	910,000 »	»	5,000 »	866,442 51	991,543 97	
26,846,550 »	26,822,600 »	159,800 »	155,850 »	26,629,935 96	25,649,002 41	
AUGMENTATION . . . fr.		25,950				

(56)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1903 s'élève à	fr.	3,341,813	»
Les crédits votés pour 1902 montent à		3,283,988	»
soit, pour 1903, une augmentation de	fr.	57,825	»

Cette augmentation, qui se rapporte exclusivement aux dépenses ordinaires (première section du Budget), se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Personnel des bureaux ; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	433,180	»
— alloué pour 1902		424,553	»
AUGMENTATION.	fr.	8,625	»

destinée à accorder au personnel les promotions et les augmentations de traitement normales.

ART. 5. — *Achat de décorations de l'Ordre de Léopold.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	30,000	»
— alloué pour 1902		20,000	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

L'extension continuelle de nos relations internationales met le Gouvernement dans le cas de devoir décerner à des étrangers un nombre de décorations de plus en plus grand chaque année.

Pour 1901, les Chambres ont affecté au même objet des crédits à concurrence de 35,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

ART. 6. — *Traitements des chefs de mission.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 852,000 »
— alloué pour 1902	827,000 »
AUGMENTATION.	fr. 25,000 »

Cette somme correspond au traitement de notre représentant au Maroc, lequel figurait dans les Budgets précédents parmi les traitements des agents consulaires.

En 1871, pour assurer dans les meilleures conditions l'accomplissement de la mission du consul général de Belgique à Tanger, le Gouvernement a jugé nécessaire de revêtir cet agent d'un caractère diplomatique. Depuis 1883, cette mission est confiée à des diplomates de carrière; sa transformation en poste diplomatique est donc opérée en fait depuis de longues années.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

ART. 8. — *Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 950,900 »
— alloué pour 1902	945,900 »
AUGMENTATION.	fr. 5,000 »

Une somme de 25,000 francs est transférée de l'article 8 à l'article 6 pour le motif exposé plus haut. L'augmentation réelle de l'article 8 s'élève donc à 30,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour accorder à divers consuls les améliorations de position auxquelles ils ont droit conformément à l'arrêté royal du 25 septembre 1896, et pour rémunérer convenablement les vice-consuls remplaçant des consuls en congé.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 10. -- *Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	16,000	»
— alloué pour 1902		14,000	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

Il convient de mettre le traitement du chancelier en rapport avec ses charges de résidence, avec ses états de services et avec l'importance du travail de la chancellerie, travail qui s'accroît en raison du nombre très considérable des Belges établis en France.

ART. 11. -- *Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes; traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	126,200	»
— alloué pour 1902		119,000	»
AUGMENTATION	fr.	7,200	»

Cette augmentation est nécessitée en partie par la création d'un poste de premier interprète près la légation de Pékin. Elle est destinée en outre à permettre le relèvement des traitements alloués aux drogmans de la légation de Belgrade et de l'agence et consulat général de Sophia.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1903 est fixé à la somme de trois millions trois cent quarante et un mille huit cent treize francs (3,341,813 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Op voorstel van Onze Ministers van Buitenlandsche Zaken en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Buitenlandsche Zaken voor het dienstjaar 1903 is vastgesteld op de som van drie miljoen drie honderdeen en veertigduizend acht honderd dertien frank (3,341,813 fr.), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^e October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Buitenlandsche Zaken,

P. DE FAVEREAU.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1903.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000	555,180
2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.	453,180	
3	Matériel.	58,000	
4	Fonds secrets	13,000	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	50,000	
CHAPITRE II			
LÉGATIONS.			
6	Traitements des chefs de mission :		
	a) Allemagne	58,000	
	b) Autriche-Hongrie	58,000	
	c) Brésil.	50,000	
	d) Chine	50,000	
	e) Danemark, Suède et Norvège.	25,000	
	f) Espagne.	30,000	
	g) États-Unis	38,000	
	h) France	58,000	
	i) Grande-Bretagne	58,000	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1903.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	355,180
2	Jaarwedde van het personeel der bureelen, vergoedingen voor buitengewone werken en hulpelden	433,180	
3	Materieel	58,000	
4	Geheime uitgaven	13,000	
5	Aankoop van ecreteekens voor de Leopoldsorde.	30,000	
HOOFDSTUK II.			
GEZANTSCHAPPEN.			
6	Jaarwedden der gezantschapshoofden :		
	a) Duitschland.	58,000	
	b) Oostenrijk-Hongarije	58,000	
	c) Brazilië	30,000	
	d) China.	50,000	
	e) Denemarken, Zweden en Noorwegen	25,000	
	f) Spanje	30,000	
	g) Vereenigde-Staten	38,000	
	h) Frankrijk	58,000	
	i) Groot-Brittanje.	58,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>j)</i> Grèce 25,000 * <i>k)</i> Italie 58,000 * <i>l)</i> Japon 38,000 * <i>m)</i> Grand-Duché de Luxembourg 15,000 * <i>n)</i> Maroc 25,000 * <i>o)</i> Mexique 50,000 * <i>p)</i> Pays-Bas 58,000 * <i>q)</i> Perse 30,000 * <i>r)</i> Portugal 25,000 * <i>s)</i> Roumanie 25,000 * <i>t)</i> Russie 58,000 * <i>u)</i> Saint-Siège 50,000 * <i>v)</i> Serbie 25,000 * <i>w)</i> Suisse 15,000 * <i>x)</i> Turquie 30,000 *	852,000 *	1,064,000 *
7	Traitements des conseillers et secrétaires	212,000 *	
CHAPITRE III.			
CONSULATS.			
8	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi	950,900 *	950,900 *
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE VOYAGE.			
9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	200,000 *	200,000 *

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	f) Griekenland. 25,000 „ k) Italië 38,000 „ l) Japan. 38,000 „ m) Groothertogdom Luxemburg 15,000 „ n) Marokko 25,000 „ o) Mexico 50,000 „ p) Nederland 58,000 „ q) Perzië 50,000 „ r) Portugal 25,000 „ s) Roemenië 25,000 „ t) Rusland 58,000 „ u) Heilige-Stoel 50,000 „ v) Servië 25,000 „ w) Zwitserland. 15,000 „ x) Turkije 50,000 „	852,000 „	1,064,000 „
7	Jaarwedden der gezantschapsraadsheeren en secretarissen	212,000 „	
HOOFDSTUK III.			
CONSULATEN.			
8	Jaarwedden der consulaire ambtenaren en vergoedingen aan enkele onbezoldigde agenten, met de bevoegdheid, voor de Regeering, om de ongebruikt gebleven sommen tot een beloop van 50,000 frank aan de consulaire rondreizen te besteden	950,900 „	950,900 „
HOOFDSTUK IV.			
REISKOSTEN.			
9	Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, vergoedingen voor huisvestingskosten aan enkele diplomatische agenten, kosten van koeriers, rijdende bode, verschillende reizen	200,000 „	200,000 „

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
10	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	16,000 "	530,200 "
11	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	120,200 "	
12	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	135,000 "	
15	Frais de chancellerie; allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	55,000 "	
CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
14	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	65,000 "	65,700 "
15	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 "	
CHAPITRE VII. COMMERCE.— ÉMIGRATION.			
16	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	107,000 "	169,833 "
17	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque . . .	20,000 "	
18	Service de l'émigration	26,000 "	
19	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,833 "	
20	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 "	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK V.			
VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.			
10	Jaarwedde van eenen kanselier en van eenen klerk der kanselarij, te Parijs.	16,000	•
11	Jaarwedde van drogmans, kosten voor geleerden en tolken, jaarwedden en toelagen aan verscheidene beambten in verschillende verblijfplaatsen	126,200	•
12	Kosten van briefwisseling van het Hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van brief- wisseling onder deze; voorloopige hulp aan behoeftige Belgen; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; buitengewone en toevallige kosten	155,000	•
13	Kanselarijcosten; buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den buitenlandschen dienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationalen koophandel	53,000	•
HOOFDSTUK VI.			
BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
14	Buitengewone zendingen, wachtgelden en onvoorziene uitgaven niet afzonderlijk ver- meld op de Begrooting	65,000	•
15	Aandeel van België, voor het tweede vóórlaatste der verlopen jaren, in de kosten van het bijzonder Bureau voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel	700	•
HOOFDSTUK VII.			
KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.			
16	Verschiedene kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben	107,000	•
17	Handels-Museum: stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekery	20,000	•
18	Dienst der landverhuizing	26,000	•
19	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der toltarieven	6,833	•
20	Jaarwedde van eenen belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut .	10,000	•

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
21	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>) . . .	2,000 »	
22	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	3,000 »	6,000
23	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr.			3,341,813 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

P. DE FAVEREAU.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.			
21	Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	2,000 •	
22	Hulpgelden aan ambtenaren, beambten of onbenoemde agenten, aan hunne weduwen of kinderen, die geen recht op een pensioen, maar uit hoofde van hunnen behoeftigen toestand, aanspraak hebben op het bekomen van een hulpgeld	3,000 »	6,000 »
25	Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden verheffend worden op de Begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben	1,000 •	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN. . fr.			3,541,813 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{de} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Buitenlandsche Zaken,

P. DE FAVEREAU.

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

(14)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																														
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																
CHAPITRE I^{er}.																																																																																
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																
1	»	Traitement du Ministre.																																																																														
		<i>Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours :</i>																																																																														
		<table> <tr> <th>GRADE.</th><th>Nombre d'agents du même grade.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th></tr> <tr> <td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>12,000 »</td></tr> <tr> <td>Directeur général et Directeur</td><td>6</td><td>69,000 »</td></tr> <tr> <td>Chef du cabinet</td><td>1</td><td>10,000 »</td></tr> <tr> <td>Chef de division</td><td>6</td><td>41,000 »</td></tr> <tr> <td>Bibliothécaire</td><td>1</td><td>7,200 »</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau</td><td>13</td><td>67,600 »</td></tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td><td>11</td><td>43,600 »</td></tr> <tr> <td>Expert en tissus</td><td>1</td><td>3,600 »</td></tr> <tr> <td>Commis de 2^e classe</td><td>12</td><td>38,955 »</td></tr> <tr> <td>Commis étalagiste</td><td>1</td><td>2,925 »</td></tr> <tr> <td>Commis de 3^e classe</td><td>10</td><td>25,350 »</td></tr> <tr> <td>Expéditionnaire</td><td>16</td><td>36,800 »</td></tr> <tr> <td>Huissier de cabinet</td><td>1</td><td>2,400 »</td></tr> <tr> <td>Huissier de salle</td><td>1</td><td>2,200 »</td></tr> <tr> <td>Messenger</td><td>17</td><td>34,750 »</td></tr> <tr> <td>Lampiste</td><td>1</td><td>2,000 »</td></tr> <tr> <td>Garde du mobilier</td><td>1</td><td>1,950 »</td></tr> <tr> <td>Feutier</td><td>4</td><td>4,200 »</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td><td>8</td><td>7,200 »</td></tr> <tr> <td>Concierge</td><td>3</td><td>2,250 »</td></tr> <tr> <td>Supplément de traitement aux agents chargés du service du matériel</td><td></td><td>1,400 »</td></tr> <tr> <td>Salaires des gens de peine temporaires</td><td></td><td>1,200 »</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour travaux extraordinaires et secours</td><td></td><td>10,000 »</td></tr> <tr> <td>Fonds destiné aux nécessités imprévues</td><td></td><td>3,000 »</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>433,180 »</td></tr> </table>	GRADE.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE.	Secrétaire général	1	12,000 »	Directeur général et Directeur	6	69,000 »	Chef du cabinet	1	10,000 »	Chef de division	6	41,000 »	Bibliothécaire	1	7,200 »	Chef de bureau	13	67,600 »	Commis de 1 ^{re} classe	11	43,600 »	Expert en tissus	1	3,600 »	Commis de 2 ^e classe	12	38,955 »	Commis étalagiste	1	2,925 »	Commis de 3 ^e classe	10	25,350 »	Expéditionnaire	16	36,800 »	Huissier de cabinet	1	2,400 »	Huissier de salle	1	2,200 »	Messenger	17	34,750 »	Lampiste	1	2,000 »	Garde du mobilier	1	1,950 »	Feutier	4	4,200 »	Nettoyeuse	8	7,200 »	Concierge	3	2,250 »	Supplément de traitement aux agents chargés du service du matériel		1,400 »	Salaires des gens de peine temporaires		1,200 »	Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		10,000 »	Fonds destiné aux nécessités imprévues		3,000 »			433,180 »
GRADE.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE.																																																																														
Secrétaire général	1	12,000 »																																																																														
Directeur général et Directeur	6	69,000 »																																																																														
Chef du cabinet	1	10,000 »																																																																														
Chef de division	6	41,000 »																																																																														
Bibliothécaire	1	7,200 »																																																																														
Chef de bureau	13	67,600 »																																																																														
Commis de 1 ^{re} classe	11	43,600 »																																																																														
Expert en tissus	1	3,600 »																																																																														
Commis de 2 ^e classe	12	38,955 »																																																																														
Commis étalagiste	1	2,925 »																																																																														
Commis de 3 ^e classe	10	25,350 »																																																																														
Expéditionnaire	16	36,800 »																																																																														
Huissier de cabinet	1	2,400 »																																																																														
Huissier de salle	1	2,200 »																																																																														
Messenger	17	34,750 »																																																																														
Lampiste	1	2,000 »																																																																														
Garde du mobilier	1	1,950 »																																																																														
Feutier	4	4,200 »																																																																														
Nettoyeuse	8	7,200 »																																																																														
Concierge	3	2,250 »																																																																														
Supplément de traitement aux agents chargés du service du matériel		1,400 »																																																																														
Salaires des gens de peine temporaires		1,200 »																																																																														
Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		10,000 »																																																																														
Fonds destiné aux nécessités imprévues		3,000 »																																																																														
		433,180 »																																																																														
		<i>Matériel :</i>																																																																														
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques, et menus frais. 24,400 »																																																																														
	b.	Éclairage et chauffage 20,100 »																																																																														
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 15,500 »																																																																														
4	»	Fonds secrets.																																																																														
5	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold																																																																														
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. . . fr.																																																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
455,180 »	424,555 »	8,625 »	»	441,090 »	405,123 65	
58,000 »	58,000 »	»	»	59,800 »	59,000 »	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	15,000 »	
50,000 »	20,000 »	10,000 »	»	55,000 »	20,000 »	
555,180 »	536,555 »	18,625 »	»	539,890 »	516,123 65	
AUGMENTATION. . fr.		18,625 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des chefs de mission.</i>		
a.	ALLEMAGNE.	— Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
b.	AUTRICHE-HONGRIE.	— — — — —
c.	BRESIL	— d'un Ministre résident.
d.	CHINE	—
e.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. —	— d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
f.	ESPAGNE.	— — — — —
g.	ÉTATS-UNIS	— d'un Ministre résident.
h.	FRANCE	— d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
i.	GRANDE-BRETAGNE	— — — — —
j.	GRÈCE	— — — — —
k.	ITALIE	— — — — —
l.	JAPON	— — — — —
6	m.	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — d'un Chargé d'affaires
	n.	MAROC d'un Ministre résident.
	o.	MEXIQUE —
	p.	PAYS-BAS d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
	q.	PERSE d'un Ministre résident.
	r.	PORTUGAL d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
	s.	ROUMANIE — — — — —
	t.	RUSSIE — — — — —
	u.	SAINT-SIÈGE — — — — —
	v.	SERBIE d'un Ministre résident
	w.	SUISSE d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
	x.	TURQUIE. — — — — —
7	»	Traitements des conseillers et secrétaires
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
50,000	50,000	»	»	54,150	54,150	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
25,000	»	25,000	»	»	»	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
212,000	212,000	»	»	200,000	200,000	»
1,064,000	1,039,000	25,000	»	1,011,150	1,011,150	»
AUGMENTATION. . . fr.		25,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
8	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
9	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses. .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
10	•	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
11	•	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences
12	•	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
13	•	Frais de chancellerie; allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
14	•	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et d'inhumation; indemnités à des agents autres que ceux de l'Administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget. .
15	•	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
950,900 »	945,900 »	5,000 »	»	896,400 »	855,892 »	a) Bangkok . . . 25,000 Suppl. 3,000 Buenos-Ayres . . . 25,000 » 5,000 Caracas . . . 24,000 » 3,000 Guatemala . . . 24,000 » 3,000 Lima . . . 25,000 » 3,000 La Havane . . . 22,000 » 3,000 Santiago . . . 22,000 » 3,000 Shanghai . . . 25,000 » Philadelphie . . . 24,000 » La Paz . . . 25,000 » Prétoria . . . 23,000 » Manille . . . 22,000 » Séoul . . . 22,000 » Sophia . . . 22,000 » Tunis . . . 22,000 » Liverpool . . . 21,000 » Ottawa . . . 21,000 » Smyrne . . . 21,000 » Durban . . . 20,000 » Melbourne . . . 20,000 » Moscou . . . 20,000 » Yokohama . . . 20,000 » Cologne . . . 19,000 » Batavia . . . 18,000 » Bombay . . . 18,000 » Calcutta . . . 18,000 » Ekaterinoslaw . . . 18,000 » Hankow . . . 18,000 » Hongkong . . . 18,000 » Le Caire . . . 18,000 » St.-Croix de Ténériffe . . . 18,000 » Tientsin . . . 18,000 » San Francisco . . . 16,000 » Rotterdam . . . 10,000 » Traitements des } 175,000 » vice-consuls } Explorations . . . 40,000 » Disponible . . . 16,300 » Fr. 927,900 Fr. 25,000 Fr. 950,900
950,900 »	945,900 »	5,000 »	»	896,400 »	855,892 »	
AUGMENTATION. . fr.		5,000 »				
200,000 »	200,000 »	»	»	238,000 »	218,589 92	
200,000 »	200,000 »	»	»	238,000 »	218,589 92	
16,000 »	14,000 »	2,000 »	»	14,000 »	14,000 »	b) EMPLOIS ADMINISTRATIFS. Athènes. — 1 élève drogman . 6,000 Belgrade. — 1 drogman . 4,200 Constantinople. — 1 1er drogman . 12,000 — — 2me id. . 8,000 — — 1 com. de chamb. . 2,400 Pékin. — 1 1er interprète . 6,000 — — 1 élève-interp. . 6,000 Tanger. — 1 drogman . 6,000 Téhéran. — 1 drogman . 6,000 Ekaterinoslaw. — 1 élève-interp. . 6,000 Smyrne. — 1 élève-drogman . 4,500 Sophia. — 1 drogman . 3,200
126,200 »	119,000 »	7,200 »	»	119,995 »	106,624 66	
135,000 »	133,000 »	»	»	210,000 »	291,113 08	
c) 55,000 »	55,000 »	»	»	53,000 »	25,000 »	EMPLOIS SUBALTERNES. Constantinople — 2 khavass . 2,600 — — 1 garçon bureau . 1,800 — — 1 concierge . 1,650 — — 1 capou-oglan . 360 Tanger. — 1 chancelier . 1,200 — — 1 khavass . 1,450 Téhéran. — 4 ghoulams . 7,000 (garde militaire) Bangkok. — 1 gardien (mât de pavillon) . 550 Le Caire — 2 khavass . 2,000 Smyrne — 1 id. . 1,000 Sophia — 1 id. . 1,200 Tunis — 1 id. . 800 Alexandrie. — 1 id. . 1,000 Alep. — 1 id. . 600 Andrinople. — 1 id. . 500 Beyrouth. — 1 id. . 1,000 Brousse — 1 id. . 600 Le Caire — 1 id. . 800 Mersina — 1 id. . 600 Philippopoli — 1 id. . 800 Port-Saïd — 1 id. . 900 Rhodes — 1 id. . 50 Salonique. — 1 id. . 750 Samsoun — 1 id. . 600 A REPORTER. . . fr. 100,110
AUGMENTATION. . fr.		9,200 »				
65,000 »	65,000 »	»	»	65,000 »	57,582 16	
700 »	700 »	»	»	700 »	452 19	
65,700 »	65,700 »	»	»	65,700 »	58,014 55	

(Voir suite des notes à la page 23.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
16	»	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
17	»	Musée commercial : échantillons; mobilier et matériel, publications; bibliothèque
18	»	Service de l'émigration
19	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
20	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
21	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
22	»	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse
23	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
(<i>Pour mémoire.</i>)		
»	»	Matériel de l'Administration centrale; frais extraordinaires
»	»	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Constantinople
		TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	107,000	79,954 90	REPORT. . . fr. 100,410 Tanger — 1 khavass . . . 600 Trébizonde. — 1 id. . . . 500 Tripoli. — 1 id. . . . 500 Varna. — 1 id. . . . 800 Yedo. — 1 lettré-interp. . 6,000 Frais de drogmanat et d'interpré- tariat 12,690 Remboursés sur comptes . . . Équipement et gratifications des Khavass 5,000 Fr. 126,200
20,000	20,000	»	»	20,000	19,399 32	c) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie. 2,000 Chine. 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne 2,000 Italie. 2,000 Japon. 2,000 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Allocation à des agents dans l'intérêt du commerce 30,000 Disponible 3,900 Fr. 53,000
26,000	26,000	»	»	26,000	24,506 95	
6,855	6,855	»	»	6,855	6,855 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
169,835	169,835	»	»	169,835	140,674 17	
2,000	2,000	»	»	2,000	5,757 25	
3,000	3,000	»	»	3,000		
1,000	1,000	»	»	1,000		
6,000	6,000	»	»	6,000	4,757 25	
»	»	»	»	4,000	5,825 79	
»	»	»	»	»	524,902 95	
»	»	»	»	4,000	327,728 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation. PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues
VII.	Commerce. — Émigration
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. (Pour mémoire).	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
553,180 »	556,555 »	18,625 »	»	839,890 »	516,125 63	
1,064,000 »	1,039,000 »	25,000 »	»	1,014,150 »	1,011,150 »	
950,900 »	945,900 »	5,000 »	»	896,400 »	853,892 »	
200,000 »	200,000 »	»	»	238,000 »	218,589 92	
330,200 »	321,000 »	9,200 »	»	396,993 »	434,757 74	
65,700 »	65,700 »	»	»	65,700 »	58,014 35	
169,833 »	169,833 »	»	»	169,833 »	140,674 17	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	4,757 25	
»	»	»	»	4,000 »	327,728 74	
3,341,813 »	3,283,988 »	57,825 »	»	3,327,968 »	3,567,667 80	
AUGMENTATION . . . fr.		57,825 »				

(26)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1903 s'élève à fr. 51,452,390 10

Les crédits alloués au Budget de 1902 montent à 31,973,950 10

DIMINUTION. . . fr. 521,560 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1903 fr. 29,601,507 »

— 1902 29,088,171 »

AUGMENTATION. . . fr. 513,336 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1903 fr. 1,850,883 10

— 1902 2,888,779 10

DIMINUTION. . . fr. 1,034,896 »

Soit en moins fr. 521,560 »

Cette diminution se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.*

Crédit demandé pour 1903 fr. 594,050 »

— alloué pour 1902 589,050 »

AUGMENTATION. . . fr. 5,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une somme de fr. 10,000 »
est indispensable en vue de pourvoir aux besoins du prochain
exercice (augmentations et promotions réglementaires; accrois-
sement de l'allocation réservée au Comité consultatif pour les
questions de législation et d'administration générale, litt. b).

Par contre, une somme de. 5,000 »
comprise en charge temporaire au Budget de 1902 disparaît
en 1903.

La différence, soit. . . fr. 5,000 »

constitue l'augmentation sollicitée.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations
de meubles, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	65,000	»
— alloué pour 1902		75,000	»
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

provenant de la disparition de la charge temporaire inscrite au Budget
de 1902.

ART. 4. — *Bibliothèque du Département; achat de livres, etc.* (Y compris
une somme de 4,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1903	fr.	8,000	»
— alloué pour 1902		5,500	»
AUGMENTATION.	fr.	2,500	»

L'impression du premier fascicule (Droit et Administration) du catalogue
de la Bibliothèque centrale sera terminée cette année; le coût de ce travail
dépassera le crédit temporaire alloué en 1902 et qui s'élève à 1,500 francs.

L'impression du deuxième fascicule, comprenant les ouvrages relatifs à
l'enseignement, est aussi urgente que celle du premier; ces ouvrages, en
effet, intéressent spécialement trois des principaux services du Département
et tout le corps enseignant. Ce fascicule sera plus que double du premier; son
impression nécessitera une dépense de 4,000 francs environ.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 6. — *Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux ou à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées, et prenant cours en 1903 ou antérieurement au 1^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1903	fr.	94,000	»
— alloué pour 1902		80,000	»
AUGMENTATION.	fr.	14,000	»

justifiée par les causes suivantes :

1° Accroissement annuel du nombre des professeurs et instituteurs communaux admis à la retraite, et augmentation de leur pension par suite de l'admissibilité de leurs services dans les écoles primaires adoptées;

2° Application de l'article 4 de la loi du 23 août 1901, qui admet au bénéfice des lois sur les pensions des instituteurs communaux les membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées;

3° Octroi d'une pension à des membres du personnel de l'enseignement primaire et normal qui ont démissionné avant le 20 septembre 1884 (art. 11 de la même loi).

Le libellé de l'article est mis en concordance avec la loi du 23 août 1901.

ART. 10. — *Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	48,000	»
— alloué pour 1902		47,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

proposée en prévision d'augmentations de traitement qui pourront être accordées en 1903 à certains secrétaires communaux.

ART. 11. — *Restitution à la Caisse des veuves et orphelins de l'Administration de l'instruction publique des parts de pensions payées par elle à la décharge de l'État (loi du 13 mars 1867).*

Crédit demandé pour 1903	fr.	797	»
— alloué pour 1902		1,796	»
DIMINUTION.	fr.	999	»

provenant de l'extinction d'une pension.

Le libellé de cet article subit une légère modification de pure forme.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

ART. 16. — *Bibliothèque de statistique ; achat, réception et envoi de livres, etc.*
(Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire.)

La charge temporaire de 1,700 francs constitue le solde de la dépense de 5,000 francs environ que nécessitera l'impression du catalogue de la Bibliothèque de statistique (voir la note préliminaire du Budget de 1901, art. 16).

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 17. — *Traitements des gouverneurs, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	448,800	»
— alloué pour 1902		446,800	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

Les traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers de province s'élèvent actuellement à la somme totale de 448,800 francs.

ART. 18 — *Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	1,210,738	»
— alloué pour 1902.		1,188,700	»
AUGMENTATION.	fr.	28,038	»

nécessaire pour faire face aux augmentations de traitement réglementaires.

ART. 20. — *Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	492,890	»
— alloué pour 1902		488,120	»
AUGMENTATION.	fr.	4,770	»

Conséquence de l'application du règlement organique du 13 juin 1897.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	200,000	»
— alloué pour 1902		100,000	»
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

Le crédit de 100,000 francs inscrit au Budget de 1902 ne représentait que la moitié (second semestre) du subside annuel alloué à la ville de Bruxelles.

CHAPITRE V.

AFFAIRES ÉLECTORALES.

ART. 23. — *Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	30,000	»
— alloué pour 1902		35,000	»
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

En l'absence d'élections législatives ordinaires en 1903, une somme de 5,000 francs destinée à rémunérer certains travaux préparatoires aux élections se trouve sans emploi.

ART. 26. — *Confection et distribution du papier électoral, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	25,000	»
— alloué pour 1902		170,000	»
DIMINUTION.	fr.	145,000	»

Le crédit normal, qui est de 10,000 francs, a été porté à 170,000 francs au Budget de 1902 à cause des frais occasionnés par les élections législatives. Ce surcroît de dépenses ne se produira pas en 1903, mais les élections en vue du renouvellement partiel des conseils communaux nécessiteront une importante commande de papier électoral.

ART. 27. — *Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, etc.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	50,000	»
— alloué pour 1902		85,000	»
DIMINUTION.	fr.	35,000	»

Ce crédit est influencé par les mêmes causes que celui de l'article 26.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Son chiffre normal de 5,000 francs a été porté en 1902 à 85,000 francs, à raison des élections législatives; une somme de 50,000 francs suffira pour la dépense à résulter des élections communales de 1903.

CHAPITRE VI.

MILICE.

ART. 28. — *Indemnités aux membres civils des conseils de milice, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	125,000	»
— alloué pour 1902		123,000	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

La loi du 8 janvier 1902, qui permet de procéder aux opérations du tirage au sort le même jour dans tout le pays, nécessite la nomination de délégués pour suppléer les commissaires d'arrondissement et d'agents chargés des fonctions de secrétaire.

Jusqu'à ce jour, les nouvelles dispositions n'ont été appliquées que dans la province de Hainaut et l'arrondissement de Huy. L'extension qui sera vraisemblablement donnée à cette application justifie l'augmentation de 2,000 francs.

ART. 29. — *Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice, etc.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	30,000	»
— alloué pour 1902		20,000	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

L'application de la loi du 8 janvier 1902, citée dans la note qui précède, nécessitera l'achat de nouvelles urnes et de nouveaux fuseaux.

D'autre part, le chapitre VII de la loi du 21 mars 1902 sur la milice ordonne la publication aux frais de l'État, dans toutes les communes, des avantages accordés aux volontaires.

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.

ART. 30. — *Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors; indemnités, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	315,000	»
— alloué pour 1902		260,000	»
AUGMENTATION.	fr.	55,000	»

due aux nominations qui ont été faites dans les états-majors des gardes

NOTE PRÉLIMINAIRE.

existantes et à la prochaine mise en activité de la garde civique dans plusieurs communes par suite de l'accroissement de leur population.

Le mot « traitements » a été supprimé dans le libellé de cet article, la seule qualification légale étant celle d'indemnité.

ART. 31. — *Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance.*

On propose d'ajouter au libellé les mots « frais de correspondance », afin de permettre l'imputation du coût des correspondances télégraphiques ou téléphoniques que les commandants supérieurs sont autorisés à transmettre en débet.

ART. 32. — *Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision. Vacations des médecins.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	75,000	»
— alloué pour 1902		60,000	»
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Ce crédit, dont l'insuffisance a été déjà constatée pour les exercices 1899 à 1902, devra supporter en 1903 les charges nouvelles résultant de l'appel à l'activité d'un certain nombre de gardes civiques.

Les mots « frais de correspondance » figurant dans l'ancien libellé peuvent être supprimés, ces frais étant à la charge des communes.

ART. 33. — *Tir national : personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	32,600	»
— alloué pour 1902		23,650	»
AUGMENTATION.	fr.	8,950	»

Le nouveau règlement du Tir national, approuvé par arrêté royal du 25 mars 1902, augmente le personnel de 4 employés et 5 marqueurs. Provisoirement, un employé seulement sera nommé, outre les nouveaux marqueurs.

En second lieu, certains des agents actuels se trouvent dans les conditions voulues pour obtenir le traitement médium.

Enfin, il y a lieu d'allouer des frais de tournée au greffier, chargé de visiter les tirs en province et de faire rapport sur leur situation. Cette nouvelle dépense est évaluée à 600 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37. — *Grands concours annuels de tir : frais d'organisation.
Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	45,000	»
— alloué pour 1902		40,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

justifiée par l'augmentation du nombre des concurrents et par les résultats obtenus.

ART. 42. — *Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires, etc*

Crédit demandé pour 1903	fr.	25,000	»
— alloué pour 1902		20,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

L'expérience a démontré la nécessité de cette augmentation.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 46. — *Subsides et encouragements, etc.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	218,900	»
— alloué pour 1902		213,900	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

En échange d'un subside annuel de 5,000 francs, le Gouvernement pourra mettre une table d'études, au laboratoire médical de Léopoldville, à la disposition des médecins belges qui désirent se spécialiser dans l'étude des maladies intertropicales.

On ne saurait méconnaître l'utilité de faciliter ce développement de la science médicale. C'est dans le même ordre de vues que le Gouvernement a résolu de créer dans les facultés de médecine un cours des maladies des pays chauds (voir ci-après la note relative à l'article 63).

Le libellé de l'article a été complété en conséquence.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47 (nouveau). — *Institut historique belge à Rome.*

Crédit demandé : 12,000 francs.

Cet institut aura pour mission principale d'explorer les archives italiennes et principalement les archives vaticanes.

Ces dernières ont déjà été mises à profit par plusieurs savants belges, mais elles ne l'ont été que d'une manière intermittente et sans esprit de suite. Il y a un intérêt sérieux à faire procéder au dépouillement méthodique des documents qui concernent la Belgique et à compléter ainsi, sous bien des rapports, des pages importantes de notre histoire nationale.

ART. 48 (47 ancien). — *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel, etc.* (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1903	fr.	118,300	»
— alloué pour 1902		110,300	»
AUGMENTATION.	fr.	8,000	»

sollicitée, à concurrence de 2,000 francs, en vue d'accorder au personnel du secrétariat les promotions et augmentations de traitement nécessaires, et à concurrence de 6,000 francs pour permettre d'achever, par une table générale, la publication de la *Correspondance de Granvelle*, arrêtée en 1896. Cette dernière somme est demandée à titre de charge temporaire.

ART. 50 (49 ancien). — *Observatoire royal : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	107,400	»
— alloué pour 1902		97,400	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

se décomposant comme il suit :

- 1° Promotions et augmentations réglementaires : 4,000 francs;
- 2° Rentrée d'un astronome en disponibilité pour motif de santé : 6,000 francs.

ART. 51 (50 ancien) — *Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.* (Y compris une somme de 20,500 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1903	fr.	63,800	»
— alloué pour 1902		53,400	»
AUGMENTATION.	fr.	10,400	»

Le crédit porté au Budget pour 1902 comprenait une charge temporaire

NOTE PRÉLIMINAIRE.

qui subsistera en 1903 à concurrence de 2,500 francs. Cette somme représente le coût de travaux extraordinaires d'impressions pour le service météorologique.

Le surplus de l'allocation temporaire sollicitée pour 1903, soit 18,000 francs, est destiné principalement à l'achat et à l'installation d'ustensiles et appareils indispensables à la bonne marche des services astronomique et météorologique, ainsi qu'à l'ameublement des nouveaux bureaux nécessaires au personnel tel qu'il est actuellement composé.

ART. 52 (51 ancien). — *Bibliothèque royale : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	126,000 »
— alloué pour 1902		120,160 »
AUGMENTATION.	fr.	5,840 »

Il s'agit d'accorder au personnel les promotions et augmentations jugées nécessaires, de pourvoir à la nomination d'un nouvel employé, d'octroyer des indemnités aux stagiaires et enfin de faire face à toutes les dépenses qu'entraînent les séances du soir.

ART. 53 (52 ancien). — *Bibliothèque royale : matériel et acquisitions.*
(Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)

La charge temporaire de 3,000 francs est destinée à subvenir aux frais d'impression du 3^e volume de catalogue des manuscrits.

ART. 54 (53 ancien). — *Musée royal d'histoire naturelle : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	104,900 »
— alloué pour 1902		96,300 »
AUGMENTATION.	fr.	8,600 »

Cette augmentation permettra :

- 1^o D'accorder au personnel les promotions et augmentations de traitement nécessaires;
- 2^o De pourvoir à la nomination, jugée indispensable, d'un nouveau conservateur;
- 3^o De maintenir le cadre des collaborateurs étrangers.

ART. 55 (54 ancien). — *Musée royal d'histoire naturelle : matériel, etc.*
(Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)

La charge temporaire représente le quatrième acompte d'une dépense de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

60,000 francs affectée à l'exploration scientifique de nos côtes et dont le principe a été admis par la Législature en 1900. (Voir *Document parlementaire* n° 148 de la Chambre des Représentants, session 1899-1900.)

ART. 56 (55 ancien). — *Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	83,217	»
— alloué pour 1902		81,292	»
AUGMENTATION.	fr.	1,925	»

Cette augmentation permettra de pourvoir à la nomination d'un nouvel huissier-messager et d'accorder les augmentations de traitement réglementaires.

ART. 58 (57 ancien). — *Archives de l'État dans les provinces : personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	86,200	»
— alloué pour 1902		80,725	»
AUGMENTATION.	fr.	5,475	»

Cette augmentation permettra de pourvoir à la nomination d'un second employé aux archives de l'État à Liège, de nommer un concierge au dépôt des archives de l'État à Bruges, et d'accorder au personnel de divers dépôts les augmentations de traitement jugées nécessaires.

ART. 59 (58 ancien). — *Frais de publication des Inventaires des archives, etc.*
(Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1903	fr.	24,700	»
— alloué pour 1902		14,700	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

L'augmentation sollicitée en charge permanente permettra de faire face aux dépenses d'acquisition d'archives, qui prennent une extension considérable, et d'augmenter l'allocation accordée à divers dépôts provinciaux pour le matériel, les frais de bureau, les achats de livres et la restauration des documents.

L'augmentation de 6,000 francs en charge temporaire permettra de consacrer 3,000 francs à l'impression de nombreux inventaires analytiques et sommaires, et 1,000 francs à l'octroi de subsides aux administrations communales pour le classement et l'inventaire de leurs archives anciennes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 63 (62 ancien). — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'Etat, etc.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	1,631,550	»
— alloué pour 1902.		1,610,550	»
AUGMENTATION.	fr.	21,000	»

Cette augmentation est sollicitée en vue de la création d'un cours d'égyptologie, selon le vœu du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, d'un cours de langue chinoise et d'un cours des maladies des pays chauds.

Elle permettra, en outre, d'accorder à certains membres du personnel des promotions ou augmentations de traitement réglementaires.

ART. 64 (63 ancien). — *Matériel des universités de l'Etat
et de leurs dépendances, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	481,600	»
— alloué pour 1902		462,200	»
AUGMENTATION.	fr.	19,400	»

Cette augmentation est sollicitée à raison, notamment, de l'accroissement de la consommation du charbon et du gaz dans les deux universités de l'Etat, dont les locaux ont pris, au cours des deux dernières années, une nouvelle et très considérable extension.

Elle permettra également de doter certains services nouvellement créés et de relever quelque peu le subside annuel attribué à d'autres services dont les besoins sont plus spécialement en rapport avec le nombre des élèves.

ART. 70 (69 ancien). — *Commission d'entérinement des diplômes académiques. Frais de route, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	5,600	»
— alloué pour 1902		6,000	»
DIMINUTION	fr.	400	»

Voir la note relative à l'article 71.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 71 (70 ancien). — *Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	1,400	»
— alloué pour 1902		1,000	»
AUGMENTATION.	fr.	400	»

D'une part, il est possible de réduire de 400 francs le crédit affecté aux frais de la Commission d'entérinement [art. 70 (69 ancien)]; d'autre part, il convient d'augmenter de pareille somme, à raison de l'importance du travail, l'indemnité du commis attaché à ladite Commission [art. 71 (70 ancien)].

ART. 73 (ancien). — *Frais de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État.*

Le crédit de 2,500 francs prévu pour cet objet en 1902 n'a pas de raison d'être en 1903.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 85. — *Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux, etc.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	3,946,757	»
— alloué pour 1902.		3,888,170	»
AUGMENTATION.	fr.	58,587	»

proposée en vue de faire face aux augmentations de traitement prévues par les règlements organiques.

ART. 87. — *Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	28,500	»
— alloué pour 1902		26,950	»
AUGMENTATION.	fr.	1,550	»

provenant des causes suivantes :

1^o Institution d'un examen oral pour les élèves de rhétorique des deux sections d'humanités qui ont obtenu, à l'épreuve écrite, au moins 80 points sur 100;

2^o Collation de médailles aux concurrents des deux rhétoriques qui, dans l'ensemble des deux épreuves du concours, ont obtenu au moins 135 points sur 150;

3^o Dédoublément de plusieurs sections du jury en vue d'avancer la publication des résultats du concours.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 91 (nouveau). — *Frais de publication de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État.*

Crédit demandé : 1,300 francs.

La somme de 1,000 francs portée au Budget de 1898 pour la confection de l'Annuaire s'est trouvée insuffisante.

On estime à 1,300 francs la somme nécessaire pour payer en 1903 les frais de cette publication quinquennale.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 94 (93 ancien). — *Traitement des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. — Traitements de disponibilité.*

Simple modification de libellé justifiée dans la note relative à l'article 93.

ART. 93 (94 ancien). — *Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire.*

Le libellé des articles 94 et 93 a été complété de manière à permettre l'imputation du traitement et des frais de voyage de l'agent chargé, en exécution de l'arrêté royal du 29 avril 1902 (*Moniteur*, n° 123), de contrôler les projets de constructions scolaires.

ART. 104 (103 ancien). — *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire, subsides, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	10,110,000	»
— alloué pour 1902		9,975,000	»
AUGMENTATION.	fr.	135,000	»

Le crédit a dû être augmenté en moyenne de 245,493 francs par an à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

partir du vote de la loi du 15 septembre 1895. Cependant, l'an dernier, on a cru pouvoir se borner à solliciter une augmentation de 125,000 francs; on estimait que l'extension prise par le service scolaire ne continuerait pas à s'accroître dans une proportion aussi considérable.

Il résulte des renseignements partiels que l'on possède actuellement qu'une augmentation de 125,000 francs sera insuffisante pour faire face aux besoins de l'année 1903, et qu'il sera nécessaire de la porter à 135,000 francs.

Il est à remarquer que la répartition des crédits prévus aux articles 104 et 111 du Budget se fait d'après les bases fixes établies par les règlements du 20 et du 21 septembre 1898.

ART. 106 (105 ancien). — *Subsides pour l'enseignement des travaux manuels, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	15,000	»
— alloué pour 1902		20,000	»
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

justifiée par les résultats des années antérieures.

ART. 107 (106 ancien). — *Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	610,000	»
— alloué pour 1902.		590,000	»
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

nécessaire afin de mettre le Gouvernement en mesure de payer sa part dans les augmentations de traitement légalement obligatoires.

ART. 110 (109 ancien). — *Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	20,000	»
— alloué pour 1902		30,000	»
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

justifiée par le fait que, dans la plupart des communes, l'enseignement religieux est donné par les instituteurs ou par les membres du clergé paroissial, qui ne touchent de ce chef aucune rémunération.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 111 (110 ancien). — *Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes, etc.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	2,055,000	»
— alloué pour 1902.		1,925,000	»
AUGMENTATION.	fr.	130,000	»

En sollicitant pour 1902 un crédit de 1,925,000 francs, soit 25,000 francs seulement de plus que l'année précédente, on pensait que le moment était proche où l'accroissement du nombre et de l'importance des écoles gardiennes et des écoles d'adultes allait se ralentir dans une certaine mesure.

Le fait ne s'est pas réalisé.

On constate, au contraire, que l'accroissement ne fait que s'accroître. Le chiffre de 130,000 francs représente la moyenne des augmentations annuelles de crédit reconnues indispensables de 1896 à 1901.

ART. 115 (nouveau). — *Vingtième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1900, 1901 et 1902): achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure.*

Crédit demandé : 7,500 francs.

C'est le crédit qui a été voté en 1900 pour le même objet.

CHAPITRE XIV.

DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.

ART. 116 (114 ancien). — *Dépenses imprévues, etc. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'Administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

On propose d'ajouter au libellé de cet article les mots « de l'Administration centrale », afin de le mettre en concordance avec la réalité des faits.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XV.

SERVICES DIVERS.

ART. 119 (117 ancien). — *Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Luxembourg et des bureaux du Gouvernement provincial du Brabant.*

Crédit demandé : 9.443 francs.

Cette somme est destinée :

1° A l'acquisition d'objets mobiliers pour divers appartements de l'hôtel du Gouverneur du Luxembourg;

2° Au renouvellement d'une partie du mobilier des bureaux du Gouvernement provincial du Brabant.

Le budget économique de ces provinces est insuffisant pour faire face aux dépenses projetées.

ART. 120 (118 ancien). — *Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé : fr. 798,440 10.

Ce crédit est destiné à concurrence de 690,000 francs à l'Université de Gand, et à concurrence de fr. 108,440 10 à l'Université de Liège.

A. — UNIVERSITÉ DE GAND.

I. — L'outillage scientifique du laboratoire de mécanique appliquée doit être complété de manière à permettre aux élèves d'approfondir les recherches autant qu'il est possible. On estime à 10,000 francs la dépense, qui peut être répartie sur les exercices 1903 et 1904 fr. 5,000 »

II. — Il convient de terminer l'ameublement du laboratoire de pharmacie et de chimie pharmaceutique, commencé en 1902. A cet effet, un crédit de 5,000 francs est nécessaire 5,000 »

III. — Le devis dressé pour l'outillage scientifique du laboratoire d'électro-chimie, créé à la suite de l'institution du diplôme d'ingénieur-électricien, s'élève à 19,000 francs. La dépense pourrait être répartie sur deux exercices, à raison de 10,000 francs la première année et de 9,000 francs la seconde. 10,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

IV. — Les locaux affectés au service de l'électricité et l'outillage du laboratoire sont insuffisants. Il est urgent de prendre des mesures pour mettre l'enseignement à la hauteur de la science. On sollicite dans ce but un crédit de fr. 13,000 »

V. — Le laboratoire d'électrotechnique, créé en 1901, a été incomplètement outillé, les crédits nécessaires ayant fait défaut. Une somme de 28,000 francs, à répartir par moitié sur les exercices 1903 et 1904, permettrait de donner à cet outillage les compléments les plus indispensables 14,000 »

VI. — Il est également urgent de mettre à la disposition du titulaire des cours de géographie mathématique les instruments dont il a besoin pour donner à l'enseignement dont il est chargé le relief et la valeur qu'on en attend. Dans ce but, un crédit exceptionnel de 12,500 francs est sollicité 12,500 »

VII. — L'enseignement de la biogéographie réclame un outillage scientifique important. La plupart des instruments et appareils de physiologie peuvent, sans grand inconvénient, être utilisés pour les cours destinés aux aspirants candidats en géographie, mais l'acquisition d'un certain nombre d'appareils nouveaux s'impose et l'on doit prévoir de ce chef une dépense de 8,500 »

VIII. — Une somme de 2,000 francs est demandée en vue de l'achat d'une lanterne à projection et de dispositifs dont l'utilité est incontestable pour le cours d'archéologie et d'histoire de l'art 2,000 »

IX. — Enfin, il y a lieu de faire confectionner pour la bibliothèque des armoires à rayons pour une somme de 5,000 »

Indépendamment des sommes ci-dessus, le Gouvernement sollicite de la Législature un certain nombre de crédits en vue des installations universitaires dont la construction est commencée depuis quelques années, savoir :

X. — *Instituts Rommelaere et de la Biloque.* L'importance de cette entreprise ne permettait pas de prévoir, au moment où le devis a été dressé, un certain nombre de travaux dont la nécessité a été reconnue en cours d'exécution, tant au point de vue de la construction proprement dite qu'à celui des installations spéciales pour le chauffage, l'éclairage et la distribution d'eau.

D'autre part, les locaux devant être utilisés le plus tôt possible, il est indispensable que le Gouvernement dispose, dès l'exercice 1903, des crédits nécessaires pour leur ameublement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Gouvernement sollicite à ces fins un crédit de 303,000 francs.

Si les ressources provenant des legs Renier atteignent le chiffre prévu, le crédit dont il s'agit sera très probablement le dernier fr. 303,000 ,

XI. *Institut clinique.* Un premier crédit de 300,000 francs et un autre de 136,000 francs ont été alloués pour cet objet aux Budgets des exercices 1901 et 1902. Pour terminer les travaux adjugés en 1901 et pour faire face à la dépense qu'entraîneront les travaux de chauffage, de ventilation, de distribution d'eau et de construction de trottoirs, on demande pour 1903 une nouvelle allocation de. 260,000 ,

L'éclairage et le mobilier constitueront des dépenses à effectuer en 1904.

XII. — *Institut botanique et nouveau jardin botanique.* Pour faire face aux engagements pris et à ceux qu'il prévoit devoir prendre en 1903, le Gouvernement demande un nouveau crédit de 50,000 francs, qui sera vraisemblablement le dernier 50,000 ,

B. — UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

I. — La Commission des Hospices civils de Liège a été autorisée à agrandir les locaux dont dispose la clinique des maladies mentales. La dépense, qui incombe à l'État, a été fixée à 18,940 10

II. — Le nouvel Institut de mécanique appliquée et de description des machines, pour la construction duquel la Législature a mis à la disposition du Gouvernement, au Budget de l'exercice 1902, un crédit de 260,000 francs, pourra être utilisé dès l'année 1903. Il reste à le meubler. On estime à 30,000 francs la dépense qu'entraîneront la confection des gradins, chaises et tableaux noirs, l'acquisition de poêles et d'éviers, le placement d'un compteur à gaz, des appareils d'éclairage, etc. 30,000 ,

III. — Les locaux de la Maternité, à Liège, où se fait la clinique obstétricale universitaire, sont défectueux et insuffisants. Déjà en 1883, M. le Ministre Thonissen insistait pour que les Hospices fissent édifier de nouveaux locaux, leur promettant la participation de l'État dans la dépense.

L'accord a été lent à se faire entre les administrations dont l'intervention financière était réclamée. On est enfin à la veille d'une solution. Les plans et les devis, s'élevant à environ

NOTE PRÉLIMINAIRE.

400,000 francs, auront prochainement reçu l'approbation des parties intéressées et tout permet d'espérer que les travaux pourront être entrepris dès le début de l'année 1903.

Il n'est pas encore possible de déterminer exactement quelle sera la part d'intervention de l'État dans la dépense, mais elle ne sera certainement pas inférieure à 110,000 francs.

Le Gouvernement estime qu'il conviendrait de la répartir sur deux ou trois exercices. Il sollicite en conséquence, au Budget de 1903, un premier crédit de fr. 50,000 »

IV. — Les locaux que le transfert de certains services de la Faculté technique dans le nouvel Institut rendra disponibles dans les bâtiments actuels de l'Université, seront appropriés par les soins de la ville de Liège pour servir à l'enseignement du dessin.

L'État devra procéder à leur ameublement et à leur outillage scientifique; on sollicite à cet effet un crédit de 4,000 »

V. — Enfin, on demande une somme de 5,500 francs pour créer, au sein de la Faculté des sciences, un séminaire de géographie dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée, et pour permettre au titulaire de pathologie chirurgicale spéciale, dans la Faculté de médecine, de faire l'acquisition de planches murales nécessaires à son enseignement 5,500 »

TOTAL. fr. 798,440 40

ART. 121 (119 ancien). — *Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Une somme de 10,000 francs est jugée suffisante pour 1903.

ART. 122 (120 ancien). — *Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.*

Crédit demandé : 800,000 francs.

Le Gouvernement sollicite le maintien du crédit de même somme alloué les années précédentes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 123 (121 ancien). — *Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, etc.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Le maintien de ce crédit, égal à celui voté pour l'exercice 1902, s'impose au Budget de 1903.

ART. 124 (122 ancien). — *Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900.*

Crédit demandé : 23,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour couvrir les frais du bureau temporaire du recensement, qui fonctionnera encore pendant une partie de l'année 1903.

ART. 125. — *Musée royal d'histoire naturelle. — Agrandissement.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Le crédit de 554,000 francs qui figure à l'article 125 du Budget de 1902 comprend une somme de 190,000 francs pour l'ameublement de la nouvelle aile du Musée royal d'histoire naturelle. Cette somme est insuffisante, eu égard notamment au grand nombre de meubles que nécessite le placement des objets à exposer.

Le crédit sollicité permettra, avec la somme de 190,000 francs précitée, de faire face aux diverses dépenses qui résulteront de l'ameublement.

PROJET DE LOI.

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1903 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-neuf millions six cent un mille cinq cent sept francs. 29,601,507 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million huit cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-trois francs dix centimes 1,850,885 10

Soit ensemble à la somme de trente et un millions quatre cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt-dix francs dix centimes fr. 31,452,390 10 conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

WETSONTWERP.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voordracht van Onze Ministers van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs voor het dienstjaar 1903 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van negen en twintig miljoen zes honderd een duizend vijf honderd zeven frank fr. 29,601,507 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van een miljoen acht honderd vijftig duizend acht honderd drie en tachtig frank tien centiemen 1,850,885 10

Ten zamen op de som van een en dertig miljoen vier honderd twee en vijftig duizend drie honderd negentig frank tien centiemen fr. 31,452,390 10 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DE TROOZ.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Binnenlandsche Zaken
en Openbaar Onderwijs,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1903.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	690,750 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	594,050 »	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	65,000 »	
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. (<i>Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire.</i>) .	8,000 »	
5	Frais de route et de séjour; missions.	4,700 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux ou à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et prenant cours en 1903 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	94,000 »	196,000 »
7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1903.	196,000 »	
8	Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1903	150 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN
EN OPENBAAR ONDERWIJS OVER HET DIENSTJAAR 1903.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 *	
2	Jaarwedde der ambtenaren, beambten en bedienden. Kosten van het raadplegend comiteit voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer (De magistraten, welke deel uitmaken van het comiteit, zullen de zitpenningen trekken, ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.)	594,050 *	
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, licht, vuur, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i>	63,000 *	690,750 *
4	Bibliotheek van het Departement : aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; kosten van drukken, innaalen, kartonneeren en verbinden; opstel van den catalogus; materieel der bibliotheek. (<i>Inbegrepen eene som van 4,000 frank als tijdelijke last.</i>)	8,000 *	
5	Reis- en verblijfskosten; zendingen	4,700 *	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
6	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, aan gemeenteleraars en -onderwijzers of aan de leden van het onderwijzend personeel der aangenome lagere scholen en aanvang nemende in 1905 of vóór den 1 ^{en} Januari van hetzelfde jaar. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	94,000 *	
7	Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeenteleraars en -onderwijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876). Tusschenkomst van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 ^{en} Januari 1903.	190,000 *	
8	Bijkomend pensioengeld krachtens het koninklijk besluit van 21 Juni 1862 verleend aan eenen gemeenteonderwijzer en verschuldigd blijvende op 1 ^{en} Januari 1903.	150 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 °	
			443,947 °
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4°, de la loi du 30 mars 1861)	48,000 °	
11	Restitution à la Caisse des veuves et orphelins de l'Administration de l'instruction publique des parts de pension payées par elle à la décharge de l'État (loi du 15 mars 1867)	797 °	
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	85,000 °	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	4,500 °	
14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions.	400 °	
15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents, abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale.	8,600 °	20,000 °
16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire)	6,500 °	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	448,800 °	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
9	Aanmoedigingspremiën aan de pensioenkassen der vrije onderwijzers, ingericht als erkende maatschappijen tot onderlingen bijstand	20,000 "	445,947 "
10	Toelage aan de centrale voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4°, der wet van 30 Maart 1861)	48,000 "	
11	Teruggave aan de Kas voor weduwen en weezen van het Bestuur van het Openbaar onderwijs der deelen van pensioen door haar betaald ter ontlasting van den Staat (wet van 13 Maart 1867)	797 "	
12	Hulpgelden aan voormalige ambtenaars, beamtten, lagere onderwijzers en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of aan hunne familiën die geen recht op pensioen hebben of slechts een klein pensioen genieten, en wegens hun ongelukkigen toestand aanspraak kunnen maken op een hulpgeld	85,000 "	
HOOFDSTUK III.			
ALGEMEENE STATISTIEK.			
13	Middelcommissie voor statistiek: zitpenningen der leden; vergoeding aan het lid-secretaris	4,500 "	
14	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gehuchtnamen Vertalingen	400 "	
15	Middelcommissie voor statistiek: kantoorkosten. Kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de middelcommissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek.	8,600 "	20,000
16	Bibliotheek voor statistiek: aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen; materieel der bibliotheek; drukken van den catalogus (<i>Inbegrepen eene som van f,700 frank als tijdelijke last.</i>)	6,500 "	
HOOFDSTUK IV.			
PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.			
17	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën	448,800 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :		
	Province d'Anvers	126,810 »	
	— de Brabant	185,540 »	
	— de la Flandre occidentale	145,585 »	
	— de la Flandre orientale	151,220 »	
	— de Hainaut	151,500 »	
	— de Liège	150,050 »	1,210,758 »
	— de Limbourg	91,470 »	
	— de Luxembourg	94,450 »	
	— de Namur	100,908 »	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires	21,405 »	
19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers.	27,000 »	
	— de Brabant	27,000 »	2,650,328 »
	— de la Flandre occidentale	27,000 »	
	— de la Flandre orientale	27,000 »	
	— de Hainaut	51,000 »	257,900 »
	— de Liège	51,500 »	
	— de Limbourg	22,700 »	
	— de Luxembourg	20,700 »	
	— de Namur	24,000 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
18	Jaarwedden van de beambten en bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid :		
	Provincie Antwerpen. 126,810 »		
	— Brabant. 185,540 »		
	— West-Vlaanderen. 145,585 »		
	— Oost-Vlaanderen 151,220 »		
	— Henegouw 151,500 »		
	— Luik 150,050 »	1,210,758 »	
	— Limburg 91,470 »		
	— Luxemburg 94,450 »		
	— Namen 100,908 »		
	Som die, in voorkomend geval, zal besteed worden aan de reglementaire verhoogingen, met de gelden voortkomende van mutatiën. 21,405 »		
19	Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :		
	Provincie Antwerpen 27,000 »		2,050,328 »
	— Brabant. 27,000 »		
	— West-Vlaanderen 27,000 »		
	— Oost-Vlaanderen 27,000 »		
	— Henegouw 51,000 »	237,900 »	
	— Luik. 51,500 »		
	— Limburg 22,700 »		
	— Luxemburg 20,700 »		
	— Namen. 24,000 »		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :		
	Traitements des commissaires 215,500 »		
	Frais de bureau 43,800 »	492,890 »	
	Traitements des employés 235,590 »		
21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais de bureau du commissaire chargé d'administrer, avec le commissaire de S. M. l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales	60,000 »	
22	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	200,000 »	
	CHAPITRE V.		
	AFFAIRES ÉLECTORALES.		
23	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1903 — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	30,000 »	
24	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral.	18,000 »	
25	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales.	15,000 »	138,000 »
26	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (<i>Crédit non limitatif</i>).	25,000 »	
27	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (<i>Crédit non limitatif</i>).	50,000 »	

BEGROOTING VAN HET MIN VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
20	Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beambten; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpgelden:		
	Jaarwedden der commissarissen 213,500 *		
	Kantoorkosten. 45,800 *	402,800 »	
	Jaarwedden der beambten. 235,590 *		
21	Weg- en omreiskosten; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing, het onderhoud en de verbetering der grenspalen van het Rijk. Bureelkosten van den commissaris d.e. met den commissaris van Z. M. den Keizer van Duitschland, Koning van Pruisen, belast is met het bestuur van het onzijdig gedeelte op het grondgebied van Moresnet. Drukkosten; aankoop en inbinding van werken over recht en bestuur voor den bijzonderen dienst van het Beheer van provincie- en gemeentezaken . . .	60,000 *	
22	Deelneming van den Staat in de politie-uitgaven van de stad Brussel	200,000 *	
HOOFDSTUK V			
KIESZAKEN			
23	Buitengewone kosten en werken in de arrondissementscommissariaten voor de beziening der kiezerslijsten van kracht wordende den 1 ^o Mei 1905 — Herziening der kiezerslijsten; gedingkosten den Staat ten laste gelegd; indeeling der kiezers in afdelingen; maken van uittreksels van de kiezerslijsten per afdelingen	50,000 *	
24	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in strafzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek	18,000 »	
25	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der kieswetten betreffende de verkiezingen. Zenden van telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het Beheer van kiezaken	15,000 *	138,000
26	Vervaardiging en ronddeeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leiden van de bureelen der wetgevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek (Onbepaald krediet).	25,000 *	
27	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen. Posterijen en Telegrammen, voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staats-spoorwegen. (Onbepaald krediet).	50,000 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL. par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MILICE.			
28	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	125,000 .	155,000 .
29	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	50,000 .	
CHAPITRE VII.			
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.			
30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête . . .	515,000 .	681,940
31	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance	12,000 .	
32	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision. Vacations des médecins	75,000 .	
33	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	10,000 .	
34	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	50,000 .	
35	Tir national : personnel permanent, frais de route et de séjour du greffier	52,600 .	
36	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses	7,540 .	
37	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	45,000 .	
38	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	75,000 .	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MILITIE.			
28	Vergoedingen aan de burgerleden der militieraden en aan de arrondissementscommissarissen, aan de gouverneurs der provinciën en aan de leden der bestendige deputaties geroepen om deel te maken van de provinciale commissiën of van de revisieraden, aan de militiasecretarissen, alsook aan de agenten dienst doende als secretarissen bij de provinciale commissiën en bij de revisieraden. Zitpenningen der geneesheeren en heelmeeesters. Kosten van beroep in verbreking. Vertalingen.	125,000 "	155,000 "
29	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot uitvoering der wetten op de militie. Materieel benoodigd voor de verrichtingen der militie. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende de militie. Verschillende uitgaven	50,000 "	
HOOFDSTUK VII.			
BURGERWACHT EN KORPSEN SAPPEURS-POMPIERS.			
30	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staven: vergoedingen, reis- en verblijfskosten. Zitpenningen en verplaatsingsgelden aan de voorzitters, leden en secretarissen-verslaggevers der examen-commissiën en der onderzoeksraden.	513,000 "	681,940 "
31	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staven: kantoorkosten; dienstlokalen. Briefwisselingskosten	12,000 "	
32	Zitpenningen en verplaatsingsgelden aan de voorzitters, leden en secretarissen-verslaggevers der burgerlijke revisieraden. Zitpenningen der geneesheeren	75,000 "	
33	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: jaarwedden, vergoedingen, dagloonen, reis- en verblijfskosten	10,000 "	
34	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: gereedschap, mobiliair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen. Kleeding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens, uitrustingsstukken en optuiging. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht. Druk- en inbindingskosten	50,000 "	
35	Nationale schietbaan: bestendig personeel, reis- en verblijfskosten van den griffier	52,600 "	
36	Nationale schietbaan: kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven	7,340 "	
37	Groote jaarlijksche schietprijskampen: inrichtingskosten. Prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk	45,000 "	
38	Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schijfschietbanen in de provinciën	75,000 "	

9

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
39	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	20,000 "	
40	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif.)	25,000 "	
41	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 "	
42	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers	25,000 "	
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
43	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. (Est autorisée l'imputation sur l'article 44 du prix des croix et médailles civiques à fournir pendant l'année, en exécution du contrat d'adjudication du 1 ^{er} décembre 1899.)	25,000 "	28,000 "
44	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000 "	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
45	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1850 et à leurs familles	220,000 "	220,000 "
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
46	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie; rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples et au laboratoire de Léopoldville. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses	218,900 "	
47	Institut historique belge à Rome.	12,000 "	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
39	Toelagen voor schietprijskampen met krijgswapens; prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk, tropéen-schietprijzen	20,000	•
40	Kosten voor vervoer en vergadering der jonge schutters voor de oefeningstijlspelen; opoesching der schutters van den eersten ban voor oordiensten buiten de gemeente. (Onbepaald krediet.)	25,000	•
41	Jaarlijksche toelagen aan de muziekkorpsen der regimenten der burgerwacht.	10,000	•
42	Toelagen aan de buitengemeenten, tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algehele uitgave, voor het aankopen van brandweer-materieel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige saappeurs-pompieris. Toelagen tot het inrichten van bond-vergaderingen der korpsen saappeurs-pompieris	25,000	•
HOOFDSTUK VIII. BURGERLIJKE DECORATIE EN BELOONINGEN IN GELD.			
43	Burgerlijke decoratie: aankoop van eeretrekken, drukken der diploma's en kosten van uitreiking. (Wordt toegelaten de aanrekening op artikel 41 van den prijs der kruisen en medaillen, te leveren gedurende het jaar in uitvoering van het contract van aanbesteding van 1 ^o December 1899)	25,000	•
44	Belooningen in geld voor dalen van moed, zelfopoffering en menschenliefde, uitvaardiging der diploma's.	5,000	•
HOOFDSTUK IX. EERELEGIOLN EN IJZEREN KRUIS.			
45	Pensioenen van 1,200 frank ten voordeele der dragers van het IJzeren Kruis en der gekwetsten van September, wier wonden erkend zijn geworden voor den 1 ^o November 1864; toelagen van 400 frank aan hunne weduwen en wezen; toelage van 500 frank aan de weduwe van eenen legionaris die niet gepensionneerd is geweest; jaarlijksche toelagen van 900 frank aan de behoeftige dragers van het Herinneringskruis van 1850; toelagen van 500 frank aan hunne weduwen die in behoeftige omstandigheden verkeeren; buitengewone toelagen of hulp aan de strijders van 1850 en aan hunne families	220,000	•
HOOFDSTUK X. WETENSCHAPPEN EN LETTEREN.			
46	Toelagen en aanmoedigingen rakende de letterkunde en de wetenschappen; letterkundige, wetenschappelijke of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang der wetenschap en der nationale oudheidkunde. Hulpvelden aan in nood zijnde letterkundigen of geleerden of aan families van overledene letterkundigen of geleerden. Letterkundige en wetenschappelijke maatschappijen. Vijfjaarlijksche en tienjaarlijksche prijzen ingesteld door koninklijke besluiten van 1 December 1844, 6 Juli 1851, 20 December 1882 en 30 April 1895; kosten voor de pury's, inschrijvingen, aankoop van werken voor de volksbibliotheken. Kosten van het kantoor der Internationale Vereniging ter bescherming van letter- en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoedigingen aan de tooneelwettkorde en tooneelkunde (letteren en muziek). Uitgave der <i>Bibliographie de Belgique</i> . Uitgave der <i>Bibliotheca Belgica</i> . Internationale dienst van Bibliographie, opstel en beheer. Aandeel van België in de kosten tot uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> . Huurkosten van eene studietafel in het zoologisch gesticht van Napels en bij het laboratorium van Leopoldville. Aankoop en inbinding van wetenschappelijke of letterkundige werken voor den bijzonderen dienst van het Beheer van wetenschappen en letteren; verschillende uitgaven	218,900	•
47	Belgisch historisch Instituut te Rome	12,000	•

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
48	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaire du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyser. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)	118,500	•
49	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	31,900	•
50	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service.	107,400	•
51	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (Y compris une somme de 20,500 francs en charge temporaire.)	65,800	•
52	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	126,000	•
53	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)	107,150	•
54	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	104,900	•
55	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> . (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	62,250	•
56	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel	85,217	•
57	Archives générales du Royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200	•
58	Archives de l'État dans les provinces: personnel	86,200	•
59	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales. (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)	24,700	•
60	Échanges littéraires internationaux	13,700	•

1,170,617 •

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
48	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België : jaarwedden en dagloonen van het personeel; zitpenningen. Onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn. Drukkosten; prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten. Kosten der koninklijke commissie voor geschiedenis; uitgave der <i>Onuitgegeven Belgische Kronijken</i> ; opstel en uitgave der chronologische tafel der oorkonden, diploma's, opene brieven en andere gedrukte stukken rakende de geschiedenis van België. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i> . (Inbegrepen eene som van 6,000 frank als tijdelijke last.)	118,300 "	1,170,617 "
49	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde : jaarwedden en dagloonen van het personeel; zitpenningen; drukkosten; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der vlaamsche letterkunde	51,900 "	
50	Koninklijke sterrenwacht : personeel; loon der dienstlieden	107,400 "	
51	Koninklijke sterrenwacht : kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk. (Inbegrepen eene som van 20,500 frank als tijdelijke last.)	65,800 "	
52	Koninklijke bibliotheek : personeel; opstel des algemeenen catalogus	126,000 "	
53	Koninklijke bibliotheek : materieel en aankopen. (Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last.)	107,150 "	
54	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : personeel en studiekosten der verzamelingen	104,900 "	
55	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i> (Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.)	62,250 "	
56	Algemeen Rijksarchief te Brussel : personeel.	85,217 "	
57	Algemeen Rijksarchief te Brussel : materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling	10,200 "	
58	Staatsarchieven in de provinciën : personeel	86,200 "	
59	Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> ; inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van bijzonderen; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klassering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare gestichten; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Wederneming van archieven, in handen van vreemde regeringen gebleven; kosten van klassering, afschrijven en vervoer, enz.; inspectie der gemeentearchieven. (Inbegrepen eene som van 6,000 frank als tijdelijke last.)	24,700 "	
60	Internationale letterkundige uitwisselingen	13,700 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XI.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
61	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . .	1,000 »	2,342,650 »
62	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	
63	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire	1,631,530 »	
64	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	481,600 »	
65	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses.	111,000 »	
66	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 »	
67	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers	5,000 »	
68	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894	9,500 »	
69	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,000 »	
70	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	5,600 »	
71	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du commis. . . .	1,400 »	
72	Frais du concours universitaire: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	12,000 »	
73	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XI.			
HOOGER ONDERWIJS.			
61	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris	1,000 "	
62	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : reis- en verblijfskosten der leden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten . . .	2,000 "	
63	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogeschoolen; jaarwedden van beschikbaarheid; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met eenen dienst buiten de hoogeschool	1,631,550 "	
64	Materieel van 's Staatshoogeschoolen en harer aanhoorigheden, de kliniekdienst inbegrepen. Tijdelijke vergoeding voor woon, vuur en licht aan den beheerderopzichter van de hoogeschool van Luik	481,600 "	
65	Hoogeschool-beurzen; reisbeurzen; gebeurlijke toelagen ten voordeele der bekroonden, die geen dezer beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dezer beurzen	111,000 "	
66	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : reiskosten en zitpenningen aan de leden der jury's	60,000 "	
67	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : materieel; loon der deurwaarders	5,000 "	2,342,650 "
68	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 rakende de begeving der academische graden en het programma der universiteits-examens : reiskosten en zitpenningen van de leden der jury. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken, bij toepassing van artikel 17, litt. f, der wet van 12 April 1894	2,500 "	
69	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwaarder en verschillende kosten. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken	1,000 "	
70	Bekrchtigingscommissie der academische diploma's : reis- en verblijfskosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie	5,600 "	
71	Bekrchtigingscommissie der academische diploma's : vergoeding aan den commies . . .	1,400 "	
72	Kosten van den universiteitswedstrijd : druk van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de hoogeschoolen aanbelangende	12,000 "	
73	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der hoogeschoolen en om te voorzien in de kosten der zendingen die hoofdzakelijk het belang van het hooger onderwijs beoogen. Inschrijvingen	21,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
74	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire . . .	2,000 .	
75	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,020 .	
76	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique : traitements du personnel, indemnités	50,400 .	
77	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	19,500 .	
78	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	88,000 .	
79	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 .	
80	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	42,000 .	
81	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,500 .	
82	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 .	4,569,875 .

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XII.			
MIDDELBAAR ONDERWIJS.			
74	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : jaarwedde van den secretaris . . .	2,000 *	
75	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfskosten en zitpenningen der leden van den raad; druk, autographien, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten . . .	2,920 *	
76	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid, het onderricht der gymnastiek en van het muziek; jaarwedden van het personeel, vergoedingen. . .	56,400 *	
77	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid en het onderricht der gymnastiek en van het muziek (gemengde dienst met het beheer van lager onderwijs) : reis- en verblijfskosten; vergoedingen; zendingen; kantoorkosten . . .	19,500 *	
78	Jaarwedden of vergoedingen voor het personeel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik. Vergoeding voor huisvesting, vuur en licht aan den voormaligen bestuurder der opgeheven normaalschool van humaniora te Luik. Jaarwedde van een voormaligen leeraar van gymnastiek aan hetzelfde gesticht . . .	88,000 *	
79	Materieel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik . . .	11,000 *	
8	Examenjury's van het middelbaar onderwijs : reis- en vacatiekosten, zitpenningen; allerlei vergoedingen en vergeldingen . . .	42,000 *	
81	Examenjury van het middelbaar onderwijs : materieel . . .	2,500 *	
82	Tijdelijke leergangen van handenarbeid en huishoudkunde ten dienste der regentessen van middelbare scholen. Jury's voor het afleveren van bekwaamheidsgetuigschriften; reis- en vacatiekosten, zitpenningen. Materieel en allerlei vergoedingen en vergeldingen, enz. . .	4,000 *	
			4,569,876 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
83	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,946,757	•
84	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées . .	34,500	•
85	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	178,398	•
86	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	45,000	•
87	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers	28,500	•
88	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi . .	2,000	•
89	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	95,000	•
90	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen	11,200	•
91	Frais de publication de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i> . . .	1,500	•
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
92	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000	•

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
83	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, bijschoolgeld, enz.) aan de koninklijke atheneums (wet van 1 Juni 1850); aan de koninklijke atheneums of colleges (wet van 15 Juni 1881); aan de middelbare scholen (wet van 1 Juni 1850); aan de middelbare scholen (wet van 15 Juni 1881). Aanvulling van jaarwedde aan professoren van atheneums, voorloopig aan zekere gemeentecolleges gehecht. Vergoedingen aan leden van het personeel der atheneums en der middelbare scholen van den Staat bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten)	3,946,757	»
84	Beurzen voor de leerlingen der middelbare scholen van den Staat en der aangenomen middelbare scholen	34,300	»
85	Gemeente- of provinciegestichten van middelbaar onderwijs van 1 ^o en van 2 ^o graad, voor jongens: toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid der professoren van het voormalig gemeentecollege van IJperen, afgeschaft	178,398	»
86	Gemeentelijke middelbare onderwijsgestichten voor meisjes: toelagen	43,900	»
87	Algemeene wedstrijd onder de gestichten van middelbaar onderwijs: reis- en verblijfkosten der afgevaardigden; vergoedingen aan de leden der jury's; aan de personen aan die jury's toegevoegd. Drukwerk; leveringen en onderscheidene kosten	28,500	»
88	Vergoeding aan eenen leeraar van het middelbaar onderwijs van den 1 ^o graad, die buiten bediening is	2,000	»
89	Jaarwedden van beschikbaarheid van leden van het beheerend en onderwijzend personeel der normaalgestichten voor middelbaar onderwijs, der gestichten voor middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat en der opzichters van die gestichten	95,000	»
90	Uitgave van schoolboeken of van werken het middelbaar onderwijs aanbelangende. Aanmoedigingen; toelagen; inschrijvingen; aankopen; zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs; reiskosten; vergoedingen; drukkosten voor den bijzonderen dienst van het Beheer van middelbaar onderwijs	11,200	»
91	Kosten voor het uitgaven van het <i>Jaarboek van 't personeel van het Staatsonderwijs</i>	1,300	»
HOOFDSTUK XIII. LAGER ONDERWIJS.			
92	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: jaarwedde van de secretarissen en van den boekbewaarder	2,000	»

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
93	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres : jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	4,500 "	
94	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements de disponibilité.	436,500 "	
95	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire	202,300 "	
96	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	111,200 "	
97	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	836,650 "	
98	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1893. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frœbeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000 "	
99	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement primaire	6,000 "	
100	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.	78,000 "	
101	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées	300,000 "	
102	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	154,800 "	16,407,200 .

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
93	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: reiskosten der leden; aanwezigheidspenningen aan de leden en aan de ambtenaars, geroepen om deel te nemen aan de werkzaamheden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere door hooger genoemden raad bevolen werken; aankoop van boekwerken, inbinding, onderscheidene kosten en uitgaven	4,500 "	
94	Jaarwedden van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen; jaarwedden der hoofdopzieners; jaarwedden der kantonnale opzieners. Jaarwedde van den agent-controleur der ontwerpen voor schoolgebouwen. Jaarwedden van beschikbaarheid.	456,500 "	
95	Reiskosten van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen. Gevallijke vergoedingen voor het bezoek der scholen en andere diensten: 1 ^o aan de hoofdopzieners; 2 ^o aan de kantonnale opzieners; 3 ^o aan de afgevaardigde opzieners. Vergoedingen voor verblijf aan kantonnale opzieners; reiskosten van den agent controleur der ontwerpen voor schoolgebouwen; levering van drukwerk en autographiën voor den dienst van het schooltoezicht	202,500 "	
96	Jaarwedden van de diocesane hoofdopzieners en diocesane opzieners der lagere scholen. Reis- en verblijfskosten van de afgevaardigden der hoofden van de protestantsche en israëlitische eerediensten	111,200 "	
97	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van 's Staatsnormaalgestichten. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalgestichten van den Staat. Tijdelijke normaalleergangen voor de onderwijzers en onderwijzeressen der gemeentescholen en der aangenomen scholen. Vergoedingen aan de met deze leergangen belaste personen. Vergoedingen aan de leden der jury's belast met het afnemen der bekwaamheidsexamens voor het onderwijs van verschillende vakken die het voorwerp van tijdelijke normaalleergangen hebben uitgemaakt. Verschillende kosten. Toelagen aan de hoofden der normaalgestichten om gedeeltelijk de kosten der oefenscholen te dekken.	854,650 "	
98	Kosten der aannemingsjury's in de lagere normaalscholen van den Staat; kosten der uittredingsjury's in de normaalscholen van den Staat, alsmede in de aangenomen normaalscholen; kosten der examenjury's voor onderwijzers, ingericht krachtens artikel 9 der organieke wet op het lager onderwijs, 1884-1895. Kosten der examenjury voor het getuigschrift van geschiktheid tot het ambt van kantonnale opziener van het lager onderwijs; kosten der Prijsbel-leergangen en der jury's belast met het bekrachtigen of het afleveren van het diploma van bewaarschool-onderwijzeres.	20,000 "	
99	Drukwerk, aankoop van registers en onderscheidene behoeften voor den bijzonderen dienst des Beheers van lager onderwijs.	6,000 "	
100	Verbetering en huur der lokalen en materieel van 's Staats lagere normaalscholen.	78,000 "	
101	Beurzen voor de leerlingen van 's Staatsnormaalscholen en van de aangenomen normaalscholen. Toelagen aan de aangenomen normaalscholen.	500,000 "	
102	Kosten der onderwijzers-vergaderingen. Belooningen aan de lagere onderwijzers van de gemeente-, aangenomen of ondersteunde scholen, die met het beste gevolg het theoretisch en practisch onderwijs van de beginselen van landbouw geven; kosten van bezoek der scholen door de mededeelende onderwijzers gehouden; kosten der jury; verschillende kosten	154,800 "	16,407 20"

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
103	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	•
104	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	10,110,000	•
105	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	950,000	•
106	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons.	15,000	•
107	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1905 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	610,000	•
108	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1905 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	115,000	•
109	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1905 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité.	220,000	•
110	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	20,000	•
111	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 111 à l'article 104 et vice versa).	2,055,000	•
112	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	9,200	•
113	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	4,300	•
114	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	30,250	•
115	Vingtième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1900, 1901 et 1902). Achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure.	7,500	•

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
103	Bouw, aankoop, verbetering en meubileering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en model-ontwerpen.	100,000 "	
104	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs: toelagen te verdeelen, overeenkomstig alinea's 1, 2 en 3 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895, onder de gemeentescholen, de aangenomen scholen, en de niet aangenomen bijzondere scholen, welke de wettelijke voorwaarden tot aanneming vereenigen	10,110,000 "	
105	Aanvullende toelagen, te verleen in uitvoering van alinea's 4, 5, 6 en 7 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895: 1 ^o aan de gemeenten; 2 ^o aan de scholen ambtshalve aangenomen, waarvan de aanneming ten einde liep krachtens gezegde wet — Buitengewone toelagen te verleen in geheel bijzondere gevallen, bij toepassing van alinea 8 van voormeld artikel.	950,000 "	
106	Toelagen voor het onderwijs van den handenarbeid in de lagere gemeente-, aangenomen of bijzondere ondersteunde scholen voor jongens	15,000 "	
107	Aandeel van den Staat in de regelmatige wettelijk verplichte verhoogingen van jaarwedge, verleend aan gemeente- of aangenomen onderwijzers, voor het dienstjaar 1905 en uitzonderlijk voor vroegere dienstjaren	610,000 "	
108	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de tusschentijdige onderwijzers, die zieke gemeente- of aangenomen onderwijzers vervangen, voor het dienstjaar 1905 en uitzonderlijk voor vroegere dienstjaren	115,000 "	
109	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid van lagere gemeente-onderwijzers voor 1905 en uitzonderlijk voor vorige dienstjaren. — Bijzondere toelagen aan de gemeenten die, tot het vervullen van ambten in hare lagere scholen, onderwijzers nemen, die jaarwedden van beschikbaarheid genieten	220,000 "	
110	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs te geven door de afgevaardigden van de bedienaars der erediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, in geval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	20,000 "	
111	Gewone jaarlijksche dienst der bewaarscholen. — Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen. (<i>Orden. desgevallende, toegelaten de overdrachten van artikel 111 op artikel 104, en omgekeerd.</i>)	2,055,000 "	
112	Nationaal Schoolmuseum: personeel; jaarwedden en vergoedingen	9,200 "	
113	Nationaal Schoolmuseum: materieel; bestuurskosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders	4,500 "	
114	Schriften het lager onderwijs aanbelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de boekerijen der normaalscholen en voor de kantonale boekerijen. Kosten van de bibliotheken der kantonale vergaderingen en der kantonale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; kosten voor het drukken van catalogi; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met de bewaring der boekerijen en der wetenschappelijke verzamelingen. Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het lager onderwijs	50,250 "	
115	Twintigste driejaarlijksch verslag over den toestand van het lager onderwijs (jaren 1900, 1901 en 1902). Aankoop en verzending van exemplaren; kosten voor inbinding . . .	7,500 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET LE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	MONTANT DES CRÉDITS par chapitre.
CHAPITRE XIV.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
116	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'Administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse	11,000 »	83,200 »
117	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	56,200 »	
118	Frais de célébration des fêtes nationales : frais d'illumination. Subside à l'Administration communale de Bruxelles	36,000 »	
TOTAL fr.			29,601,507 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XV.			
SERVICES DIVERS.			
119	Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Luxembourg et des bureaux du gouvernement provincial du Brabant	9,443 »	1,850,885 10
120	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	798,440 10	
121	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	10,000 »	
122	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires	800,000 »	
123	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'Etat, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Achat de harnachements; transformation des d'objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc	110,000 »	
124	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900	25,000 »	
125	Musée royal d'histoire naturelle. — Ameublement et dépenses diverses	100,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr			31,452,390 10

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

J. DE TROOZ.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XIV.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
116	Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de Begrooting (erinbegrepen de toelagen te verleenen aan maatschappijen om hun het aankopen van een vaandel te vergemakkelijken). — Hulpverlening aan de families voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten, van het Hoofdbestuur die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	11,000 "	83,200 "
117	Jaarwerken van beschikbaarheid der ambtenaren en beambten der verschillende diensten van het Departement.	50,200 "	
118	Kosten tot viering der Nationale feesten, verlichtingskosten. Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel	50,000 "	
TOTAAL. fr.			29,601,507 "
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XV.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
119	Meubilerings van het hotel van het provinciaal gouvernement van Luxemburg en van de bureelen van het provinciaal gouvernement van Brabant	9,445 "	1,850,883 10
120	Hooger onderwijs. — Opbouw, verbetering, meubilerings en wetenschappelijke uitrusting van de nieuwe hogeschoollokalen.	798,440 10	
121	Middelbaar onderwijs. — Opbouwen en meubilerings van lokalen.	10,000 "	
122	Lager onderwijs. — Opbouw, meubilerings, enz., van lokalen voor lagere scholen	800,000 "	
123	Bewapening en uitrusting der burgerwacht: aankoop van wapens, trommels, horens en uitrustingstukken, die door den Staat te leveren zijn, krachtens de koninklijke besluiten van 31 ^o October 1898 en 27 ^o Januari 1899. Aankoop van optuigingen; vervorming van uitrustingstukken, loon der toegevoegde werklieden van het centraal magazijn. Verschillende kosten, toezicht, aanvaarding, enz.	110,000 "	
124	Tienjaarijksche algemeene volkstelling op 31 ^o December 1900	23,000 "	
125	Koninklijk Museum van natuurlijke geschiedenis. — Meubilerings en verschillende uitgaven.	100,000 "	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN OPENBAAR ONDERWIJS fr.			31,452,300 10

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 13^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Binnenlandsche Zaken
en Openbaar Onderwijs,*
J. DE TROOZ.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P. DE SMET DE NAEYER.

(50)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																							
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																									
CHAPITRE I^{er}.																																																																																									
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																									
1		Traitement du Ministre																																																																																							
a.		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service 384,050																																																																																							
		<table> <tr> <th>NOMBRE actuel d'agents. (Juillet 1902)</th><th>TRAITEMENTS annuels. (Juillet 1902.)</th><th>DÉPENSES.</th></tr> <tr> <td>1</td><td>11,000</td><td>11,000 "</td></tr> <tr> <td>5</td><td>9,000 et 10,000</td><td>49,000 "</td></tr> <tr> <td>12</td><td>7,000 et 8,000</td><td>89,000 "</td></tr> <tr> <td>5</td><td>5,500 à 6,500</td><td>28,500 "</td></tr> <tr> <td>18</td><td>4,200 à 5,500</td><td>84,100 "</td></tr> <tr> <td>1</td><td>5,000</td><td>5,000 "</td></tr> <tr> <td>1</td><td>4,600</td><td>4,600 "</td></tr> <tr> <td>1</td><td>4,600</td><td>4,600 "</td></tr> <tr> <td>18</td><td>3,200 à 4,800</td><td>68,650 "</td></tr> <tr> <td>25</td><td>2,200 à 3,400</td><td>64,200 "</td></tr> <tr> <td>12</td><td>2,600 à 2,800</td><td>32,800 "</td></tr> <tr> <td>8</td><td>1,800 et 1,900</td><td>14,600 "</td></tr> <tr> <td>5</td><td>1,400 à 1,600</td><td>4,500 "</td></tr> <tr> <td>4</td><td>1,400 à 1,800</td><td>6,400 "</td></tr> <tr> <td>6</td><td>1,200 à 1,500</td><td>8,000 "</td></tr> <tr> <td>5</td><td>2,400 et 2,700</td><td>12,750 "</td></tr> <tr> <td>9</td><td>1,900 à 2,300</td><td>19,300 "</td></tr> <tr> <td>7</td><td>1,200 à 1,700</td><td>10,300 "</td></tr> <tr> <td>2</td><td>1,500 et 1,700</td><td>3,200 "</td></tr> <tr> <td>5</td><td>1,300 et 1,400</td><td>4,000 "</td></tr> <tr> <td>8</td><td>1,200 à 1,500</td><td>11,200 "</td></tr> <tr> <td>1</td><td>900</td><td>900 "</td></tr> <tr> <td>9</td><td>800</td><td>7,200 "</td></tr> <tr> <td>13</td><td>1,200 à 2,600</td><td>18,600 "</td></tr> <tr> <td>"</td><td>"</td><td>6,700 "</td></tr> <tr> <td>"</td><td>"</td><td>13,150 "</td></tr> <tr> <td>"</td><td>"</td><td>1,800 "</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>584,050</td></tr> </table>	NOMBRE actuel d'agents. (Juillet 1902)	TRAITEMENTS annuels. (Juillet 1902.)	DÉPENSES.	1	11,000	11,000 "	5	9,000 et 10,000	49,000 "	12	7,000 et 8,000	89,000 "	5	5,500 à 6,500	28,500 "	18	4,200 à 5,500	84,100 "	1	5,000	5,000 "	1	4,600	4,600 "	1	4,600	4,600 "	18	3,200 à 4,800	68,650 "	25	2,200 à 3,400	64,200 "	12	2,600 à 2,800	32,800 "	8	1,800 et 1,900	14,600 "	5	1,400 à 1,600	4,500 "	4	1,400 à 1,800	6,400 "	6	1,200 à 1,500	8,000 "	5	2,400 et 2,700	12,750 "	9	1,900 à 2,300	19,300 "	7	1,200 à 1,700	10,300 "	2	1,500 et 1,700	3,200 "	5	1,300 et 1,400	4,000 "	8	1,200 à 1,500	11,200 "	1	900	900 "	9	800	7,200 "	13	1,200 à 2,600	18,600 "	"	"	6,700 "	"	"	13,150 "	"	"	1,800 "			584,050
NOMBRE actuel d'agents. (Juillet 1902)	TRAITEMENTS annuels. (Juillet 1902.)	DÉPENSES.																																																																																							
1	11,000	11,000 "																																																																																							
5	9,000 et 10,000	49,000 "																																																																																							
12	7,000 et 8,000	89,000 "																																																																																							
5	5,500 à 6,500	28,500 "																																																																																							
18	4,200 à 5,500	84,100 "																																																																																							
1	5,000	5,000 "																																																																																							
1	4,600	4,600 "																																																																																							
1	4,600	4,600 "																																																																																							
18	3,200 à 4,800	68,650 "																																																																																							
25	2,200 à 3,400	64,200 "																																																																																							
12	2,600 à 2,800	32,800 "																																																																																							
8	1,800 et 1,900	14,600 "																																																																																							
5	1,400 à 1,600	4,500 "																																																																																							
4	1,400 à 1,800	6,400 "																																																																																							
6	1,200 à 1,500	8,000 "																																																																																							
5	2,400 et 2,700	12,750 "																																																																																							
9	1,900 à 2,300	19,300 "																																																																																							
7	1,200 à 1,700	10,300 "																																																																																							
2	1,500 et 1,700	3,200 "																																																																																							
5	1,300 et 1,400	4,000 "																																																																																							
8	1,200 à 1,500	11,200 "																																																																																							
1	900	900 "																																																																																							
9	800	7,200 "																																																																																							
13	1,200 à 2,600	18,600 "																																																																																							
"	"	6,700 "																																																																																							
"	"	13,150 "																																																																																							
"	"	1,800 "																																																																																							
		584,050																																																																																							
b.		Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 10,000 "																																																																																							
(Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																																									
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 60,000 "																																																																																							
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 5,000 "																																																																																							
4		Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. (<i>Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire.</i>)																																																																																							
5		Frais de route et de séjour; missions																																																																																							
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.																																																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS alloués pour l'exercice 1905.	CREDITS alloués pour l'exercice 1902.	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
594,050	589,050	5,000	»	574,450	555,788 27	
63,000	73,000	»	10,000	65,000	60,997 60	»
8,000	5,500	2,500	»	4,000	3,999 97	»
4,700	4,700	»	»	4,535 90	4,068 80	
690,750	693,250	7,500	10,000	666,985 90	645,854 64	
DIMINUTION. . fr.		2,500				»

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	•	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux ou à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et prenant cours en 1903 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Crédit non limitatif.</i>)
7	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 3 de la loi du 16 mai 1876) 28,500 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 4 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1903 167,500 »
8	•	Supplément de pension accordé en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1903
9	•	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues
10	•	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861)
11	•	Restitution d'avances à la Caisse des veuves et orphelins de l'Administration de l'Instruction publique des parts de pensions payées par elle à la décharge de l'État (loi du 13 mars 1867).
12	•	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres 3,000 »
	b.	Indemnité du membre-secrétaire. 1,800 »
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
94,000	80,000	14,000	»	80,000	86,417 16	
196,000	196,000	»	»	203,000	192,080 51	
150	150	»	»	150	150	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,556	
48,000	47,000	1,000	»	46,516 40	46,522 34	
797	1,796	»	999	1,796	1,796	
85,000	85,000	»	»	85,000	84,996 66	
443,947	429,946	15,000	999	456,462 40	451,098 87	
AUGMENTATION. . fr.		14,001				
4,500	4,500	»	»	4,500	4,496	
4,500	4,500	»	»	4,500	4,496	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
14	•	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions .
15	•	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale
16	•	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire.) (3 ^e annuité)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.		
17	•	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
		Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :
	a.	Province d'Anvers. 126,810
	b.	— de Brabant. 185,540
	c.	— de la Flandre occidentale 143,383
	d.	— de la Flandre orientale. 151,220
	e.	— de Hainaut 151,300
18	f.	— de Liège 136,030
	g.	— de Limbourg 91,470
	h.	— de Luxembourg 94,450
	i.	— de Namur. 106,908
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 21,405

GRADES.	TRAITEMENTS.
Directeurs	6,000
Chefs de division	4,500 à 5,500
Chefs de bureau	3,200 à 4,000
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200
Id. de 3 ^e classe	1,400 à 1,800
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200

A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,500	4,500	"	"	4,500	4,496 "	
400	400	"	"	400	"	
8,600	8,600	"	"	8,600	8,565 56	
6,500	6,500	"	"	6,500	4,794 46	
20,000	20,000	"	"	20,000	17,856 02	
448,800	446,800	2,000	"	449,800	444,725 17	
1,210,738	1,185,700	25,038	"	1,175,700	1,145,484 29	
1,659,538	1,652,500	27,038	"	1,625,500	1,588,207 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
19	e.	— de Hainaut	34,000 »
	f.	— de Liège	34,500 »
	g.	— de Limbourg	22,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :	
20	a.	Traitements des commissaires	243,800 »
	b.	Frais de bureau	45,800 »
	c.	Traitements des employés	253,500 »
21		Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais de bureau du Commissaire chargé d'administrer avec le Commissaire de S. M. l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales.	
22		Participation de l'État dans les dépenses de police de la Ville de Bruxelles	
		TOTAL DU CHAPITRE IV	fr.
		CHAPITRE V.	
		AFFAIRES ÉLECTORALES.	
23		Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1903. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections	
24		Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 73 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	
25		Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des affaires électorales	
26	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. (Crédit non limitatif.)	20,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (Crédit non limitatif.)	5,000 »
27		Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif.)	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,639,358	1,652,300	27,038	•	1,623,500 •	1,588,207 46	
257,900	237,900	•	•	237,936 20	243,794 56	
492,890	488,120	4,770	•	488,120 •	481,447 76	
60,000	60,000	•	•	70,000 •	66,123 54	
200,000	10,000	100,000	•	•	•	
2,650,528	2,318,320	131,808	•	2,419,536 20	2,379,575 12	
AUGMENTATION . fr.		131,808	•			
30,000	33,000	•	3,000	50,000	29,548 •	
18,000	18,000	•	•	18,000	13,876 •	
15,000	15,000	•	•	15,000	11,910 52	
23,000	170,000	•	145,000	10,000	207,961 •	
50,000	83,000	•	33,000	3,000	96,623 08	
158,000	323,000	•	163,000	78,000	361,918 60	
DIMINUTION . fr.		163,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																														
CHAPITRE VI.																																
MILICE.																																
28	•	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions																														
29	•	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses																														
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																																
CHAPITRE VII.																																
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.																																
50	•	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête																														
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>10,000 "</td></tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td><td>4</td><td>16,000 "</td></tr> <tr> <td>Chefs d'états-majors</td><td>4</td><td>6,000 "</td></tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale</td><td>1</td><td>1,200 "</td></tr> <tr> <td>Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.</td><td>4</td><td>5,600 "</td></tr> <tr> <td>Chefs de garde et officiers d'état-major</td><td>"</td><td>268,000 "</td></tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td><td>"</td><td>5,000 "</td></tr> <tr> <td>Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête.</td><td>"</td><td>5,200 "</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>315,000 "</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1	10,000 "	Commandants supérieurs	4	16,000 "	Chefs d'états-majors	4	6,000 "	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	1,200 "	Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.	4	5,600 "	Chefs de garde et officiers d'état-major	"	268,000 "	Frais de route et de séjour	"	5,000 "	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête.	"	5,200 "			315,000 "
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																														
Inspecteur général	1	10,000 "																														
Commandants supérieurs	4	16,000 "																														
Chefs d'états-majors	4	6,000 "																														
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	1,200 "																														
Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.	4	5,600 "																														
Chefs de garde et officiers d'état-major	"	268,000 "																														
Frais de route et de séjour	"	5,000 "																														
Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête.	"	5,200 "																														
		315,000 "																														
31	•	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance																														
32	•	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision. Vacations des médecins																														
33	•	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.																														
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités.</th></tr> <tr> <td>Contrôleur</td><td>1</td><td>1,200 "</td></tr> <tr> <td>Garde armurier</td><td>1</td><td>1,800 "</td></tr> <tr> <td>Salaires des ouvriers</td><td>"</td><td>4,900 "</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)</td><td>"</td><td>2,100 "</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>10,000 "</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.	Contrôleur	1	1,200 "	Garde armurier	1	1,800 "	Salaires des ouvriers	"	4,900 "	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)	"	2,100 "			10,000 "												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.																														
Contrôleur	1	1,200 "																														
Garde armurier	1	1,800 "																														
Salaires des ouvriers	"	4,900 "																														
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)	"	2,100 "																														
		10,000 "																														
34	•	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures																														
A REPORTER. fr.																																

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
123,000	123,000	2,000	»	123,000	123,093 18	
30,000	20,000	10,000	»	20,000	19,998 30	
153,000	143,000	12,000	»	143,000	143,091 48	
AUGMENTATION . fr.		12,000				
315,000	260,000	53,000	»	260,000	244,467 03	
12,000	12,000	»	»	12,000	10,990 80	
75,000	60,000	13,000	»	69,970	66,747 22	
10,000	10,000	»	»	9,321 60	8,986 31	
30,000	30,000	»	»	31,000	15,154 64	
442,000	372,000	70,000	»	382,291 60	316,346 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																														
		REPORT. fr.																														
35		Tir national : personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier																														
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS,</th></tr> <tr> <td>Conservateur</td><td>1</td><td>3,500 "</td></tr> <tr> <td>Greffier</td><td>1</td><td>1,500 "</td></tr> <tr> <td>Gardien en chef</td><td>1</td><td>2,200 "</td></tr> <tr> <td>Gardiens adjoints</td><td>2</td><td>5,000 "</td></tr> <tr> <td>Chef-Marqueur</td><td>1</td><td>1,600 "</td></tr> <tr> <td>Marqueurs de 1^{re} classe</td><td>8</td><td>10,800 "</td></tr> <tr> <td>— 2^e —</td><td>8</td><td>9,400 "</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour du greffier (prévisions).</td><td></td><td>600 "</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>32,600 "</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS,	Conservateur	1	3,500 "	Greffier	1	1,500 "	Gardien en chef	1	2,200 "	Gardiens adjoints	2	5,000 "	Chef-Marqueur	1	1,600 "	Marqueurs de 1 ^{re} classe	8	10,800 "	— 2 ^e —	8	9,400 "	Indemnités pour frais de route et de séjour du greffier (prévisions).		600 "			32,600 "
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS,																														
Conservateur	1	3,500 "																														
Greffier	1	1,500 "																														
Gardien en chef	1	2,200 "																														
Gardiens adjoints	2	5,000 "																														
Chef-Marqueur	1	1,600 "																														
Marqueurs de 1 ^{re} classe	8	10,800 "																														
— 2 ^e —	8	9,400 "																														
Indemnités pour frais de route et de séjour du greffier (prévisions).		600 "																														
		32,600 "																														
36		Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses																														
37	a.	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation 7,000 "																														
37	b.	Grands concours annuels de tir : prix en argent, en armes, en objets d'or- fèvrerie 38,000 "																														
38		Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province.																														
39		Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfé- vrerie, trophées-prix de tir																														
40		Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (<i>Crédit non limitatif</i>)																														
41		Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique																														
42		Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.																														
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.																														
		CHAPITRE VIII.																														
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.																														
43		Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution (1) . . .																														
		(1) Est autorisée l'imputation sur l'article 44 du prix des croix et médailles civiques, à fournir pendant l'année, en exécution du contrat d'adjudication du 1 ^{er} décembre 1899.																														
44		Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes																														
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																														
		CHAPITRE IX.																														
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.																														
	a.	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864 . . . 3,600																														
		Subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins 58,000																														
		61,600																														
45	b.	Subside à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné 300																														
	c.	Subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux 74,700																														
		Subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin. 48,600																														
		123,300																														
	d.	Subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1830 et à leurs familles . . . 34,800																														
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.																														

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
442,000	572,000	70,000	»	582,291 60	346,546 »	
52,600	25,650	8,950	»	23,650 »	21,760 »	
7,540	7,340	»	»	7,540 »	7,530 »	
45,000	40,000	5,000	»	40,000 »	30,000 »	
75,000	75,000	»	»	54,708 40	45,138 70	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	9,670 »	
25,000	25,000	»	»	25,000 »	7,110 48	
10,000	10,000	»	»	10,000 »	9,200 »	
25,000	20,000	5,000	»	20,000 »	19,980 »	
681,940	592,990	88,950	»	582,990 »	494,535 18	
AUGMENTATION. . fr.		88,950				
23,000	23,000	»	»	23,000	21,647 69	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,440 »	
28,000	28,000	»	»	28,000	24,087 69	
220,000	220,000	»	»	220,000	222,116 60	
220,000	220,000	»	»	220,000	222,116 60	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
CHAPITRE X.																													
SCIENCES ET LETTRES.																													
46	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale 23,425 »																											
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 »																											
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 52,000 »																											
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1893; frais des jurys 15,000 »																											
	e.	Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires 24,000 »																											
	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887 2,400 »																											
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 44,000 »																											
	h.	Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> 18,000 »																											
	i.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> 12,200 »																											
	j.	Office international de bibliographie: rédaction et administration 25,000 »																											
	k.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandse taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). 7,000 »																											
	l.	Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; et au laboratoire de Léopoldville 9,375 »																											
	m.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses 2,000 »																											
47		Institut historique belge à Rome																											
48	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel 27,030 »																											
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Secrétaire perpétuel</td><td>1</td><td>8,800</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>4,400</td></tr><tr><td>Attaché au secrétariat</td><td>1</td><td>4,000</td></tr><tr><td>Huissiers</td><td>2</td><td>2,200</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>1</td><td>1,400</td></tr><tr><td>Indemnités pour travaux extraordinaires</td><td></td><td>950</td></tr><tr><td>Augmentations de traitements, etc.</td><td></td><td>5,900</td></tr><tr><td></td><td></td><td>27,030</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Secrétaire perpétuel	1	8,800	Chef de bureau	1	4,400	Attaché au secrétariat	1	4,000	Huissiers	2	2,200	Concierges	1	1,400	Indemnités pour travaux extraordinaires		950	Augmentations de traitements, etc.		5,900			27,030
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																										
	Secrétaire perpétuel	1	8,800																										
	Chef de bureau	1	4,400																										
	Attaché au secrétariat	1	4,000																										
	Huissiers	2	2,200																										
	Concierges	1	1,400																										
	Indemnités pour travaux extraordinaires		950																										
	Augmentations de traitements, etc.		5,900																										
			27,030																										
	b.	Jetons de présence; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn 21,000 »																											
	c.	Frais d'impression; prix des concours 50,275 »																											
d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers 5,997 »																												
e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire). 26,000 »																												
f.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i> 8,000 »																												
		A REPORTER. . . . fr.																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
218,900	215,900	3,000	»	212,100	206,099 83	a) Concours quinquennal de littérature française et concours decennal de mathématiques appliquées
12,000	»	12,000	»	»	»	
118,300	110,300	8,000	»	123,500	123,299 65	
349,200	324,200	25,000	»	337,400	331,399 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																																						
		REPORT. fr.																																																																						
49	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel		7,500 »																																																																				
			<table><thead><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>5,000</td></tr><tr><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>1</td><td>800</td></tr><tr><td>-</td><td>200</td></tr><tr><td colspan="2">7,500</td></tr></tbody></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	5,000	1	1,500	1	800	-	200	7,500																																																										
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																																																																						
	1	5,000																																																																						
	1	1,500																																																																						
1	800																																																																							
-	200																																																																							
7,500																																																																								
b.	Jetons de présence		7,000 »																																																																					
c.	Frais d'impression; prix des concours		11,670 »																																																																					
d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers		730 »																																																																					
e.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande		5,000 »																																																																					
50	»	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service																																																																						
		<table><thead><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>7,000</td><td>7,000</td></tr><tr><td>1</td><td>7,000</td><td>7,000</td></tr><tr><td>1</td><td>6,500</td><td>6,500</td></tr><tr><td>1</td><td>7,200</td><td>7,200</td></tr><tr><td>1</td><td>6,600</td><td>6,600</td></tr><tr><td>1</td><td>6,000</td><td>6,000</td></tr><tr><td>2</td><td>4,000</td><td>8,000</td></tr><tr><td>1</td><td>3,600</td><td>3,600</td></tr><tr><td>1</td><td>3,200</td><td>3,200</td></tr><tr><td>1</td><td>2,700</td><td>2,700</td></tr><tr><td>5</td><td>3,000</td><td>15,000</td></tr><tr><td>1</td><td>2,200</td><td>2,200</td></tr><tr><td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr><tr><td>1</td><td>800</td><td>800</td></tr><tr><td>1</td><td>1,500</td><td>1,500</td></tr><tr><td>1</td><td>1,600</td><td>1,600</td></tr><tr><td>1</td><td>1,400</td><td>1,400</td></tr><tr><td>1</td><td>800</td><td>800</td></tr><tr><td>2</td><td>1,200</td><td>2,400</td></tr><tr><td>1</td><td>800</td><td>800</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>21,900</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>107,400</td></tr></tbody></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	7,000	7,000	1	7,000	7,000	1	6,500	6,500	1	7,200	7,200	1	6,600	6,600	1	6,000	6,000	2	4,000	8,000	1	3,600	3,600	1	3,200	3,200	1	2,700	2,700	5	3,000	15,000	1	2,200	2,200	1	1,200	1,200	1	800	800	1	1,500	1,500	1	1,600	1,600	1	1,400	1,400	1	800	800	2	1,200	2,400	1	800	800			21,900			107,400	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																																						
1	7,000	7,000																																																																						
1	7,000	7,000																																																																						
1	6,500	6,500																																																																						
1	7,200	7,200																																																																						
1	6,600	6,600																																																																						
1	6,000	6,000																																																																						
2	4,000	8,000																																																																						
1	3,600	3,600																																																																						
1	3,200	3,200																																																																						
1	2,700	2,700																																																																						
5	3,000	15,000																																																																						
1	2,200	2,200																																																																						
1	1,200	1,200																																																																						
1	800	800																																																																						
1	1,500	1,500																																																																						
1	1,600	1,600																																																																						
1	1,400	1,400																																																																						
1	800	800																																																																						
2	1,200	2,400																																																																						
1	800	800																																																																						
		21,900																																																																						
		107,400																																																																						
51	»	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions (Y compris une somme de 20,500 francs en charge temporaire.)																																																																						
		A REPORTER. fr.																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
349,200	324,200	25,000	"	337,400	331,399 46	
31,900	31,900	"	"	31,900	31,494 87	
107,400	97,400	10,000	"	85,000	78,899 93	
63,800	53,400	10,400	"	53,000	34,992 32	
352,500	306,900	45,600	"	489,300	476,786 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT.	. fr.
52	•	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général		
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.
				MONTANT de la dépense.
		Conservateur en chef	1	9,600
		Conservateurs	2	7,200
		Conservateur	1	6,600
		Id	1	6,000
		Id	1	5,500
		Conservateurs-adjoints	5	3,700
		Employés de 1 ^{re} classe	2	4,080
		Id. id.	4	3,000
		Employés de 2 ^e classe.	4	2,200
		Huissiers	17	1,200 à 1,600
		Concierge.	1	1,500
		Indemnités au personnel des séances du soir.	"	4,200
		Nominations, promotions, etc.	"	"
				6,740
				126,000
53	•	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)		
54	•	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections		
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.
				MONTANT de la dépense.
		Directeur	1	9,600
		Conservateur	1	7,200
		Id	1	6,600
		Conservateurs	2	6,000
		Conservateur	1	5,000
		Aide-naturaliste	1	3,000
		Agent comptable.	1	3,000
		Commis.	1	2,000
		Dessinateur	1	5,000
		Préparateurs	5	1,800 à 2,420
		Aide-préparateur	1	1,700
		Elèves préparateurs.	2	1,400
		Surveillants et gardiens	12	1,200 à 1,760
		Concierge	1	1,200
		Nominations, promotions (1902-1905) et frais d'études de collections.	"	"
				19,660
				104,900
55	•	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions, exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.) (4 ^e annuité)		
			A REPORTER.	. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
552,300	506,900	45,400	"	489,500	476,786 60	
126,000	120,160	5,840	"	116,760	111,778 01	
107,150	107,150	"	"	100,000	119,265 12	
104,900	96,500	8,600	"	96,300	96,298 76	
62,250	62,250	"	"	62,250	62,249 04	
952,600	892,760	59,840	"	864,610	866,375 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.		
56	»	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.
		Archiviste général	1	7,000	7,000
		Archiviste adjoint	1	6,000	6,000
		Chief de section	1	5,500	5,500
		— — (à titre personnel)	1	5,000	5,000
		— — (à titre personnel)	1	4,500	4,500
		Sous-chef de section	1	4,100	4,100
		— — (à titre personnel)	1	3,700	3,700
		— — (à titre personnel)	5	3,400	10,200
		Secrétaire	1	4,950	4,950
		Employé de 1 ^{re} classe	1	3,400	3,400
		— — 2 ^e classe	5	3,000	9,000
		— — 2 ^e classe	1	2,200	2,200
		Sigillographe	1	2,000	2,000
		Expéditionnaire	1	1,200	1,200
		Huissier-concierge	1	1,000	1,000
		Huissiers-messagers	2	1,400	2,800
		Gargons de bureau	5	1,200	6,000
		Gardien	1	800	800
		Nominations, promotions, etc. (1902-1903)		"	5,067
					85,217
57	»	Archives générales du royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique			
58	»	Archives de l'Etat dans les provinces : personnel			
		<i>Auvers</i> 1 conservateur fr. 5,000	<i>Hasselt</i> 1 conservateur		5,000
		1 — adjoint (à titre pers ^{nel}) 2,600			
		1 concierge 1,200	<i>Liege</i> 1 conservateur fr. 6,600		
			1 — adjoint 5,200		
			1 employé 2,200		
			1 garçon de bureau 1,500		15,500
		<i>Arlon</i> 1 conservateur 2,200			
		<i>Bruges</i> 1 conservateur 5,500	<i>Mons</i> 1 conservateur 4,500		
		1 — adjoint 3,200	1 — adjoint 3,200		
		1 employé 2,600	1 employé 2,600		
			1 — 2,200		
			1 garçon de bureau 1,200		15,700
		<i>Cand</i> 1 conservateur 5,500	<i>Namur</i> 1 conservateur 5,000		
		1 — adjoint 4,000	1 — adjoint 4,000		
		1 employé 2,600	1 garçon de bureau 1,400		10,400
		1 — 2,200			
		1 concierge 1,400			
					7,800
		Nominations, promotions, etc. (1902-1903)			
	a.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire)			17,200 »
59	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.			5,500 »
	c.	Inspection des archives communales			2,000 »
60	»	Echanges littéraires internationaux			
		TOTAL DU CHAPITRE X			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
952,600	892,760	59,840	»	864,610	866,575 53	
85,217	81,292	1,925	»	76,625	69,958 44	
10,200	10,200	»	»	10,200	10,194 97	
86,200	80,725	5,475	»	77,800	68,049 46	
24,700	14,700	10,000	»	14,700	14,526 08	
13,700	13,700	»	»	13,700	12,000 »	
1,170,617	1,093,377	77,240	»	1,057,635	1,041,104 48	
AUGMENTATION. . fr.		77,240				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
61	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire
62	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
63	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire
64	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège
65	»	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses
66	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
67	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers
68	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 47, litt. f, de la loi du 12 avril 1894
69	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.
70	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission
71	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000	»
2,000	2,000	»	»	2,000	1,170 15	
1,651,550	1,610,550	21,000	»	1,589,993	1,558,760 05	
481,600	462,200	19,400	»	462,200	505,064 90	
411,000	411,000	»	»	411,000	400,672 05	
60,000	60,000	»	»	60,000	58,337 05	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,282 22	
9,500	9,500	»	»	9,500	8,704 60	
1,000	1,000	»	»	1,000	997 20	
5,600	6,000	»	400	6,000	6,290 70	
1,400	4,000	400	»	1,000	1,000	»
2,509,650	2,269,250	40,800	400	2,248,693	2,226,278 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
72	»	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités
73	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions
	»	Frais de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné au frais de l'État (pour mémoire).
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT MOYEN.
74	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire
75	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.
76	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique : traitements du personnel, indemnités
77	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau
		Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :
78	a.	Pour garçons à Nivelles et à Gand. 45,550 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège. 41,550 »
	c.	Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement 2,900 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,509,650	2,269,250	40,800	400	2,248,093	2,226,278 92	
12,000	12,000	»	»	12,000	11,518 55	
21,000	21,000	»	»	21,000	20,880	
,	2,500	»	2,500	,	,	
2,542,650	2,304,750	40,800	2,900	2,281,093	2,258,507 27	
AUGMENTATION . fr.		37,900	»			
2,000	2,000	»	»	2,000	1,700	
2,920	2,920	»	»	2,920	2,918 66	
56,400	56,400	»	»	51,275	49,599 96	
19,500	19,500	»	»	17,800	14,535 90	
88,000	88,000	»	»	84,000	81,018 24	
168,820	168,820	»	»	157,695	149,372 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :	
79	a.	Pour garçons, à Nivelles et à Gand	5,350 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège.	5,670 »
80	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
81	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel.	
82	»	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	
		Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) :	
83	a.	Aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850).	1,068,760 »
	b.	Aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881)	763,590 »
	c.	Aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850).	966,095 »
	d.	Aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881)	1,142,192 »
	e.	Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	1,320 »
	f.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,000 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
168,820	168,820	•	•	157,695	149,372 76	
11,000	11,000	•	•	11,000	10,999 92	
42,000	42,000	•	•	42,000	42,253 60	
2,300	2,500	•	•	2,500	1,991 55	
a) 4,000	4,000	•	•	4,000	3,918 95	a) Charge temporaire.
5,946,757	3,888,170	58,587	•	5,853,470	5,815,589 11	
4,175,077	4,116,490	58,587	•	4,050,665	4,024,105 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
84	»	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées	
85	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes.	177,558 »
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	1,040 »
86	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	
87	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers	
88	»	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.	
89	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	
90	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen	
91	»	Frais de publication de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État	
	»	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)	
			TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,175,077	4,116,490	58,587	»	4,050,685	4,024,105 87	
34,500	34,500	»	»	34,500	31,475	»
178,398	178,398	»	»	178,398	168,300 60	
43,900	43,900	»	»	38,543	33,488 60	
28,500	26,950	1,550	»	27,600	26,898	»
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000	»
95,000	95,000	»	»	85,000	78,020 56	
11,200	11,200	»	»	15,200	12,002 37	
1,500	»	1,500	»	»	5,500	»
»	»	»	»	391	»	
4,569,875	4,508,438	61,437	»	4,432,207	4,578,790 80	
AUGMENTATION . . fr		61,437				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
CHAPITRE XIII.																																																														
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																														
92	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire																																																												
93	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers																																																												
94	•	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. — Traitements de disponibilité.																																																												
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteurs des écoles normales. . .</td><td>2</td><td>•</td><td>7,000</td><td>14,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales . . .</td><td>1</td><td>•</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des économats.</td><td>1</td><td>•</td><td>5,500</td><td>5,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux.</td><td>18</td><td>•</td><td>5,000 à 7,500</td><td>100,400</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux.</td><td>85</td><td>•</td><td>3,000 à 4,500</td><td>305,500</td><td></td></tr><tr><td>Agent contrôleur des projets de constructions scolaires</td><td>1</td><td>•</td><td>1,600</td><td>1,600</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité.</td><td>•</td><td>•</td><td>•</td><td>2,500</td><td></td></tr><tr><td>Augmentations de traitement</td><td>•</td><td>•</td><td>•</td><td>5,000</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>436,500</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteurs des écoles normales. . .	2	•	7,000	14,000		Inspectrice des écoles normales . . .	1	•	2,000	2,000		Vérificateur des économats.	1	•	5,500	5,500		Inspecteurs principaux.	18	•	5,000 à 7,500	100,400		Inspecteurs cantonaux.	85	•	3,000 à 4,500	305,500		Agent contrôleur des projets de constructions scolaires	1	•	1,600	1,600		Disponibilité.	•	•	•	2,500		Augmentations de traitement	•	•	•	5,000						436,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																									
Inspecteurs des écoles normales. . .	2	•	7,000	14,000																																																										
Inspectrice des écoles normales . . .	1	•	2,000	2,000																																																										
Vérificateur des économats.	1	•	5,500	5,500																																																										
Inspecteurs principaux.	18	•	5,000 à 7,500	100,400																																																										
Inspecteurs cantonaux.	85	•	3,000 à 4,500	305,500																																																										
Agent contrôleur des projets de constructions scolaires	1	•	1,600	1,600																																																										
Disponibilité.	•	•	•	2,500																																																										
Augmentations de traitement	•	•	•	5,000																																																										
				436,500																																																										
95	a.	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales 8,200 •																																																												
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																												
		1° Aux inspecteurs principaux. 42,000 •																																																												
		2° Aux inspecteurs cantonaux. 117,500 •																																																												
		3° Aux inspectrices déléguées. 28,000 •																																																												
	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux 3,600 •																																																												
	d.	Frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. . . 1,500 •																																																												
	e.	Fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire . . 1,500 •																																																												
96	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires 110,400 •																																																												
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite. 800 •																																																												
		A REPORTER. fr.																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS Demandes POUR L'EXERCICE 1903	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,500	4,500	»	»	4,500	3,463 70	
436,500	456,500	»	»	435,500	424,907 58	
202,500	202,500	»	»	202,500	202,289 96	
111,200	111,200	»	»	111,200	110,125 »	
756,500	756,500	»	»	755,500	742,786 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
des	des						
articles.	dévelop- pements.						
		REPORT. . . . fr.					
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. . 611,650 »					
		</					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
756,500	756,500	»	»	755,500	» 742,786 24	
856,650	856,650	»	»	856,650	» 812,908 66	
20,000	20,000	»	»	20,000	» 19,916 80	
6,000	6,000	»	»	6,000	» 5,968 75	
78,000	78,000	»	»	78,000	» 76,908 46	
500,000	500,000	»	»	500,000	» 299,681 »	
154,800	154,800	»	»	144,800	» 130,599 11	
2,151,950	2,151,950	»	»	2,140,950	» 2,088,769 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
103	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	
104	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 5 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1893, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	
105	»	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1893 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	
106	»	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons	
107	»	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1903 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	
108	»	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1903 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	
109	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1903 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	
110	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.	
111	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 104 à l'article 111 et vice versa.)	
112	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	
113	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales	17,000 »
114	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	15,000 »
	c.	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	7,250 »
115	»	Vingtième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1900, 1901 et 1902); achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure	
TOTAL DU CHAPITRE XIII			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,151,950	2,151,950	»	»	2,140,950	2,088,769 02	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,993 79	
10,110,000	9,975,000	135,000	»	9,850,000	9,483,379 50	
950,000	950,000	»	»	950,000	891,687 »	
15,000	20,000	»	5,000	20,000	11,305 »	
610,000	590,000	20,000	»	550,000	524,699 42	
115,000	115,000	»	»	115,000	89,689 66	
220,000	220,000	»	»	225,000	231,746 99	
20,000	30,000	»	10,000	50,000	5,094 40	
2,055,000	1,925,000	130,000	»	1,900,000	1,735,482 »	
9,200	9,200	»	»	9,200	8,575 »	
4,500	4,500	»	»	4,300	4,267 76	
59,250	59,250	»	»	59,250	59,044 01	
7,500	»	7,500	»	891 28	7,491 72	
16 407,200	16,129,700	292,500	15,000	15,934,391 28	15,219,025 27	
AUGMENTATION . fr		277,500 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
416	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse
417	»	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
418	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination; subside à l'administration communale de Bruxelles
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XV.		
SERVICES DIVERS.		
419	»	Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Luxembourg et des bureaux du gouvernement provincial du Brabant
420	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires
»	»	Enseignement supérieur, moyen et primaire — Participation à l'Exposition universelle de Paris (<i>pour mémoire</i>)
421	»	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux
422	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.
423	»	Armement et équipement de la garde civique: achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Achat de harnachements; transformation des objets d'équipement, salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.
424	»	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900
425	»	Musée royal d'histoire naturelle. — Ameublement et dépenses diverses (travaux d'agrandissement — <i>pour mémoire</i>)
»	»	Bibliothèque royale. — Acquisition de trente-huit monnaies romaines (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Idem. Acquisition de manuscrits (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Subsides à la Commission chargée de mettre en valeur les matériaux scientifiques recueillis par l'Expédition antarctique belge (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Ameublement de l'hôtel des gouvernements provinciaux de la Flandre occidentale et de Liège (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial de la Flandre orientale (<i>et de celui d'Anvers</i>) (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Indemnité allouée par jugement du 16 novembre 1900 à l'occasion d'un accident survenu dans une école normale de l'État (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Académie royale flamande (ameublement) (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Création du prix dit « de la Belgica » à décerner par la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique. — Subsides à des Belges qui désirent entreprendre des travaux océanographiques.
»	»	Musée royal d'histoire naturelle. — Acquisition de la collection de fossiles recueillie par M. Malaise (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Subside au Comité organisateur de l'Exposition des primitifs flamands et d'art ancien, à Bruges (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
11,000	11,000	»	»	14,000	» 9,265 55	
36,200	36,200	»	»	36,200	» 20,554 96	
36,000	36,000	»	»	36,000	» 55,946 50	
85,200	85,200	»	»	85,200	» 65,767 01	
9,445	»	9,445	»	»	»	
798,440 10	985,670	»	185,229 90	786,914 85	182,204 55	
»	»	»	»	»	45,187 21	
10,000	20,000	»	10,000	20,000	» 20,000	»
800,000	800,000	»	»	1,800,000	» 800,000	»
110,000	110,000	»	»	125,000	» 215,957 11	
25,000	297,000	»	274,000	400,000	» 49,975	»
100,000	554,000	»	454,000	100,000	» 115,315 49	
»	36,169 10	»	36,169 10	»	»	
»	»	»	»	»	64,955 23	
»	45,000	»	45,000	45,000	» 40,000	»
»	25,940	»	25,940	»	»	
»	»	»	»	11,555	»	»
»	»	»	»	120,000	»	»
»	»	»	»	»	9,697	»
»	»	»	»	8,224	»	»
»	»	»	»	41,000	»	»
»	9,000	»	9,000	»	»	
»	5,000	»	5,000	»	»	
1,850,885 10	2,885,779 10	9,445	1,044,559	3,457,475 85	1,541,269 59	
DIMINUTION . . fr.		1,054,896				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des chapitres	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Enseignement supérieur
XII.	Enseignement moyen
XIII.	Enseignement primaire
XIV.	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIÈME SECTION. -- DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XV.	Services divers
TOTAUX fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
690,730 »	693,250 »	»	2,500 »	666,985 90	643,834 64	
445,947 »	429,946 »	14,001 »	»	436,462 40	431,098 87	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	17,856 02	
2,650,528 »	2,518,520 »	131,808 »	»	2,419,536 20	2,379,373 12	
138,000 »	523,000 »	»	185,000 »	78,000 »	361,918 60	
155,000 »	145,000 »	12,000 »	»	145,000 »	145,091 48	
681,940 »	592,990 »	88,950 »	»	582,990 »	494,533 18	
28,000 »	28,000 »	»	»	28,000 »	24,087 69	
220,000 »	220,000 »	»	»	220,000 »	222,116 60	
1,170,617 »	1,093,377 »	77,240 »	»	1,037,633 »	1,041,104 48	
2,542,650 »	2,304,730 »	37,900 »	»	2,281,693 »	2,258,507 27	
4,569,873 »	4,508,458 »	61,415 »	»	4,432,297 »	4,378,790 80	
16,407,200 »	16,129,700 »	277,500 »	»	15,954,391 28	15,219,023 27	
83,200 »	83,200 »	»	»	83,200 »	63,767 01	
1,850,883 10	2,883,779 10	»	1,034,896 »	3,437,473 83	1,541,269 59	
31,452,390 10	31,973,930 10	700,836 »	1,222,396 »	31,841,884 63	29,224,398 62	
DIMINUTION. . . fr.		521,560 »				

(90)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

POUR L'EXERCICE 1903

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1903 s'élève à	fr. 12,693,061 25
Les crédits alloués par le Budget de 1902 montent à	12,511,256 05
AUGMENTATION.	fr. 181,805 20

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1903	fr. 12,517,861 25
— 1902	12,231,951 25
AUGMENTATION.	fr. 285,910 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1903	fr. 175,200 »
— 1902	279,304 80
DIMINUTION.	fr. 104,104 80
Soit en plus.	fr. 181,805 20

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 8. — *Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. — Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. — Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État : indemnités, frais de route, frais d'études, matériel.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 187,000 »
— alloué pour 1902.	180,000 »
AUGMENTATION.	fr. 7,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dont l'emploi sera réglé ainsi qu'il suit :

1 ^o Augmentations de traitement réglementaires aux inspecteurs de l'agriculture	fr. 4,000 »
2 ^o Essai de transmission télégraphique des prévisions du temps pendant la fenaison.	4,000 »
3 ^o Extension de la distribution des « Avis aux cultivateurs »	2,000 »
4 ^o Participation du service des agronomes de l'État ainsi que du Musée commercial aux concours régionaux	4,500 »
5 ^o Rétribution des professeurs spécialistes de l'Institut agricole de l'État chargés de donner des renseignements au public sur les maladies des plantes, sur l'entomologie et sur l'hygiène agricoles	4,500 »
TOTAL.	fr. 7,000 »

ART. 9. — *Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; etc.* (Y compris, en charge temporaire, une somme de 10,000 francs destinée à récompenser éventuellement l'inventeur d'un remède préventif contre la stomatite aphteuse.)

La somme de 10,000 francs inscrite en charge temporaire n'a pu être utilisée en 1902; il y a lieu de la reproduire au Budget de 1903.

ART. 12. — *Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 660,000 »
— alloué pour 1902	610,000 »
AUGMENTATION.	fr. 50,000 »

Cette somme forme le complément des dépenses à résulter pour l'État de l'exécution des nouveaux règlements provinciaux relatifs à l'amélioration des espèces chevaline et bovine, qui sortiront tous leurs effets en 1903 (voir la note explicative annexée à l'article 12 du Budget de l'exercice 1902).

ART. 15. — *Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. — Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

publications agricoles et horticoles ; publication du Bulletin de l'Agriculture ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales ; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsides pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.

Crédit demandé pour 1903	fr.	500,000	»
— alloué pour 1902 { art. 13.	fr.	190,000	»
{ art. 14.		83,000	»
		273,000	
AUGMENTATION.		fr.	23,000

Les articles 13 et 14 ont été fusionnés.

L'augmentation sollicitée se justifie comme il suit :

1° Une somme de 13,000 francs est indispensable pour que l'on puisse continuer à subsidier dans les proportions précédemment admises les sociétés agricoles et horticoles libres, dont le nombre et l'importance ne cessent de s'accroître.

2° L'extension prise dans ces dernières années par l'enseignement agricole, le progrès de l'application de la mécanique à l'agriculture, la diffusion de l'association agricole, ont provoqué, dans les concours régionaux, un développement parallèle des sections concernant ces branches. Dans ces conditions, des travaux d'aménagement complémentaires sont devenus indispensables, ainsi qu'une augmentation du nombre et du montant des primes de concours.

L'augmentation de 10,000 francs, quant à l'allocation qui faisait l'objet de l'ancien article 13 (crédit de 190,000 francs en 1902), se justifie en outre par le succès des derniers concours régionaux, affirmant l'incontestable utilité de cette institution.

ART. 14 (13 ancien). — *Recensement agricole annuel.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	86,000	»
— alloué pour 1902		56,000	»
		30,000	
AUGMENTATION.		fr.	30,000

L'augmentation sollicitée est destinée à porter de 15 à 25 centimes par bulletin individuel l'indemnité allouée aux agents recenseurs. L'expérience des années précédentes a démontré que l'indemnité de 15 centimes est insuffisante. Les plaintes nombreuses que le Département a reçues à ce sujet montrent qu'on ne pourrait pas continuer à recruter, dans les conditions actuelles de paiement, des agents capables de mener à bonne fin le travail dont il s'agit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.

ART. 18 (19 ancien). — *Matériel de l'Institut agricole et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État ; améliorations, frais d'exploitation ; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	86,250	»
— alloué pour 1902		83,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,250	»

nécessitée par l'annexion d'une section forestière à l'École d'agriculture de l'État à Huy et par la suppression du subside provincial de 3,000 francs. transformé en bourses d'études.

ART. 20 (21 ancien). — *Frais des conférences agricoles et horticoles. — Enseignement agricole moyen et primaires ; subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	381,800	»
— alloué pour 1902		357,000	»
AUGMENTATION.	fr.	24,800	»

Cette augmentation comprend :

1° Une somme de 3,000 francs pour subsidier de nouvelles écoles d'agriculture du degré moyen et augmenter les subsides accordés aux écoles agricoles, horticoles et ménagères existantes ;

2° Une somme de 2,000 francs pour organiser des sections agricoles et horticoles dans des écoles primaires ;

3° Une somme de 11,700 francs pour développer l'enseignement de la laiterie et de l'économie domestique par les écoles ambulantes, et organiser un cours supérieur temporaire pour les maitresses de ces écoles ;

4° Une somme de 5,100 francs pour les bibliothèques à l'usage des cultivateurs ;

5° Une somme de 3,000 francs pour organiser la participation de l'enseignement agricole aux concours régionaux ;

6° Une somme de 2,000 francs pour couvrir les frais d'impression de la codification des règlements du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22 (23 ancien). — *Jardin botanique de l'État Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	65,200	»
— alloué pour 1902		55,200	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Cette somme est destinée à assurer la marche du nouveau service de biologie; elle permettra en outre le développement et l'entretien des collections, qu'il importe de maintenir à la hauteur des exigences scientifiques.

CHAPITRE IV.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 24 (25 ancien). — *Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, salaires, indemnités. Frais divers.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	34,000	»
— alloué pour 1902		29,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

L'augmentation sollicitée est destinée à l'organisation de cours élémentaires de sylviculture où les candidats pourront être préparés à l'examen prescrit pour l'obtention d'un certificat de capacité. L'organisation de ces cours répond à un vœu souvent exprimé tant par des membres de la Chambre des Représentants que par le Conseil supérieur des forêts.

CHAPITRE V.

LABORATOIRES D'ANALYSES.

ART. 29 (30 ancien). — *Institut chimique et bactériologique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	249,510	»
— alloué pour 1902		246,200	»
AUGMENTATION.	fr.	3,310	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

comprenant :

1° Une somme de 2,510 francs destinée aux augmentations de traitement réglementaires à accorder aux membres du personnel;

2° Une somme de 800 francs à affecter aux frais d'expérimentation du service bactériologique annexé à l'Institut chimique, frais qui consistent notamment dans l'achat et l'entretien d'animaux.

CHAPITRE VI.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 30 (31 ancien). — *Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Office vaccino-gène central. — Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. — Subside à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. — Impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. — Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses. (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1903	fr.	483,000	»
— alloué pour 1902.		455,000	»
AUGMENTATION.		fr.	28,000 »

L'extension donnée à la surveillance du commerce du beurre et de la margarine à la frontière comporte une utilisation plus large des services de certains délégués et entraîne ainsi des frais de déplacement plus considérables.

La part attribuée au service des denrées alimentaires dans le crédit inscrit à l'article 30 ne s'élève actuellement qu'à 137,000 francs; il convient de la porter à 150,000 francs.

De plus, une allocation de 15,000 francs en charge temporaire est sollicitée en vue de la participation de l'État aux frais du Congrès international d'hygiène qui se tiendra à Bruxelles dans le courant du mois de septembre 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 31 (32 ancien). — *Académie royale de médecine.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	33,000 »
— alloué pour 1902		33,500 »
AUGMENTATION.	fr.	4,500 »

justifiée par l'extension du service de la bibliothèque, par la publication des travaux académiques avec planches et gravures qui ont pris dans les œuvres scientifiques modernes une place si considérable, par l'augmentation des sommes à attribuer aux concours académiques, et par le relèvement de la rétribution du personnel.

CHAPITRE VIII.

BEAUX-ARTS.

Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.

ART. 39 (40 ancien). — *Académies et écoles de dessin : subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	245,000 »
— alloué pour 1902		233,500 »
AUGMENTATION.	fr.	11,500 »

Depuis quelques années, le nombre des écoles subsidiées s'est accru sans que le crédit ait été augmenté proportionnellement à cet accroissement. Il en résulte que le Gouvernement se trouve dans l'impossibilité de subsidier un certain nombre d'écoles qui réunissent les conditions voulues à cette fin et d'accorder à différentes administrations communales l'augmentation de subside à laquelle elles ont droit par suite du développement qu'elles ont donné au programme d'enseignement de leur académie.

Musées royaux; Musée Wiertz.

ART. 45 (46 ancien). — *Musées royaux de peinture et de sculpture : personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : personnel et frais de surveillance.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	55,000 »
— alloué pour 1902		57,000 »
DIMINUTION.	fr.	2,000 »

Le conservateur du musée Wiertz est décédé dans le courant de cette année et le Gouvernement a résolu de ne pas le remplacer. La diminution proposée représente une partie du traitement de ce fonctionnaire; le surplus permettra d'accorder au personnel attaché aux musées de peinture et de sculpture les augmentations de traitement réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47 (48 ancien). — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'étude des collections.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	78,000	»
— alloué pour 1902		73,280	»
AUGMENTATION.		fr.	4,720

Ce supplément permettra de régulariser la position de certains agents subalternes et d'améliorer celle de plusieurs employés des musées qui sont au même traitement depuis un certain nombre d'années.

ART. 48 (49 ancien). — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	111,000	»
— alloué pour 1902		116,200	»
DIMINUTION.		fr.	5,200

Au Budget de 1902 figurait, sous cet article, une charge temporaire de 12,000 francs qui vient à disparaître.

Par contre, les dépenses de matériel des musées, notamment pour la bibliothèque, pour le service de photographie et le mobilier, augmentent dans des proportions assez considérables.

De ce chef, il y a lieu d'augmenter de 6,800 francs le crédit normal de l'article 48.

Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.

ART. 50 (51 ancien). — *Subsides aux provinces et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	125,000	»
— alloué pour 1902		86,000	»
AUGMENTATION.		fr.	39,000

On devra liquider en 1903 les subsides accordés aux administrations communales de Louvain et de Bruxelles pour la restauration de leurs hôtels de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ville, ainsi que celui promis à la ville de Courtrai pour la restauration de ses grandes halles. Ces trois subsides extraordinaires comporteront ensemble une somme de 60,500 francs.

ART. 51 (52 ancien). — *Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 200,000 »
— alloué pour 1902	150,000 »
AUGMENTATION.	fr. 50,000 »

Le crédit porté au Budget de l'exercice 1902 comprenait déjà une somme de 50,000 francs en charge temporaire. Malgré cette allocation exceptionnelle, le Gouvernement se trouve dans l'impossibilité de subvenir à tous les besoins urgents résultant des travaux exécutés ou en cours d'exécution aux édifices religieux classés comme monuments; l'augmentation sollicitée lui permettra d'acquitter plus régulièrement la part d'intervention de l'État dans ces travaux.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

SERVICES DIVERS.

Agriculture.

ART. 66 (nouveau). — *Institut agricole de l'État. Aménagement d'un laboratoire de chimie.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Le laboratoire actuel de chimie pour les élèves de quatrième année est trop exigü et ne répond ni aux exigences des études, ni à celles de l'hygiène.

ART. 67 (nouveau). — *Institut agricole de l'État. Station laitière.*

Crédit demandé : 8,700 francs.

Cette somme permettra d'aménager les locaux indispensables à l'installation de la station laitière et de faire l'acquisition du matériel scientifique nécessaire, notamment pour les essais de machines, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 68 (nouveau). — *Exposition quinquennale d'horticulture de Gand.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Cette somme représente la part pour laquelle le Gouvernement interviendra, comme il l'a fait précédemment, dans les frais d'organisation du concours quinquennal projeté pour 1903 par la Société royale d'horticulture et de botanique de Gand.

ART. 69 (nouveau). — *Jardin botanique de l'État Installation des collections botaniques.*

Crédit demandé : 8,600 francs.

Cette somme est destinée à solder les dépenses d'installation des collections botaniques dans les nouvelles galeries et le prix d'achat de matériaux pour compléter ces collections, qu'il convient de mettre sans retard à la disposition du public.

Les travaux à effectuer comportent : le transport et l'installation du mobilier et des collections; l'appropriation du mobilier et des travaux tels que tapisserie, peinture, serrurerie, etc.; l'achat de bois de construction, étoffes, glaces et matériaux de nature diverse.

Enfin, les collections du musée botanique étant relativement pauvres en spécimens pouvant être exposés dans une collection publique, une partie du crédit serait affectée à les compléter par des modèles agrandis permettant de montrer clairement les caractères spéciaux des groupes les plus importants.

ART. 70 (nouveau). — *Jardin botanique de l'État. Transformation des écoles de botanique.*

Crédit demandé : 5,400 francs.

Le crédit sollicité permettra de commencer la transformation des écoles de botanique d'après la classification d'Engel, qui comporte la culture des plantes dans leur milieu naturel, c'est-à-dire dans les stations appropriées à leurs besoins; d'où la nécessité de créer des bassins, des rocailles, berceaux, tourbières, etc.

Eaux et forêts.

ART. 71 (68 ancien). — *Érection d'un pavillon forestier sur les terrains de l'ancienne citadelle de Namur.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Cette somme représente la seconde moitié du subside que l'État s'est engagé à accorder au commissaire général du concours régional tenu à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Namur en 1901, pour l'érection d'un pavillon forestier sur les terrains de l'ancienne citadelle de ladite ville.

La première moitié du subside a été portée au Budget de 1902.

Laboratoires d'analyses.

ART. 72 (nouveau). — *Laboratoire de l'État à Anvers.*

Crédit demandé : 2,500 francs.

Les locaux du laboratoire de l'État à Anvers étant devenus insuffisants et reconnus insalubres, cet établissement sera transféré de la rue de May à la rue Mercator, où le Gouvernement a pris en location un immeuble répondant mieux à l'installation d'un laboratoire.

Le crédit demandé est destiné au paiement des frais du déménagement et à l'acquisition d'un nouveau mobilier approprié aux nécessités actuelles du service.

Beaux-Arts.

ART. 73 (69 ancien). — *Ruines de l'abbaye de Villers.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

La somme de 30,000 francs suffira pour solder les travaux qui seront exécutés dans le cours de l'année 1903.

ART. 74 (70 ancien). — *Ruines de l'abbaye d'Aulne.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Ce crédit permettra de poursuivre, pendant l'année 1903, les travaux de consolidation des ruines de l'abbaye d'Aulne.

ART. 75 (nouveau) — *Exposition triennale des beaux-arts en 1903.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

C'est le même crédit qui a été voté lors des précédentes Expositions triennales.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1903 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de douze millions cinq cent dix-sept mille huit cent soixante et un francs vingt-cinq centimes . fr. 12,517,861 25

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent septante-cinq mille deux cents francs . 173,200 »

Soit ensemble à la somme de douze millions six cent nonante-trois mille soixante et un francs vingt-cinq centimes . fr. 12,693,061 25 conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Op voorstel van Onze Ministers van Landbouw en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Landbouw voor het dienstjaar 1903 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twaalf miljoen vijf honderd zeventien duizend acht honderd een en zestig frank vijf en twintig centiemen. fr. 12,517,861 25

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van honderd vijf en zeventig duizend twee honderd frank 173,200 »

Te zamen op de som van twaalf miljoen zes honderd drie en negentig duizend een en zestig frank vijf en twintig centiemen . fr. 12,693,061 25 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Agriculture,

Baron M. VAN DER BRUGGEN.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landbouw,

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
POUR L'EXERCICE 1903.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000 °	575,250 °	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	288,000 °		
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	55,000 °		
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	8,250 °	10,450	
<i>Honoraires des avocats</i>				
5	Honoraires des avocats du Département	3,000 °		
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
6	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>)	7,000 °	10,450	
7	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	3,450 °		

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW
VOOR HET DIENSTJAAR 1903.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.	
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.				
HOOFDSTUK I.				
MIDDENBESTUUR.				
<i>Personeel.</i>				
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 °	375,250 °	
2	Jaarwedde der ambtenaren, beambten en bedienden	288,000 °		
<i>Materieel.</i>				
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubels, licht, vuur, kleine uitgaven.	55,000 °		
<i>Kosten van verplaatsing.</i>				
4	Reis- en verblijfkosten; buitengewone boden	8,250 °	10,450 °	
<i>Honoraria der advocaten.</i>				
5	Honoraria der advocaten van het Departement	3,000 °		
HOOFDSTUK II.				
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.				
6	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (Onbepaald krediet.)	7,000 °	10,450 °	
7	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden.	3,450 °		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS. par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. — Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. — Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État : indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	187,000 "	
9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; indemnités pour bêtes porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes du rouget; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres provenant d'animaux déclarés impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail. — Dépenses diverses. (Y compris, en charge temporaire, une somme de 10,000 francs destinée à récompenser éventuellement l'inventeur d'un remède préventif contre la stomatite aphleuse.)	1,710,000 "	
10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000 "	
11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	18,000 "	
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.	660,000 "	
13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. — Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture	300,000 "	
14	Recensement agricole annuel.	86,000 "	4,129,050 "
Enseignement vétérinaire.			
15	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	115,100 "	
16	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	78,700 "	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
LANDBOUW.			
8	Landbouwtoezicht en dienst der landbouwkundigen van den Staat; jaarwedden, dagloonen, vergoedingen en reiskosten. Kosten voor proefvelden en aanschouwelijke lessen; studiekosten. Bureau voor inlichtingen der landbouwfedeeling van het Staatshandelsmuseum; schadeloosstellingen, reiskosten, studiekosten, materieel . . .	187,000	•
9	Schadeloosstellingen voor afgemaakt vee op bevel der overheid; schadeloosstellingen wegens tuberculose onder het vee en de zwijnen; schadeloosstellingen wegens hoornvee en zwijnen gestorven of voor het verbruik ongeschikt verklaard om reden van koolziekte; schadevergoeding voor gestorven of afgemaakte varkens, erkend als zijnde van rooden uitslag aangehaan; betaalkosten dezer schadeloosstellingen; kosten voort te spruiten uit het wegnemen en vernietigen der doode lichamen van beesten, voor het verbruik ongeschikt verklaard wegens besmettelijke ziekten; allerhande kosten voor tuberculineering en gezondheidsinstellingen op de grens; toelagen aan de provinciale landbouwfondsen, aan de maatschappijen van onderlinge verzekering en hervestering tegen sterfte onder het vee; verschillende uitgaven. (<i>Erinbegrepen als tijdelijke last, eene som van 10,000 frank, toevallig te verleen als belooning aan den uitvinder van een voorkomend geneesmiddel tegen de vliesige mondontsteking.</i>) . . .	1,710,000	•
10	Veeartsenijtoezicht: jaarwedden, vergoedingen, omreiskosten, aangenomen veeartsen, vergoedingen; hulpgelden aan voormalige rijksveeartsen, aan weduwen of weezen van deze agenten die zich in nood bevinden; reisbeurzen voor veeartsen . . .	185,000	•
11	Inspectie van den veeartsenijdienst: materieel, kantoorkosten, bulletin van den dienst van gezondheidsinspectie, drukwerk en verschillende uitgaven voor de gezondheidsinspectie der huisdieren . . .	18,000	•
12	Verbetering van de rassen der huisdieren. — Toelagen aan de provinciën en aanmoedigingen. Toelagen aan maatschappijen en syndicaten tot vee fokking. Allerhande kosten. . .	660,000	•
13	Hoogere landbouwrade, jaarwedde van den secretaris. — Provinciale landbouwmaatschappijen, landbouwcomices, vrije landbouwverenigingen, toelagen. — Landbouwprijskampen, -tentoonstellingen of -congressen; toelagen en aanmoedigingen voor land- of tuinbouwmaatschappijen. Aanmoedigingen aan uitgaven over land- en tuinbouw; uitgave van het <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; kosten wegens het verleeven van landbouwdecoratiën; zendingen en bijzondere commissiën in het belang van land- en tuinbouw. Samenwerkende maatschappijen voor landbouwkrediet: toelagen voor kosten van eerste instelling en aanmoedigingen. Premies aan de leerlingen der lagere landelijke scholen voor het vernietigen der voor den landbouw schadelijke insecten. . .	300,000	•
14	Jaarlijksche landbouwopneming . . .	86,000	•
Veeartsenijkundig onderwijs.			
15	Personeel van 's Rijks veeartsenijnschool; jaarwedden van beschikbaarheid . . .	115,100	•
16	Materieel van 's Rijks veeartsenijnschool; kosten der toezichtcommissie en der jury's; studiebeurzen . . .	78,700	•
			4,129,650 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>			
17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	195,400 •	
18	Matériel de l'Institut agricole et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	86,250 •	
19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	20,000 •	
20	Frais des conférences agricoles et horticoles. — Enseignement agricole moyen et primaire; subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	581,800 •	
<i>Jardin botanique de l'État.</i>			
21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	45,200 •	
22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier	65,200 •	
CHAPITRE IV.			
EAUX ET FORÊTS.			
23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1885; dépenses diverses.	652,065 •	
24	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, salaires, indemnités. Frais divers	54,000 •	
25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000 •	
26	Terrains incultes: défrichement, mise en valeur, conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. . .	65,000 •	
27	Service du boisement des fanges et autres terrains incultes; traitement, frais d'études et d'enquête	11,500 •	
28	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	40,000 •	
			905,565 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<i>Hooger, middelbaar en lager landbouwonderwijs.</i>		
17	Personeel van het landbouw-Instituut en van de land- en tuinbouwscholen van den Staat; jaarwedden van beschikbaarheid	193,400 .	
18	Materieel van het landbouw-Instituut en van de land- en tuinbouwscholen van den Staat; verbeteringen, exploitatie-kosten; kosten voor de bestuurs- en toezichtcommissiën en voor de jury's	86,250 .	
19	Studiebeurzen voor leerlingen van land- en tuinbouwscholen van den Staat of aan het toezicht onderworpen	20,000 .	
20	Kosten der voordrachten over land- en tuinbouw. — Middelbaar en lager landbouwonderwijs; toelagen.—Aankoop van werken die als prijzen uitgereikt worden ter gelegenheid der landbouwconferenties. — Landbouwonderwijs in de normaalscholen. — Landbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterscholen) — Prijskampen onder de leerlingen der verschillende land- en tuinbouwscholen	581,800 .	
	<i>'s Rijks kruidtuin.</i>		
21	's Rijks kruidtuin. Jaarwedden van het personeel	45,200 .	
22	's Rijks kruidtuin. Uitgaven voor materieel en bewerking Boschmuseum	65,200 .	
	HOOFDSTUK IV.		
	WATERS EN BOSSCHEN.		
23	Jaarwedden van het personeel; vergoedingen; reis- en verblijfkosten; kantoorkosten; vergoedingen aan de agenten genoemd in artikel 24 der wet van 19 Januari 1883; verschillende uitgaven	652,065 .	
24	Hoogere raad der bosschen. Weerkundige staties. Aanmoedigingen aan boschmaatschappijen. Bureau van opzoekingen en raadgevingen in boschzaken. Voordrachten en proefvelden. Jaarwedden, schade-loosstellingen. Allerhande kosten	34,000 .	
25	Domeinbosschen. — Teelt- en verbeteringswerken; boschwoningen en banen bestemd om de ontginning der Staatsbosschen te vergemakkelijken	101,000 .	
26	Braaklanden: ontginning, vruchtbaar maken, bebossing, hervorming tot weiden, teenbosschen of vijvers; toelagen aan de gemeenten en aan openbare gestichten; verschillende uitgaven	65,000 .	903,565
27	Bebossingsdienst der moeraslanden en andere braaklanden; behandelingen, kosten voor studie en onderzoek	11,500 .	
28	Vischteelt en jacht; herbevolking der waterloopen; verschillende uitgaven	40,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
LABORATOIRES D'ANALYSES.			
29	Institut chimique et bactériologique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais. . . .	249,510 "	249,510 .
CHAPITRE VI.			
SERVICE DE SANTÉ.			
30	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Office vaccino-gène central. — Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. — Subside à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. — Impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. — Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses. (Y compris une somme de 45,000 francs en charge temporaire.)	485,000 "	518,000 .
31	Académie royale de médecine.	35,000 "	
CHAPITRE VII.			
VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
32	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale, pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et pour l'assainissement des fanges. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . .	5,950,000 "	4,093,000
33	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine, du service des tramways et des messageries et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. — Service hydraulique de l'assainissement des fanges. Traitements, indemnités et dépenses diverses. Frais d'études et d'expériences.	115,000 "	
34	Frais de route et de séjour de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique de l'assainissement des fanges.	22,000 "	
35	Frais de bureau et matériel de l'inspection ainsi que du service hydraulique de l'assainissement des fanges	6,000 "	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
HOOFDSTUK V.			
LABORATORIUMS VOOR ONTLEDINGEN.			
29	Chemisch en bacteriologisch Instituut : jaarwedden en vergoedingen van het personeel; uitgaven voor materieel. — Ontledingslaboratoriums van den Staat : jaarwedden en vergoedingen van het personeel; uitgaven voor materieel en onkosten wegens ontleding tegen verminderden prijs van vruchtbaar makende stoffen en landbouwvoortbrengselen. — Commissie voor hooger toezicht. — Toelagen aan provinciale, gemeentelijke en private laboratoriums. — Kosten tot ontledings van eetwaren en voedingsstoffen. — Kosten voortspuitende uit de uitvoering van de wet op de vervalsching der meststoffen	249,510 "	249,510 "
HOOFDSTUK VI.			
GEZONDHEIDSDIENST.			
50	Toezicht over den gezondheidsdienst; toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren; toezicht der apotheken en bewaarplaatsen van geneesmiddelen; personeel van gezegde toezichten; reis- en verblijfkosten; schrijfwerk door leden van het personeel gedaan voor dit toezicht; kosten van kantoor, van materieel, alsook voor het nemen en ontleiden van stalen. — Kosten der provinciale geneeskundige commissiën. — Gezondheidsdienst der zeehavens en kusten. — Toelagen en belooningen in geval van besmettelijke ziekten; aanmoedigingen voor de koepokinenting; Centraal Koepokgesticht. — Toelagen aan de vroedvrouwen tijdens en na hunne studien : 1 ^o om ze te helpen, als zij zich vestigen; 2 ^o om ze te vergoeden voor de zorgen die zij aan behoeftige vrouwen verleenen. — Toelage aan de Koninklijke Maatschappij van openbare geneeskunde. — Uitgave van schriften betrekkelijk de geneeskunde; toelagen, inschrijvingen en aankoop van boeken. — Drukkosten en verschillende uitgaven. — Hoogere openbare gezondheidsraad : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten; kantoorkosten en drukken der werken van den Raad Gezondheidsmuseum. Laboratoriums voor ontleding. Materieel en vergoedingen. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en aan de congressen in het belang der openbare gezondheid ingericht. — Maatregelen van propaganda tegen de geneverplaat; toelagen; allerhande uitgaven. (Erinbegrepen eene som van 15,000 frank als tijdelijke last.)	483,000 "	518,000 "
51	Koninklijke Academie van geneeskunde	35,000 "	
HOOFDSTUK VII.			
BUURTWEGEN, WATERLOOPEN EN OPENBARE GEZONDHEID.			
52	Aanmoedigingen voor het uitbreiden en verbeteren der buurtwegen, het verbeteren der onbevaarbare en onvlootbare waterloopen en voor de gezondmaking der venen. Aanmoedigingen tot verbeteringen der landbouwwegen. Aanmoedigingen voor de verbeteringen, welke de op enbare gezondheid aanbelangen	3,950,000 "	4,093,000 "
35	Toezicht over de buurtwegen en de waterloopen, stadswegen, dienst der tramwegen jen der vervoerswegen en werken van gezondmaking; jaarwedden van werkelijken dienst en jaarwedden van beschikbaarheid van het aan dit toezicht gehecht personeel. Vergoedingen voor het personeel gehecht aan het toezicht, en de commissarissen der wegen. — Buitengewoon schrijfwerk of ander schrijfwerk voor den toezichtsdienst verricht. — Dienst van de waterwerken tot gezondmaking der veenmoerassen. Jaarwedden, vergoedingen en verschillende uitgaven. Kosten van studien en proefnemingen	115,000 "	
34	Reis- en verblijfkosten van het toezicht zooals van het personeel van den waterdienst der gezondmaking van de moeraslanden	22,000 "	
35	Kantoorkosten en materieel van het toezicht zooals van den waterdienst der gezondmaking der moeraslanden	6,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE)

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
56	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc, d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.	275,000	
37	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	100,000	»
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
38	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien.	153,405	»
39	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres.	245,000	»
40	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles.	21,000	»
41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	3,000	»
42	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	17,000	»
43	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome.	45,500	
44	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	20,000	»

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
SCHOONE KUNSTEN.			
<i>Aanmoedigingen aan de beeldende en graphische kunsten.</i>			
56	Bestellingen en aankopen van werken van levende of sedert niet langer dan tien jaren overleden Belgische en vreemde kunstenaars; toelagen aan de openbare gestichten, aan de gemeenten en aan de provinciën, om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken; gewrochten van muurschildering, met medehulp der gemeenten en der belanghebbende gestichten. Aanmoedigingen voor de plaatsnijkunst en het graveeren van gelenkenningen, voor uitgaven betreffende de schoone kunsten en de oudheidkunde; toelagen: opgravingen in het belang van kunst en oudheidkunde; inschrijvingen op en aankopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het bestuur van schoone kunsten; kosten van ontvangst, uitpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken, tot onderzoek of anderszins gezonden; aandeel van de administratie van schoone kunsten in de kosten van het wederlandsch verbond van Bern tot bescherming der letterkundige werken en kunstgewrochten; verschillende uitgaven. Toelagen aan kerkfabrieken ten titel van aanmoediging, voor de uitvoering van godsdienstige meubelvoorwerpen van een erkend kunst karakter. Toelagen en aanmoedigingen aan kunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën; zendingen; hulp gelden aan familiën van overleden kunstenaars	275,000	»
57	Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten; deel van tusschenkomst van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden kunstgewrochten. Toelagen aan de maatschappijen, ingesteld tot aanmoediging der schoone kunsten, aan de plaatselijke tentoonstellingen, aan de tentoonstellingen ingericht buiten het land in het belang der Belgische School. . .	100,000	»
<i>Aanmoedigingen ten voordeele van het onderwijs der beeldende en graphische kunsten.</i>			
58	Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor schoone kunsten te Antwerpen: begiftiging van den Staat, bestemd, met de toelagen der stad Antwerpen, om de uitgaven te dekken zoowel voor het personeel als voor het materieel en de aankopen voor het museum van oude kunst	155,405	»
59	Academiën en tekenscholen: toelagen, aankoop en kosten van onderhoud van modellen, eerepenningen en boeken	245,000	»
40	Opzicht der schoone kunsten, der academiën en tekenscholen; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behoorende	21,000	»
41	Verbeteringsraad van het onderwijs der teekenkunst	5,000	»
42	Toelagen aan jonge kunstoesenaren om ze te ondersteunen in hunne studiën	17,000	»
45	Groote prijskampen van schilder-, beeld-, bouw- en plaatsnijkunde; pensioenen der bekroonden; kosten betreffende deze prijskampen; werkhuizen te Rome	45,500	»
44	Namaking van kunstvoorwerpen, bestemd voor de internationale ruilingen en kosten rakende deze ruilingen; verschillende uitgaven	20,000	»

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>		
45	Musées royaux de peinture et de sculpture : personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : personnel et frais de surveillance.	55,000 •	
46	Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	119,700 •	
47	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'étude des collections	78,000 •	
48	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	111,000 •	
	<i>Monuments publics.</i>		
49	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	40,000 •	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		2,215,950 25
50	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	125,000 •	
51	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	200,000 •	
52	Commission royale des monuments : personnel.	10,100 •	
53	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication.	25,200 •	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<i>Koninklijke museums; Wiertz-Museum.</i>		
45	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst : personeel en kosten van toezicht. — Wiertz-Museum : personeel en kosten van toezicht	55,000 "	
46	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst : materieel en aankopen; drukkosten der katalogen; verschillende en onvoorziene kosten. — Wiertz-Museum : materieel; verschillende en onvoorziene kosten	119,700 "	
47	Koninklijke museums voor versier- en nijverheidskunst; ethnographisch museum; museum van wapens, uitrustingen en geschut : personeel en studiekosten der verzamelingen.	78,000 "	
48	Koninklijke museums voor versier- en nijverheidskunst; ethnographisch museum; museum van wapens, uitrustingen en geschut; materieel en aankopen, aanwezigheidspenningen aan de leden der commissie van toezicht. Kosten van drukken en verkoop van den kataloog. Verschillende uitgaven	111,000 "	
	<i>Openbare monumenten.</i>		
49	Gedenkteekens op te richten aan beroemde Belgen; toelagen aan de steden en aan de provinciën; gedenkpenningen ter vereeuwiging van merkwaardige gebeurtenissen.	46,000 "	
	<i>Herstelling van monumenten en bewaring van kunstwerken.</i>		2,213,056 25
50	Toelagen aan de provinciën, de steden en de gemeenten, welke middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz.; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitelijk historisch of artistiek belang opleveren. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken.	125,000 "	
51	Toelagen aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunstkarakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen	200,000 "	
52	Koninklijke commissie van monumenten : personeel	16,100 "	
53	Koninklijke commissie van monumenten : aanwezigheidspenningen der leden; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee tekenaars; boekverzameling, mobiliair, verwarming, drukwerk, kantoorkosten, aankoop van instrumenten; verslag van de algemeene vergaderingen; vergoedingen aan de snelschrijvers en kosten van uitgave.	25,200 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
54	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	5,500	»
55	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500	»
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
56	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	174,000	»
57	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	90,000	»
58	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	60,000	»
59	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	47,031 25	
60	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses . . .	170,000	»
61	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	11,000	»
62	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture	2,000	»
	CHAPITRE IX.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
63	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	12,000	12,000

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
54	Reis- en verblijfskosten en aanwezigheidspenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de koninklijke commissie van kunsten en monumenten; reis- en verblijfskosten der briefwisselende leden dezer commissie . . .	5,500 "	
55	Bulletin der commissiën van kunst en oudheid; opstel, uitgave; verschillende uitgaven. <i>Aanmoedigingen voor de toonkunde.</i>	2,500 "	
56	Koninklijk conservatorium van Brussel. — Begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van het personeel als van het materieel. — Leergang voor de eerste beginselen der toonkunde . . .	174,000 "	
57	Koninklijk conservatorium van Luik. — Begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken zoowel van het personeel als van het materieel.	90,000 "	
58	Koninklijk conservatorium van Gent. — Begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken zoowel van het personeel als van het materieel.	60,000 "	
59	Koninklijk vlaamsch conservatorium van Antwerpen : toelage van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken van het personeel en van het materieel.	47,031 25	
60	Toelagen aan andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoriums; toelagen aan de muziekgenootschappen. Aankoop van boeken en van medailles, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der muziekscholen. Verschillende uitgaven. Studiebeurzen ten voordeele der leerlingen van koninklijke conservatoriums en andere muziekscholen. Toelagen en aanmoedigingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in de vreemde tot ontwikkeling van hun talent; zendingen; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven of uitvoeringen van muzikale werken; nationale concerten; hulp gelden aan families van gestorven kunstenaars. Aanmoediging voor de muzikale toonkunde. Uitgave der werken van oude belgische toonzetters; kosten der groote prijskampen van muzikale toonzetting; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen; verschillende uitgaven	170,000 "	
61	Toezicht der muziekscholen. — Verbeteringsraad der muzikale studiën	11,000 "	
62	Aandeel van den Staat in de jaarwedden der leden van het besturend en onderwyzend personeel der gestichten van gemeente-onderwijs, ahangende van de administratie van schoone kunsten, die, bij afwijking van artikel 5 der wet van 31 Maart 1884, door den Minister van Landbouw in beschikbaarheid gesteld worden	2,000 "	
HOOFDSTUK IX. JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID.			
63	Tijdelijke jaarwedden van in beschikbaarheid staande ambtenaren en beambten . . .	12,000 "	12,000 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
64	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	10,000 .	12,500
65	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	2,500 .	
TOTAL. . . . fr.			12,517,861 25
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
SERVICES DIVERS.			
Agriculture.			
66	Institut agricole de l'État. Aménagement d'un laboratoire de chimie.	5,000 .	176,200 .
67	Institut agricole de l'État. Station laitière	8,700 .	
68	Exposition quinquennale d'horticulture de Gand	50,000 .	
69	Jardin botanique de l'État. Installation des collections botaniques.	8,800 .	
70	Jardin botanique de l'État. Transformation des écoles de botanique	5,400 .	
Eaux et forêts.			
71	Érection d'un pavillon forestier sur les terrains de l'ancienne citadelle de Namur . . .	25,000 .	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER CREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X. ONVORZIENE UITGAVEN.			
64	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet beschreven; hulp gelden te verleenen voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan familiën van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten, welke zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden. Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 7 vermelde personen	10,000 .	12,500 .
65	Jaarrent en pensioenen : 1° aangewezen agenten die in staat niet zijn hun ambt te vervullen; 2° aan weduwen en wezen van beambten, overleden in 't uitoefenen van hunnen dienst	2,500 .	
TOTAAL. . . fr.			12,517,861 25
TWEDE SECTIE. — RUITENGEWONE UITGAVEN. HOOFDSTUK XI. VERSCHILLENDE DIENSTEN. Landbouw.			
66	Landbouw-Instituut van den Staat, Inrichting van een laboratorium voor scheikunde.	5,000 .	175,300 .
67	Landbouw-Instituut van den Staat. Melkerij inrichting	8,700 .	
68	Vijfjaarlijksche tentoonstelling van tuinbouwkunde te Gent	30,000 .	
69	Staatskruidtuin. Instelling der kruidkundige verzamelingen.	8,600 .	
70	Staatskruidtuin. Herinrichting der kruidkundige scholen	8,400 .	
Waters en bosschen.			
71	Oprichting van een boschpaviljoen op de gronden der oude citadel van Namen . . .	25,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Laboratoires d'analyses.</i>		
72	Laboratoire de l'État à Anvers	2,500 »	
	<i>Beaux-Arts.</i>		
73	Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 »	
74	Ruines de l'abbaye d'Aulne	20,000 »	
75	Exposition triennale des beaux-arts en 1905.	40,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE fr.		12,695,001 25

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Agriculture,
Baron M. VAN DER BRUGGEN.

Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING. VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<i>Laboratoriums voor ontleding</i>		
72	Staatslaboratorium te Antwerpen	2,500 »	
	<i>Schoone kunsten.</i>		
73	Puinen der abdij van Villers	30,000 »	
74	Puinen der abdij van Aulne	20,000 »	
75	Driejaarlijksche tentoonstelling van schoone kunsten in 1903	40,000 »	
	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW.	fr.	12,693,061 25

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Landbouw,
Baron M. VAN DER BRUGGEN.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P DE SMET DE NAEYER.

(32)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

pour l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																												
CHAPITRE 1 ^{er}																																												
ADMINISTRATION CENTRALE.																																												
Personnel.																																												
1	»	Traitement du Ministre. fr.																																										
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du cabinet du Ministre, du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, des eaux et forêts, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale fr. 259,400 »																																										
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du service des beaux-arts. 28,600 »																																										
GRADES.																																												
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>10,000 à 12,000</td></tr><tr><td>Directeur général</td><td>2</td><td>9,000 à 10,000</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6</td><td>7,000 à 8,000</td></tr><tr><td>Chefs de division. — Inspecteur</td><td>6</td><td>5,500 à 7,000</td></tr><tr><td>Chefs de bureau et sous-inspecteurs</td><td>6</td><td>4,200 à 5,000</td></tr><tr><td>Garde général.</td><td>1</td><td>2,400 à 5,200</td></tr><tr><td>Commis rédacteurs de 1^{re} et de 2^e classe</td><td>9</td><td>2,200 à 4,000</td></tr><tr><td>Commis d'ordre de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td><td>18</td><td>1,400 à 2,700</td></tr><tr><td>Imprimeur-autographe</td><td>1</td><td>750 à 1,500</td></tr><tr><td>Huissiers</td><td>15</td><td>1,200 à 2,500</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>2</td><td>700 à 1,200</td></tr><tr><td>Garçons de bureau</td><td>5</td><td>1,100 à 1,400</td></tr><tr><td>Nettoyeuses.</td><td>8</td><td>750 à 850</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	1	10,000 à 12,000	Directeur général	2	9,000 à 10,000	Directeurs	6	7,000 à 8,000	Chefs de division. — Inspecteur	6	5,500 à 7,000	Chefs de bureau et sous-inspecteurs	6	4,200 à 5,000	Garde général.	1	2,400 à 5,200	Commis rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	9	2,200 à 4,000	Commis d'ordre de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	18	1,400 à 2,700	Imprimeur-autographe	1	750 à 1,500	Huissiers	15	1,200 à 2,500	Concierges	2	700 à 1,200	Garçons de bureau	5	1,100 à 1,400	Nettoyeuses.	8	750 à 850
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																										
Secrétaire général	1	10,000 à 12,000																																										
Directeur général	2	9,000 à 10,000																																										
Directeurs	6	7,000 à 8,000																																										
Chefs de division. — Inspecteur	6	5,500 à 7,000																																										
Chefs de bureau et sous-inspecteurs	6	4,200 à 5,000																																										
Garde général.	1	2,400 à 5,200																																										
Commis rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	9	2,200 à 4,000																																										
Commis d'ordre de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	18	1,400 à 2,700																																										
Imprimeur-autographe	1	750 à 1,500																																										
Huissiers	15	1,200 à 2,500																																										
Concierges	2	700 à 1,200																																										
Garçons de bureau	5	1,100 à 1,400																																										
Nettoyeuses.	8	750 à 850																																										
Matériel.																																												
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier fr. 15,200 »																																										
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux. 17,500 »																																										
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 10,400 »																																										
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 8,000 »																																										
	e.	Menues dépenses 3,900 »																																										
Frais de déplacement.																																												
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires																																										
Honoraires des avocats.																																												
5	»	Honoraires des avocats du Département																																										
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
288,000	288,000	»	»	288,000	272,365 90	
55,000	55,000	»	»	55,000	54,887 80	
8,250	8,250	»	»	8,250	3,157 »	
5,000	3,000	»	»	5,000	2,650 »	
375,250	375,250	»	»	375,250	354,058 70	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
7	»	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	a.	Inspection de l'agriculture : traitements, salaires, indemnités et frais de route. fr. 29,000 »
	b.	Service des agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route . . . 125,200 »
	c.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. 26,800 »
	d.	Frais d'expériences sur l'alimentation du bétail 5,000 »
	e.	Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État : indemnités, frais de route, frais d'études, matériel 3,000 »
9	a.	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité fr. 25,000 »
	b.	Indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; frais divers de tuberculisation : installations sanitaires à la frontière, vacations des vétérinaires, achat d'appareils, de vaccin, enlèvement et destruction des cadavres provenant d'animaux impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses, etc. 1,461,000 »
	c.	Indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon 85,000 »
	d.	Indemnités résultant des mesures prises par l'autorité 20,000 »
	e.	Frais à résulter du paiement des indemnités ci-dessus 4,000 »
	f.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture 20,000 »
	g.	Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de bétail 80,000 »
	h.	Dépenses diverses 5,000 »
		(Y compris, en charge temporaire, une somme de 10,000 francs destinée à récompenser éventuellement l'inventeur d'un remède préventif contre la stomatite aphteuse.) 10,000 »
	a.	Inspection vétérinaire; traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin fr. 182,000 »
10	b.	Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires 3,000 »
11	»	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.
12	a.	Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline : encouragements, achat de médailles. fr. 450,000 »
	b.	Primes nationales de conservation, frais de jury, médailles, diplômes, etc. 50,000 »
	c.	Subside à la Société nationale du cheval de trait belge 30,000 »
	d.	Subside à la Société nationale pour encourager l'élevage du cheval de demi-sang. 10,000 »
	e.	Subsides aux sociétés et aux syndicats d'élevage 100,000 »
	f.	Subside à la Société nationale pour l'amélioration des races bovines. 25,000 »
	g.	Subside à la Commission pour l'amélioration des races porcines 15,000 »
		A REPORTER fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,000	7,000	»	»	7,000	2,927 91	
5,450	5,450	»	»	5,450	2,700 »	
10,450	10,450	»	»	10,450	5,627 91	
187,000	180,000	7,000	»	180,000	169,993 25	
1,710,000	1,710,000	»	»	1,710,000	1,774,989 52	
185,000	185,000	»	»	185,000	184,885 35	
18,000	18,000	»	»	18,000	13,989 38	
660,000	610,000	50,000	»	532,000	500,000 »	
2,760,000	2,705,000	57,000	»	2,625,000	2,645,857 40	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,760,000	2,705,000	57,000	»	2,625,000	2 645,857 46	
500,000	275,000	225,000	»	275,000	270,807 40	
86,000	56,000	30,000	»	56,000	55,905 51	
115,100	115,100	»	»	115,100	114,690 99	
78,700	78,700	»	»	74,000	72,670 41	
3,539,800	3,227,800	112,000	»	3,145,100	3,158,050 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																							
		REPORT. fr.																																							
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>																																							
		Personnel de l'Institut agricole de l'État et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité :																																							
17	a.	Institut agricole fr. 102,600 »																																							
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 39,900 »																																							
	c.	Id. id. id. de Gand 26,100 »																																							
	d.	Id. d'agriculture de Huy 24,800 »																																							
		<i>Institut agricole.</i>																																							
		<table> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th><th>CHARGES.</th></tr> <tr> <td>1</td><td>5,000 à 6,000</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>8</td><td>5,500 à 6,500</td><td>47,500</td></tr> <tr> <td>4</td><td>5,500 à 4,500</td><td>16,500</td></tr> <tr> <td>5</td><td>"</td><td>5,700</td></tr> <tr> <td>1</td><td>2,500 à 3,500</td><td>3,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>5,000 à 4,000</td><td>4,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>2,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,500 à 3,000</td><td>2,000</td></tr> <tr> <td>3</td><td>1,800 à 2,400</td><td>7,200</td></tr> <tr> <td>2</td><td>1,200 à 1,800</td><td>3,100</td></tr> <tr> <td>4</td><td>1,200 à 1,500</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>"</td><td>600</td></tr> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	1	5,000 à 6,000	6,000	8	5,500 à 6,500	47,500	4	5,500 à 4,500	16,500	5	"	5,700	1	2,500 à 3,500	3,500	1	5,000 à 4,000	4,000	1	2,000 à 3,000	2,500	1	1,500 à 3,000	2,000	3	1,800 à 2,400	7,200	2	1,200 à 1,800	3,100	4	1,200 à 1,500	6,000	1	"	600
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																							
1	5,000 à 6,000	6,000																																							
8	5,500 à 6,500	47,500																																							
4	5,500 à 4,500	16,500																																							
5	"	5,700																																							
1	2,500 à 3,500	3,500																																							
1	5,000 à 4,000	4,000																																							
1	2,000 à 3,000	2,500																																							
1	1,500 à 3,000	2,000																																							
3	1,800 à 2,400	7,200																																							
2	1,200 à 1,800	3,100																																							
4	1,200 à 1,500	6,000																																							
1	"	600																																							
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde.</i>																																							
		<table> <tr> <td>1</td><td>3,500 à 5,500</td><td>5,500</td></tr> <tr> <td>9</td><td>2,000 à 3,000</td><td>24,500</td></tr> <tr> <td>3</td><td>1,800 à 3,000</td><td>7,600</td></tr> <tr> <td>1</td><td>"</td><td>500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,200 à 1,800</td><td>1,800</td></tr> </table>	1	3,500 à 5,500	5,500	9	2,000 à 3,000	24,500	3	1,800 à 3,000	7,600	1	"	500	1	1,200 à 1,800	1,800																								
1	3,500 à 5,500	5,500																																							
9	2,000 à 3,000	24,500																																							
3	1,800 à 3,000	7,600																																							
1	"	500																																							
1	1,200 à 1,800	1,800																																							
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand.</i>																																							
		<table> <tr> <td>1</td><td>3,500 à 5,500</td><td>5,500</td></tr> <tr> <td>5</td><td>2,000 à 3,500</td><td>15,800</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,800 à 2,200</td><td>2,200</td></tr> <tr> <td>4</td><td>780 à 1,800</td><td>4,600</td></tr> </table>	1	3,500 à 5,500	5,500	5	2,000 à 3,500	15,800	1	1,800 à 2,200	2,200	4	780 à 1,800	4,600																											
1	3,500 à 5,500	5,500																																							
5	2,000 à 3,500	15,800																																							
1	1,800 à 2,200	2,200																																							
4	780 à 1,800	4,600																																							
		<i>École moyenne pratique d'agriculture de Huy.</i>																																							
		<table> <tr> <td>1</td><td>3,500 à 5,500</td><td>5,500</td></tr> <tr> <td>4</td><td>2,000 à 3,000</td><td>12,000</td></tr> <tr> <td>2</td><td>1,200 à 2,400</td><td>3,600</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td>1</td><td>500</td><td>500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>2,000</td><td>2,000</td></tr> </table>	1	3,500 à 5,500	5,500	4	2,000 à 3,000	12,000	2	1,200 à 2,400	3,600	1	1,200	1,200	1	500	500	1	2,000	2,000																					
1	3,500 à 5,500	5,500																																							
4	2,000 à 3,000	12,000																																							
2	1,200 à 2,400	3,600																																							
1	1,200	1,200																																							
1	500	500																																							
1	2,000	2,000																																							
		Matériel de l'Institut agricole et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys :																																							
18	a.	Institut agricole fr. 55,750 »																																							
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 20,000 »																																							
	c.	Id. id. id. de Gand 17,500 »																																							
	d.	Id. d'agriculture de Huy 15,000 »																																							
		Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection :																																							
19	a.	Institut agricole de l'État fr. 7,500 »																																							
	b.	Écoles de Gand, Vilvorde, Huy, etc. 2,500 »																																							
	c.	Écoles subventionnées 10,000 »																																							
		A REPORTER. fr.																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,539,800	3,227,800	112,000	»	3,145,100	3,158,030 77	
193,400	193,400	»	»	191,400	183,990 82	
86,250	85,000	5,250	»	85,000	85,417 26	
20,000	20,000	»	»	15,000	0,000 »	
3,659,450	3,524,200	115,250	»	3,434,500	3,435,058 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																
		REPORT. . . . fr.																																
20	a.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture fr. 371,800																																
	b.	Station laitière 10,000																																
		Jardin botanique de l'État.																																
21	a.	Traitements du personnel																																
22	a.	Dépenses de matériel et de culture fr. 60,200																																
	b.	Musée forestier : dépenses diverses 3,000																																
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																																
		CHAPITRE IV.																																
		EAUX ET FORÊTS.																																
	a.	Traitements du personnel :																																
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>11</td><td>5,000 à 6,000</td><td>62,700</td></tr><tr><td>Sous-inspecteurs</td><td>12</td><td>3,600 à 4,400</td><td>48,000</td></tr><tr><td>Gardes généraux</td><td>20</td><td>2,400 à 3,200</td><td>58,400</td></tr><tr><td>Gardes généraux adjoints</td><td>6</td><td>1,500 à 2,000</td><td>10,500</td></tr><tr><td>Brigadiers commis d'inspection</td><td>11</td><td>1,100 à 1,500</td><td>14,300</td></tr><tr><td>Id. des forêts et de la pêche</td><td>indéterminé</td><td>900 à 1,300</td><td>121,000</td></tr><tr><td>Gardes des forêts et de la pêche</td><td>indéterminé</td><td>60 à 850</td><td>300,475</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.	Inspecteurs	11	5,000 à 6,000	62,700	Sous-inspecteurs	12	3,600 à 4,400	48,000	Gardes généraux	20	2,400 à 3,200	58,400	Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,500	Brigadiers commis d'inspection	11	1,100 à 1,500	14,300	Id. des forêts et de la pêche	indéterminé	900 à 1,300	121,000	Gardes des forêts et de la pêche	indéterminé	60 à 850	300,475
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.																															
Inspecteurs	11	5,000 à 6,000	62,700																															
Sous-inspecteurs	12	3,600 à 4,400	48,000																															
Gardes généraux	20	2,400 à 3,200	58,400																															
Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,500																															
Brigadiers commis d'inspection	11	1,100 à 1,500	14,300																															
Id. des forêts et de la pêche	indéterminé	900 à 1,300	121,000																															
Gardes des forêts et de la pêche	indéterminé	60 à 850	300,475																															
23	b.	Indemnités pour frais de tournée des inspecteurs fr. 11,000																																
	c.	Id. id. des chefs de cantonnement 12,000																																
	d.	Indemnités de frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement 5,500																																
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc. 7,000																																
	f.	Armement et équipement 500																																
	g.	Contrôle des arpentages. Honoraires du contrôleur arpenteur 400																																
	h.	Dépenses diverses 290																																
24	a.	Conseil supérieur des forêts : frais divers fr. 2,100																																
	b.	Société centrale forestière. Subside 2,000																																
	c.	Stations météorologiques forestières 500																																
	d.	Bureau de recherches et de consultations; enseignement, conférences et champs d'expériences. — Traitements, salaires, indemnités et frais divers. Essais et expériences 29,400																																
		Forêts domaniales.																																
25	a.	Travaux de culture et d'amélioration. Indemnités pour les gardes dirigeant les pépinières, les travaux, etc. Dépenses diverses fr. 67,500																																
	b.	Construction, entretien, location de maisons ou indemnités représentatives 3,000																																
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation. 25,000																																
	d.	Arpentage des coupes 3,500																																
		A REPORTER. . . . fr.																																

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,659,450	3,524,200	115,250	"	3,454,500	3,435,058 85	
581,800	557,000	24,800	"	550,000	549,914 20	
45,200	45,200	"	"	45,200	43,074 72	
65,200	55,200	10,000	"	55,200	60,198 48	
4,129,650	3,979,600	150,050	"	3,882,900	3,888,225 25	
AUGMENTATION. . fr.		150,050				
652,065	652,065	"	"	657,065	628,645 "	
54,000	29,000	5,000	"	57,000	22,799 99	
101,000	101,000	"	"	109,086	95,870 60	
787,065	782,065	5,000	"	803,151	747,315 59	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
26	»	Terrains incultes : défrichement, mise en valeur, conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; indemnités, dépenses diverses . . .
27	»	Service du boisement des fanges et autres terrains incultes; traitement, frais d'études et d'enquête
28	a.	Pisciculture et chasse. — Replement des cours d'eau; dépenses diverses . . fr. 57,000
	b.	Chasse. — Destruction des animaux nuisibles; dépenses diverses . . . 5,000
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.
		CHAPITRE V.
		LABORATOIRES D'ANALYSES.
29	»	Institut chimique et bactériologique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.
		CHAPITRE VI.
		SERVICE DE SANTÉ.
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections fr. 110,000
	b.	Frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons 88,000
	c.	Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions . . 80,000
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes 20,000
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Office vaccino-gène central 15,000
30	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes 8,000
	g.	Subside à la Société royale de médecine publique. . . . 12,000
	h.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres 16,000
	i.	Impressions et dépenses diverses 10,000
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 11,000
	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. . . . 3,000
	l.	Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. . . 10,000
	m.	Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsides; dépenses diverses . . . 85,000
	n.	Congrès international d'hygiène de 1903. (Charge temporaire.) . . . 15,000
31	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
787,063	782,063	5,000	"	803,151	747,315 59	
65,000	65,000	"	"	43,000	64,999 54	
11,500	11,500	"	"	11,500	1,314 80	
40,000	40,000	"	"	45,000	46,499 94	
903,563	898,563	5,000	"	902,651	860,129 87	
AUGMENTATION. . fr.		5,000				
249,310	246,200	3,310	"	255,330	226,212 68	
249,310	246,200	3,310	"	233,530	226,212 68	
AUGMENTATION. . fr.		3,310				
483,000	455,000	28,000	"	455,000	423,107 08	
55,000	33,500	1,500	"	33,500	35,500 "	
518,000	488,500	29,500	"	488,500	458,607 08	
AUGMENTATION . . fr.		29,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.																																														
32	a.	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale, pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et pour l'assainissement des fanges fr. 2,430,000 »																																												
	b.	Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. 500,000 »																																												
	c.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . . 1,000,000 »																																												
	a.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; service des tramways et des messageries; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection fr. 40,000 »																																												
33	b.	Service hydraulique de l'assainissement des fanges; traitements, indemnités et dépenses diverses 15,000 »																																												
	c.	Indemnités au personnel attaché à l'inspection; au personnel du service hydraulique de l'assainissement des fanges et aux commissaires voyers . . . 40,000 »																																												
	d.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences 20,000 »																																												
<table><tr><th colspan="4">A — Service d'inspection.</th></tr><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>8,000 à 9,000</td><td>9,000</td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>5</td><td>4,000 à 7,000</td><td>19,500</td></tr><tr><td>Chef de division</td><td>1</td><td>5,500 à 6,500</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>3,000</td><td>3,000</td></tr><tr><th colspan="4">B. — Service hydraulique de l'assainissement des fanges.</th></tr><tr><td>Inspecteur.</td><td>1</td><td>4,000 à 7,000</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Ingénieur.</td><td>1</td><td>3,000 à 6,000.</td><td>4,000</td></tr><tr><td>Conducteur</td><td>1</td><td>2,500 à 5,000</td><td>3,500</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>1,500 à 3,000</td><td>1,500</td></tr></table>			A — Service d'inspection.					NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Inspecteur général	1	8,000 à 9,000	9,000	Inspecteurs	5	4,000 à 7,000	19,500	Chef de division	1	5,500 à 6,500	5,500	Commis	1	3,000	3,000	B. — Service hydraulique de l'assainissement des fanges.				Inspecteur.	1	4,000 à 7,000	5,500	Ingénieur.	1	3,000 à 6,000.	4,000	Conducteur	1	2,500 à 5,000	3,500	Commis	1	1,500 à 3,000	1,500
A — Service d'inspection.																																														
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																											
Inspecteur général	1	8,000 à 9,000	9,000																																											
Inspecteurs	5	4,000 à 7,000	19,500																																											
Chef de division	1	5,500 à 6,500	5,500																																											
Commis	1	3,000	3,000																																											
B. — Service hydraulique de l'assainissement des fanges.																																														
Inspecteur.	1	4,000 à 7,000	5,500																																											
Ingénieur.	1	3,000 à 6,000.	4,000																																											
Conducteur	1	2,500 à 5,000	3,500																																											
Commis	1	1,500 à 3,000	1,500																																											
34	.	Frais de route et de séjour de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique de l'assainissement des fanges																																												
35	"	Frais de bureau et matériel de l'inspection ainsi que du service hydraulique de l'assainissement des fanges																																												
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,950,000	3,950,000	•	•	4,250,000	4,276,749 71	
115,000	115,000	•	•	115,000	98,622 54	
•						
22,000	22,000	•	•	18,500	15,401 90	
6,000	6,000	•	•	6,000	2,185 75	
4,093,000	4,093,000	•	•	4,369,500	4,390,959 00	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
36	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. 16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
57	•	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
38	•	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien
39	•	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres
40	•	Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles
41	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin
42	•	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études
43	a.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats. fr. 20,000 »
	b.	Frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome. 23,500 »
44	•	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
275,000	275,000	»	»	275,000	275,000	»
100,000	100,000	»	»	100,000	99,258 12	
153,405	155,405	»	»	153,405	148,705	»
245,000	233,500	11,500	»	233,500	235,485 66	
21,000	21,000	»	»	21,000	20,270 11	
3,000	5,000	»	»	5,000	»	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,425	»
43,500	43,500	»	»	43,500	55,975 92	
20,000	20,000	»	»	55,000	19,996 48	
877.905	866,405	11,500	»	881,405	849,116 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Musées royaux ; musée Wiertz.</i>
45	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : personnel et frais de surveillance. fr. 50,500 »
	b.	Musée Wiertz : personnel et frais de surveillance. 4,500 »
46	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : matériel et acquisitions ; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus fr. 115,750 »
	b.	Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus 3,950 »
47	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'étude des collections
48	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses
		<i>Monuments publics.</i>
49	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>
50	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. fr. 113,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux 12,000 »
51	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations
52	»	Commission royale des monuments : personnel
53	a.	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres de cette Commission fr. 6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs 16,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication 2,500 »
54	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission
55	»	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses
		A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandes POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
877,905	866,405	11,500	"	881,405	849,116 29	
55,000	57,000	"	2,000	52,800	52,799 92	
119,700	119,700	"	"	123,500	123,299 53	
78,000	75,250	4,750	"	73,250	73,216 52	
111,000	116,200	"	5,200	122,200	122,698 66	
46,000	46,000	"	"	46,000	45,830 83	
125,000	86,000	59,000	"	86,000	95,715 "	
200,000	150,000	50,000	"	182,100	165,000 "	
16,100	16,100	"	"	16,100	16,099 96	
25,200	25,200	"	"	25,200	21,599 25	
5,500	5,500	"	"	3,605	3,076 55	
2,500	2,500	"	"	2,500	2,382 06	
1,659,905	1,561,855	105,250	7,200	1,614,455	1,570,634 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT.fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
56	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique
57	»	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
58	»	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
59	»	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
a.		Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diversesfr. 85,853 »
b.		Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique13,000 »
60	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses71,145 »
61	a.	Inspection des écoles de musique.fr. 9,000 »
b.		Conseil de perfectionnement des études musicales.2,000 »
62	»	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.fr.
		CHAPITRE IX.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
63	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE IX.fr.
		CHAPITRE X.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
64	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7
65	»	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE X.fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,559,905 »	1,561,855 »	105,250	7,200	1,614,458 »	1,570,634 57	
174,000 »	174,000 »	»	»	174,000 »	164,820 »	
90,000 »	90,000 »	»	»	79,758 »	79,758 »	
60,000 »	60,000 »	»	»	54,526 »	54,526 »	
47,031 25	47,031 25	»	»	47,031 25	47,031 25	
170,000 »	170,000 »	»	»	159,246 »	157,975 50	
11,000 »	11,000 »	»	»	11,000 »	9,677 76	
2,000 »	2,000 »	»	»	2,000 »	»	
2,213,936 25	2,115,886 25	105,250	7,200	2,142,019 25	2,084,425 08	
AUGMENTATION . . fr.		98,050 »				
12,000 »	12,000 »	»	»	12,000	10,221 90	
12,000 »	12,000 »	»	»	12,000	10,221 90	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000	340 50	
2,500 »	2,500 »	»	»	2,500	1,350 »	
12,500 »	12,500 »	»	»	12,500	4,690 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture.</i>		
»	»	Travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'école de Vilvorde (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Recensement agricole (<i>pour mémoire</i>)
»	»	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de l'État, à Vilvorde — Travaux d'amélioration, construction de serres (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Appropriation de la propriété de Saint-Victor, à Huy, pour l'installation de l'école d'agriculture de l'État. Achat du mobilier pour les classes et le personnel (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Institut agricole de l'État. Participation au concours régional agricole de 1901 (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Institut agricole de l'État à Gembloux. Éclairage électrique (<i>pour mémoire</i>)
66	»	Institut agricole de l'État. Aménagement d'un laboratoire de chimie
67	»	Institut agricole de l'État. Station laitière
68	»	Exposition quinquennale d'horticulture de Gand
69	»	Jardin botanique de l'État. Installation des collections botaniques
70	»	Jardin botanique de l'État. Transformation des écoles de botanique
<i>Eaux et forêts.</i>		
71	»	Érection d'un pavillon forestier sur les terrains de l'ancienne citadelle de Namur
<i>Laboratoires d'analyses.</i>		
72	»	Laboratoire de l'État à Anvers
<i>Service de santé, hygiène publique.</i>		
»	»	Mesures contre l'introduction éventuelle de la peste et sa propagation en Belgique (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Déplacement de la station de désinfection du port d'Ostende (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1896 à 1900 institué par arrêté royal du 25 novembre 1889 modifié par arrêté royal du 24 avril 1900 (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Participation de l'État dans la dépense des travaux relatifs à la création d'un nouveau quartier donnant accès à la station du chemin de fer de l'État à Arlon et à celle du chemin de fer d'Arlon à Elhe (<i>pour mémoire</i>)
<i>Beaux-Arts.</i>		
73	»	Ruines de l'abbaye de Villers
74	»	Ruines de l'abbaye d'Aulne
»	»	Conservatoire royal de musique de Gand. Agrandissement des locaux (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Conservatoire royal de musique de Liège. Construction d'un buffet d'orgue (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels. Transfert. Aménagement des collections (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Exposition triennale des beaux-arts, à Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Troisième part du subsidé à allouer à la ville de Gand pour la construction de son nouveau Musée des beaux-arts (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Musée des beaux-arts de Liège (deuxième et dernier subsidé) (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Quote-part de l'État dans les frais de reprise du mobilier, des instruments, etc., du Conservatoire royal flamand d'Anvers (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Aménagement et restauration des remparts de Binche (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Aquisition d'objets d'art de la collection de Somzée (<i>pour mémoire</i>)
75	»	Exposition triennale des beaux-arts en 1905
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
	70,000	»	70,000	»	»	
	»	»	»	»	14,999 61	
	»	»	»	»	812 50	
	»	»	»	23,000	63,583 52	
	»	»	»	4,800	»	
	»	»	»	8,000	»	
5,000	»	5,000	»	»	»	
8,700	»	8,700	»	»	»	
30,000	»	30,000	»	»	»	
8,600	»	8,600	»	»	»	
5,400	»	5,400	»	»	»	
25,000	25,000	»	»	»	»	
2,500	»	2,500	»	»	»	
»	»	»	»	»	98,208 41	
»	»	»	»	46,000	44,755 72	
»	»	»	»	5,000	»	
»	»	»	»	»	55,000	»
50,000	40,000	»	10,000	60,000	49,825 74	
20,000	20,000	»	»	40,000	32,979 54	
»	»	»	»	140,000	140,000	»
»	7,554 80	»	7,554 80	»	»	
»	»	»	»	»	93,708 84	
»	»	»	»	»	59,716 12	
»	50,000	»	50,000	50,000	50,000	»
»	41,750	»	41,750	41,750	»	
»	»	»	»	5,654	»	
»	25,000	»	25,000	»	»	
»	»	»	»	»	213,916 10	
40,000	»	40,000	»	»	»	
175,200	279,504 80	100,200	204,504 80	424,204	877,286 10	
DIMINUTION . . . fr.		404,404 80				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation. —	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Eaux et forêts
V.	Laboratoires d'analyses
VI.	Service de santé
VII.	Voirie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique.
VIII.	Beaux-Arts
IX.	Traitements de disponibilité
X.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Services divers.
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations
		Augmentation.	Diminution.			
575,250 »	575,250 »	»	»	575,250 »	534,058 70	
10,450 »	10,450 »	»	»	10,450 »	5,627 91	
4,129,650 »	5,979,600 »	1,850,050 »	»	5,882,900 »	5,888,223 25	
903,565 »	898,565 »	5,000 »	»	902,651 »	860,129 87	
249,510 »	246,200 »	3,310 »	»	255,550 »	226,212 68	
518,000 »	488,500 »	29,500 »	»	488,500 »	458,607 08	
4,095,000 »	4,095,000 »	»	»	4,569,500 »	4,590,959 90	
2,215,956 25	2,115,886 25	98,050 »	»	2,142,019 25	2,084,425 08	
12,000 »	12,000 »	»	»	12,000 »	10,221 90	
12,500 »	12,500 »	»	»	12,500 »	1,690 50	
175,200 »	279,504 80	»	104,104 80	424,204 »	877,286 10	
12,695,061 25	12,511,256 05	285,910 »	104,104 80	12,855,524 25	15,157,420 97	
Augmentation. . fr.		181,805 20				

(58)

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
POUR L'EXERCICE 1903.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des Beaux-Arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1902, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1904, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(60)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

BEAUX-ARTS.

RELEVÉ

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISES, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1899.
Composition picturale destinée au grand panneau de la salle des séances du Tribunal de commerce, au Palais de Justice de Bruxelles	1) 16,000 »	16,000 »	»	4,000 »
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (exé- cution de deux mâts et de quatre fontaines)	2) 91,000 »	91,000 »	»	91,000
Exécution en marbre du bas-relief intitulé : « L'Humanité » .	3) 171,200 »	171,200 »	»	171,200 »
Exécution à l'eau-forte de six planches d'après des tableaux de Rubens	4) 18,000 »	18,000 »	»	15,000 »
Statue en marbre intitulé : « Poverella »	5) 15,000 »	15,000 »	»	10,000 »
Décoration picturale de l'Athénée royal d'Anvers	6) 114,000 »	4,666 67	9,333 33	»
A REPORTER . . fr.	325,200 »	315,866 67	9,333 33	201,200 »

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1900.	de 1901.	de 1902.	de 1903.	a venir.	
2,000 .	"	4,000 .	4,000 .	2,000 .	1) Contrat du 21 juin 1893. — M. Mellery s'engage à exécuter cette composition. Une somme de 14,000 francs est affectée à ce travail et sera soldée comme suit : 4,000 francs du chef de l'approbation de l'esquisse; 12,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
"	"	"	"	"	2) Contrats du 20 décembre 1895. — MM. Dubois et Lagae s'engagent à exécuter chacun un mât d'une hauteur de 5^m50, se composant d'un soubassement en pierre bleue et bronze, d'une colonne en granit d'Ecosse et d'un couronnement en bronze, moyennant le paiement de 16,500 francs, soit pour les deux . fr. 33,000 . Par contrats du 20 décembre 1895, MM. De Rudder, De Tombay, Devreese et Pollard s'engagent à exécuter chacun une fontaine de 4^m50 de hauteur, se composant d'une vasque inférieure en pierre bleue, d'un soubassement en granit d'Ecosse avec motif en bronze; d'une seconde vasque et d'une colonne en granit d'Ecosse et d'un couronnement en bronze, moyennant 14,500 francs, soit pour les quatre. 58,000 . Ce travail est terminé. TOTAL. . fr. 91,000 .
"	"	"	"	"	3) Contrat du 8 août 1890. — M. Jef Lambeaux s'engage à exécuter en marbre, dans un abri qui sera mis à sa disposition, un bas-relief intitulé : « L'Humanité », ayant 7 mètres de hauteur sur 11 mètres de longueur, et à le terminer dans un délai de huit années. Une somme de 171,200 francs est affectée à l'exécution de l'œuvre. Le paiement s'effectuera comme suit : 1^{re} 55,000 francs du chef de la prise de possession du carton; 2^e 100,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail; 3^e 36,200 francs après la réception, par le Gouvernement, de l'œuvre entièrement terminée. (Le travail est terminé.)
3,000 .	"	"	"	"	4) M. Lenain est chargé de l'exécution de ces planches moyennant une somme de 18,000 francs; le paiement s'effectuera au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 3,000 francs par planche gravée.
5,000 .	"	"	"	"	5) Contrat du 15 juin 1897. M^{me} Paul De Vigne cède à l'État une statue intitulée : « Poverella ». Le paiement sera réparti sur trois exercices à partir de 1898. (Le travail est terminé.)
"	4,666 67	"	"	"	6) M. F. Vinck, d'Anvers, est chargé de l'exécution des peintures allégoriques.
16,000 .	4,666 67	4,000 .	4,000 .	2,000 .	

MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DEPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1899.
REPORT. . . . fr.	325,200 "	315,866 67	9,333 33	291,200 "
Gravure du tableau d'Alfred Stevens représentant : « La Veuve et ses enfants »	7) 5,000 "	5,000 "	"	1,666 "
Gravure du tableau d'Albrecht de Vriendt représentant : « Hommage à Charles-Quint enfant »	8) 15,000 "	11,000 "	4,000 "	9,000 "
Gravure d'après « Le Christ en croix » de Van Dyck. . . .	9) 5,000 "	5,000 "	"	2,000 "
Groupe en bronze « Le Cheval à l'abreuvoir », de M. C. Meunier	10) 33,000 "	8,250 "	24,750 "	8,250 "
Groupe en marbre « La Folle Chanson », de M. Jef Lambaert	11) 25,000 "	4,500 "	20,500 "	4,500 "
Trois statues en bronze de M. le comte J. de Lalaing. . . .	12) 50,000 "	9,875 "	20,125 "	9,875 "
Panneau décoratif pour la salle de milice de l'Hôtel de Ville de Bruxelles	13) 20,000 "	5,000 "	15,000 "	5,000 "
Tableau décoratif destiné à orner le cabinet de M. le Bourgmestre de Bruxelles	14) 10,000 "	2,500 "	7,500 "	"
Groupe en pierre d'échaillon représentant « Le Sauveteur ». .	15) 9,000 "	9,000 "	"	6,000 "
Gravure à l'eau-forte du tableau de M. Bourlard représentant « L'Industrie et le Travail »	16) 5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
A REPORTER.fr. .	482,200 "	380,991 67	101,208 33	342,491 "

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET						OBSERVATIONS.
de 1900.	de 1901.	de 1902.	de 1903.	à ventr.		
10,000 "	4,666 67	4,000 "	4,000 "	2,000 "		a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
"	"	1,666 "	1,668 "	"		7) Contrat du 10 juillet 1891. — M. G. Biot est chargé de l'exécution de ce travail. La somme de 5,000 francs affectée à la gravure sera soldée par acomptes successifs, après l'approbation du dessin, la mise au ton de la planche et l'approbation définitive de la reproduction.
"	"	"	2,000 "	"		8) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail, moyennant une somme de 15,000 francs. La quote-part de l'Etat sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
"	"	1,000 "	2,000 "	"		9) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail, moyennant la somme de 5,000 francs, qui sera soldée comme suit : 1,000 francs après l'approbation du dessin; 3,000 francs du chef d'approbation des états; 1,000 francs du chef de la remise de 20 exemplaires de la gravure entièrement terminée.
"	"	"	"	"		10) Ce groupe orne le square Ambiorix, à Bruxelles
"	"	"	"	"		11) Ce groupe est destiné à orner le square Ambiorix, à Bruxelles.
"	"	"	"	"		12) Ces trois statues représentent : « La Force brutale », « L'Art romain » et « La Comédie », et ornent le même square.
"	"	"	"	"		13) M. Léon Frédéric est chargé de ce travail. (Ce travail est terminé.)
"	"	"	2,500 "	"		14) M. X. Mellery id. id.
3,000 "	"	"	"	"		15) Contrat du 12 juin 1899. M. Lefever s'engage à exécuter ce groupe, qui aura environ 2 mètres de hauteur. Une somme de 9,000 francs est affectée à ce travail dont le paiement aura lieu par tiers, après l'approbation du petit modèle, après l'approbation du modèle grandeur d'exécution et après placement de l'œuvre au lieu de sa destination. L'œuvre est placée.
"	"	"	"	"		16) M. Lenain a été chargé de ce travail, qui est terminé.
15,000 "	4,666 67	6,066 "	12,168 "	2,000 "		

MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (1).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris l'exercice 1899.
REPORT. . . . fr.	482,200 "	380,091 67	101,208 33	342,491 "
Gravure à l'eau-forte du tableau de M. A. De Vriendt représentant « L'Institution de la Toison d'Or »	17) 5,000 "	5,000 "	"	"
Gravure à l'eau-forte du tableau de Rubens : « Combat des Amazones »	18) 4,000 "	4,000 "	"	2,000 "
Décoration picturale pour la salle des mariages de l'hôtel de ville de Tournai	19) 15,000 "	5,000 "	10,000 "	5,000
Décoration sculpturale du Palais de Justice de Binche . . .	20) 6,500 "	4,535 35	2,166 67	"
Exécution d'un groupe en bronze intitulé : « Les bâtisseurs de ville »	21) 20,000 "	20,000 "	"	"
TOTAUX. . . . fr.	530,700 "	417,525 "	113,375 "	349,491 "

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1900	de 1901	de 1902	de 1903.	à venir.	
15,000 .	4,666 67	6,666 .	12,168 .	2,000 .	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le legs d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
.	1,500 .	.	1,500 .	"	17) M. Lauwers a été chargé de ce travail.
1,000 .	.	.	1,000 .	.	18) M. Greuze id. id.
"	.	"	"	"	19) M. Hennebicq est chargé de l'exécution de ce travail. (Terminé.)
.	4,555 53	.	.	.	20) M. Maseré a été chargé de l'exécution de ce travail qui consiste en une statue et un bas-relief. (Terminé.)
"	20,000 .	.	"	"	21) Contrat du 31 janvier 1901. -- M. Vandersloppen s'engage à exécuter ce groupe en bronze. Une somme de 20,000 francs est affectée à ce travail; le paiement sera soldé par moitié : 10,000 francs après la signature du contrat du chef de l'approbation du modèle en plâtre; 10,000 francs après la réception et le placement de l'œuvre au lieu de sa destination. L'artiste s'engage à ne pas reproduire son œuvre dans les dimensions de l'original. (Le travail est terminé.)
14,000 .	50,500 .	6,666 .	14,668 .	2,000 .	

ANNEXE N° 3
(Monuments aux hommes illustres.)

MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1899.
Monument au Roi (inauguration du chemin de fer du Congo).	1) 200,000 "	66,667 "	133,333 "	"
— commémoratif de la Guerre des paysans	2) 12,000 "	5,000 "	7,000 "	5,000 "
— — — — —	3) 11,000 "	3,500 "	7,500 "	5,500 "
— — — — —	4) 2,500 "	1,250 "	1,250 "	1,250 "
— Willems	5) 30,000 "	7,500 "	22,500 "	7,500 "
— Jules de Burlet	6) 10,000 "	6,500 "	3,500 "	6,500 "
— Baron Seutin	7) 9,000 "	1,750 "	7,250 "	1,750 "
Buste Jacob Van Maerlant	8) 2,500 "	2,500 "	"	2,500 "
— Willems	9) 2,500 "	2,500 "	"	2,500 "
— Genard	10) 2,500 "	2,500 "	"	1,250 "
— Bilderdyck	11) 2,500 "	2,500 "	"	"
Monument Everard T'Serclaes	12) 40,000 "	10,000 "	30,000 "	10,000 "
— De Bruyne	13) 45,000 "	5,580 85	59,419 17	"
— Alfred Verwée	14) 25,000 "	8,000 "	17,000 "	"
— Guido Gezelle	15) 11,000 "	3,000 "	8,000 "	"
— Pickery	16) 1,800 "	400 "	1,400 "	"
— Rodenbach	17) 7,000 "	3,000 "	4,000 "	"
Bustes à Van Peene et Destamberg	18) 2,294 22	800 "	1,494 22	"
Monument en commémoration de la bataille des Éperons d'Or.	19) 140,000 "	70,000 "	70,000 "	"
— Orban de Xivry	20) 30,518 "	8,000 "	22,518 "	"
TOTAUX . . . fr.	587,112 22	210,047 83	576,164 59	41,750 "

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE					OBSERVATIONS.
1900.	1901.	1902.	1903.	à venir.	
		20,000 "	20,000 "	20,667 "	1) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
"	"	"	"	"	1) Ce monument sera érigé sur une des places publiques d'Anvers.
"	"	"	"	"	2) Ce monument est érigé à Overmeire.
"	"	"	"	"	3) Ce monument est érigé à Bornhem.
"	"	"	"	"	4) Id. id. à Thielt.
"	"	"	"	"	5) Ce monument est érigé sur une des places publiques de Gand.
"	"	"	"	"	6) Ce monument est érigé sur une des places publiques de Nivelles.
"	"	"	"	"	7) Ce monument est érigé sur une des places publiques de Nivelles.
"	"	"	"	"	8) Contrat du 5 novembre 1898. Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs, payables la moitié après l'approbation du modèle en terre par le Gouvernement, et l'autre moitié après la réception de l'œuvre entièrement terminée (Terminé)
"	"	"	"	"	9) Contrat du 11 septembre 1899. — Idem. (Terminé.)
1,250 "	"	"	"	"	10) Id. id. — Idem. (Terminé)
"	"	2,500 "	"	"	11) Contrat du 2 octobre 1901. — Idem. (Terminé.)
"	"	"	"	"	12) Ce monument est placé dans l'une des arcades de la maison de l'Étoile, Grand'Place, à Bruxelles.
5,580 85	"	"	"	"	13) Ce monument est érigé sur la digue à Blankenberghe
6,000 "	2,000 "	"	"	"	14) Ce monument sera érigé à Schaerbeek, à l'angle de la place Colignon et de la rue Verwée, et adossé à la maison à construire en cet endroit.
"	"	"	3,000 "	"	15) Ce monument sera érigé sur une des places publiques de Courtrai.
"	400 "	"	"	"	16) Ce monument est placé dans un des ronds-points des nouveaux boulevards de la ville de Bruges.
3,000 "	"	"	"	"	17) Ce monument est érigé sur une des places publiques de Gand.
"	"	"	800 "	"	18) Ces bustes sont placés au Théâtre flamand de Gand.
10,000 "	10,000 "	10,000 "	10,000 "	30,000 "	19) L'exécution de ce monument est confiée au statuaire Godefroid Devreese et sera érigé sur une des places publiques de Courtrai
"	"	"	8,000 "	"	20) Ce monument sera érigé sur une des places publiques d'Arion.
25,830 85	12,400 "	32,500 "	41,800 "	56,667 "	

(70)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1903

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1903 s'élève à fr. 163,137,830 »

Les crédits alloués par le Budget de 1902 montent à . . . 160,327,494 »

AUGMENTATION. fr. 4,830,336 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1903 fr. 163,542,850 »

— 1902 160,262,494 »

AUGMENTATION. fr. 3,280,356 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1903 fr. 1,615,000 »

— 1902 65,000 »

AUGMENTATION fr. 1,550,000 »

Soit en plus. fr. 4,830,336 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903 fr. 135,800 »

— alloué pour 1902 135,100 »

AUGMENTATION. fr. 700 »

demandée en vue d'augmentations de traitement réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Honoraires des avocats du Département.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	54,000	»
— alloué pour 1902		44,000	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

justifiée par l'accroissement du nombre des affaires litigieuses, résultant de la reprise de lignes concédées et du développement du trafic.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

1^{re} SECTION. — Services communs.ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	593,640	»
— alloué pour 1902		600,600	»
DIMINUTION.	fr.	4,960	»

résultant de modifications dans la composition du personnel.

ART. 8. — *Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	154,217	»
— alloué pour 1902		148,752	»
AUGMENTATION.	fr.	5,465	»

nécessitée par des changements dans la composition du personnel.

On a ajouté au libellé les mots « des auxiliaires », parce que les traitements de ces agents sont prélevés sur le crédit de l'article 8.

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	883,945	»
— alloué pour 1902		887,500	»
DIMINUTION.	fr.	1,555	»

résultant d'un transfert à l'article 26.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	82,000	»
— alloué pour 1902		88,000	»
DIMINUTION.	fr.	6,000	»

La subvention de l'État étant égale au montant des cotisations des affiliés, la dépense décroît parallèlement à la diminution progressive du nombre des participants.

ART. 11 (ancien). — *Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.*

Ce crédit est reporté au chapitre IX, article 56.

SECTION 2. — Voies et travaux.

ART. 13 (14 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	2,504,450	»
— alloué pour 1902		2,499,200	»
AUGMENTATION.	fr.	5,250	»

nécessitée par des modifications de cadre reconnues indispensables.

ART. 14 (15 ancien). — *Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	7,588,227	»
— alloué pour 1902		7,552,255	»
AUGMENTATION.	fr.	35,972	»

résultant d'extensions et de modifications de cadre nécessitées par les besoins du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15 (16 ancien). — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.* (Est autorisée sur l'article 15 l'imputation du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 28 décembre 1898.)

Crédit demandé pour 1903	fr. 6,300,000 »
— alloué pour 1902	6,560,769 »
DIMINUTION.	fr. 60,769 »

Les charges de l'article 15 se trouveront augmentées en 1903 d'une dépense de fr. 49,000 »
imputée dans le passé sur l'article 16.

Par contre, la situation des approvisionnements permet de réduire à concurrence de . . . 79,769 »
les prévisions de dépenses pour 1903.

DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr. 60,769 »
---------------------------	--------------

ART. 16 (17 ancien). — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway.* (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire.)

Crédit demandé pour 1903.	fr. 11,543,823 »
— alloué pour 1902.	11,547,546 »
DIMINUTION.	fr. 3,721 »

L'article 16 devra supporter en 1903 une charge nouvelle de fr. 45,279 »
résultant de renforts de personnel reconnus indispensables.

Par contre, cet article sera dégrevé d'une dépense de 19,000 »
transférée à l'article 15.

DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr. 3,721 »
---------------------------	-------------

SECTION 5. — Traction et matériel.

ART. 17 (18 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903.	fr. 2,430,079 »
— alloué pour 1902	2,423,929 »
AUGMENTATION.	fr. 6,150 »

résultant de modifications de cadre reconnues nécessaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18 (19 ancien) — *Salaires des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	22,562,940 »
— alloué pour 1902		21,805,711 »
AUGMENTATION.	fr.	557,229 »

nécessitée par les causes suivantes :

a) Renforcement du personnel des machinistes, des chauffeurs et des serre-freins par suite de la création de trains nouveaux nécessités par le développement du trafic;

b) Augmentation du nombre des agents chargés de la visite et de l'entretien courant du matériel de traction et de transport, dont l'effectif s'est accru.

c) Amélioration de la position des ouvriers passés au service de l'État par suite de la reprise de lignes concédées.

ART. 19 (20 ancien). — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	1,162,478 »
— alloué pour 1902.		1,056,753 »
AUGMENTATION.	fr.	105,745 »

résultant de l'accroissement du nombre des trains et d'une réforme du système des primes de régularité dans le but d'intéresser plus efficacement le personnel à la bonne marche des trains.

ART. 20 (21 ancien). — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	17,275,000 »
— alloué pour 1902.		16,360,000 »
AUGMENTATION.	fr.	915,000 »

résultant d'une hausse des prix et d'un accroissement de consommation par suite de la création de nouveaux trains nécessités par le développement du trafic.

ART. 21 (22 ancien). — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	23,363,760 »
— alloué pour 1902.		23,338,770 »
AUGMENTATION.	fr.	27,990 »

Des renforts de personnel nécessités par l'augmentation de l'effectif du matériel justifient l'augmentation proposée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 4. — Transports.

ART. 22 (23 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903.	fr. 15,033,670 »
— alloué pour 1902.	14,949,813 »
AUGMENTATION.	fr. 83,855 »

due aux causes suivantes :

- a) Accroissement du personnel des chefs-gardes et des gardes et mise en marche de trains nouveaux;
- b) Mise en exploitation des nouveaux quais d'Anvers (Sud), de la nouvelle gare d'Anvers (Kiel), etc.;
- c) Renforts de personnel dans certaines stations.

ART. 23 (24 ancien). — *Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. — Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé pour 1903.	fr. 12,448,235 »
— alloué pour 1902.	12,117,561 »
AUGMENTATION.	fr. 330,674 »

due aux causes suivantes :

- a) Mise en exploitation des nouveaux quais d'Anvers (Sud), de la nouvelle gare d'Anvers (Kiel), etc.;
- b) Renforts de personnel nécessités par le développement du trafic;
- c) Augmentation de charges pour le camionnage.

ART. 24 (25 ancien). — *Primes de régularité.*

Crédit demandé pour 1903.	fr. 645,779 »
— alloué pour 1902	590,333 »
AUGMENTATION.	fr. 55,446 »

due à l'accroissement du nombre des trains et à l'institution d'une prime nouvelle destinée à encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports.

Le libellé de l'article a été modifié de manière à s'appliquer aux deux espèces de primes qu'il a désormais pour objet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26 (27 ancien). — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	261,567	»
— alloué pour 1902		260,012	»
AUGMENTATION.	fr.	1,555	»

résultant d'un transfert de l'article 9.

ART. 27 (28 ancien). — *Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer, ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	1,800,000	»
— alloué pour 1902.		1,176,113	»
AUGMENTATION.	fr.	623,887	»

Depuis plusieurs années, des crédits supplémentaires importants ont dû être votés pour parfaire l'allocation portée au Budget. Il convient de mettre celle-ci mieux en rapport avec les prévisions normales.

SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29 (30 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	2,272,362	»
— alloué pour 1902.		2,269,202	»
AUGMENTATION.	fr.	3,160	»

L'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement à un certain nombre de fonctionnaires et employés entraîne une dépense supplémentaire de fr. 5,800 »

Une partie des charges supportée précédemment par le présent article étant transférée à l'article suivant, ci 2,640 »

le crédit de l'article 29 ne doit être augmenté que de . . fr. 3,160 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30 (31 ancien). — *Salaires des auxiliaires et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	471,801	»
— alloué pour 1902.		169,161	»
AUGMENTATION.	fr.	2,640	»

résultant d'un transfert de l'article 29.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 31 (32 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	149,740	»
— alloué pour 1902		143,840	»
AUGMENTATION	fr.	5,900	»

occasionnée par des extensions et modifications de cadres reconnues indispensables, ainsi que par l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement.

ART. 32 (33 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	198,029	»
— alloué pour 1902		188,550	»
AUGMENTATION.	fr.	9,479	»

justifiée par la nécessité de recruter quelques ouvriers à raison de l'extension des services.

SECTION 2. — Postes.

ART. 34 (35 nouveau). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	5,984,670	»
— alloué pour 1902.		5,872,345	»
AUGMENTATION.	fr.	112,325	»

résultant de la création de bureaux et d'agences des postes, ainsi que des renforts de personnel nécessités par l'accroissement du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 55 (56 ancien). — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	6,709,874	»
— alloué pour 1902.		6,460,620	»
AUGMENTATION.	fr.	249,254	»

destinée à faire face aux dépenses nécessitées par la création d'emplois de facteur local et de facteur rural, par des transformations d'emplois et des améliorations de position.

ART. 56 (57 ancien). — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	560,000	»
— alloué pour 1902		551,655	»
AUGMENTATION.	fr.	8,365	»

résultant de la création de services de malles-poste destinés à desservir de nouveaux bureaux.

ART. 59 (40 ancien). — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.*

Crédit demandé pour 1905.	fr.	1,277,180	»
— alloué pour 1902.		1,248,180	»
AUGMENTATION.	fr.	29,000	»

nécessaire pour faire face aux dépenses de mobilier, de matériel, de loyers de locaux, etc, résultant de l'extension normale du service.

SECTION 5. — Télégraphes et téléphones.

ART. 41 (42 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	4,767,328	»
— alloué pour 1902.		4,653,935	»
AUGMENTATION.	fr.	113,390	»

justifiée par les extensions et les modifications de cadres que comporte le développement du trafic, par l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 42 (43 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 1,363,003 »
— alloué pour 1902	1,359,063 »
AUGMENTATION.	fr. 3,940 »

résultant des renforts de personnel nécessités par le développement du service.

ART. 43 (44 ancien). — *Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. (Y compris une charge temporaire de 22,000 francs)*

Crédit demandé pour 1903	fr. 857,300 »
— alloué pour 1902	835,300 »
AUGMENTATION.	fr. 22,000 »

La charge temporaire de 22,000 francs prévue à cet article se rapporte aux travaux de remise en état de l'immeuble occupé précédemment par le bureau central des téléphones de Bruxelles.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47 (48 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 1,482,411 »
— alloué pour 1902	1,469,911 »
AUGMENTATION.	fr. 12,500 »

nécessaire pour l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement.

CHAPITRE VIII

SECOURS.

ART. 55 (56 ancien). — *Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 81,500 »
— alloué pour 1902	71,500 »
AUGMENTATION.	fr. 10,000 »

nécessité par l'accroissement du nombre de personnes à secourir.

NOTE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE IX.

CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.

ART. 56 (11 ancien). — *Subside.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 799,210 »
— alloué pour 1902	790,720 »
AUGMENTATION.	fr. 8,490 »

Le subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers, inscrit précédemment au chapitre II (Chemins de fer), constitue une charge incombant aux différentes administrations du Département. Il est donc plus rationnel d'en faire l'objet d'un chapitre spécial, en indiquant, aux développements, la quotité pour laquelle chacun des services intervient dans cette subvention. Cette modification satisfait au vœu exprimé par la Section centrale qui a examiné le projet de Budget du Département des Chemins de fer pour 1902.

L'augmentation proposée est en corrélation avec l'accroissement de l'effectif du personnel.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

ART. 58. — *Marine. Construction d'un paquebot pour la ligne Ostende-Douvres, d'un remorqueur, d'un bateau-pilote, etc.*

Crédit demandé : 1,615,000 francs.

Il y a lieu de remplacer : 1° le plus ancien des paquebots de la ligne Ostende-Douvres, lequel est en service depuis près de seize ans.

La moitié de la dépense sera payable en 1903, ci . . . fr. 1,100,000 »

2° Un remorqueur et un bateau-pilote coulés ensuite de collisions.

La dépense s'élèvera à 290,000 francs, mais on prévoit que les sommes à payer en 1903 ne s'élèveront qu'à . . . 230,000 »

En troisième lieu, le moment est venu de renouveler les chaudières du paquebot *Marie-Henriette* et des générateurs de l'avis *Ville d'Anvers* . . . 285,000 »

TOTAL . . . fr. 1,615,000 »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1903 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cent soixante-trois millions cinq cent quarante-deux mille huit cent cinquante francs . . . fr. 163,542,850 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million six cent quinze mille francs. . . 1,615,000 »

Soit ensemble à la somme de cent soixante cinq millions cent cinquante-sept mille huit cent cinquante francs. fr. 165,157,850 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

WETSONTWERP.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien en van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden .

EENIG ARTIKEL.

De Begroeting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1903 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van honderd drie en zestig miljoen vijf-honderd twee en veertig duizend acht honderd vijftig frank . . . fr. 163,542,850 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van een miljoen zes honderd vijftien duizend frank. . . 1,615,000 »

Tezamen, op de som van honderd vijf en zestig miljoen honderd zeven en vijftig duizend acht honderd vijftig frank . . . fr. 165,157,850 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Posterijen en Telegrafien,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1903.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	302,430 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	135,800 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Adminis- tration centrale	4,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauf- fage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	54,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION I^{re}. — Services communs			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	595,640 »	
8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.	154,217 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	885,945 »	
10	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	82,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles	150,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1903**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VÓORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	302,450 .
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	135,800 .	
3	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofd- beheer	4,500 .	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders en dienstlieden.	27,150 .	
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarm- ing, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven	60,000 .	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	54,000 .	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING I. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	595,640 .	
8	Werkloon van de hulpbeambten, aangestelden en werklieden	154,217 .	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden enz.	885,945 .	
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkas voor van den Grand Central belge over- genomen ambtenaren en beambten	82,000 .	
11	Buitengewone hulp aan de werklieden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeerden, en, bij overlijden, aan hunne familie	150,000 .	
12	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale ver- gaderingen; spoorwegcongres	14,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voies et travaux.			
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,504,450	152,706,515
14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route	7,588,227	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. (Est autorisée sur l'article 16 l'imputation du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 28 décembre 1898)	6,500,000	
16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)	11,545,825	
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,430,079	152,706,515
18	Salaires des agréés et des ouvriers.	22,362,940	
10	Primes d'économie et de régularité.	1,102,478	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	17,275,000	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	25,363,760	
SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	15,033,670	152,706,515
23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	12,448,235	
24	Primes de régularité	645,779	
25	Frais d'exploitation.	5,745,540	
26	Publicité commerciale.	261,567	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	1,800,000	
28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	5,000	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
15	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,504,450 °	152,706,515
14	Werkloon van de aangestelden en van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	7,588,227 °	
15	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel. (Is toegelaten het aanrekenen op artikel 16 van den prijs van de in het jaar te leveren spoorstaven, krachtens de op 28 December 1898 toegewezen koopen.)	6,500,000 °	
16	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerk en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1 millioen frank, kunnenre bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de buitengewone Begrooting.)	11,545,825 °	
AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.			
17	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,430,070 °	152,706,515
18	Werkloon van de aangestelden en werklieden	22,582,040 °	
19	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,102,478 °	
20	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	17,275,000 °	
21	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	23,565,760 °	
AFDEELING 4. — Vervoer.			
22	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	15,033,670 °	152,706,515
23	Werkloon van de aangestelden, tijdelijke wachters en werklieden, Besteldienst en rangeerdienst met paarden	12,448,235 °	
24	Regelmatigheidspremiën	645,779 °	
25	Exploitatiekosten	5,745,540 °	
26	Adverteerkosten	261,567 °	
27	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketboten Oostende-Dover.	1,800,000 °	
2	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	5,000 °	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,272,502 »	
30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	171,801 »	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	149,740 »	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	198,020 »	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	350,000 »	
SECTION 2. — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,984,670 »	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	6,760,874 »	
36	Transport des dépêches	360,000 »	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 »	22,404,071 »
38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,277,180 »	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 3. — Heffing der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
29	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,272,562	"
30	Werkloon van de hulpbeambten en werklieden	171,801	"
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEPHOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
51	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	149,740	"
52	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	198,029	"
53	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	350,000	"
AFDEELING 2. — Posterijen.			
54	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,984,670	"
55	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	6,709,874	"
36	Vervoer van de postpakketten	360,000	"
57	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premien voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet</i>)	120,000	"
58	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen (<i>Onbepaald krediet</i>)	10,000	"
59	Materieel, kantoorbehoeften, huur- en bureelkosten; vergoedingen des voorkomend te verleenen aan weduwen, kinderen of familiën van in dienst verongelukte bedienden.	1,277,180	"
40	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	3,250	"
			22,404,071

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,767,325 »	6,932,974 »
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,515,005 »	
45	Entretien des lignes et des bureaux, fournitures diverses. (<i>Y compris une charge temporaire de 22,000 franc.</i>)	857,500 »	
44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	9,000 »	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,500 »	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	60,000 »	
	(Les crédits portés aux articles 45 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)		
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,482,411 »	6,932,974 »
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	320,452 »	
49	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	2,522,000 »	
50	Subsides.	99,755 »	
51	Traction et matériel	2,508,376 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	153,000 »	153,000 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Telegraaf en telefoon.			
41	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	4,767,325 "	6,052,974 "
42	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	1,563,003 "	
43	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benoodigdheden. (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 22,000 frank.)	837,500 "	
44	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.)	0,000 "	
45	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	2,500 "	
46	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraafkabels	60,000 "	
(De kredieten, opgenomen in artikelen 43 en 46, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het ene artikel naar het andere overgebracht.)			
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
47	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,482,411 "	6,952,974 "
48	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	320,432 "	
49	Uitkeeringen. (Onbepaald krediet.)	2,522,000 "	
50	Toelagen	90,735 "	
51	Trekdienst en materieel	2,508,376 "	
HOOFDSTUK V.			
GEMEENSCHAPPELIJK COMITEIT VAN WETGEVING.			
52	Zitpenningen der leden en bijkosten	5,000 "	5,000 "
HOOFDSTUK VI.			
WACHTGELDEN.			
53	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	153,000 "	153,000 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	50,000 »	50,000 »
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	81,500 »	81 500 »
CHAPITRE IX.			
CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.			
56	Subside	799,210 »	799,210 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article précédent (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	18,150 »	18,150 »
TOTAL . . . fr.			165,542,850 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
58	Marine — Construction d'un paquebot pour la ligne Ostende-Douvres, d'un remorqueur, d'un bateau-pilote, etc.	1,615,000 »	1,615,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. fr			165,157,850 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK VII. PENSIONEN.		
54	Pensioenen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het Grootboek. (Onbepaald krediet.)	50,000 •	50,000 •
	HOOFDSTUK VIII. HULPGELDEN.		
55	Hulpgelden aan de oud-beambten, op werkloonstaten betaalde oud-werklieden, aan hunne weduwen, kinderen of familiën, die in een ongelukkigen toestand verkeerden	81,500 •	81,500 •
	HOOFDSTUK IX. PENSIOEN- EN HULPKAS DER WERKLIEDEN.		
56	Toelage	799,210 »	799,210 •
	HOOFDSTUK X. ONVOORZIENE UITGAVEN.		
57	Onvoorziene uitgaven, niet opgenomen in de Begroting. Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder vorig artikel vermelde personen (De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 15, 17, 22, 29, 31, 34, 41 en 47 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.)	18,150 »	18,150 •
	TOTAAL fr.		163,542,850 •
	TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK XI.		
58	Zeewezen — Bouwen van eene pakethoot voor de lijn Oostende-Dover, van eene sleepboot, van eene loodsboot, enz.	1,615,000 •	1,615,000 •
	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN fr.		165,157,850 •

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafen,*

J. LIEBAERT.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	"	Traitement du Ministre	fr.
2	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet. secrétariat général	
		<i>Matériel, etc.</i>	
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc.	fr. 12,600 *
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau	16,650 *
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'Hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses	30,750 *
6	"	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			fr.
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
7	a.	Haute surveillance. Service général.	499,400 *
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs	67,250 *
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc. (agents d'autres administrations et personnes étrangères au service de l'État), etc.	28,000 *
<i>Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers :</i>			
8	a.	Auxiliaires, agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage	79,805 *
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	30,454 *
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son	24,176 *
	d.	Atelier de reproduction des plans	10,782 *
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>			
9	a.	Imprimés et autographies	335,000 *
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	310,245 *
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	100,700 *
10	"	Subside à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central Belge	
"	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration. (Voir chapitre IX, art. 56.)	
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles	
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>			
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	9,000 *
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000 *
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	17,500 »	
135,800 »	135,100 »	700 »	»	113,600 »	117,009 61	
4,500 »	4,500 »	»	»	4,500 »	1,437 25	
27,130 »	27,130 »	»	»	27,130 »	27,122 80	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
54,000 »	44,000 »	10,000 »	»	44,000 »	43,795 »	
502,450 »	291,750 »	10,700 »	»	272,250 »	267,764 66	
AUGMENTATION. . . fr.		10,700 »				
595,640 »	600,600 »	»	4,960 »	606,674 »	638,296 55	
154,217 »	148,752 »	5,465 »	»	154,664 »	148,909 »	
885,945 »	887,500 »	»	1,555 »	887,500 »	877,788 79	
82,000 »	88,000 »	»	6,000 »	88,000 »	88,000 »	
»	790,720 »	»	790,720 »	208,465 »	212,000 »	
150,000 »	150,000 »	»	»	150,000 »	149,910 35	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,127 50	10,607 87	
1,881,802 »	2,079,572 »	5,465 »	803,235 »	2,109,430 50	2,125,512 54	
DIMINUTION. . . fr.		707,770 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service fr. 324,048 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 1,001,327 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 218,475 »
14		Salaires des agréés et des agents de surveillance et de la police de la route (agréés, surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 3,696,434 »
	b.	— de rails et accessoires 1,421,458 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,182,108 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.) 6,351,546 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 3,732,279 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 200,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 260,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,504,450	2,499,200	5,250		2,450,022	2,356,457 73	
7,588,227	7,552,255	35,972		7,556,681	7,484,191 27	
6,300,000	6,360,769		60,769	6,951,911	6,864,906 91	
11,543,825	11,547,546		3,721	11,237,351	11,232,085 05	
27,936,502	27,950,770	41,222	64,490	28,105,065	27,937,620 96	
DIMINUTION. . fr.		23,208				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 592,815 *
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvision- nements 1,203,316 *
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 539,770 *
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 161,050 *
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 135,148 *
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 11,947,054 *
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 4,257,754 *
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 94,681 *
	d.	Agents en service général agréés (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 6,063,471 *
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 546,846 *
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 560,495 *
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 40,157 *
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 15,000 *
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 16,197,000 *
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 1,078,000 *
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 12,431,900 *
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 7,180,270 *
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompes, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 1,251,590 *
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 2,500,000 *
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,450,079 »	2,423,920 »	6,150 »	»	2,409,678 »	2,552,328 58	
22,562,940 »	21,805,711 »	557,229 »	»	21,850,013 »	21,196,656 68	
1,162,478 »	1,056,755 »	105,745 »	»	1,079,178 »	1,050,755 95	
17,275,000 »	16,560,000 »	915,000 »	»	23,015,841 »	25,471,845 09	
25,563,760 »	25,335,770 »	27,990 »	»	23,655,907 »	23,552,018 73	
66,504,257 »	64,982,143 »	1,612,114 »	»	72,008,617 »	73,623,583 73	
AUGMENTATION. . fr.		1,612,114 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés</i>		
22	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,131,078 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. 6,652,466 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 6,595,731 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 656,305 »
<i>Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 7,079,454 »
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 3,478,801 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 1,890,000 »
<i>Primes de régularité :</i>		
24	a.	Pour encourager la marche régulière des convois 601,879 »
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 43,900 »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 2,478,500 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 1,267,040 »
26	»	Publicité commerciale
<i>Pertes et avaries; Indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
27	a.	Sur le chemin de fer 1,790,000 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
28	»	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
13,053,070	14,949,815	85,855	•	14,875,885	14,045,938 12	
12,448,235	12,117,561	530,674	•	11,957,471	11,509,711 45	
645,770	590,533	55,446	•	603,736	569,920 59	
3,745,540	3,745,540	•	•	3,788,000	3,924,981 57	
261,567	260,012	1,555	•	261,198 70	251.678 48	
1,800,000	1,176,115	623,887	•	4,191,515	4,070,923 79	
5,000	5,000	•	•	5,000	5,000	
33,959,701	32,844,374	1,095,417	•	35,062,803 70	34,430,153 80	
AUGMENTATION. . . fr.		1,095,417	•			

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 826,700 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,367,417 »
	c.	Dépôt du timbre 24,185 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 54,060 »
<i>Salaires des auxiliaires et des ouvriers :</i>		
30	a.	Auxiliaires, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 151,355 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 20,446 »
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
SIXIÈME SECTION.		
CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
• <i>Traitement et indemnités d'un ingénieur des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des Chemins de fer (pour mémoire)</i>		
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
6 ^e — — Chemins de fer en construction (pour mémoire).		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,272,562	2,269,202	3,360	•	2,264,102	2,416,861 51	
171,801	169,161	2,640	•	165,750	162,515 66	
2,444,163	2,438,363	5,800	•	2,427,861	2,579,375 17	
AUGMENTATION. fr.		5,800 •				
					6,954 •	
					6,954 •	
1,881,802	2,679,572	•	797,770	2,109,450 50	2,125,512 54	
27,956,502	27,959,770	•	33,268	28,195,965	27,957,620 96	
66,594,257	64,982,145	1,612,114	•	72,908,617	75,625,585 75	
33,959,791	32,844,374	1,095,417	•	35,662,805 70	34,456,153 80	
2,444,163	2,438,363	5,800	•	2,427,861	2,579,375 17	
•	•	•	•	•	6,954 •	
172,790,515	150,904,222	2,713,551	821,038	141,504,077 20	140,709,180 20	
AUGMENTATION. fr.		1,892,203 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III. POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. PREMIÈRE SECTION. <i>Services communs.</i> <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
31	a.	Service spécial des bâtiments 75,403 "
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 17,250 "
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 57,085 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
32	a.	Service spécial des bâtiments 26,972 "
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre. 61,297 "
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 75,710 "
	d.	Atelier d'autographie. 4,625 "
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central 29,425 "
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc :</i>		
33	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures. 8,000 "
	b.	Éclairage et chauffage. 60,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers. 51,000 "
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage 10,000 "
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques. 177,000 "
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses 24,000 "
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. <i>Postes.</i> <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
34	a.	Direction centrale et services provinciaux 855,922 "
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 5,150,748 "
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>		
35	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs, facteurs-trieurs, etc.). 311,900 "
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 2,968,414 "
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,920,840 "
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 1,376,471 "
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, boule-feu et écoreuses. 129,249 "
		A REPORTER. . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
140,740	145,840	5,000	"	135,540	150,775 09	
108,020	188,550	9,479	"	184,550	177,101 28	
350,000	350,000	"	"	510,000	255,268 89	
677,769	662,590	15,379	"	636,090	569,145 26	
AUGMENTATION		15,379	"			
5,984,670	5,872,545	112,325	"	5,658,018	5,440,456 90	
6,709,874	6,460,620	249,254	"	6,267,160	6,080,578 66	
12,694,544	12,332,965	361,579	"	11,925,178	11,521,035 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carriages entre les bureaux et les stations.	fr. 275,944 "
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus.	61,081 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons	6,550 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
37	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
38	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i> .)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions achat de livres, reliures, etc.	167,615 "
	b.	Chauffage et éclairage	99,854 "
39	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs ruraux; ind. mnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.	285,811 "
	d.	Loyers, frais de régie	684,300 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	41,600 "
40	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION	fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	612,140 "
41	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	3,029,430 "
	c.	Bureaux centraux téléphoniques	631,170 "
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	240,000 "
	e.	Primes téléphoniques.	40,000 "
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	214,585 "
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	60,525 "
42	b.	Services d'exécution	728,748 "
	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	694,230 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	81,500 "
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	101,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	66,000 "
43	c.	Entretien des locaux et du mobilier (y compris une charge temporaire de 22,000 francs)	57,000 "
	d.	Entretien des lignes et des appareils.	359,000 "
	e.	Objets de consommation; menues dépenses	51,500 "
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	223,000 "
44	"	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc)	
45	"	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
12,694,544	12,332,965	361,579	•	11,925,178	11,521,055 56	
360,000	351,655	8,365	•	306,700	288,303 04	
120,000	120,000	•	•	120,000	105,000 •	
10,000	10,000	•	•	10,000	2,551 39	
1,277,180	1,248,180	29,000	•	1,240,980	1,174,127 •	
3,250	3,250	•	•	3,250	2,805 •	
14,464,074	14,066,050	398,044	•	15,006,108	15,005,911 00	
AUGMENTATION . . fr.		398,044 •				
4,767,525	4,055,955	115,590	•	4,545,705	4,270,111 60	
1,565,003	1,559,063	5,940	•	1,556,715	1,414,285 26	
857,500	855,500	20,000	•	724,500	606,202 58	
9,000	9,000	•	•	•	•	
2,500	2,500	•	•	2,500	2,025 98	
60,000	60,000	•	•	50,000	44,114 82	
7,261,528	7,110,998	141,530	•	6,879,420	6,596,758 55	
AUGMENTATION. fr.		141,530 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des titres.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 606,785 »
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 542,186 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
50	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 2,100,412 »
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 387,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spatel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
677,769	662,590	15,379	»	636,090	560,145 26	
14,464,974	14,066,050	398,944	»	13,606,108	13,095,911 99	
7,261,528	7,119,998	141,550	»	6,879,420	6,596,758 55	
22,404,071	21,848,418	555,655	»	21,121,618	20,059,795 58	
AUGMENTATION . . fr.		555,655 »				
1,482,411	1,469,911	12,500	»	1,452,561	1,461,250 31	
320,452	320,452	»	»	322,370	315 240 98	
2,522,000	2,522,000	»	»	1,922,000	2,506,626 »	
99,735	99,735	»	»	99,735	99,735 »	
2,508,576	2,508,376	»	»	3,095,376	3,358,376 »	
6,932,974	6,920,474	12,500	»	6,892,042	7,741,228 20	
AUGMENTATION . . fr.		12,500 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	•	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	•	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre (<i>Crédit non limitatif</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	•	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX (nouveau).		
SUBSIDE A LA CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.		
56	a.	Chemins de fer fr. 775,045
	b.	Postes 714
	c.	Télégraphes 21,185
	d.	Marine 2,268
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
57	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article précédent.
•	•	Intérêts d'une somme remboursée à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Braine-le-Comte, à titre de reliquat de ses parts de recette (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
•	•	Télégraphes. — Participation à l'Exposition internationale de Paris (<i>pour mémoire</i>)
58	•	Marine. Construction d'un paquebot pour la ligne Ostende-Douvres, d'un remorqueur, d'un bateau-pilote, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	1,767 38	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	1,767 58	
153,000 »	153,000 »	»	»	147,000 »	144,985 61	
153,000 »	153,000 »	»	»	147,000 »	144,985 61	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	33,837 58	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	33,837 58	
81,500 »	71,500 »	10,000 »	»	69,000 »	69,000 »	
81,500 »	71,500 »	10,000 »	»	69,000 »	69,000 »	
AUGMENTATION . . fr.		10,000 »				
799,210 »	»	799,210	»	»	»	
799,210 »	»	799,210 »	»	»	»	
AUGMENTATION . . fr.		799,210 »				
18,150 »	18,150 »	»	»	17,778 »	19,480 73	
»	»	»	»	»	5,581 20	
18,150 »	18,150 »	»	»	17,778 »	25,061 93	
»	»	»	»	»	24,058 31	
1,615,000 »	65,000 »	1,550,000 »	»	324,500 »	444,032 86	
1,615,000 »	65,000 »	1,550,000 »	»	324,500 »	408,091 17	
AUGMENTATION . . fr.		1,550,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.	
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemin de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation.
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers
X.	Dépenses imprévues.
DEUXIEME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Marine
TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
502,150 "	291,730 "	10,700 "		272,250 "	267,764 66	
152,796,515 "	130,904,222 "	1,892,293 "		141,304,677 20	140,709,180 20	
22,404,071 "	21,848,418 "	555,653 "		21,121,618 "	20,050,795 58	
6,932,974 "	6,920,474 "	12,500 "		6,892,042 "	7,741,328 29	
5,000 "	5,000 "	"		5,000 "	1,707 38	
153,000 "	153,000 "	"		147,000 "	144,965 61	
50,000 "	50,000 "	"		50,000 "	35,837 58	
81,500 "	71,500 "	10,000 "		69,000 "	69,000 "	
799,210 "	"	799,210 "		"	"	
18,150 "	18,150 "	"		17,778 "	25,061 95	
1,615,000 "	65,000 "	1,550,000 "		524,500 "	468,091 17	
105,157,850 "	160,527,494 "	4,850,556 "		170,203,845 20	169,522,712 40	
AUGMENTATION. . . fr		4,850,556 "				

(46)

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1903 s'élève à fr. 58,254,415 72
 Les crédits alloués par le Budget de 1902 montent à . . . 56,273,036 97

DIMINUTION. fr. 1,018,621 25

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1903 fr. 49,915,415 72
 — 1902 49,203,370 72

AUGMENTATION. fr. 710,045 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1903 fr. 5,339,000 »
 — 1902 7,067,666 25

DIMINUTION. fr. 1,728,666 25

Soit en moins pour l'exercice 1903 fr. 1,018,621 25

Cette diminution se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2 — *Traitement des fonctionnaires et employés civils.*

Credit demandé pour 1903 fr. 416,715 »
 — alloué pour 1902 260,800 »

AUGMENTATION. fr. 155,915 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est nécessaire :

1° Pour accorder des augmentations normales de traitement à quelques fonctionnaires et employés civils	fr.	5,915	»
2° Pour le paiement des traitements des employés civils à recruter en remplacement d'un certain nombre de sous-officiers détachés au Département de la Guerre et qu'il convient de faire rentrer à leur corps dans l'intérêt du service des troupes		103,000	»
3° Pour le paiement des traitements des messagers, huissiers et gens de service appelés à remplacer les caporaux et soldats actuellement employés au service des bureaux dudit Département (loi du 21 mars 1902)		47,000	»
TOTAL.	fr.	155,915	»

ART. 3. — Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre.

Crédit demandé pour 1903	fr.	7,300	»
— alloué pour 1902		16,200	»
DIMINUTION.	fr.	8,700	»

résultant du remplacement des sous-officiers, caporaux et soldats dont il est question dans la note relative à l'article 2, par des préposés civils dont les traitements seront supportés par ce dernier article.

Le libellé de l'article 3 est modifié en conséquence.

ART. 3. — Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire. (Y compris une somme de 4,200 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1903	fr.	188,300	»
— alloué pour 1902		173,700	»
AUGMENTATION.	fr.	14,600	»

Le remplacement par des préposés civils des sous-officiers, caporaux et soldats employés à l'Institut cartographique entraînera une augmentation de dépense de fr. 20,100 »

D'autre part, la charge temporaire de 9,700 francs inscrite dans les Budgets précédents est réduite d'une somme de 5,500 francs, montant de l'indemnité annuelle qui était allouée à l'ancien directeur du susdit établissement, officier général en retraite. La direction est actuellement confiée à un officier supérieur en activité de service. 5,500 »

Différence égale au montant de l'augmentation fr. 14,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.ART. 7. — *Traitements et indemnités de l'état-major des provinces et des places.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	286,661 75
— alloué pour 1902		286,361 75
AUGMENTATION.		300 »

résultant d'augmentations de traitement accordées à l'aumônier militaire de Brasschaet et au prêtre agréé pour le service du culte catholique au camp de Beverloo.

Le mot « indemnités » a été ajouté aux libellés des articles 6 à 14 dans un but de complète exactitude, diverses indemnités étant imputées sur ces articles.

2^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.ART. 10. — *Traitements, indemnités et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	12,044,860 72
— alloué pour 1902.		11,998,230 72
AUGMENTATION.		46,630 »

résultant :

1^o Du remplacement par des préposés civils des militaires de rang inférieur employés dans les corps de troupe, à l'École des cadets, à l'École des pupilles et à l'École normale d'escrime, ci. fr. 46,100 »

2^o Du relèvement des prix à payer à la Manufacture d'armes de l'État pour les bois à fournir par cet établissement à l'École d'application et de perfectionnement pour l'infanterie, ci 530 »

TOTAL. fr. 46,630 »

ART. 13. — *Traitements, indemnités et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	1,473,396 78
— alloué pour 1902.		1,442,896 78
AUGMENTATION.		50,500 »

résultant du remplacement par des préposés civils d'un certain nombre de sous-officiers, caporaux et soldats employés dans les bureaux du service du génie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Traitements, indemnités et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	903,033 10
— alloué pour 1902.		709,433 10

AUGMENTATION	fr.	193,600 »
------------------------	-----	-----------

résultant :

1^o Du remplacement des caporaux et soldats employés dans les établissements de l'intendance, par des ouvriers et infirmiers civils, ci. fr. 190,000 »

2^o De la rémunération de quatre sœurs hospitalières attachées aux hôpitaux militaires de Bruges, Ostende, Ypres et Termonde, ci 3,600 »

TOTAL.	fr.	193,600 »
----------------	-----	-----------

CHAPITRE IV.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17. — *Personnel de l'École militaire.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	150,780 »
— alloué pour 1902.		133,780 »

AUGMENTATION.	fr.	17,000 »
-----------------------	-----	----------

résultant du remplacement par des préposés civils du personnel militaire inférieur employé à l'École militaire.

ART. 20. — *Dépenses d'administration de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	16,450 »
— alloué pour 1902		8,350 »

AUGMENTATION.	fr.	8,100 »
-----------------------	-----	---------

résultant du remplacement par des préposés civils du personnel militaire inférieur employé à l'École de guerre.

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 21 *Personnel des établissements de l'artillerie*

Crédit demandé pour 1903	fr.	100,000 »
— alloué pour 1902		96,925 »

AUGMENTATION	fr.	3,075 »
------------------------	-----	---------

destinée à améliorer la position des fonctionnaires et employés civils de rang inférieur des établissements de fabrication de l'artillerie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Matériel de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	2,048,444 05
— alloué pour 1902		1,793,019 05
AUGMENTATION.	fr.	255,425 »

résultant du remplacement par des préposés civils, des militaires employés aux travaux dans les établissements de fabrication de l'artillerie.

CHAPITRE VII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 27. — *Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	914,729 66
— alloué pour 1902		907,029 66
AUGMENTATION.	fr.	7,700 »

résultant de l'accroissement du nombre des bicyclettes en usage au régiment des carabiniers et des réparations à effectuer aux anciennes machines.

CHAPITRE IX.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 32. — *Pensions et secours*

Crédit demandé pour 1903	fr.	392,000 »
— alloué pour 1902		407,100 »
DIMINUTION.	fr.	15,100 »

Sur la base des dépenses faites à charge de cet article en 1901, il y aurait lieu de porter le crédit à fr. 439,000 »

Mais, conformément à un vœu de la Cour des Comptes, celles de ces dépenses qui concernent la Gendarmerie seront désormais portées au Budget de ce Corps, ci 47,000 »

Reste pour les dépenses concernant l'année	fr.	392,000 »
--	-----	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget*

Crédit demandé pour 1903	fr.	68,949	»
— alloué pour 1902		67,949	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

destinée à couvrir l'indemnité accordée par l'arrêté royal du 19 novembre 1901 aux médecins militaires chargés d'interroger les candidats infirmiers-ambulanciers qui se présentent aux examens annuels organisés par la Croix-Rouge de Belgique.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

ART. 34 (39 ancien). — *Armement.*

Crédit demandé : 720,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour permettre au Département de la Guerre de poursuivre la constitution d'une réserve de fusils pour l'infanterie.

ART. 35 (nouveau). — *Construction d'un magasin des fourrages à Liège et d'une voie de raccordement de ce magasin au chemin fer de Liège à Maestricht.*

Crédit demandé : 586,000 francs.

Le bail de location du magasin actuel expire le 31 décembre 1903. Ce magasin ayant une capacité insuffisante, le Département de la Guerre a été obligé de réduire dans de notables proportions l'approvisionnement en denrées fourragères de la position de Liège. Cette situation pourrait éventuellement présenter de sérieux inconvénients.

Le Département de la Guerre se propose de construire, sur un terrain dont il a fait l'acquisition, un bâtiment dont le coût s'élèvera à fr. 350,000 »

En vue de faciliter le déchargement des denrées et d'éviter de nombreuses corvées, il conviendra de raccorder le nouveau magasin au chemin de fer de Liège à Maestricht.

La dépense à résulter de cet ouvrage est évaluée par l'administration des Chemins de fer à	36,000	»
TOTAL.	fr. 386,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36 (nouveau). — *Achat du terrain et construction d'une boulangerie militaire à Louvain.*

Crédit demandé : 284,000 francs.

Le bail de location de l'établissement actuel, vieux bâtiment ne convenant plus à sa destination, expire le 31 décembre 1904.

Le propriétaire de ce local n'ayant, en 1904, consenti à proroger le bail que moyennant une assez forte augmentation de loyer, il y a intérêt pour le Trésor à ne plus renouveler ce bail.

ART. 37 (41 ancien). — *Amélioration du casernement.*

Crédit demandé : 3,280,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour la continuation des travaux relatifs aux nouvelles constructions en cours d'exécution, notamment à Bruxelles, Anvers, Mons, Tournai, Gand et Courtrai.

Elle comprend 280,000 francs pour travaux d'amélioration à exécuter aux casernes existantes.

ART. 38 (nouveau). — *Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays.*

Crédit demandé : 84,000 francs.

L'approvisionnement de siège des ouvrages fortifiés du pays exige encore l'acquisition d'outils et d'appareils divers.

Une somme de 84,000 francs est nécessaire pour couvrir les dépenses à faire de ce chef en 1903 pour les positions d'Anvers, de Liège et de Namur.

ART. 39 (nouveau). — *Constitution d'une réserve de médicaments en vue d'une mobilisation éventuelle.*

Crédit demandé : 28,000 francs.

Cette somme est destinée à constituer, à la pharmacie centrale de l'armée, à Anvers, une partie des approvisionnements indispensables pour assurer, en cas de mobilisation, le service des médicaments tant près de l'armée de campagne que près des troupes de forteresse. La dépense totale est estimée à 40,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40 (45 ancien). — *Artillerie de place.*

Crédit demandé : 507,000 francs.

Le Département de la Guerre n'ayant pu, pour des raisons connues de la Législature (voir *Doc parl.* n° 133, session 1901-1902), engager avant le 1^{er} janvier 1902 la totalité du crédit de 1,500,000 francs porté à l'article 36 du Budget de 1901, la moitié de la somme de 1,007,000 francs tombée ainsi en annulation, soit 500,000 francs, a été reproduite, sous forme d'amendement, au Budget de l'exercice 1902, en vue de la continuation des travaux entrepris.

Il y a lieu de comprendre dans le même but au Budget de 1903 la seconde moitié de la somme précitée, soit 507,000 francs.

ART. 41 (nouveau). — *Établissement d'un réseau téléphonique militaire sur la rive gauche de l'Escaut.*

Crédit demandé : 36,000 francs.

Les nécessités du service en temps de paix, aussi bien que les nécessités éventuelles en temps de guerre, exigent que les ouvrages fortifiés et les établissements militaires de la rive gauche de l'Escaut, à Anvers, soient reliés au bureau central téléphonique militaire de la position, comme le sont la majeure partie de ceux de la rive droite.

ART. 42 (nouveau). — *Construction d'un bâtiment à la fonderie de canons, à Liège.*

Crédit demandé : 47,000 francs.

La salle d'emballage des projectiles, l'atelier de rivetage des affûts et un magasin de la fonderie de canons sont installés actuellement dans une baraque en bois qui est en très mauvais état et n'est pas susceptible d'être consolidée.

Il est indispensable de remplacer cette baraque par un bâtiment en maçonnerie, de nouveaux locaux étant d'ailleurs nécessaires en vue de la fabrication de certains éléments du nouveau matériel de campagne de l'artillerie.

(16)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1903 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quarante-neuf millions neuf cent quinze mille quatre cent quinze francs septante-deux centimes. fr. 49,915,415 72

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinq millions trois cent trente-neuf mille francs . 5,359,000 »

Soit ensemble à la somme de cinquante-cinq millions deux cent cinquante-quatre mille quatre cent quinze francs septante-deux centimes fr. 55,254,415 72
conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden:

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1903 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van negen en veertig millioen negen honderd vijftien duizend vier honderd vijftien frank twee en zeventig centiemen fr. 49,915,415 72

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van vijf millioen drie honderd negen en dertig duizend frank 5,359,000 »

Te zamen op de som van vijf en vijftig millioen twee honderd vier en vijftig duizend vier honderd vijftien frank twee en zeventig centiemen fr. 55,254,415 72
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Dans les localités où les services des vivres, des fourrages et du couchage sont assurés par la voie de la régie directe, les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues et sous-produits, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats de denrées, de bétail, de literies et de matériel d'exploitation.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1905, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des

lieutenants généraux	fr. 10	» par jour.
généraux-majors.	7	» —
officiers supérieurs.	5	» —
— subalternes	3	» —
sous-officiers et soldats.	1 25	—

Logement sans nourriture des

lieutenants généraux	fr. 5	» par jour.
généraux-majors	3	» —
officiers supérieurs	2	» —
— subalternes	1	» —
sous-officiers et soldats	21	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 2.

In de plaatsen waar de diensten van de levensmiddelen, van het voeder en van de slaping verzekerd worden, bij wijze van rechtstreeksch beheer, zullen de buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, eetbare afval en voortbrengselen van ondergeschikten aard, verkocht worden door de zorgen van het Krijgswezen en de sommen deswege geïnd, afgetrokken worden van het bedrag der aankopen van eetwaren, vee, beddegoed en materieel van exploitatie.

ART. 5.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1905, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der

luitenant-generaals	fr. 10	» per dag.
generaal-majors	7	» —
hoofdofficieren	5	» —
lagere officieren	3	» —
onderofficieren en soldaten.	1 25	—

Inkwartiering zonder voeding der

luitenant-generaals	fr. 5	» per dag.
generaal-majors	3	» —
hoofdofficieren	2	» —
lagere officieren	1	» —
onderofficieren en soldaten	21	—

Evenwel, wanneer in de schuilkantonnementen, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onderofficieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden zullen, als vergoeding, recht hebben op de mest van deze paarden.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 13 octobre 1902.

ART. 4.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijks beheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 t. h.

Deze prijzen zullen om de drie maanden ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 5.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 13^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1903.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	692,415 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	416,715 »	
3	Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre	7,500 »	
4	Matériel	58,900 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire. (<i>Y compris une somme de 4,200 francs en charge extraordinaire et temporaire.</i>)	188,300 »	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
1 ^{re} SECTION. — <i>Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>			
6	Traitements et indemnités de l'état-major général.	876,682 50	21,840,410 64
7	— — — des provinces et des places	256,661 75	
8	— — du service de l'intendance	287,883 50	
9	— — des officiers du service de santé des hôpitaux	403,700 »	
Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.			
2 ^e SECTION. — <i>Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>			
10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie.	12,044,860 72	21,840,410 64
11	— — — de la cavalerie	8,462,456 74	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1903.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 "	692,415 "
2	Jaarwedde der burgerlijke ambtenaars en bedienden	416,715 "	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren werkzaam in de bureelen van het Departement van Oorlog	7,500 "	
4	Materieel	58,900 "	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en militair Landkaartinstituut. (<i>Inbegrepen eene som van 4,200 frank als buitengewonen en tijdelijken last.</i>)	188,500 "	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN, VERGOEDINGEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.			
1 ^e AFDEELING. — <i>Jaarwedden en vergoedingen der slaven en der officieren zonder troepen.</i>			
6	Jaarwedden en vergoedingen van den generalen staf	876,682 50	24,840,410 64
7	— — van den provincialen en van den plaatselijken staf	256,661 75	
8	— — van den dienst der intendantie	287,885 50	
9	— — der officier en van den geneeskundigen dienst der hospitalen	403,700 "	
De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 6, 7, 8 en 9, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.			
2 ^e AFDEELING. — <i>Jaarwedden, vergoedingen, soldij en bijgelden der troepen.</i>			
10	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der infanterie.	12,044,860 72	24,840,410 64
11	— — — der cavalerie	3,402,456 74	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
12	Traitements, indemnités et solde de l'artillerie.	5,131,735 55	
13	— — — du génie.	1,473,596 78	
14	— — — du bataillon d'administration	905,035 10	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance. Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.			
CHAPITRE III. HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES			
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	710,335 »	910,335
16	Service pharmaceutique.	200,000 »	
CHAPITRE IV. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire	150,780 »	240,075
18	— — de guerre	19,225 »	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,620 »	
20	— — de guerre.	16,450 »	
CHAPITRE V. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
21	Personnel des établissements de l'artillerie	100,000 »	2,148,444 05
22	Matériel de l'artillerie	2,048,444 05	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
12	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der artillerie	5,151,755 55	
13	— — — der genie	1,473,506 78	
14	— — — van het bataljon van administratie	905,055 10	
De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomst, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden. De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 10, 11, 12, 13 en 14, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.			
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	710,555 "	910,555 "
16	Apotheekdienst	200,000 "	
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE.			
17	Personeel der Militaire School	150,780 "	240,075 "
18	— der Krijgsschool.	19,225 "	
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	55,620 "	
20	— — der Krijgsschool	16,450 "	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
21	Personeel van de inrichtingen der artillerie	100,000 "	2,148,444 05
22	Materieel der artillerie.	2,048,444 05	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
23	Matériel du génie	1,585,000 .	1,585,000 .
CHAPITRE VII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Pain, viande et fourrages en nature	10,175,688 20	18,610,052 35
25	Service du couchage	569,450 .	
* 26	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	5,792,514 49	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	914,729 66	
28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde	150,000 .	
* 29	Remonte	1,007,850 .	
* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.			
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires.	127,754 68	427,754 68
31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.	300,000 .	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	392,000 .	392,000 .

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
23	Materieel der genie	1,585,000 .	1,585,000 .
HOOFDSTUK VII.			
BROOD, VLEESCH, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN			
24	Brood, vleesch en voeder in natura	10,175,688 20	18,010,032 35
25	Slapingdienst	569,450 .	
* 26	Kleeding der troepen. Vernieuwing en onderhoud van het paardentuig der cavalerie.	5,792,514 40	
27	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	914,729 66	
28	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen	150,000 .	
* 29	Remonte	1,007,850 .	
* De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de Raden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.			
HOOFDSTUK VIII.			
ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
50	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	127,754 68	127,754 68
51	Reis-, verblijf-, verhuis- en representatiekosten	300,000 .	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
52	Pensioenen en hulpgelden	302,000 .	302,000 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	68,949 »	68,949 »
	TOTAL. fr.		49,915,415 72
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
34	Armement	720,000 »	5,359,000 »
35	Construction d'un magasin des fourrages à Liège et d'une voie de raccordement de ce magasin au chemin de fer de Liège à Maestricht	386,000 »	
36	Achat du terrain et construction d'une boulangerie militaire à Louvain	284,000 »	
37	Amélioration du casernement	3,280,000 »	
38	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	54,000 »	
39	Constitution d'une réserve de médicaments en vue d'une mobilisation éventuelle	25,000 »	
40	Artillerie de place	507,000 »	
41	Établissement d'un réseau téléphonique militaire sur la rive gauche de l'Escaut	36,000 »	
42	Construction d'un bâtiment à la fonderie de canons, à Liège	47,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.			55,254,415 72

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
55	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven	68,949 »	68,949 »
	TOTAAL. fr.		49,915,415 72
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
54	Bewapening	720,000 »	5,359,000 »
55	Bouwen van een voedermagazijn te Luik en van eene baan tot aansluiting van dat magazijn met den spoorweg van Luik naar Maastricht	586,000 »	
56	Aankoop van grond en bouwen van eene militaire bakkerij te Leuven	284,000 »	
57	Verbetering der kazerneering	3,280,000 »	
58	Gedeeltelijke aanvulling van het belegeringsmaterieel van 's lands verdedigingswerken .	54,000 »	
59	Samenstelling van eenen voorraad geneesmiddelen met het oog op eene mogelijke mobilisatie.	25,000 »	
40	Vesting-artillerie	507,000 »	
41	Installatie van een militair telefoonnet op den linker oever der Schelde	36,000 »	
42	Optrekken van een gebouw in de geschutgieterij te Luik.	47,000 »	
	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG. fr.		55,254,415 72

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{en} October 1902.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

(22)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.		LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1903.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1902.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE 1 ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	•		Traitement du Ministre fr.	21,000	21,000
			— des fonctionnaires et employés civils (1) 525,050		
2	•		— des huissiers, messagers et gens de service fr. 46,685	416,715	260,800
			A ajouter : messagers et hommes de peine à nommer en remplacement des caporaux et soldats employés au département de la guerre 47,000	93,685	
3	•		Indemnité aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre	7,500	16,200
Matériel.					
			Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais 20,000		
4	•		Chauffage et éclairage 15,000	58,900	58,900
			Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 23,000		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.					
Bibliothèque du Département de la Guerre.					
a.			Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés à la bibliothèque fr. 14,000		
Institut cartographique militaire.					
CHARGES ORDINAIRES ET PERMANENTES					
5			Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000		
			Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2) 24,000	59,000	
b.			Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 111,000	188,300	175,700
			A ajouter : pour le personnel civil à recruter en remplacement des sous-officiers et soldats employés à l'Institut 20,100		
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.					
c.			Indemnité à un major retraité 4,200		
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} .				692,415	530,600

AUGMENTATION. . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS																																																																											
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués	de																																																																												
		pour l'exercice	l'exercice																																																																												
		1901.	1900.																																																																												
				(1) Composition de ce personnel.																																																																											
				<table><tr><th rowspan="2">Nombre.</th><th rowspan="2">EMPLOI.</th><th>Traitement</th><th colspan="2">MONTANT</th><th rowspan="2">Totaux.</th></tr><tr><th>maximum et minimum.</th><th>des traitements.</th><th>des augmentations pour ancienneté de service et de grade.</th></tr><tr><td></td><td>Directeurs</td><td>8,100</td><td>16,200</td><td>3,200</td><td>19,400</td></tr><tr><td></td><td>Chefs de division</td><td>8,100 6,400</td><td>13,800</td><td>"</td><td>13,800</td></tr><tr><td></td><td>Chefs de bureau</td><td>5,400 4,400</td><td>41,300</td><td>3,200</td><td>44,500</td></tr><tr><td></td><td>Sous-chefs de bureau</td><td>5,900 3,300</td><td>43,600</td><td>3,100</td><td>46,700</td></tr><tr><td></td><td>Employés de 1^{re} classe</td><td>5,000 2,400</td><td>40,200</td><td>1,800</td><td>42,000</td></tr><tr><td></td><td>Employés de 2^e classe.</td><td>2,200 1,400</td><td>22,800</td><td>400</td><td>23,200</td></tr><tr><td></td><td>Archivistes expéditionnaires</td><td>2,400 1,400</td><td>9,400</td><td>1,200</td><td>10,600</td></tr><tr><td></td><td>Dessinateurs du génie</td><td>3,150 1,800</td><td>9,000</td><td>1,030</td><td>10,030</td></tr><tr><td></td><td>Surnuméraires</td><td>"</td><td>9,800</td><td>"</td><td>9,800</td></tr><tr><td></td><td colspan="2">A ajouter : pour le remplacement d'un certain nombre de sous-officiers par des préposés civils.</td><td>103,000</td><td>"</td><td>103,000</td></tr><tr><td></td><td colspan="2">TOTAUX.</td><td>509,100</td><td>13,930</td><td>523,030</td></tr></table>	Nombre.	EMPLOI.	Traitement	MONTANT		Totaux.	maximum et minimum.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.		Directeurs	8,100	16,200	3,200	19,400		Chefs de division	8,100 6,400	13,800	"	13,800		Chefs de bureau	5,400 4,400	41,300	3,200	44,500		Sous-chefs de bureau	5,900 3,300	43,600	3,100	46,700		Employés de 1 ^{re} classe	5,000 2,400	40,200	1,800	42,000		Employés de 2 ^e classe.	2,200 1,400	22,800	400	23,200		Archivistes expéditionnaires	2,400 1,400	9,400	1,200	10,600		Dessinateurs du génie	3,150 1,800	9,000	1,030	10,030		Surnuméraires	"	9,800	"	9,800		A ajouter : pour le remplacement d'un certain nombre de sous-officiers par des préposés civils.		103,000	"	103,000		TOTAUX.		509,100	13,930	523,030
Nombre.	EMPLOI.	Traitement	MONTANT				Totaux.																																																																								
		maximum et minimum.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.																																																																											
	Directeurs	8,100	16,200	3,200	19,400																																																																										
	Chefs de division	8,100 6,400	13,800	"	13,800																																																																										
	Chefs de bureau	5,400 4,400	41,300	3,200	44,500																																																																										
	Sous-chefs de bureau	5,900 3,300	43,600	3,100	46,700																																																																										
	Employés de 1 ^{re} classe	5,000 2,400	40,200	1,800	42,000																																																																										
	Employés de 2 ^e classe.	2,200 1,400	22,800	400	23,200																																																																										
	Archivistes expéditionnaires	2,400 1,400	9,400	1,200	10,600																																																																										
	Dessinateurs du génie	3,150 1,800	9,000	1,030	10,030																																																																										
	Surnuméraires	"	9,800	"	9,800																																																																										
	A ajouter : pour le remplacement d'un certain nombre de sous-officiers par des préposés civils.		103,000	"	103,000																																																																										
	TOTAUX.		509,100	13,930	523,030																																																																										
				(2) Composition de ce personnel																																																																											
				<table><tr><th rowspan="2">Nombre.</th><th rowspan="2">GRADES.</th><th>Traitement</th><th>Montant</th></tr><tr><th>annuel.</th><th>des traitements.</th></tr><tr><td></td><td>Maîtres graveur ou dessinateur</td><td>4,680 3,880</td><td>8,560</td></tr><tr><td></td><td>Graveur</td><td>3,750</td><td>3,750</td></tr><tr><td></td><td>Dessinateurs</td><td>4,630 3,880 3,210</td><td>11,890</td></tr><tr><td></td><td>TOTAL</td><td></td><td>24,000</td></tr></table>	Nombre.	GRADES.	Traitement	Montant	annuel.	des traitements.		Maîtres graveur ou dessinateur	4,680 3,880	8,560		Graveur	3,750	3,750		Dessinateurs	4,630 3,880 3,210	11,890		TOTAL		24,000																																																					
Nombre.	GRADES.	Traitement	Montant																																																																												
		annuel.	des traitements.																																																																												
	Maîtres graveur ou dessinateur	4,680 3,880	8,560																																																																												
	Graveur	3,750	3,750																																																																												
	Dessinateurs	4,630 3,880 3,210	11,890																																																																												
	TOTAL		24,000																																																																												
155,915	"	247,900	246,437 29																																																																												
"	8,700	16,200	16,200																																																																												
"	"	76,500	73,500																																																																												
170,515	8,700	553,100	550,707 90																																																																												
161,815																																																																															

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

N ^o DES ARTICLES		LITTÉRALES des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				CRÉDITS demandés pour l'exercice 1905		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1902.													
CHAPITRE II.																							
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.																							
I ^{re} SECTION.																							
Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.																							
		<table><tr><td>Art. 6.</td><td>Art. 7.</td><td>Art. 8.</td><td>Art. 9.</td></tr><tr><td colspan="4">TRAITEMENTS</td></tr><tr><td>de l'état-major général.</td><td>de l'état-major des provinces et des places.</td><td>du service de l'intendance</td><td>des officiers du service de santé des hôpitaux.</td></tr></table>				Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Art. 9.	TRAITEMENTS				de l'état-major général.	de l'état-major des provinces et des places.	du service de l'intendance	des officiers du service de santé des hôpitaux.						
Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Art. 9.																				
TRAITEMENTS																							
de l'état-major général.	de l'état-major des provinces et des places.	du service de l'intendance	des officiers du service de santé des hôpitaux.																				
6	a.	Officiers de tous grades	854,282 50	186,661 75	258,043 50	400,800	876,682 50	876,682 50															
7	b.	Traitements des aumôniers et des prêtres agréés.	"	49,540 "	"	"	256,661 75	256,661 75															
8							287,883 50	287,883 50															
9	c.	Frais de bureau (*)	22,400	20,400	20,840	2,900	403,700	403,700															
TOTALS reportés ci-contre.			876,682 50	256,661 75	287,883 50	403,700																	
A REPORTER. . . . fr.								1,824,027 75	1,824,627 75														

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DEPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués pour l'exercice	de l'exercice	
		1901	1900.	
				(¹) FRAIS DE BUREAU.
				Etat-major général.
				4 commandants de circonscription à 200 francs fr. 3,200 »
				4 — d'artillerie des divisions d'armée à 500 francs 2,000 »
				1 chef du corps d'état-major 3,500 »
				1 chef d'état-major des circonscriptions militaires à 900 francs 3,600 »
				2 — des divisions de cavalerie à 600 francs 1,200 »
				13 généraux commandant une brigade à 500 francs 6,500 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 »
				2 — des positions de Liège et de Namur à 600 francs 1,200 »
				22,400 »
				Etat-major des provinces et des places.
				Anvers fr. 1,300 »
				Brabant 1,300 »
				Flandre occidentale 1,100 »
				— orientale 1,300 »
				Hainaut 1,100 »
				Liège 1,300 »
				Limbourg 1,100 »
				Luxembourg 1,100 »
				Namur 1,100 »
				10,900 »
				5 commandants de place à 500 francs 2,500 »
				12 — à 400 — 4,800 »
				4 — à 240 — 960 »
				6 — à 150 — 900 »
				5 — à 100 — 500 »
				9,560 »
				20,460 »
				Intendance militaire.
				a) Intendant divisionnaire à Gand fr. 2,000 »
				— à Anvers 1,800 »
				— à Liège 2,000 »
				— à Bruxelles 2,200 »
				8,000 »
				b) Intendant ordonnateur à Gand fr. 1,800 »
				— à Anvers 2,000 »
				— à Liège 1,800 »
				— à Bruxelles 2,000 »
				7,600 »
				c) Sous-intendant chargé du service de maintenance à Gand 1,100 »
				— à Bruges 900 »
				— à Anvers (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Anvers (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Malines 900 »
				— à Liège 1,100 »
				— à Beverloo 500 »
				— à Bruxelles (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Bruxelles (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Louvain 900 »
				— à Mons 1,000 »
				— à Namur 1,100 »
				— à Tournai 900 »
				12,800 »
				d) Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant 1,440 »
				20,840 »
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
				Inspecteur général du service de santé 2,500 »
				Vétérinaire en chef 400 »
				2,900 »
500 »		1,813,370 84	1,783,333 80	8

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS																																																																
			demandés	alloués																																																															
			pour l'exercice 1905.	pour l'exercice 1902.																																																															
		REPORT . . . fr.	1,824,927 75	1,824,627 75																																																															
		2 ^e SECTION.																																																																	
		Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.																																																																	
		<table><tr><th>Art. 10.</th><th>Art. 11.</th><th>Art. 12.</th><th>Art. 13.</th><th>Art. 14.</th></tr><tr><th colspan="5">TRAITEMENTS ET SOLDE</th></tr><tr><th>de l'infanterie.</th><th>de la cavalerie.</th><th>de l'artillerie</th><th>du génie.</th><th>du bataillon d'ad- ministration.</th></tr><tr><td>Traitements et indemnités diverses des officiers de tous grades . .</td><td>6,747,242 91</td><td>1,820,050 "</td><td>2,709,527 98</td><td>660,585 "</td><td>250,807 "</td></tr><tr><td>a Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats . .</td><td>4,785,588 81</td><td>1,259,021 49</td><td>2,076,284 25</td><td>500,254 78</td><td>645,647 60</td></tr><tr><td>11 Traitements des employés civils de l'artillerie et du génie</td><td>"</td><td>"</td><td>20,000 "</td><td>592,050 "</td><td>"</td></tr><tr><td>12 b Logement avec ou sans nourri- ture (1)</td><td>99,544 "</td><td>50,514 "</td><td>50,758 "</td><td>5,110 "</td><td>1,778 50</td></tr><tr><td>13 c. Ferrure des chevaux de troupe (2).</td><td>"</td><td>224,951 25</td><td>85,185 52</td><td>"</td><td>"</td></tr><tr><td>d Frais d'administration et d'in- struction (3)</td><td>412,685 "</td><td>79,560 "</td><td>112,280 "</td><td>55,010 "</td><td>6,800 "</td></tr><tr><td>14 e. Allocation aux musiques de la cavalerie.</td><td>"</td><td>50,000 "</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td></tr><tr><td>TOTAUX reportés ci contre .</td><td>12,044,860 72</td><td>3,462,450 74</td><td>5,151,735 55</td><td>1,473,306 78</td><td>905,033 10</td></tr></table>	Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.	TRAITEMENTS ET SOLDE					de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie	du génie.	du bataillon d'ad- ministration.	Traitements et indemnités diverses des officiers de tous grades . .	6,747,242 91	1,820,050 "	2,709,527 98	660,585 "	250,807 "	a Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats . .	4,785,588 81	1,259,021 49	2,076,284 25	500,254 78	645,647 60	11 Traitements des employés civils de l'artillerie et du génie	"	"	20,000 "	592,050 "	"	12 b Logement avec ou sans nourri- ture (1)	99,544 "	50,514 "	50,758 "	5,110 "	1,778 50	13 c. Ferrure des chevaux de troupe (2).	"	224,951 25	85,185 52	"	"	d Frais d'administration et d'in- struction (3)	412,685 "	79,560 "	112,280 "	55,010 "	6,800 "	14 e. Allocation aux musiques de la cavalerie.	"	50,000 "	"	"	"	TOTAUX reportés ci contre .	12,044,860 72	3,462,450 74	5,151,735 55	1,473,306 78	905,033 10		
Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.																																																															
TRAITEMENTS ET SOLDE																																																																			
de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie	du génie.	du bataillon d'ad- ministration.																																																															
Traitements et indemnités diverses des officiers de tous grades . .	6,747,242 91	1,820,050 "	2,709,527 98	660,585 "	250,807 "																																																														
a Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats . .	4,785,588 81	1,259,021 49	2,076,284 25	500,254 78	645,647 60																																																														
11 Traitements des employés civils de l'artillerie et du génie	"	"	20,000 "	592,050 "	"																																																														
12 b Logement avec ou sans nourri- ture (1)	99,544 "	50,514 "	50,758 "	5,110 "	1,778 50																																																														
13 c. Ferrure des chevaux de troupe (2).	"	224,951 25	85,185 52	"	"																																																														
d Frais d'administration et d'in- struction (3)	412,685 "	79,560 "	112,280 "	55,010 "	6,800 "																																																														
14 e. Allocation aux musiques de la cavalerie.	"	50,000 "	"	"	"																																																														
TOTAUX reportés ci contre .	12,044,860 72	3,462,450 74	5,151,735 55	1,473,306 78	905,033 10																																																														
		TOTAL DU CHAPITRE II	fr. 24,840,410 64	24,569,380 64																																																															
		AUGMENTATION fr.																																																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
300		1,815,579 54	1,783,533 80	(¹) Logement avec ou sans nourriture. Infanterie { Logement et nourriture. . . 7,000 journées à fr. 1,25 8,750 » id. sans nourriture. . . 421,000 id. 0,21 88,110 » Nourriture sans logement. . . 2,100 id. 1,04 2,184 » 89,344 » Cavalerie { Logement et nourriture. . . 43,200 id. 1,25 54,000 » id. sans nourriture. . . 9,000 id. 0,21 1,890 » Nourriture sans logement. . . 600 id. 1,04 624 » 56,514 » Artillerie { Logement et nourriture. . . 20,000 id. 1,25 25,000 » id. sans nourriture. . . 19,000 id. 0,21 3,990 » Nourriture sans logement. . . 1,700 id. 1,04 1,768 » 30,758 » Genie { Logement et nourriture. . . 2,540 id. 1,25 3,175 » id. sans nourriture. . . 4,800 id. 0,21 1,008 » Nourriture sans logement. . . 900 id. 1,04 956 » 5,119 » Baton d'adon { Logement et nourriture. . . 306 id. 1,25 382 50 id. sans nourriture. . . 1,200 id. 0,21 252 » Nourriture sans logement. . . 1,100 id. 1,04 1,144 » 1,778 80 (²) Ferrure des chevaux de troupe. Cavalerie : 4,930 chevaux, soit 1,789,450 journées à fr. 0,123 . . . fr. 224,931 25 Artillerie : 2,399 chevaux, soit 875,635 journées à fr. 0,093 . . . 83,185 32 (³) Frais d'administration et d'instruction. Infanterie { 1 régiment des carabiniers . . . fr. 18,000 » 18 régiments d'infanterie à 15,860 francs. . . 285,480 » Le corps de discipline et de correction . . . 7,500 » L'école des cadets . . . 55,575 » — des pupilles . . . 31,000 » — d'application et de perfectionnement . . . 9,350 » — normale d'escrime . . . 6,000 » 412,685 » Cavalerie { 8 régiments à 8,470 francs . . . 67,760 » L'école d'équitation . . . 11,600 » 79,360 » Artillerie { Inspecteur général . . . 4,000 » Commandant d'artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers . . . 1,500 » Inspecteur des poudres de guerre . . . 300 » Inspecteur des armes de guerre . . . 500 » Directeur de la fonderie de canons . . . 500 » 4 régiments de campagne à 9,900 francs . . . 39,600 » 5^e régiment de forteresse . . . 10,860 » 6^e — — — — — 11,400 » 7^e — — — — — 11,000 » 8^e — — — — — 11,060 » 9^e — — — — — 10,660 » Régiment du train et compagnies spéciales . . . 10,200 » L'école de tir . . . 700 » 112,280 » Inspecteur général . . . 4,000 » 4 directeurs . . . 6,200 » Genie { Gand . . . 1,000 » Termonde . . . 1,050 » Bruges . . . 500 » Ostende . . . 500 » Ypres . . . 600 » Brasschaet . . . 300 » Saint-Bernard . . . 300 » Anvers (ville) . . . 1,200 » — 1^{er} secteur . . . 1,200 » — 2^e — — — — — 1,200 » — 3^e — — — — — 1,200 » — 4^e — — — — — 1,200 » — 5^e — — — — — 1,200 » Malines . . . 1,200 » Lierre . . . 1,200 » Liege (rive gauche) . . . 1,400 » — (rive droite) . . . 1,400 » Huy . . . 300 » Arlon . . . 300 » Camp de Beverloo . . . 600 » Hasselt . . . 300 » Namur (Nord) . . . 1,200 » — (Sud) . . . 1,200 » Bruxelles (Ouest) . . . 1,400 » — (Est) . . . 1,200 » Vilvorde . . . 500 » Louvain . . . 900 » Tullemont . . . 300 » Diest . . . 600 » Mons . . . 1,000 » Charleroi . . . 300 » Tournai . . . 1,000 » 27,380 » Le régiment et les compagnies spéciales . . . 17,460 » Bataillon d'administration . . . 6,800 »
46,550		11,998,250 72	11,781,249 74	
		5,402,456 74	5,412,360 68	
		5,080,735 55	5,300,927 78	
50,500		1,423,206 78	1,459,650 40	
193,000		697,633 10	707,349 94	
271,030		24,484,932 43	24,425,081 40	
271,030				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES	LITTELAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	alloués
			pour l'exercice 1903.	pour l'exercice 1902.
CHAPITRE III				
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.				
Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.				
		300 000 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à fr. 1 95 fr. 702,000 »		
15	•	Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 3,335 »	710,335 »	710,335 »
		Frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux 5,000 »		
Service pharmaceutique.				
16	•	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie ; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades ; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	200,000 »	200,000 »
TOTAL DU CHAPITRE III.			910,335 »	910,335 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS
		alloués	de	
AUGMENTATION	DIMINUTION.	pour l'exercice 1901	l'exercice 1900	
"	"	778,335 "	720,525 51	
"	"	255,000 "	249,631 59	
"	"	1,033,335 "	969,957 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS	
			demandés	alloués	
			pour l'exercice 1903	pour l'exercice 1902.	
17		CHAPITRE IV. ACADÉMIE MILITAIRE. Personnel de l'École militaire. État-major, corps enseignant et solde des élèves. État-major et employés du service intérieur.			
	a.	1 commandant fr. 2,540 • 1 directeur des études 2,000 • 1 commandant en second 1,000 • 2 examinateurs permanents 5,500 • 1 instructeur 500 • 5 instructeurs adjoints 1,200 • 4 inspecteurs des études 6,000 • 1 officier-payeur 200 • 1 secrétaire 2,025 • 1 dessinateur 3,200 • 1 aumônier 2,500 • 1 médecin 1,000 • 1 officier chargé de la gestion de la bibliothèque 1,000 • 1 mécanicien 2,400 • 1 préparateur de chimie 2,500 • 1 aide-préparateur de chimie 800 • 1 surveillant à la buanderie 360 • 1 garde conservateur du matériel 500 • 1 garde conservateur du musée 240 • 2 secrétaires-archivistes 640 • 1 économe 500 • 3 portiers 1,140 • 10 hommes de peine 6,000 • 1 professeur de gymnastique 240 • 2 surveillants à l'école d'équitation 740 • 2 brigadiers, 5 clairons, 26 cavaliers et 8 plantons 1,455 • A ajouter : pour différence entre l'indemnité dont jouissaient les militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers 17,000 •	65,030 •		
		Corps enseignant.			
	b.	10 professeurs militaires 10,000 • 7 — civils 45,800 • 11 répétiteurs militaires 6,400 • 3 — civils 8,700 • 4 maîtres militaires 5,200 • 1 — civil 4,000 •	150,780 •	155,780 •	
		78,100 •			
		Bourses d'études.			
	c.	12 bourses d'études à 800 francs 9,600 •			
	18		Personnel de l'École de guerre. État-major et corps enseignant.		
		•	1 commandant fr. 2,540 • 3 professeurs civils 5,300 • 2 maîtres civils 1,085 • 10 professeurs militaires 9,000 • 1 maître militaire 400 •	10,225 •	10,225 •
			A REPORTER fr.	170,005 •	155,005 •

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901	DÉPENSES de l'exercice 1900	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION			
17,000 »	»	155,780 »	152,385 20	
»	»	10,225 »	17,841 68	
17,000 »	»	155,005 »	150,224 88	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902.
		REPORT. fr.	170,005 "	153,005 "
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 "	
		Chauffage et éclairage	16,000 "	
		Indemnité aux travailleurs	755 "	
19	"	Ménage des domestiques : 13 hommes, à 50 centimes par jour.	2,372 50	53,620 "
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 "	
		Achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	11,174 50	
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles; manipulations au laboratoire de chimie	11,820 "	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	600 "	
		Chauffage et éclairage	1,900 "	
20	"	Indemnité aux travailleurs	600 "	16,450 "
		A ajouter : pour différence entre l'indemnité dont jouissaient les militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers	7,800 "	8,350 "
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	5,550 "	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	240,075 "	214,975 "
		AUGMENTATION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION	alloués	de	
		pour l'exercice 1901	l'exercice 1900	
17,000 .	°	153,005 .	150,224 88	
	°	53,620 .	55,919 81	
8,100 .	°	8,350 .	11,449 75	
25,100 .	°	214,975 .	217,594 42	
25,100				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	alloués
			pour l'exercice 1905.	pour l'exercice 1902.
		CHAPITRE V.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		Personnel des établissements de l'artillerie.		
21		Traitements et indemnités du personnel des établissements de fabrication de l'artillerie et de l'Ecole de tir de l'artillerie.	100,000	96,925
		Matériel de l'artillerie.		
		Arsenaux et magasins de guerre.		
	a.	Dépenses diverses dans les magasins des positions fortifiées, les arsenaux, les parcs de l'armée de campagne, le polygone et l'école de tir. Entretien du matériel dans les batteries de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés dans les bâtiments de l'Etat. Indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires tant dans les corps de troupe que dans les établissements de fabrication de l'artillerie. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie. — Frais d'instruction du personnel	115,000	"
		A ajouter : pour différence entre l'indemnité dont jouissaient les militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers	100,000	"
		Fonderie de canons.		
	b.	Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armement et dépendances	125,000	"
		Arsenal de construction.		
	c.	Construction et réparation des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages fortifiés, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures. — Entretien et renouvellement du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au régiment du train.	415,000	"
22		Manufacture d'armes.	2,048,444 05	1,793,019 05
	d.	Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible	300,000	"
		A REPORTER fr. 1,055,000	2,148,444 05	1,889,944 05

DEVELOPPEMENTS — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,075 .	.	96,925 "	77,016 25	
255,425 "	.	1,795,019 05	1,812,660 05	
258,500 "	"	1,880,944 05	1,880,085 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902
		REPORT. . . . fr. 1,033,000 .	2,148,444 05	1,889,944 05
		École de pyrotechnie.		
e		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers 600,000 .		
		A ajouter : pour différence entre l'indemnité dont jouissaient les militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers. 158,500 .		
f		Achat de poudre de guerre 200,000 .		
g		Dépenses diverses et menus achats. 34,944 05		
		TOTAL DU CHAPITRE V fr. 2,148,444 05	2,148,444 05	1,889,944 05

AUGMENTATION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1901	l'exercice 1900.	
258,500 "	"	1,889,944 05	1,889,685 30	
258,500 "	"	1,889,944 05	1,889,685 30	
258,500 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N ^o DES ARTICLES	LITTE- RES des développements	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CREDITS
			demandés	alloués
			pour l'exercice 1903	pour l'exercice 1902.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
a.	{	Bâtimens militaires fr. 440,450 »		
		Ouvrages de fortification 22,255 »		
		Ouvrages mixtes 17,385 »		
		480,070 »		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'Etat dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
b.	{	Bâtimens militaires fr. 675,460 »		
		Ouvrages de fortification 65,710 »		
		Ouvrages mixtes 42,760 »		
		779,950 »		
c.		Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 56,000 »		
d.		Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtimens et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtimens et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz des bâtimens militaires 120,000 »	1,585,000 »	1,585,000 »
e.		Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers du génie qui prennent part aux ascensions aérostatiques 110,000 »		
f.		Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 10,000 »		
g.		Levé des plans des terrains et bâtimens militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés du génie chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc., etc 15,000 »		
h.		Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 »		
i.		Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., etc. 24,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			1,585,000 »	1,585,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.							
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR (Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemencement, etc.			TOTAL par place.
		Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.		Ouvrages mixtes.	Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.			
				1 ^{re} direction.							
				Alost	5,800	"	"	5,000	"	"	8,800
				Audenarde	4,000	"	"	6,000	"	"	10,000
				Bruges	12,520	"	"	20,000	"	"	32,520
				Courtrai	700	"	"	200	"	"	900
				Gand	21,000	"	"	50,000	"	"	51,000
				Menin	1,200	"	"	1,200	"	"	2,400
				Ostende	5,000	"	"	5,500	"	"	10,500
				Saint-Nicolas	1,780	"	"	1,000	"	"	2,780
				Termonde	7,600	1,500	500	10,000	1,500	4,500	25,600
				Ypres	7,800	"	"	9,200	"	"	17,000
				2 ^e direction.							
				Laboratoire central de reception des ciments	900	"	"	"	"	"	900
				Anvers (enceinte) . . .	55,100	5,000	2,700	107,000	30,000	10,000	209,800
				— 1 ^{er} sectr { forts. . .	2,800	1,900	600	4,000	1,500	"	10,800
				— { Brassecht	6,600	"	400	12,000	"	"	19,000
				— 2 ^e — { forts.	7,720	880	1,550	12,000	7,500	3,200	32,850
				— { Contich.	2,500	"	"	2,000	"	"	4,500
				— 3 ^e — { forts.	8,000	1,800	200	15,000	6,500	500	32,000
				— { St. Bernd	6,500	"	"	7,000	"	"	13,500
				— 4 ^e — { forts.	8,450	2,100	2,400	50,280	4,600	4,300	52,130
				— { Beveren.	5,500	"	"	12,000	"	"	15,500
				— 5 ^e secteur	2,240	1,685	2,875	85,025	7,110	18,650	117,585
				Malines (Ville)	10,000	"	"	11,000	"	"	21,000
				Waelhem et Duffel. . .	1,800	700	500	2,000	"	"	5,000
				Lierre { Ville	5,500	"	"	19,910	"	"	25,410
				{ Forts	1,100	700	200	15,000	1,000	"	18,000
				5 ^e direction							
				Camp de Beverloo . . .	35,500	"	1,100	77,690	"	"	112,090
				Hasselt	5,920	"	"	7,175	"	"	11,095
				Saint-Trond	1,740	"	"	9,450	"	"	11,190
				Liege (Ville)	16,600	"	"	10,690	4,000	"	31,290
				gauche (Forts et route mil.	8,160	"	500	8,410	"	210	17,280
				Liege (Ville)	10,500	"	"	8,150	"	"	18,450
				droite (Forts et route mil.	7,950	"	800	4,500	"	200	13,250
				Arlon	4,560	"	"	1,500	"	"	5,860
				Bouillon	1,400	"	"	2,500	"	"	3,900
				Huy	2,650	"	"	400	"	"	3,050
				Verviers	2,000	"	"	1,000	"	"	3,000
				4 ^e direction.							
				Ath	1,500	"	"	2,300	"	"	4,000
				Bruxelles-Est.	57,000	"	"	15,765	"	"	50,765
				— Ouest	18,555	"	"	15,465	"	"	32,000
				Charleroi	5,000	"	"	2,000	"	"	7,000
				Diest { Ville	5,050	"	"	4,105	"	"	17,700
				{ Forts	2,700	500	100	4,045	"	1,200	17,700
				Dinant	875	"	"	2,000	"	"	2,875
				Louvain	15,050	"	"	14,590	"	"	27,440
				Mariembourg	875	"	"	1,090	"	"	1,965
				Mons	12,600	"	"	12,900	"	"	25,500
				Namur { Ville	21,900	"	900	15,000	"	"	47,000
				{ (Nord) Forts et route mil.	5,900	1,500	1,425	2,375	"	"	29,230
				Namur { Ville Ex-Citadelle.	5,885	5,000	"	12,300	"	"	29,230
				{ (Sud) Forts et route mil.	5,820	990	635	2,600	"	"	29,230
				Nivelles	1,000	"	"	600	"	"	1,600
				Philippeville.	2,600	"	"	2,295	"	"	4,895
				Tirlemont.	5,800	"	"	1,000	"	"	4,800
				Tournai	14,000	"	"	8,500	"	"	22,300
				Vilvorde	6,750	"	"	4,150	"	"	10,900
				Wavre.	1,500	"	"	1,000	"	"	2,500
				TOTAUX.	440,450	22,255	17,585	675,460	63,710	42,760	1,280,000
								480,070		779,930	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉS!GNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	alloués
			pour l'exercice 1903.	pour l'exercice 1902.
CHAPITRE VII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
Pain, viande et fourrages en nature.				
Pain.				
a.		15,708,809 rations, à 14 centimes. fr. 2,199,233 26		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 271,556 04		
		Reste. . . . fr. 1,927,677 22		
Viande.				
b.		15,708,809 rations, à 36 centimes. fr. 5,655,171 24		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 708,286 96		
		4,946,884 28		
		TOTAL. . . . fr. 6,874,561 50		
Fourrages en nature.				
		1,525,315 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 27 fr. 1,683,150 05	10,175,688 20	10,175,688 20
		1,549,770 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 25 1,660,217 10		
		2,675,085		
c.		A AJOUTER :		
		1° Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 70,000 "		
		2° Augmentation (10 % sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres fr. 9,762 50		
		79,762 50		
		10,207,691 15		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. fr. 122,002 95		
		TOTAL. . . . fr. 10,175,688 20		
		A REPORTER. . . . fr. 10,175,688 20	10,175,688 20	10,175,688 20

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																														
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués	de																															
		pour l'exercice	l'exercice																															
		1901.	1900.																															
				Décomposition des rations de pain et de viande : Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration																														
				JOURNÉES <table><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>56,679</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>47,831</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>32,341</td></tr><tr><td>Génie</td><td>4,671</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>2,604</td></tr><tr><td>144,126</td><td>360,000</td></tr></table> Reste.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	56,679	Cavalerie	47,831	Artillerie	32,341	Génie	4,671	Bataillon d'administration	2,604	144,126	360,000																
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																	
Infanterie	56,679																																	
Cavalerie	47,831																																	
Artillerie	32,341																																	
Génie	4,671																																	
Bataillon d'administration	2,604																																	
144,126	360,000																																	
				RATIONS. <table><tr><td>10,142,620</td></tr><tr><td>2,106,050</td></tr><tr><td>3,126,225</td></tr><tr><td>621,595</td></tr><tr><td>216,445</td></tr><tr><td>16,212,935</td></tr></table>	10,142,620	2,106,050	3,126,225	621,595	216,445	16,212,935																								
10,142,620																																		
2,106,050																																		
3,126,225																																		
621,595																																		
216,445																																		
16,212,935																																		
				A déduire : Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration 56,679 47,831 32,341 4,671 2,604 217,600 58,000 67,400 12,200 4,800 504,126																														
				15,708,809																														
		10,486,955 70	9,920,282 53																															
				Décomposition du nombre de rations de fourrages : <table><tr><th rowspan="2">ARMES.</th><th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th><th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th></tr><tr><th>fortes.</th><th>ordinaires.</th></tr><tr><td>Cavalerie . { Guides</td><td>1,252</td><td>449,680</td><td>"</td></tr><tr><td> { Lanciers</td><td>2,464</td><td>"</td><td>899,360</td></tr><tr><td> { Chasseurs</td><td>1,254</td><td>"</td><td>450,440</td></tr><tr><td>Artillerie de campagne et train</td><td>2,599</td><td>875,635</td><td>"</td></tr><tr><td>Totaux.</td><td>7,320</td><td>1,525,315</td><td>1,349,770</td></tr><tr><td></td><td></td><td>2,675,085</td><td></td></tr></table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	ordinaires.	Cavalerie . { Guides	1,252	449,680	"	{ Lanciers	2,464	"	899,360	{ Chasseurs	1,254	"	450,440	Artillerie de campagne et train	2,599	875,635	"	Totaux.	7,320	1,525,315	1,349,770			2,675,085	
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																																
		fortes.	ordinaires.																															
Cavalerie . { Guides	1,252	449,680	"																															
{ Lanciers	2,464	"	899,360																															
{ Chasseurs	1,254	"	450,440																															
Artillerie de campagne et train	2,599	875,635	"																															
Totaux.	7,320	1,525,315	1,349,770																															
		2,675,085																																
		10,486,955 70	9,920,282 53																															

42

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902.
		REPORT. fr.	10,175,688 20	10,175,688 20
		<i>Service du couchage.</i>		
25	"	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitement et indemnités du personnel, etc., etc.	569,450 "	569,450 "
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie (a).</i>		
		Infanterie. fr. 3,256,149 47		
		Cavalerie 961,675 19		
	a.	Artillerie 1,102,217 18		
		Génie 205,454 58	5,792,314 40	5,792,314 40
26		Bataillon d'administration 66,818 27		
	b.	Remboursement partiel à la masse des recettes et dépenses imprévues des corps, laquelle a supporté la liquidation de la masse individuelle d'habillement (à répartir entre les corps de troupe par le Ministre de la Guerre) 200,000 "		
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc. . . 100,000 "		
	b.	Moyens de transport des troupes en marche. 780,629 66		
	c.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. fr. 2,500 "		
27		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments 2,800 "	5,100 "	914,729 66
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation 10,000 "		907,029 66
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; indemnités de voyage aux velocipédistes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc. 19,000 "		
		A REPORTER. fr.	17,452,182 35	17,444,482 35

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																																			
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués pour l'exercice 1901.	de l'exercice 1900.																																				
.	.	10,486,955 70	9,920,282 53																																				
.	.	563,950	558,704 74																																				
				(a) Habillement et harnachement.																																			
				<table> <tr> <th>CORPS.</th><th>Allocation pour l'habillement et la buffèterie.</th><th>Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues.</th><th>Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.</th><th>TOTAL.</th></tr> <tr> <td>Infanterie. . . .</td><td>3,256,149 47</td><td>118,000 »</td><td>»</td><td>3,374,149 47</td></tr> <tr> <td>Cavalerie. . . .</td><td>880,675 19</td><td>52,000 »</td><td>81,000 »</td><td>993,675 19</td></tr> <tr> <td>Artillerie. . . .</td><td>1,102,217 18</td><td>42,000 »</td><td>»</td><td>1,144,217 18</td></tr> <tr> <td>Génie. . . .</td><td>205,454 38</td><td>6,000 »</td><td>»</td><td>211,454 38</td></tr> <tr> <td>Bataillon d'adminis- tration. . . .</td><td>66,818 27</td><td>2,000 »</td><td>»</td><td>68,818 27</td></tr> <tr> <td>TOTAUX. . . .</td><td>5,511,314 49</td><td>200,000 »</td><td>81,000 »</td><td>5,792,314 49</td></tr> </table>	CORPS.	Allocation pour l'habillement et la buffèterie.	Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues.	Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	TOTAL.	Infanterie. . . .	3,256,149 47	118,000 »	»	3,374,149 47	Cavalerie. . . .	880,675 19	52,000 »	81,000 »	993,675 19	Artillerie. . . .	1,102,217 18	42,000 »	»	1,144,217 18	Génie. . . .	205,454 38	6,000 »	»	211,454 38	Bataillon d'adminis- tration. . . .	66,818 27	2,000 »	»	68,818 27	TOTAUX. . . .	5,511,314 49	200,000 »	81,000 »	5,792,314 49
CORPS.	Allocation pour l'habillement et la buffèterie.	Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues.	Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	TOTAL.																																			
Infanterie. . . .	3,256,149 47	118,000 »	»	3,374,149 47																																			
Cavalerie. . . .	880,675 19	52,000 »	81,000 »	993,675 19																																			
Artillerie. . . .	1,102,217 18	42,000 »	»	1,144,217 18																																			
Génie. . . .	205,454 38	6,000 »	»	211,454 38																																			
Bataillon d'adminis- tration. . . .	66,818 27	2,000 »	»	68,818 27																																			
TOTAUX. . . .	5,511,314 49	200,000 »	81,000 »	5,792,314 49																																			
7,700	.	852,029 66	891,493 62																																				
7,700	.	17,030,940 86	17,001,046 92																																				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902
		REPORT. fr.	17,452,182 35	17,444,482 35
		<i>Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.</i>		
28	.	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupes, magasins, etc.); entretien et renouvellement du matériel de chauffage des corps de garde et des capotes de sentinelle, location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	150,000 »	150,000 »
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison d'environ 1/8 de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		439 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 482,900 »		
		144 — de guides, à 1,150. . . 165,600 »		
		94 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 108,100 »		
	a.	189 — de trait — à 1,050. . . 198,450 »		
		25 — de trait du train, à 1,100. . . 27,500 »		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : 1/8 de 160 chevaux = 20 chevaux à 100 francs 2,000 »		
29		984,550 »		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »	1,007,850 »	1,007,850 »
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 13,300 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	18,610,032 35	18,602,332 35

AUGMENTATION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1901.	l'exercice 1900	
7,700	"	17,639,949 85	17,091,646 92	
.	"	198,000	162,695 46	
.	"	997,850	1,007,850	
7,700	.	18,835,799 85	18,262,190 58	
7,700				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N°S DES ARTICLES.	LITTE- RAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	alloués
			pour l'exercice	pour l'exercice
			1903.	1902.
CHAPITRE VIII.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité				
1° Pour motifs de santé.				
5		Majors, à	4,125 . 12,575 .	
3		Capitaines en premier ou commandants	5,225 . 9,675 .	
9		— en second, à	2,740 . 24,600 .	
4		— en second, à	2,510 . 10,040 .	
5		Lieutenants, à	2,000 . 10,000 .	
2		Sous-lieutenants, à	1,725 . 5,450 .	
26		TOTAL.	70 200 .	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	551 .	60,849 .
2° Par mesure d'ordre.				
2	a.	Capitaines en premier ou commandants	2,150 . 4,500 .	
4		— en second, à	1,825 . 7,500 .	
4		— en second, à	1,675 . 6,700 .	
3		Lieutenants, à	1,325 . 3,975 .	
13		TOTAL.	22,275 .	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	111 37	22,165 63
				127,754 68
				127,754 68
3° Employés civils.				
11		Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des admi- nistrations qui ressortissent à ce Département	18,698 75	
11				
50				
Honoraires.				
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure.	17,045 50	
Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.				
a.		Frais de route et de séjour, missions et frais de représentation	205,000 .	
b.		Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 .	
c.		Frais de déménagement des officiers	60,000 .	500,000 .
d.		Indemnités aux militaires en dessous du grade d'officier mariés ou veufs avec enfants qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou qui sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale ou bien pour remplacer temporairement des régiments qui se sont éloignés pour assister à des périodes de tir, de manœuvres, etc.	30,000 .	500,000 .
TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . fr.			427,754 68	427,754 68

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1901.	l'exercice 1900.	
.	.	126,226 09	118,110 23	
"	"	325,337 85	275,611 26	
.	"	451,563 94	393,721 49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	alloués
			pour l'exercice 1903.	pour l'exercice 1902.
		CHAPITRE IX.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 214,000 »		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 13,200 »		
32	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 53,500 »	592,000 »	407,100 »
	d.	Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 66,000 »		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours de l'Administration des Chemins de fer de l'Etat pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre. 45,500 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IX fr.	592,000 »	407,100 »
			DIMINUTION. . . fr.	
		CHAPITRE X.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	a.	Dépenses imprévues non libellées au Budget (Achat de décorations militaires ; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre ; frais de l'école pratique des travaux de campagne ; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres ; gratifications aux militaires réformés, indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes. Subsidés aux sociétés d'anciens militaires, indemnités pour pertes de chevaux, etc., etc.)	68,949 »	67,949 »
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	68,949 »	67,949 »
			AUGMENTATION. . . fr.	
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
		CHAPITRE XI.		
	a.	Appropriation de tirs à la cible (pour mémoire)	»	30,000 »
	b.	Construction d'une église au camp de Beverloo (pour mémoire)	»	140,000 »
34	c.	Armement	720,000 »	1,535,300 »
35	d.	Construction d'un magasin des fourrages à Liège et d'une voie de raccordement de ce magasin au chemin de fer de Liège à Maestricht	586,000 »	»
		A REPORTER. fr.	1,106,000 »	1,505,300 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués pour l'exercice 1901	de l'exercice 1900.	
•	15,100 •	459,100 •	414,559 50	
•	15,100 •	459,100 •	414,559 50	
15,100 •				
1,000 •	•	65,149 •	111,865 •	
1,000 •	•	65,149 •	111,865 •	
1,000 •				
•	30,000 •	60,000 •	•	
•	140,000 •	100,000 •	199,997 61	
•	615,300 •	1,050,000 •	1,128,005 94	
586,000 •	•	•	•	
586,000 •	785,300 •	1,210,000 •	1,328,005 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902.
		REPORT. . . . fr.	1,106,000	1,503,300
"	"	Acquisition de terrain et érection de nouvelles constructions pour la Commission centrale d'expertise à Etterbeek (pour mémoire).	"	500,000
"	"	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions (pour mémoire).	"	287,576 88
"	"	Agrandissement de la boucherie militaire d'Anvers (pour mémoire).	"	142,000
56	"	Achat du terrain et construction d'une boulangerie militaire à Louvain	284,000	"
"	"	Achat du terrain nécessaire à l'érection d'un magasin des fourrages à Bruges (pour mémoire).	"	55,000
57	"	Amélioration du casernement	5,280,000	4,021,059 52
"	"	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés de la position d'Anvers (pour mémoire).	"	13,000
58	"	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	54,000	"
"	"	Acquisition d'un terrain pour servir de polygone de travaux de campagne pour l'infanterie à Liège (pour mémoire).	"	17,000
59	"	Constitution d'une réserve de médicaments en vue d'une mobilisation éventuelle.	25,000	"
"	"	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse (pour mémoire).	"	42,000
40	"	Artillerie de place	507,000	500,000
41	"	Établissement d'un réseau téléphonique militaire sur la rive gauche de l'Escaut	56,000	"
"	"	Établissement au nord-ouest de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes casernées à la caserne du Petit-Château (pour mémoire).	"	160,000
"	"	Paiement d'une créance arriérée due à un avocat du Département de la Guerre pour débours et honoraires (pour mémoire).	"	"
42	"	Construction d'un bâtiment à la fonderie de canons à Liège	47,000	"
"	"	Bibliothèque du 9 ^e régiment d'artillerie et installation de l'école régimentaire et des cours du soir du dit régiment (pour mémoire).	"	"
"	"	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers (pour mémoire).	"	20,000
"	"	Extension des établissements du service administratif à Anvers, Bruges et Beverloo (pour mémoire).	"	"
"	"	Achat de bicyclettes et accessoires (pour mémoire).	"	"
"	"	Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie (pour mémoire).	"	"
"	"	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers (pour mémoire).	"	14,750 05
"	"	Confection de harnais de réserve pour le pied de guerre (pour mémoire).	"	"
"	"	Construction d'une nouvelle boulangerie militaire à Namur (pour mémoire).	"	"
TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.			5,559,000	7,067,666 25
			DIMINUTION. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFERENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION	alloués pour l'exercice 1901	de l'exercice 1900.	
386,000 "	785,300 "	1,210,000 "	1,328,963 55	
"	500,000 "	"	"	
"	287,576 88	80,000 "	55,274 76	
"	142,000 "	"	"	
284,000 "	"	"	"	
"	35,000 "	"	"	
"	741,059 52	5,000,000 "	580,628 61	
"	14,000 "	"	"	
54,000 "	"	"	"	
"	17,000 "	"	"	
25,000 "	"	"	"	
"	42,000 "	"	168,815 86	
7,000 "	"	1,500,000 "	1,000,000 "	
36,000 "	"	"	"	
"	160,000 "	160,000 "	"	
"	"	16,500 "	"	
47,000 "	"	"	"	
"	"	3,500 "	"	
"	29,000 "	300,000 "	187,146 09	
"	"	23,945 "	"	
"	"	40,000 "	"	
"	"	"	41,509 78	
"	14,730 05	"	199,574 06	
"	"	"	50,000 "	
"	"	"	74,579 04	
839,000 "	2,567,666 25	6,133,945 "	3,666,891 75	
1,728,666 25				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1903.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1902.
<i>Recapitulation.</i>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale fr.	692,415 »	550,600 »
II.	Traitements, solde et accessoires	24,840,410 64	24,569,580 04
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires	910,335 »	910,335 »
IV.	Établissements d'instruction supérieure	240,075 »	214,975 »
V.	Établissements et matériel de l'artillerie	2,148,444 05	1,889,044 05
VI.	Matériel du génie	1,585,000 »	1,585,000 »
VII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations	18,610,052 55	18,002,332 35
VIII.	Traitements divers et honoraires	427,754 68	427,754 68
IX.	Pensions et secours	592,000 »	407,100 »
X.	Dépenses imprévues	68,949 »	67,949 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	5,559,000 »	7,067,666 25
TOTAL. fr.		55,254,415 72	56,275,056 97

DIMINUTION. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués pour l'exercice 1901.	de l'exercice 1900.	
161,815 .	•	553,100 .	550,707 90	
271,030 .	•	24,484,052 43	24,425,081 40	
•	•	1,033,355 .	969,957 10	
25,100 .	•	214,075 .	217,504 42	
258,500 .	•	1,889,044 05	1,889,685 30	
•	•	1,615,671 45	1,561,106 60	
7,700 .	•	18,835,799 85	18,262,190 58	
•	•	451,563 94	593,721 40	
•	15,100 .	439,100 .	414,559 50	
1,000 .	•	63,149 .	111,865 .	
•	1,728,686 25	6,155,945 .	5,666,591 75	
725,145 .	1,745,766 25	55,697,515 72	52,443,150 84	
1,018,621 25				

(56)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1903.

L'Arrêté Royal donnant la nouvelle composition de l'armée n'ayant pas encore paru, il n'a pas été tenu compte, dans les tableaux qui suivent, des nouveaux effectifs en sous-officiers, caporaux et soldats.

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE.

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

(58)

EFFECTIF organique.		ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.	
Hommes.	Chevaux.		
Section d'activité.			
9	27	Lieutenants généraux à fr.	18,500 • 160,500 •
18	56	Généraux-majors à	12,700 • 228,000 •
27	63		
Section de réserve.			
2	4	Lieutenants généraux à fr.	14,800 • 20,600 •
4	8	Généraux-majors à	10,160 • 40,640 •
6	12		
	1	Supplément à un général-major chargé des fonctions attribuées à un lieutenant général	2,000 •
			467,340 •
		A déduire pour un lieutenant général (Ministre de la Guerre) . .	18,500 •
			448,840 •
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	2,244 20
		RESTE fr.	446,595 80
Corps d'état-major.			
5	10	Colonels à fr.	9,500 = 47,500 •
5	10	Lieutenants-colonels à	7,100 = 35,500 •
10	20	Majors à	6,300 = 63,000 •
16	32	Capitaines commandants à	5,100 = 81,600 •
10	20	Id. en second à	4,200 = 42,000 •
46	92	Supplément aux capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400 •
			270,000 •
	42	Supplément aux aides de camp appartenant à des corps de troupe non montés	13,400 •
79	210		283,400 •
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,417 •
			281,983 •
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre . .	6,500 •
		Id. de marche et de vivres de campagne	17,103 70
		Id. de monture : 210 chevaux à 500 francs	105,000 •
			410,586 70
		A déduire pour vacances	2,900 •
			407,686 70
		TOTAL fr.	854,282 50

EFFECTIF organique.		ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.			
Hommes.	Chevaux.				
5	10	Généraux-majors à	fr. 10,160	50,800	»
5		Majors de place à	5,800	20,000	»
8		Capitaines en premier à	4,500	34,400	»
5	6	Id. en second	3,650	18,250	»
4		Id. id.	3,550	13,400	»
8		Lieutenants à	2,650	21,200	»
4		Sous-lieutenants à	2,500	9,200	»
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier		1,800	»
				178,050	»
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.		890	25
				177,159	75
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers		400	»
		— de marche et de vivres de campagne		1,102	»
		— de monture : 16 chevaux à 500 francs.		8,000	»
50	16	TOTAL	fr.	186,661	75
INTENDANCE MILITAIRE.					
1		Intendant en chef à	fr. 12,700	12,700	»
4	21	Intendants de 1 ^{re} classe à	9,500	38,000	»
6		Id. de 2 ^e classe à	7,100	42,600	»
15		Sous-intendant de 1 ^{re} classe à	6,500	81,000	»
15		Id. de 2 ^e classe à	4,600	69,000	»
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier		»	
				244,200	»
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.		1,221	»
				242,979	»
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre		5,600	»
		— de marche et de vivres de campagne		961	50
		— de monture : 21 chevaux à 500 francs.		10,500	»
59	21	TOTAL	fr.	258,043	50

EFFECTIF organique.		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
Hommes.	Chevaux.				
1	2	Inspecteur général	fr. 12,700 .	12,700 .	
4		Médecins principaux de 1 ^{re} classe à	9,500 .	38,000 .	
13		Id. de 2 ^e classe à	7,100 .	92,300 .	
16		Médecins adjoints de 1 ^{re} classe à	2,000 .	41,000 .	
14		Id. de 2 ^e classe à	2,300 .	32,200 .	
1		Pharmacien en chef	7,100 .	7,100 .	
4		Pharmaciens principaux à	6,300 .	25,200 .	
10		Id. de 1 ^{re} classe à	4,000 .	40,000 .	
10		Id. de 2 ^e classe à	3,600 .	36,000 .	
10		Id. de 3 ^e classe à	3,250 .	32,500 .	
5		Id. de 4 ^e classe à	2,600 .	13,000 .	
6		Id. adjoints à	2,300 .	13,800 .	
1	1	Vétérinaire en chef à	7,100 .	7,100 .	
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier		500 .	
				398,000 .	
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.		1,900 .	
				396,010 .	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,200 .	
		Id. de marche et de vivres de campagne		2,000 .	
		Id. de monture : 3 chevaux à 500 francs		1,500 .	
95	5	TOTAL	fr. 400,800 .		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	20	40	9,500 *	190,000 *	
Lieutenants-colonels	19	58	7,100 *	134,900 *	
Majors	90	157	6,500 *	623,700 *	
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	5,100 *	96,900 *	
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon.	78	"	5,500 "	273,000 *	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	19	"	2,475 *	47,025 *	
Capitaines en second officiers d'armement	19	"	5,500 *	66,500 *	
Capitaines en premier quartiers-mâtres	20	"	4,500 *	86,000 *	
Capitaines en second payeurs	19	"	3,500 *	66,500 *	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	40	"	2,475 *	99,000 *	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	10	"	4,500 *	43,000 *	
Id. en second id.	9	"	3,500 *	51,500 *	
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	8	6,500 *	50,400 *	
	de 2 ^e id.	7	5,100 *	35,700 *	
	de 3 ^e id.	4	4,650 *	18,600 *	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	23	4,200 *	96,600 *	
	de 2 ^e id.	50	3,250 *	117,000 *	
Capitaines commandants.	518	"	4,500 *	1,567,400 *	
Capitaines en second	137	"	3,500 *	479,500 *	
Lieutenants ou sous-lieutenants.	1,017	4 ⁽¹⁾	2,475 *	2,517,075 *	(1) Officiers attachés à la maison militaire du Roi
	1,921.	258		6,440,500 *	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour le corps de discipline et de correction.		Les 7 capitaines à 600 francs = fr.		4,200 *	
		Les 24 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs =		9,600 *	
				13,800 *	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				80,062 50	
				0,554,162 50	
A déduire ½ % pour médicaments.				52,670 81	
				0,501,491 69	
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles : 26 officiers à 300 francs.				7,800 *	
Id. id. au Ministère de la Guerre				18,150 *	
Id. aux sous-officiers promus officiers				25,200 *	
Id. de marche et de vivres de campagne.				144,110 20	
Id. de monture : 258 chevaux à 500 francs				129,000 *	
				0,823,751 89	
A déduire pour vacances.				76,508 08	
				0,747,242 91	
				Reste. fr.	

TERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journalière	MONTANT.	Observations.				
Adjudants sous-officiers	102	37,250	3 25	120,997 50					
Sergents-majors secré- taires	Régiment des grenadiers 1 Les autres régiments 18	305 6,570	1 95 1 95	704 45 12,680 10					
Sergents garde-magasins. } } Régiment des grenadiers 1 } Les autres régiments 18	365 6,570	1 42 1 42	518 50 9,529 40						
Musiciens gagistes	266	97,090	•	257,500 •					
Elèves-musiciens	190	69,350	• 28	19,418 •					
Sergents-clairons	20	7,500	1 70	12,410 •					
Caporaux-clairons	79	28,835	• 70	20,184 50					
Maîtres armuriers avec rang de sergent-major	10	5,050	2 54	8,541 •					
Id. id. de sergent	9	3,285	1 85	6,011 55					
Maîtres ouvriers armuriers avec rang de sergent	78	28,470	1 85	52,100 10					
Maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de sergent	40	14,600	• 84	12,264 •					
Premiers ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de caporal	116	42,340	• 40	16,956 •					
Premiers sergents-ma- jors	Régiment des grenadiers 15 Corps de discipline et de correction 12 Les autres régiments 274	5,475 4,580 109,010	2 16 2 16 2 16	11,826 • 9,460 80 210,021 60					
Sergents-majors	Régiment des grenadiers 21 Corps de discipline et de correction 6 Les autres régiments 580	7,665 2,190 140,890	1 95 1 95 1 95	14,785 45 4,220 70 271,917 70					
Premiers sergents	Régiment des grenadiers 8 Les autres régiments 148	2,020 54,020	1 57 1 57	4,584 40 84,811 40					
Sergents-fourriers et ser- gents.	Régiment des grenadiers 84 Corps de discipline et de correction 48 Les autres régiments 1,540	50,660 17,520 562,100	1 42 1 42 1 42	45,557 20 24,878 40 798,182 •					
Caporaux	Régiment des grenadiers 152 Corps de discipline et de correction 96 Régiment des carabiniers 204 Les autres régiments 2,584	55,480 35,040 74,460 945,160	• 54 • 54 • 52 • 52	29,959 20 18,921 60 58,719 20 499,445 20					
Clairons-tambours	Régiment des grenadiers 42 Les autres régiments 588	15,550 214,020	• 57 • 55	5,672 10 75,117 •					
Clairons	Corps de discipline et de correction 12 Régiment des carabiniers 56 Régiments de chasseurs à pied 126	4,580 20,440 45,990	• 57 • 55 • 55	1,620 60 7,154 • 10,096 50					
Soldats de 1 ^{re} classe.	Régiment des grenadiers 824 Régiment des carabiniers 541 Les autres régiments 5,440	500,760 200,525 1,985,600	• 53 • 51 • 51	99,250 80 62,119 55 615,556 •					
Soldats de 2 ^e classe	Régiment des carabiniers 1,091 Les autres régiments 11,184	598,215 4,082,160	• 28 • 28	111,500 20 1,145,004 80					
Correctionnaires et disci- plinaires.	Employés aux travaux 400 Non employés aux travaux 400	146,000 146,000	• 26 • 21	57,960 • 50,660 •					
Pupilles de l'armée	450	164,230	• 56	59,150 •					
Cadets	Caporaux 50 Soldats 50	18,250 18,250	• 84 • 60	15,550 • 10,950 •					
	27,788	10,142,620		4,882,079 10					
Supplément de solde :									
Corps de discipline et de correction. } 68 sous-officiers, soit 24,820 journées à 40 centimes = 9,928 francs. 98 caporaux, soit 35,770 id. à 20 id. = 7,154 id. 12 clairons, soit 4,580 id. à 5 id. = 219 id.				17 501 •					
École des pupilles	25 sous-officiers, soit 9,125 id. à 25 id.				2,281 25				
Aux 4 sergents-majors et 6 premiers sergents attachés à l'École des cadets et à l'École des pupilles					1,075 10				
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire					165,980 •				
Indemnité de 3 centimes aux troupes campées					46,200 •				
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route					54,000 •				
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe					40,000 •				
					5,209,814 45				
A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions					470,525 64				
					4,739,288 81				
RESTE. fr.									
A ajouter : la différence entre la solde des militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou le salaire à payer à ces derniers									
46,100 •									
TOTAL. fr.									
4,785,388 81									

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	8	16	9,500 "	76,000 "	
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 "	56,800 "	
Majors	16	32	6,500 "	100,800 "	
Capitaines commandants adjudants-majors	8	16	5,100 "	40,800 "	
Capitaines en second adjudants-majors	8	16	4,200 "	33,600 "	
Capitaines en second officiers d'armement	8	16	4,200 "	33,600 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	8	16	3,100 "	24,800 "	
Capitaines en premier quartiers-maitres	8	"	4,300 "	34,400 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	"	2,475 "	19,800 "	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	3	"	4,300 "	12,900 "	
Id. en second id.	5	"	3,500 "	17,500 "	
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	3	6,300 "	18,900 "	
	de 2 ^e id.	2	5,100 "	10,200 "	
	de 3 ^e id.	3	4,050 "	13,950 "	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	2	4,200 "	8,400 "	
	de 2 ^e id.	6	3,250 "	19,500 "	
Vétérinaires de régiment	8	8	5,100 "	40,800 "	
Vétérinaires {	de 1 ^{re} classe	5	4,200 "	12,600 "	
	de 2 ^e id.	6	3,250 "	19,500 "	
	de 3 ^e id.	7	2,950 "	20,650 "	
	adjoints	2	2,500 "	4,000 "	
Capitaines commandants	48	96	5,100 "	244,800 "	
Capitaines en second	24	48	4,200 "	100,800 "	
Lieutenants	88	176	3,250 "	286,000 "	
Sous-lieutenants	80	160	2,950 "	236,000 "	
	570	648		1,487,700 "	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				9,600 "	
				1,497,500 "	
A déduire 1/2 % pour médicaments				7,486 50	
RESTE				1,480,013 50	
Indemnité aux officiers détachés à l'Ecole d'équitation				4,000 "	
Id. id. au Ministère de la Guerre				600 "	
Id. aux sous-officiers promus officiers				4,600 "	
Id. de marche et de vivres de campagne				20,000 "	
Id. de monture : 618 chevaux à 500 francs				324,000 "	
				1,843,013 50	
A déduire pour vacances				10,983 50	
RESTE fr.				1,820,030 "	

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	Solde journa- lière.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.					
		Rations fortes.	Rations légères.				
Adjudants sous-officiers	4	4	"	1,460	2 70	5,942	"
Chasseurs et lanciers	14	"	14	5,110	2 70	15,797	"
Maréchaux des logis chefs secré- taires et moniteurs généraux	4	4	"	1,460	2 35	5,451	"
Chasseurs et lanciers	12	"	12	4,380	2 35	10,295	"
Maréchaux des logis garde-ma- gasin	2	"	"	750	1 70	1,241	"
Chasseurs et lanciers	6	"	"	2,190	1 70	3,725	"
Trompettes-majors	2	2	"	750	2 70	1,971	"
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	2 70	5,915	"
Brigadiers-trompettes	2	2	"	750	1 25	912	50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	1 25	2,757	50
Maîtres armuriers avec rang de maréchal des logis chef	2	"	"	750	2 88	2,102	40
Chasseurs et lanciers	2	"	"	750	2 86	2,087	80
Maîtres armuriers avec rang de maréchal des logis	4	"	"	1,460	2 21	3,220	60
Maîtres ouvriers tailleurs, bottiers et selliers avec rang de maré- chal des logis	24	"	"	8,760	" 84	7,358	40
Premiers maréchaux des logis chefs	14	14	"	5,110	2 45	12,519	50
Chasseurs et lanciers	42	"	42	15,550	2 45	37,558	60
Maréchaux des logis chefs	12	12	"	4,580	2 35	10,295	"
Chasseurs et lanciers	36	"	36	13,140	2 35	50,879	"
Premiers maréchaux des logis	2	2	"	750	1 85	1,350	50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	1 85	4,051	50
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	84	84	"	30,660	1 70	52,122	"
Chasseurs et lanciers	252	"	252	91,980	1 70	156,366	"
Brigadiers	124	124	"	45,260	" 64	28,906	40
Chasseurs et lanciers	372	"	372	155,780	" 64	86,809	20
Trompettes	52	52	"	11,680	1 05	12,964	"
Chasseurs et lanciers	96	"	96	55,040	1 05	36,792	"
Maréchaux-ferrants avec rang de maréchal des logis	2	2	"	750	" 75	547	50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	" 75	1,642	50
Maréchaux-ferrants avec rang de brigadier	10	10	"	3,650	" 55	2,007	50
Chasseurs et lanciers	50	"	50	10,950	" 55	6,022	50
Maréchaux-ferrants avec rang de cavalier	10	10	"	3,650	" 45	1,642	50
Chasseurs et lanciers	30	"	30	10,950	" 45	4,927	50
Cavaliers de 1 ^{re} classe	240	240	"	87,600	0 45	59,420	"
Chasseurs et lanciers	720	"	720	262,800	0 45	118,260	"
Cavaliers de 2 ^e classe	690	690	"	251,850	" 42	105,777	"
Chasseurs et lanciers	2,070	"	2,070	755,550	" 42	317,551	"
Cavaliers non montés	200	"	"	75,000	" 42	50,660	"
Chasseurs et lanciers	600	"	"	219,000	" 42	91,980	"
	5,770	1,232	3,698	2,108,050		1,253,015	90
Supplément de solde :							
40 brigadiers-pionniers, 14,600 journées à 15 centimes = fr.						2,190	"
520 cavaliers-pionniers, 116,800 id. à 10 id. =						11,680	"
						13,870	"
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation						2,690	"
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire						80,758	40
Indemnité de 5 centimes aux troupes campées						1,900	"
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route						2,948	"
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe						12,000	"
						1,567,182	30
A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions						127,560	71
Reste fr.						1,239,621	59

OFFICIERS.

ARTIL

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	14	28	9,500 "	153,000 "	
Lieutenants-colonels	15	21	7,100 "	92,500 "	
Majors	41	57	6,300 "	258,500 "	
Capitaines commandants	4	8	5,100 "	20,400 "	Artillerie de campagne
adjudants-majors					
Capitaines en second adju-	5	10	4,200 "	21,000 "	Artillerie de campagne et train
dants-majors					
	4	4	4,200 "	16,800 "	Artillerie de forteresse
Capitaines commandants	50	98	5,100 "	255,000 "	Artillerie de campagne et train
	78	"	4,600 "	358,800 "	Artillerie de forteresse
	1	1	5,100 "	5,100 "	Compagnie de pontonniers
	3	"	4,600 "	13,800 "	Compagnies d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers
Capitaines en second	4	"	5,700 "	14,800 "	État-major particulier
	52	35	4,200 "	154,400 "	Artillerie de campagne et train
	77	128	3,250 "	250,250 "	Artillerie de campagne et train
	70	"	2,875 "	201,250 "	Artillerie de forteresse
Lieutenants	2	2	3,250 "	6,500 "	Compagnie des pontonniers
	3	"	2,875 "	8,625 "	Compagnies d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers
	67	118	2,950 "	197,650 "	Artillerie de campagne et train
	58	"	2,475 "	143,550 "	Artillerie de forteresse
Sous-lieutenants	2	2	2,950 "	5,900 "	Compagnie de pontonniers
	6	"	2,475 "	14,850 "	Compagnies d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers
Capitaines en premier quartiers-maitres	10	"	4,500 "	45,000 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	"	2,475 "	19,800 "	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	6	"	4,500 "	25,800 "	
Id. en second id.	4	"	3,500 "	14,000 "	
Médecins de régiment	3	5	6,500 "	18,900 "	de 1 ^{re} classe
	2		5,100 "	10,200 "	de 2 ^e id.
	5		4,050 "	23,250 "	de 3 ^e id.
Médecins de bataillon	4	4	4,200 "	16,800 "	de 1 ^{re} classe
	5		3,250 "	16,250 "	de 2 ^e id.
	4		6,500 "	25,200 "	principaux
	1	1	5,100 "	5,100 "	de régiment
Vétérinaires	2	2	4,200 "	8,400 "	de 1 ^{re} classe
	2	2	3,250 "	6,500 "	de 2 ^e id.
	4	"	2,500 "	9,200 "	adjoints
Major comptable du matériel	1	"	5,800 "	5,800 "	
Capitaines en premier comptables du matériel	8	"	4,500 "	34,400 "	
Capitaines en second comptables du matériel	8	"	3,500 "	28,000 "	
Lieutenants comptables du matériel	0	"	2,750 "	24,750 "	
Sous-lieutenants comptables du matériel	0	"	2,500 "	20,700 "	
	655	534		2,528,725 "	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					4,250 "
					2,532,975 "
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments					12,864 87
					2,520,310 15
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					3,900 "
Id. aux sous-officiers promus officiers					1,500 "
Id. de marche et de vivre de campagne					53,200 "
Id. de monture : 554 chevaux à 500 francs					267,000 "
					2,825,910 15
A déduire pour vacances					26,582 15
Reste fr.					2,799,327 98

TROUPES.

GRADES.		EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	Solde journa- lière.	MONTANT.	Observations.
		Hommes.	Chevaux					
			de selle.	de trait.				
Adjudants sous-officiers		18	8	"	6,570	2 70	17,759	"
Maréchaux des logis chefs	Régiments de campagne	8	"	"	2,920	2 35	6,462	"
secrétaires ou moniteurs	Régiments de forteresse	10	"	"	5,650	2 06	7,519	"
généraux	Régiment du train	2	"	"	750	2 35	1,700	90
Maréchaux des logis chefs	Régiments de campagne.	2	"	"	750	2 29	1,671	70
artificiers	Régiments de forteresse	2	"	"	750	2 35	1,715	50
Maréchaux des logis garde-magasins		5	"	"	1,825	2 29	4,179	25
Trompettes-majors		10	"	"	5,650	1 54	5,621	"
Trompettes-brigadiers		9	4	"	3,285	1 80	5,913	"
Maîtres ouvriers armuriers avec rang de maréchal des logis		10	4	"	5,650	1 25	4,562	50
Maîtres ouvriers tailleurs, bottiers et selliers, avec rang de maréchal des logis		10	"	"	5,650	1 98	7,227	"
Premiers maréchaux des logis chefs (et transitoirement adjudants de batterie)	Régiments de campagne	25	"	"	9,125	" 84	7,665	"
	Régiments de forteresse et compagnies d'armuriers et d'artificiers	48	48	"	17,520	2 45	42,924	"
	Compagnie de pontonniers	72	"	"	26,280	2 16	56,764	80
	Compagnie d'ouvriers	1	"	"	565	2 55	857	75
Premiers maréchaux des logis chefs du train		1	"	"	565	2 72	992	80
	Régiments de campagne	8	"	"	2,920	2 45	7,154	"
	Régiments de forteresse	48	48	"	17,520	2 35	41,172	"
Maréchaux des logis chefs.	Comp ^{tes} d'armuriers et d'artificiers	72	"	"	26,280	2 06	54,156	80
	Compagnie des pontonniers	1	"	"	565	2 25	821	25
	Compagnie d'ouvriers	1	"	"	565	2 02	956	30
	Régiment du train	8	"	"	2,920	2 35	6,805	60
Maréchal des logis chef constructeur		1	"	"	565	2 25	821	25
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	Régiments de campagne	286	282	"	104,390	1 70	177,463	"
	Régiments de forteresse	387	"	"	141,255	1 54	217,552	70
	Comp ^{tes} d'armuriers et d'artificiers	11	"	"	4,015	1 70	6,825	50
	Compagnie des pontonniers	15	"	"	5,475	1 05	10,676	25
	Compagnie d'ouvriers	40	40	"	14,800	1 68	24,528	"
	Régiment du train	144	128	"	52,560	" 06	54,689	60
Brigadiers à cheval	Régiments de campagne	611	"	"	225,015	" 65	144,959	75
Brigadiers à pied	Régiments de forteresse	10	"	"	3,650	" 76	2,774	"
	Comp ^{tes} d'armuriers et d'artificiers	12	"	"	4,580	" 75	5,285	"
	Compagnie des pontonniers	82	82	"	29,950	1 05	51,426	50
	Compagnie d'ouvriers	129	"	"	47,085	1 "	47,085	"
Trompettes	Régiments de campagne	16	"	"	5,840	1 05	6,015	20
	Régiments de forteresse	16	"	"	5,840	" 60	5,504	"
Ouvriers selliers, ajusteurs, charrons, forgerons et charpentiers	Batteries à cheval	374	"	"	156,510	" 54	75,715	40
	Batteries montées, de forteresse, compagnies spéciales et train	5	"	"	1,825	" 75	1,368	75
Maréchaux ferrants avec rang de	Maréchal des logis	47	"	"	17,155	" 55	9,435	25
	Brigadier	5	"	"	1,825	" 50	912	50
	Soldat	20	"	"	7,500	" 66	4,818	"
Pontonniers	Maîtres ouvriers	20	"	"	7,500	" 49	5,577	"
	de 1 ^{re} classe	72	"	"	26,280	" 59	10,249	20
	de 2 ^e id.	50	"	"	18,250	" 65	11,862	50
Canonnières de la compagnie d'ouvriers		95	"	"	33,045	" 45	15,275	25
Canonnières des compagnies d'armuriers et d'artificiers	de 1 ^{re} classe	32	"	"	11,680	" 45	5,256	"
	de 2 ^e id.	156	"	"	56,940	" 55	18,790	20
Canonnières de 1 ^{re} classe	Batteries à cheval	60	"	"	21,900	" 49	10,731	"
	Batteries montées ou de forteresse	504	168	160	246,010	" 45	110,704	50
Canonnières de 2 ^e classe	Batteries à cheval	504	"	"	110,960	" 44	48,822	40
	Batteries montées ou de forteresse	5,510	"	"	1,208,150	" 45	598,689	50
Conducteurs	de 1 ^{re} classe	236	"	1,427	86,140	" 49	42,208	60
	de 2 ^e id.	976	"	"	556,240	" 44	156,745	60
		8,565	812	1,587	3,126,225		1,919,706	55
Adjudants du matériel	de 1 ^{re} classe	56	"	"	Traitement annuel.		84,000	"
	de 2 ^e id.	56	"	"	1,500	"	72,800	"
Maîtres artificiers		5	"	"	1,500	"	7,500	"
		8,082					2,084,006	55
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire							155,080	00
Indemnité de 3 centimes aux troupes campées							10,500	"
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route							5,075	"
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe							13,500	"
							2,268,762	15
A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							192,477	00
							2,076,284	25
					RESTE	fr.		

18

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.				
Colonels	5	10	9,500 »	47,500 »		
Lieutenants-colonels	8	9	7,100 »	56,800 »		
Majors	11	14	6,500 »	69,500 »		
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	5,100 »	5,100 »		
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon.	4	»	3,700 »	14,800 »		
Capitaine en second officier d'armement	1	»	3,700 »	3,700 »		
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	4,500 »	4,500 »		
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	2,475 »	2,475 »		
Capitaine en second administrateur d'habillement	1	»	5,500 »	5,500 »		
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	6,500 »	6,500 »		
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	4,200 »	4,200 »		
Id. de 2 ^e classe	1	»	3,250 »	3,250 »		
Capitaines com- mandants	Régiment et état-major particulier		35	»	4,600 »	161,000 »
	Compagnie de chemin de fer					
	Compagnies de pontonniers et d'ouvriers					
	Compagnie de télégraphistes de campagne					
Capitaines en se- cond.	Compagnie de télégraphistes de place.		2	2	5,100 »	10,200 »
	Régiment et état-major particulier					
	Compagnie de télégraphistes de place					
	Compagnie de chemin de fer					
Lieutenants	Compagnie de pontonniers		23	»	3,700 »	85,100 »
	Compagnie de télégraphistes de campagne					
	Régiment et état-major particulier.					
	Compagnie de télégraphistes de place					
Sous-lieutenants.	Compagnie de chemin de fer		1	1	4,200 »	4,200 »
	Compagnies de pontonniers et d'ouvriers					
	Compagnie de télégraphistes de campagne					
	Régiment					
Sous-lieutenants.	Compagnie de télégraphistes de place		21	»	2,475 »	51,975 »
	Compagnie de chemin de fer					
	Compagnies de pontonniers et d'ouvriers					
	Compagnie de télégraphistes de campagne					
	152	59			631,900 »	
A ajouter les suppléments de traitement :						
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.						1,500 »
						635,400 »
A déduire ½ % pour médicaments.						3,167 »
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre						630,233 »
Id. aux sous-officiers promus officiers ou adjoints du génie.						2,050 »
Id. de marche ou de vivres de campagne						400 »
Id. de monture : 59 chevaux à 500 francs						7,600 »
						19,500 »
TOTAL. fr.						660,383 »

NIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	Observations.
Adjutants sous-officiers dont un moniteur général	5	1,825	5 25	5,951 25	
Sergent-major secrétaire	1	565	2 06	751 90	
Sergent garde-magasin	1	565	1 71	624 15	
Sergent-clairon	1	565	1 99	726 35	
Caporaux-clairons	4	1,460	» 85	1,241 »	
Maître ouvrier armurier avec rang de sergent.	1	565	2 15	784 75	
Maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de sergent	2	750	» 84	615 20	
Premiers sergents-majors	20	7,500	2 16	15,768 »	
Sergents-majors	22	8,050	2 06	16,541 80	
Premiers sergents	5	1,825	1 86	3,594 50	
Sergents fourriers et sergents.	111	40,515	1 71	69,280 65	
Caporaux	190	69,550	» 65	45,077 50	
Clairons	55	20,075	» 52	10,439 »	
Soldats { de 1 ^{re} classe	435	158,045	» 45	71,120 25	
{ de 2 ^e classe	852	310,980	» 53	102,625 40	
	1,703	621,595		544,917 70	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire.				50,165 90	
Indemnité de 5 centimes aux troupes campées				2,700 »	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				840 »	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe.				500 »	
				579,121 60	
A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				49,586 82	
			Reste. . . . fr.	529,734 78	
A ajouter : la différence entre la solde des militaires à remplacer par des prépo- sés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers				30,500 »	
			TOTAL. . . . fr.	560,234 78	

BATAILLON

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF organique.	TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
Officier supérieur	1	5,800 .	5,800 .	
de 1 ^{re} classe	17	4,500 .	75,100 .	
Officiers { de 2 ^e id.	18	5,500 .	63,000 .	
de 3 ^e id.	21	2,650 .	55,650 .	
de 4 ^e id.	21	2,500 .	48,300 .	
Capitaine en premier quartier-maître	"	"	"	
Capitaine en premier administrateur d'habillement.	"	"	"	
	78		245,850 .	
A ajouter les suppléments de traitement :				
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				2,800 .
				248,650 .
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				1,243 .
Reste. fr.				247,407 .
Indemnité aux sous-officiers promus officiers.				2,000 .
Id. de marche et de vivres de campagne.				1,400 .
TOTAL. fr.				250,807 .

D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	Observations.
Maitres ouvriers tailleur et cordonnier.	2	750	» 84	615 20	
Sergents-majors { de 1 ^{re} classe	20	7,500	1 45	10,585 »	
{ de 2 ^e id.	25	8,595	1 50	10,915 50	
Sergents de 1 ^{re} classe { État-major et section des hôpitaux.	12	4,580	» 95	4,161 »	
{ des autres sections	26	9,400	1 70	16,155 »	
Sergents de 2 ^e classe { État-major et section des hôpitaux.	15	4,745	» 85	4,033 25	
{ des autres sections	50	10,950	1 40	15,350 »	
Portiers, cuisiniers { de 1 ^{re} classe	27	9,855	1 10	10,840 50	
et tisaniers { de 2 ^e id.	24	8,760	» 90	7,854 »	
Caporaux { État-major et section des hôpitaux.	22	8,050	» 67	5,580 10	
{ des autres sections	60	21,900	» 92	20,148 »	
Soldats de 1 ^{re} classe { Section des hôpitaux	84	50,660	» 47	14,410 20	
{ des autres sections	154	56,210	» 67	57,668 70	
Soldats de 2 ^e classe { Section des hôpitaux	84	50,660	» 42	12,877 20	
{ des autres sections	507	112,055	» 62	69,474 10	
Commis de parquet { adjudants sous-officiers	4	1,460	5 25	4,745 »	
assimilés aux. { sergents-majors	10	3,650	1 95	7,044 50	
		320,250	Traitement annuel.	252,255 25	
Commis aux écritures { de 1 ^{re} classe	18	1,450	»	26,100 »	51,750 francs.
{ de 2 ^e id.	19	1,550	»	25,650 »	
Médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants { de 1 ^{re} classe	12	2,100	»	25,200 »	43,200 id
{ de 2 ^e id.	12	1,500	»	18,000 »	
	965				
Traitement de six auxiliaires du service des secours : 6 à 1,000 francs				6,000 »	
Traitement des sœurs hospitalières : 77 à 900 francs				69,500 »	
				422,485 25	
Indemnité aux commis de parquet pour travail extraordinaire				7,200 »	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire				30,270 10	
Indemnité de 5 centimes aux troupes campées				400 »	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				675 »	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe				1,500 »	
				462,528 35	
A déduire pour vacance, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				8,680 75	
RESTE fr.				453,847 60	
A ajouter : la différence entre la solde des militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers				100,000 »	
TOTAL fr.				643,847 60	
RÉCAPITULATION.					
Solde, indemnités et hautes-paies portées au Budget pour les sous-officiers et soldats. fr.				466,107 60	
Traitement des commis aux écritures				51,750 »	
Traitement des médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants.				43,200 »	
Traitement de six auxiliaires du service de secours				6,000 »	
Traitement des sœurs hospitalières				69,500 »	
Indemnité aux commis du parquet				7,200 »	
TOTAL comme ci-dessus. fr.				643,847 60	

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.**Artillerie.**

1	Contrôleur d'armes principal à	fr. 3,000	» = 3,000	»
3	Id. de 1 ^{re} classe à	3,100	» = 9,300	»
3	Id. de 2 ^e classe à	2,600	» = 7,800	»
4	Reviseurs d'armes à	2,300	» = 9,200	»
11				<u>29,900</u>

Génie.

9	Adjoints principaux de 1 ^{re} classe	{ 5 à fr. 4,200	» = 21,000	»
		{ 4 à 3,800	» = 15,200	»
10	Id. de 2 ^e classe	{ 5 à 3,400	» = 17,000	»
		{ 5 à 3,100	» = 15,500	»
16	Adjoints du génie de 1 ^{re} classe	{ 8 à 2,800	» = 22,400	»
		{ 8 à 2,600	» = 20,800	»
16	Id. de 2 ^e classe	{ 8 à 2,400	» = 19,200	»
		{ 8 à 2,200	» = 17,600	»
17	Id. de 3 ^e classe	{ 9 à 2,000	» = 18,000	»
		{ 8 à 1,800	» = 14,400	»
68				<u>181,100</u>

9	Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe à	fr. 3,150	» = 28,350	»
9	Id. id. de 2 ^e classe à	2,700	» = 24,300	»
9	Commis du génie de 1 ^{re} classe à	2,300	» = 20,700	»
9	Id. de 2 ^e classe à	2,000	» = 18,000	»
9	Id. de 3 ^e classe à	1,700	» = 15,300	»
45				<u>106,650</u>

15	Surveillants du génie de 1 ^{re} classe à	fr. 2,000	» = 30,000	»
15	Id. de 2 ^e classe à	1,800	» = 27,000	»
15	Id. de 3 ^e classe à	1,650	» = 24,750	»
6	Éclusiers à	1,500	» = 9,000	»
3	Portiers à	500	» = 1,500	»
5	Id. à	400	» = 2,000	»
1	Chef-mécanicien à	3,200	» = 3,200	»
1	Mécanicien-adjoint à	2,100	» = 2,100	»
1	Garde-forestier à	3,050	» = 3,050	»
2	Gardes particuliers à	1,150	» = 2,300	»
64				<u>104,900</u>
177				<u>302,650</u>

RÉCAPITULATION DE L'EFFECTIF.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de trait.	de selle.
État-major général	79	•	•	210	•	•
État-major des provinces et des places	50	•	•	10	•	•
Intendance	50	•	•	21	•	•
Officiers du service de santé des hôpitaux	95	•	•	3	•	•
Infanterie	1,921	27,788	•	258	•	•
Cavalerie	370	5,770	•	648	•	4,930
Artillerie	635	8,682	11	554	1,587	812
Génie	152	1,705	177	30	•	•
Bataillon d'administration	78	965	•	•	•	•
		44,906	188		1,587	5,742
	3,406			1,729		
		45,094			7,329	

(74)

XI.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1903 s'élève à	fr.	8,592,500 99
Les crédits alloués par le Budget de 1902 montent à . . .		7,664,419 99
AUGMENTATION. . . fr.		928,081 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1903	fr.	7,049,450 99
— 1902		6,299,439 99
AUGMENTATION. . . fr.		750,011 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1903	fr.	1,545,050 »
— 1902		1,364,980 »
AUGMENTATION. . . fr.		178,070 »

Soit en plus pour l'exercice 1903.	fr.	928,081 »
--	-----	-----------

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.**CHAPITRE 1^{er}.***ART. 1^{er}. — Traitements et autres allocations et prestations.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	7,002,450 99
— alloué pour 1902.		6,299,439 99
AUGMENTATION. . . fr.		703,011 »

Cette augmentation se décompose et se justifie de la manière suivante :

1° Litt. a, 2° et 6°. L'amendement à l'article 1^{er} du Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1902, présenté par le Gouvernement et adopté par les Chambres, a prévu une augmentation de 662.878 francs, nécessaire pour permettre le relèvement des traitements du personnel subalterne et l'allocation d'une indemnité annuelle d'administration à certains sous-officiers. Le quart seulement de cette somme a été porté en augmentation au Budget

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de 1902, les nouvelles dispositions ne devant être mises en vigueur que le 1^{er} octobre de cette année. De ce premier chef, le projet de Budget pour 1903 présente donc une différence en plus correspondant aux trois quarts de l'augmentation susdite, ci fr. 497,158 50

2^o En vue d'assurer une meilleure organisation du service, surtout à la campagne, conformément aux vœux exprimés à différentes reprises au sein du Parlement, le Gouvernement établira une nouvelle brigade à cheval à Tessengerloo et neuf nouvelles brigades à pied dans les localités suivantes : Esneux, Sart-Bernard, Mellier, Bernissart, Anderlecht, Ruysbroeck, Juseret, Vierset-Barse, Libin.

De plus, quelques modifications seront apportées dans le même but à l'organisation actuelle des brigades.

A ces fins, il y a lieu d'augmenter l'effectif de la Gendarmerie de 50 sous-officiers et gendarmes à pied.

La charge permanente résultant de cette augmentation d'effectif atteindra 68,052 50
(voir tableau des développements, litt. a, 2^o; c, 1^o; d).

3^o Litt. a, 7^o (6^o du Budget de 1902). Un arrêté royal du 31 octobre 1901 alloue une indemnité de fr 1 50, pour chaque journée passée à plus de 5 kilomètres de leur résidence, aux gendarmes chargés d'accompagner les commandants de district dans les revues. Une somme de 500 francs est nécessaire pour couvrir cette dépense 500 »

4^o Litt. e. Il est nécessaire d'augmenter encore de 30,000 fr. le poste inscrit au Budget de 1902 en vue de la location de bâtiments destinés aux gendarmes mariés qui ne peuvent se loger dans les casernes actuelles. Le Budget de 1902 avait déjà été augmenté de 30,000 francs dans le même but, mais l'allocation reste insuffisante à raison, notamment, de la création de nouvelles brigades 30,000 »

5^o Litt. f (nouveau). Une somme de 110,000 francs a été allouée en 1902, par voie d'amendement, pour l'abonnement des brigades au réseau téléphonique; elle a été rattachée à l'article 2 comme dépense exceptionnelle. Cette charge étant ordinaire et permanente, il convient de la rattacher à l'article 1^{er}. 110,000 »

6^o Litt. j (i de 1902). Le chiffre de ce littéra doit être augmenté d'une somme de 300 francs destinée à payer les frais de tournées périodiques et de visites à l'improviste aux postes provisoires et aux brigades de Libin, Dottignies, Anseghem, Gerpinne, Baudour, Athus, Lodelinsart et Londerzeel, de création récente 300 »

ENSEMBLE. fr. 703,011 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

ART. 2 (nouveau). — *Pensions et secours.*

Crédit demandé : 47,000 francs.

Le Budget de chaque Département ministériel comprend un ou plusieurs articles affectés au paiement des termes de pension échus avant l'inscription au Grand-Livre et à l'allocation de secours, dans des circonstances déterminées, aux agents ou anciens agents, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens.

Jusqu'à présent, les dépenses de ce genre concernant le Corps de la Gendarmerie ont été confondues avec celles qui concernent l'armée : le crédit de 407,100 francs figurant de ce chef au Budget du Ministère de la Guerre pour 1902 s'applique à concurrence de 47,000 francs au Corps de la Gendarmerie. Déférant à une observation de la Cour des Comptes, le Gouvernement propose de faire de cette dernière somme l'objet d'un article au présent Budget, moyennant une déduction correspondante au Budget de la Guerre

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE III.

ART. 3 (2 ancien). — *Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Il est nécessaire que le Département de la Guerre puisse consacrer, en 1903, une somme de 500,000 francs à la continuation des travaux de construction de la caserne destinée à l'escadron mobile installé provisoirement à Tervueren, travaux qu'il importe d'exécuter sans désespérer.

D'autre part, le Gouvernement poursuit l'œuvre du casernement de la Gendarmerie par la construction, l'achat et l'appropriation de locaux dans les localités où l'État ne possède pas encore de casernes convenables, et il doit pourvoir à l'acquisition d'objets mobiliers à l'usage des nouvelles brigades.

Trois crédits s'élevant ensemble à 4,190,000 francs ont été alloués pour cet objet depuis trois ans; le Gouvernement propose d'y affecter, en 1903, un nouveau crédit de 1,000,000 de francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 4 (3 ancien). — *Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés.*

Crédit demandé : 13,500 francs.

Cette allocation est la conséquence de la création projetée de dix nouvelles brigades et de quelques modifications à l'organisation existante (augmentation de 50 gendarmes à pied).

ART. 3 (nouveau) — *Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés.*

Crédit demandé : 29,550 francs.

Par suite de la reprise par l'État du couchage de la Gendarmerie, il est nécessaire de porter au Budget, chaque fois qu'il y a augmentation d'effectif, une somme de 150 francs par homme pour acquisition d'objets de couchage.

Il reste à pourvoir à cette dépense pour 197 hommes.

(6)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1905 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de sept millions quarante-neuf mille quatre cent cinquante francs nonante-neuf centimes fr. 7,049,450 99

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million cinq cent quarante-trois mille cinquante francs. 1,543,050 »

Soit ensemble à la somme de huit millions cinq cent nonante-deux mille cinq cents francs nonante-neuf centimes. 8,592,500 99 conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden:

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1905 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zeven miljoen negen en veertig duizend vier honderd vijftig frank negen en negentig centiemen fr. 7,049,450 99

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van één miljoen vijf honderd drie en veertig duizend vijftig frank. 1,543,050 »

Te zamen op de som van acht miljoen vijf honderd twee en negentig duizend vijf honderd frank negen en negentig centiemen . . . fr. 8,592,500 99 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^e October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

De Minister van Financiën
en Openbare Werken,

BUDGET DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1903.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
1	Traitements et autres allocations et prestations.	7,002,450 99	7,002,450 99
CHAPITRE II.			
2	Pensions et secours	47,000 .	47,000 .
TOTAL. fr.			7,049,450 99
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE III.			
3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier.	1,500,000 .	1,543,050 .
4	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	13,500 .	
5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés.	29,550 .	
TOTAL DU BUDGET DE LA GENDARMERIE. fr.			8,592,500 99

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING DER GENDARMERIE VOOR HET DIENSTJAAR 1903.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
1	Jaarwedden en andere toekenningen en verstrekkingen	7,002,450 99	7,002,450 99
HOOFDSTUK II.			
2	Pensioenen en hulpelden	47,000 »	47,000 »
TOTAAL. fr.			7,049,450 99
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK III.			
3	Verbetering der kazerneering : gebouwen en meubilering	1,500,000 »	1,543,050 »
4	Uitrustings- en bewapeningskosten van de tot de nieuwgemaakte ambten benoemde manschappen	13,500 »	
5	Aanschaffing van nachtlegeringvoorwerpen voor de tot de nieuwgemaakte ambten benoemde manschappen	29,550 »	
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER GENDARMERIE. fr.			8,592,500 99

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15ⁿ October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

(10)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1903.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1902.
		GENDARMERIE (a).			
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
		CHAPITRE 1er.			
		Traitements et autres allocations et prestations.			
		Traitements.			
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		71 85			
		5,075 1,765			
		5,144 1,850			
		1° Officiers de tous grades	fr. 282,729 25		
		2° Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	4,570,880 »		
		3° Indemnités aux officiers de l'escadron mobile et d'instruction, au capitaine adjudant-major et à l'officier adjoint à l'état-major du corps	4,200 »		
		4° Indemnités de marche et de vivres de campagne aux officiers	6,242 20		
		5° Indemnités aux sous-officiers instructeurs de l'escadron mobile et d'instruction	6,000 »		
		6° Indemnités aux sous-officiers administrateurs	7,600 »		
a		7° Indemnités aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, veufs avec enfants, ou divorcés ayant la garde de leurs enfants, qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale. Indemnités aux gendarmes chargés d'accompagner les commandants de district aux revues annuelles des permissionnaires	40,500 »		
		8° Indemnités au personnel de la brigade de sûreté de Laeken	5,064 05		
		9° Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus officiers	2,000 »		
		10° Indemnités pour l'achat d'un cheval id. id.	4,000 »		
		11° Haute paie pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence dans un but de sécurité générale	370,226 25		
		12° Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :			
		93 hommes à cheval, à 500 francs	48,000 »	57,000 »	
		60 — à pied, à 150 francs	9,000 »		
		TOTAL	fr. 5,174,441 75		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés	1,800 »		
				5,172,641 75	
		Fourrages.			
		1° Indemnités de monture aux officiers	42,500 »		
		2° 190,530 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 27	241,973 10		
b.		3° 455,695 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 54	607,951 50		
		TOTAL	fr. 892,424 40		
		A DÉDUIRE, pour incomplets	4,988 75		
				887,435 65	
		Entretien de la buffeterie et du harnachement.			
		1° 1,308 gendarmes à pied, à 1 franc par an	fr. 1,308 »	7,002,450 99	6,299,439 99
c.		2° 1,765 — à cheval, à 2 francs par an	3,530 »		
		TOTAL	4,838 »		
		Couchage des hommes.			
d.		1,121,645 journées de couchage des hommes, à raison de 5 centimes	56,082 25		
		A REPORTER	fr. 6,120,907 85	7,002,450 99	6,299,439 99

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués	de	
		pour l'exercice	l'exercice	
		1901.	1900.	
				(a) Ce Corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:
				Officiers.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902
		REPORT. . . . fr. 6,120,997 65	7,002,450 99	6,269,459 99
		Casernement.		
e.		Entretien des casernes. Loyers de locaux	510,000 »	
f.		Abonnement téléphonique des brigades	110,000 »	
		Dépenses diverses.		
g.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers.	98,300 »	
h.		Id. des différents chefs de service du génie	5,000 »	
i.		Moyens de transport aux troupes en marche	15,100 »	
j.		Frais de route, de séjour, de déménagement et de tournée des officiers de gendarmerie. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume. Frais de route et de séjour dus aux officiers et au personnel du génie à l'occasion de voyages effectués pour l'entretien des casernes de gendarmerie. Frais de route et de séjour aux officiers de l'armée, membres des jurys des examens de la gendarmerie.	25,400 »	
k.		Indemnités du chef de travail extraordinaire ou supplémentaire à ces officiers et à ce personnel ainsi qu'aux chefs de brigade pour la direction ou la surveillance de ces travaux.	5,000 »	
l.		Frais de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	6,000 »	
m.		Armement et munitions.	22,500 »	
n.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie.	44,210 »	
o.		Transport de fonds, d'effets, etc.	8,889 75	
p.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc.	4,510 61	
q.		Allocation pour l'entretien des écuries et la ferrure des chevaux de l'escadron mobile et d'instruction (77 chevaux x 585 = 26,615 journées à fr. 0 095).	2,551 28	
r.		Allocation pour l'achat de petit matériel pour les écuries (610,585 journées à fr. 0 02).	12,211 70	
s.		Frais d'entretien dans les hôpitaux des sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés	12,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	7,002,450 99	6,269,459 99
		CHAPITRE II.		AUGMENTATION . . fr.
		Pensions et secours.		
2		Pensions temporaires et arriérées; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au Grand-Livre; secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles; secours à des gendarmes réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension	(1) 47,000 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	47,000 »	»
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		AUGMENTATION . . fr.
		CHAPITRE III.		
		Services divers.		
5		Amélioration du casernement: bâtiments et mobilier	1,500,000 »	1,300,000 »
4		Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés :		
		Équipement: 50 hommes à 150 francs	7,500 »	
		Armement: 50 hommes à 120 francs	6,000 »	
5		Couchage des hommes: 197 fournitures de couchage à 150 francs	29,550 »	»
		Reprise des literies en usage dans les brigades de gendarmerie de la Flandre occidentale (pour mémoire).	»	»
		Reliquat d'une somme à rembourser au conseil d'administration de la compagnie de gendarmerie de la Flandre occidentale (pour mémoire).	»	»
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	1,545,050 »	1,364,080 »
				AUGMENTATION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1901.	l'exercice 1900.	
703,011	"	5,987,549 49	5,680,986 21	
703,011	"	5,987,549 49	5,680,986 21	
703,011	"			
47,000	"			(1) Voir note préliminaire. Cette dépense est transférée ici du Budget de la Guerre
47,000	"			
47,000	"			
200,000	"	1,500,000	962,066 59	
"	51,480	8,579 77	"	
20,550	"	"	"	
"	"	30,000	"	
"	"	11,933 28	"	
229,550	51,480	1,550,515 05	962,066 59	
178,070	"			

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1903.	CRÉDITS alloués. pour l'exercice 1902.
Récapitulation.			
I.	Traitements et autres allocations et prestations	7,002,450 99	6,299,450 99
II.	Pensions et secours	47,000 "	"
III.	Dépenses exceptionnelles	1,543,050 "	1,364,980 "
	ENSEMBLE. . . . fr.	8,592,500 99	7,664,410 99
		AUGMENTATION. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
705,011	.	5,987,549 40	5,680,986 21	
47,000	.	"	"	
178,070	"	1,550,513 05	962,066 59	
928,081	"	7,537,862 54	6,643,052 80	
928,081	"			

(18).

XII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

ET

DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1903 s'élève à. fr. 35,066,982 »

Les crédits alloués pour 1902 montent à 34,765,820 »

Soit, pour 1903, une augmentation de fr. 301,162 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1903 fr. 32,626,982 »

— 1902 31,729,820 »

AUGMENTATION. . . . fr. 897,162 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1903 fr. 2,440,000 »

— 1902 3,036,000 »

DIMINUTION. . . . fr. 596,000 »

Soit en plus. fr. 301,162 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.**CHAPITRE I^{er}.****ADMINISTRATION CENTRALE**

ART. 2. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité.

Crédit demandé pour 1903. fr. 1,701,000 »

— alloué pour 1902. 1,658,000 »

AUGMENTATION. . . . fr. 43,000 »

Cette augmentation se justifie par le développement que prennent certains

NOTE PRÉLIMINAIRE.

services des administrations financières, notamment ceux de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique (service de la Dette et service de la Rémunération en matière de milice), et par la nécessité de renforcer, à raison des grands travaux publics projetés ou en cours d'exécution, l'Administration centrale des Ponts et Chaussées.

ART. 8. — *Documents statistiques.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	19,000	»
— alloué pour 1902		16,500	»
AUGMENTATION.	fr.	2,500	»

L'intérêt de plus en plus grand qui s'attache à la statistique commerciale a déterminé le Département des Finances à donner des développements nouveaux au tableau annuel du commerce de la Belgique avec les pays étrangers. Les modifications apportées à cette publication justifient l'augmentation du crédit.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES
DANS LES PROVINCES.ART. 11. — *Surveillance générale. Traitements.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	483,400	»
— alloué pour 1902		482,500	»
AUGMENTATION.	fr.	900	»

Un arrêté royal du 7 mars 1902 a substitué le grade de chef de bureau à celui de premier commis dans les directions provinciales des contributions directes, douanes et accises, et assimilé les chefs de bureau aux contrôleurs des contributions directes de 1^{re}, de 2^e ou de 3^e classe. Il en résulte une augmentation des traitements d'un certain nombre des titulaires de l'emploi nouveau.

ART. 13. — *Service des contributions directes, des accises
et de la comptabilité. Traitements fixes.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	2,998,950	»
— alloué pour 1902		2,944,600	»
AUGMENTATION.	fr.	54,350	»

Le développement des services nécessite la création d'un certain nombre

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'emplois de contrôleur, de sous-contrôleur, de receveur, de vérificateur et de commis aux écritures. En outre, un nouveau classement des bureaux de recette à traitement fixe a eu pour conséquence une augmentation du nombre des comptables des classes supérieures, et les traitements des cinq dernières classes ont été relevés. Enfin l'importance croissante des travaux des directions provinciales impose de nouvelles mesures organiques qui entraîneront un surcroît de dépense de personnel.

L'augmentation devrait être plus considérable si l'on n'était pas en droit d'escompter une réduction progressive du cadre des commis des accises.

ART. 15. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	6,539,900	»
— alloué pour 1902.		6,446,200	»
AUGMENTATION.	fr.	93,700	»

Les nombreuses tentatives de fraude d'alcool, de tabac et de bestiaux ont nécessité la réorganisation des postes de douane sur la frontière. D'un autre côté, le service de la douane dans les ports et entrepôts ne cesse de prendre de l'extension par suite des mesures nouvelles prises pour la facilité du commerce.

Ces diverses causes ont nécessité la création de quatre-vingts à quatre-vingt-dix emplois de préposé des douanes. L'augmentation proposée correspond au montant des traitements des nouveaux agents.

CHAPITRE V.

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.

Routes et bâtiments civils.

ART. 33. — *Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	5,300,000	»
— alloué pour 1902.		4,800,000	»
AUGMENTATION.	fr.	500,000	»

justifiée par les progrès de la circulation par axe.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Travaux hydrauliques.

ART. 39. — *Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	900,000	»
— alloué pour 1902		775,000	»

AUGMENTATION.	fr.	125,000	»
-----------------------	-----	---------	---

justifiée par la nécessité d'entretenir dorénavant la passe est du Stroombank nouvellement creusée et d'exécuter des dragages plus importants pour l'entretien des ports de la côte et de leurs chenaux d'accès.

Personnel des ponts et chaussées.

ART. 40. — *Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examens : frais divers.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	1,262,525	»
— alloué pour 1902.		1,215,875	»

AUGMENTATION.	fr.	46,650	»
-----------------------	-----	--------	---

Les importantes et nombreuses études confiées aux ingénieurs des ponts et chaussées en vue de l'exécution des travaux publics exigent l'adjonction au corps de trois nouveaux ingénieurs de 3^e classe; une partie du crédit sollicité est destiné à payer les traitements et frais de déplacements de ces fonctionnaires. Le surplus permettra d'accorder de l'avancement à un certain nombre d'ingénieurs et de conducteurs qui se trouveront, en 1903, dans les conditions voulues pour obtenir une amélioration de position.

ART. 41. — *Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	1,388,555	»
— alloué pour 1902.		1,365,225	»

AUGMENTATION.	fr.	23,330	»
-----------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est sollicitée en vue de pourvoir aux dépenses suivantes :

1° Nomination de deux nouveaux agents à bord du steamer « Minerva », construit pour le service des ponts et chaussées fr.	3,000 »
2° Nomination d'un aide-pontier au pont du Tolhuis, à Gand. Les fréquentes manœuvres à faire à ce pont rendent la charge trop forte pour un seul agent; le concours d'un aide a été reconnu indispensable.	950 »
3° Nomination d'un pontier au pont du Château, à Gand. Ensuite d'une convention conclue, le 12 avril 1902, entre l'État et la ville de Gand, la manœuvre du dit pont doit être assurée aux frais de l'État.	900 »
4° Augmentation de traitement à accorder à un certain nombre de fonctionnaires et agents qui se trouveront, en 1903, dans les conditions voulues pour obtenir une amélioration de position.	18,480 »
TOTAL ÉGAL. . . . fr.	23,330 »

ART 42. — *Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités; frais de déplacements. Jurys d'examens : frais divers. Gardiens de monuments : frais d'habillement.*

Crédit demandé pour 1903 fr.	225,172 »
— alloué pour 1902	217,440 »
AUGMENTATION. . . . fr.	7,732 »

Cette augmentation est destinée à couvrir les dépenses suivantes :

1° Nomination d'une nouvelle nettoyeuse pour le service du Palais de Justice de Bruxelles fr.	800 »
2° Avancement à accorder à divers fonctionnaires et employés qui se trouveront en 1903 dans les conditions réglementaires	6,932 »
TOTAL ÉGAL. . . . fr.	7,732 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.**DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**

CHAPITRE VIII.**SERVICES DIVERS.**

Administration des contributions directes, douanes et accises.

ART. 48. — *Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Le crédit de 300,000 francs alloué pour 1902 en vue des opérations de la revision des évaluations cadastrales des fabriques et usines, n'a pu être dépensé qu'en partie; le travail sera repris avec plus d'activité en 1903 et une somme de 300,000 francs au moins sera nécessaire pour couvrir les dépenses qu'il occasionnera.

Administration des ponts et chaussées.

ART. 49. — *Solde du subside alloué à la Société anonyme du quartier Léopold II.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Simple report du crédit alloué en 1902, lequel n'a pas été utilisé.

ART. 50 (51 ancien). — *Dépôt des archives de l'État à Gand. Construction et appropriations.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Cette allocation permettra de terminer en 1903 les travaux qui restent à exécuter.

ART. 51 (52 ancien). — *Palais de justice de Gand. Appropriation et transformation.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Les travaux coûteront de 200,000 à 300,000 francs. Pour en exécuter la deuxième partie dans le courant de 1903, il est nécessaire que l'on dispose d'un crédit de 100,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 52 (53 ancien). — *Académie royale flamande, à Gand. Décoration.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Ce crédit permettra de continuer les travaux de décoration de la nouvelle salle des séances.

ART. 53 (54 ancien). — *Observatoire royal, à Uccle. Travaux d'amélioration.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Ce crédit est destiné à la construction d'un pavillon météorologique et à des travaux extraordinaires à effectuer aux toitures, etc.

ART. 54 (55 ancien). — *Palais de Justice de Bruxelles. Aménagement des abords du Palais et de la place Poelaert.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Au moyen de ce crédit, on poursuivra les travaux d'aménagement des abords du Palais de Justice et de la place Poelaert.

ART. 55 (nouveau). — *Office des brevets (hôtel de la rue de la Loi, 19). Agrandissement et amélioration des locaux.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

On destine ce crédit à améliorer les locaux de l'Office des brevets, auxquels on annexera une partie de l'immeuble situé rue de la Loi, 17.

ART. 56 (nouveau). — *Agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement provincial, à Hasselt. Travaux de parachèvement.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Ce crédit n'est que la reproduction de celui inscrit au Budget de 1901, sur lequel il n'a été dépensé que 22,000 francs environ.

ART. 57 (56 ancien). — *Escaut. Construction de portes d'écluse.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

La construction de deux paires de portes d'écluse pour l'écluse du Kattendyk, à Anvers, prévue au Budget de 1902 (art. 56), ne pourra s'exécuter qu'en 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 58 (57 ancien). — *Sambre canalisée. Amélioration, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Ce crédit est principalement destiné :

- 1° A améliorer, par des dragages extraordinaires, les chenaux navigables;
- 2° A remplacer par des tabliers métalliques les tabliers en bois des ponts-route établis sur les déversoirs de la rivière;
- 3° A reconstruire les ponts de Pont-de-Loup, de Mornimont et de Floreffe, et à redresser la rivière aux abords de ces ouvrages d'art.

ART. 59 (nouveau). — *Meuse. Construction et reconstruction d'estacades.*

Crédit demandé : 65,000 francs.

Le crédit sollicité permettra d'exécuter des travaux qui sont réclamés avec instance par la batellerie comme étant de nature à faciliter la navigation, notamment à l'entrée de l'écluse n° 13.

ART. 60. — *Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration des maisons.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Continuation des travaux pour lesquels des crédits ont été demandés aux Budgets antérieurs en vue de l'amélioration du logement des agents des voies navigables.

ART. 61 (62 ancien). — *Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Ce crédit permettra notamment de poursuivre les travaux de défense des dunes.

(10)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1905 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trente-deux millions six cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-deux francs . . . fr. 52,626,982 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux millions quatre cent quarante mille francs . . . 2,440,000 »

Soit ensemble à la somme de trente - cinq millions soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-deux francs . 35,066,982 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden:

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Financiën en Openbare Werken voor het dienstjaar 1905 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twee en dertig millioen zes honderd zes en twintig duizend negen honderd twee en tachtig frank . fr. 52,626,982 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van twee millioen vier honderd veertig duizend frank . . . 2,440,000 »

Te zamen, op de som van vijf en dertig millioen zes en zestig duizend negen honderd twee en tachtig frank fr. 55,066,982 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS
POUR L'EXERCICE 1903.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	2,291,100 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. -- Traitements de disponibilité . .	1,701,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	105,000 »	
4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	34,050 »	
5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque	381,000 »	
6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	13,950 »	
7	Service de la Monnaie	16,100 »	
8	Documents statistiques	19,000 »	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor	177,200 »	236,000 »
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor	58,800 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN EN OPENBARE WERKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1903.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 °	2,291,100 °
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het Middenbestuur verzonden. — Wachtgelden	1,701,000 °	
3	Honoraria der advokaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, boeten van cassatie, enz.	105,000 °	
4	Omreiskosten; reis- en verblijfkosten der ambtenaren, beambten en bedienden van het Middenbestuur	34,050 °	
5	Materieel, algemeen papiermagazijn, bibliotheek	381,000 °	
6	Vergoeding aan den directeur der muntfabricatie en aan den chef der vervaardiging van muntstempels.	13,950 °	
7	Muntdienst.	16,100 °	
8	Statistische bescheiden	19,000 °	
HOOFDSTUK II.			
BESTUUR DER THESAURIE EN DER OPENBARE SCHULD IN DE PROVINCIEËN.			
9	Jaarwedden van de in dienst zijnde en in beschikbaarheid gestelde agenten der Schatkist.	177,200 °	236,000
10	Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist	58,800 °	

BUDGET DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.				
11	Surveillance générale. Traitements.	483,400 "	14,954,675 "	
12	Service de la conservation du cadastre. Traitements	1,030,500 "		
13	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité	Traitements fixes		2,995,950 "
14		Remises proportionnelles et indemnités. (Crédit non limitatif).		2,505,000 "
15	Service des douanes et de la recherche maritime	6,550,900 "		
16	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.	3,500 "		
17	Service des laboratoires	24,500 "		
18	Suppléments de traitement	228,000 "		
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 "		
20	Frais de bureau et de tournées	104,000 "		
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	750,500 "		
22	Police douanière.	5,000 "		
23	Matériel.	236,425 "		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	665,000 "	2,285,555 "	
25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	25,000 "		
26	Frais de bureau et dépenses diverses	34,100 "		
27	Traitements du personnel du domaine	99,255 "		
28	Remises des receveurs. — Frais de perception, (Crédit non limitatif).	1,400,000 "		

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.	
HOOFDSTUK III.				
BESTUUR DER RECHTSTREEKSCHIE BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN IN DE PROVINCIËN.				
11	Algemeen toezicht. Jaarwedden	483,400 °	14,934,675 °	
12	Dienst der bewaring van het kadaster. Jaarwedden	1,030,500 °		
13	Dienst der rechtstreeksche belastingen, der accijnzen en der comptabiliteit.	Vaste jaarwedden		2,905,950 °
14		Verhoudensmatige kortingen en vergoedin- gen. (Onbepaald krediet)		2,503,000 °
15	Dienst van het tolwezen en van het onderzoek ter zee.	6,539,900 °		
16	Dienst van de keuring der gouden en zilveren waren	3,500 °		
17	Dienst van de laboratoriums	24,500 °		
18	Bijjaarwedden.	228,000 °		
19	Tijdelijke jaarwedden der niet herplaatste ambtenaren en beambten	30,000 °		
20	Bureel- en omreiskosten	104,000 °		
21	Vergoedingen, premieën en uitgaven van verschillenden aard	750,500 °		
22	Tolpolitie	5,000 °		
23	Materieel.	236,425 °		
HOOFDSTUK IV.				
BESTUUR DER REGISTRATIE EN DOMEINEN IN DE PROVINCIËN.				
24	Jaarwedden van het personeel van de registratie en het zegel	663,000 °	2,285,555 °	
25	Tijdelijke jaarwedden der niet herplaatste ambtenaren en beambten	25,000 °		
26	Bureelkosten en uitgaven van verschillenden aard	34,100 °		
27	Jaarwedden van het personeel des domeins	99,255 °		
28	Kortingen der ontvangers — Kosten van inning. (Onbepaald krediet).	1,400,000 °		

BUDGET DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (SUIVE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
29	Matériel. (Y compris 3,000 francs en charge temporaire.)	22,700 "	
30	Dépenses du domaine	40,000 "	
31	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (Crédit non limitatif.)	1,500 "	
CHAPITRE V.			
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.			
<i>Affaires générales.</i>			
32	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses: instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées. — Congrès de navigation . . .	46,000 "	
<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
33	Routes: entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables: établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés	5,300,000 "	
34	Plantations nouvelles; frais d'expertise	85,000 "	
35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État: entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques: travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers	1,050,000 "	
36	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs: études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers: matériel, instruments, livres, etc.	70,000 "	
<i>Travaux hydrauliques.</i>			
37	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,401,400 "	12,795,602 "
38	Bacs et passages d'eau et dépendances: entretien, amélioration, établissement.	40,000 "	
39	Ports, côtes, phares, fanaux: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales	900,000 "	
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			
40	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées: traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examen: frais divers	1,202,525 "	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
29	Materieel: (Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last.)	22,700 •	
30	Uitgaven van het domein	40,000 •	
31	Schaden en interesten voor zaken van verschillende aard, de kroozen wegens ver- traagde betaling medebegrepen. (Onbepaald krediet.)	1,500 •	
HOOFDSTUK V.			
BESTUUR DER BRUGGEN EN WEGEN IN DE PROVINCIEËN.			
<i>Algemeene zaken.</i>			
52	Voorbereiding van ontwerpen, kosten van opmaken van plans, aanbestedingen; druk- werken en nateekening van plans. Aankoop en herstelling van materieel. Allerhande leveringen: instrumenten, clichés, papier, boeken, kaarten, enz. — Kosten van zen- ding in den vreemde voor studiën betrekkelijk de diensten van het Bestuur der Bruggen en Wegen. — Scheepvaartkongressen	46,000 •	
<i>Wegen en burgerlijke gebouwen.</i>			
53	Wegen onderhoud, verbetering, rechtmaking, beplantingen. Openbare parken, squares en banen voor wielrijders: legging en onderhoud. Kosten van schatting. Toelagen. .	5,500,000 •	
54	Nieuwe beplantingswerken; kosten van schatting	85,000 »	
55	Paleizen, hotels, gebouwen en monumenten toebehoorende aan den Staat: onderhoud en herstellingen, aankoop van meubelen; gewone en buitengewone werken van verbe- tering, van vergrooting, van hersiëling, enz. Aankoop van onroerende goederen. Openbare feesten en plechtigheden: werken en leveringen. Huurgelden (inbegrepen dat van het huis te Brussel betrokken door de Voorzienigheids- en Hulpkas ten voordeele der slachtoffers van arbeid-ongevallen). Belastingen. Allerhande	1,050,000 »	
56	Bijzondere dienst der burgerlijke gebouwen van de hoofdstad en de omliggende gemeenten: voorbereiding van ontwerpen, opmaking van plans, aanbestedingen, drukwerken; verwarming en verlichting. Aankoop en herstelling van meubels Kantoorbehoeften en andere: materieel, instrumenten, boeken, enz.	70,000 •	
<i>Waterwerken.</i>			
57	Vaarten, rivieren, polders, besproeiingen in de Kempen, beplantingen en telegraaflijnen: gewoon en buitengewoon onderhoud, verbetering, administratie	2,401,400 »	12,795,602 •
58	Overzetbooten en veren en aanhoorigheden: onderhoud, verbetering, instelling . . .	40,000 •	
59	Haven, kusten, vuurtorens, bakens: gewoon en buitengewoon onderhoud, verbetering, administratie. Bebossing der domein duinen	900,000 •	
<i>Personeel van bruggen en wegen.</i>			
40	Ingenieurs en conducteurs van bruggen en wegen: jaarwedden, kantoorkosten en kosten van verplaatsing. Examenjury's: allerhande uitgaven.	1,262,525 »	

BUDGET DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examens : frais divers	1,348,535 .	
42	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examens : frais divers. Gardiens de monuments : frais d'habillement	225,172 .	
<i>Annales des Travaux publics.</i>			
43	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers	14,000 .	
<i>Traitements de disponibilité.</i>			
44	Traitements temporaires de disponibilité	12,950 .	
CHAPITRE VI.			
PENSIONS ET SECOURS.			
45	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>) . . .	35,550 .	
46	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents.	41,500 .	77,050 .
CHAPITRE VII.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
47	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	7,000 .	7,000 .
TOTAL. . . . fr.			32,626,982 .
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE VIII.			
SERVICES DIVERS.			
<i>Administration des Contributions directes, Douanes et Accises.</i>			
48	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	300,000 .	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
41	Bureeloversten, commiezen, toezichters, sasseniers, brugwachters, watersejanten, vaartwachters, besproeiers en andere ondergeschikte agenten der bruggen en wegen: jaarwedden, vergoedingen, verplaatsingskosten. Examenjurs: allerhande kosten . . .	1,388,555 •	
42	Bouwmeesters en andere ambtenaars en agenten van den bijzonderen dienst der burgerlijke gebouwen der hoofdstad en der omliggende gemeenten: jaarwedden, vergoedingen, verplaatsingskosten. Examenjurs: allerhande kosten. Wachters van monumenten: kleedingskosten . . .	225,172 •	
<i>Annalen der Openbare Werken.</i>			
43	Uitgave van het tijdschrift. Schrijversloon; bureelkosten, materieel, clichés, allerhande kosten . . .	14,000 •	
<i>Jaarwedden van beschikbaarheid.</i>			
44	Tijdelijke jaarwedden van beschikbaarheid . . .	12,050 •	
HOOFDSTUK VI.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
45	Eerste termijn der vermoedelijk te verleen pensioenen. (Onbepaald krediet.) . . .	35,550 •	
46	Te verleen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beamten of bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulpgelden aan gewezen ambtenaars of beamten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beamte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening. — Jaarlijksche renten en pensioenen verleend krachtens rechterlijke besluiten aan gewezen agenten of aan weduwen en weezen van gewezen agenten. . . .	41,500 •	77,050 •
HOOFDSTUK VII.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
47	Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven . . .	7,000 •	7,000 •
TOTAAL. . . .			32,026,982 •
TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK VIII.			
VERSCHIEDENE DIENSTEN.			
<i>Bestuur der Rechtstreeksche Belastingen, Douanen en Accijnzen.</i>			
Merziening der kadastrale schattingen met het oog op eene nieuwe gelijke verdeling der grondbelasting . . .		300,000 •	

BUDGET DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Administration des ponts et chaussées.</i>		
49	Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II.	25,000	
50	Dépôt des archives de l'État, à Gand. Construction et appropriations.	100,000	
51	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation.	100,000	
52	Académie royale flamande, à Gand. Décoration.	10,000	
53	Observatoire royal, à Uccle. Travaux d'amélioration.	60,000	
54	Palais de Justice de Bruxelles. Aménagement des abords du Palais et de la place Poelaert.	200,000	
55	Office des brevets (hôtel de la rue de la Loi, 19). Agrandissement et amélioration des locaux.	40,000	2,440,000
56	Agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt. Travaux de parachèvement.	250,000	
57	Escaut. Construction de portes d'écluses.	330,000	
58	Sambre canalisée. Amélioration, expropriations et travaux.	400,000	
59	Meuse. Construction et reconstruction d'estacades.	65,000	
60	Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration de maisons.	60,000	
61	Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés.	500,000	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS fr.		35,066,982

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN FINANCIËN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<i>Bestuur van bruggen en wegen.</i>		
49	Saldo der toelage verleend aan de Naamlooze Maatschappij der Wijk Leopold II . . .	25,000 "	
50	Bewaarkamer der Staatsarchieven, te Gent. Bouwen en geschiktmakingen	100,000 "	
51	Justitie-Paleis van Gent. Geschiktmaking en verandering	100,000 "	
52	Koninklijke vlaamsche Akademie, te Gent. Versiering.	10,000 "	
53	Koninklijk Observatorium, te Uccle. Verbetering, werken	60,000 "	
54	Justitie-Paleis van Brussel. Inrichting der toegangen van het Paleis en der Poelaertplaats.	200,000 "	
55	Dienst der brevetten (hotel van de Wetstraat, 19). Vergrooting en verbetering der lokalen	40,000 "	2,440,000 "
56	Vergrooting van het hotel van het provinciaal bestuur, te Hasselt. Voltooiingswerken .	250,000 "	
57	Schelde. Bouwing van sluisdeuren	330,000 "	
58	Gekanaliseerde Samber. Verbetering, onteigeningen en werken	400,000 "	
59	Maas. Bouwing en herbouwing van steketsels	65,000 "	
60	Woonhuizen voor de agenten der waterwegen. Bouwing, herbouwing en verbetering van huizen	60,000 "	
61	Haven en kusten. Buitengewone onderhouds- en verbeteringswerken. Toelagen . . .	500,000 "	
	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN EN OPENBARE WERKEN . . fr.		35,066,982 "

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

(22)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

ET

DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																												
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																														
CHAPITRE I ^{er} .																																																																														
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																														
1		Traitement du Ministre.																																																																												
		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																												
a.		Finances :																																																																												
		Secrétariat général du Département, Administration de la Trésorerie et de la Dette publique, des Contributions directes, Douanes et Accises, de l'Enregistrement et des Domaines, et des Monnaies :																																																																												
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>6</td><td>10,000 et 12,000</td><td></td></tr><tr><td>Commissaire des monnaies</td><td>1</td><td>9,000</td><td></td></tr><tr><td>Premiers inspecteurs généraux</td><td>2</td><td>9,600 et 10,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux et directeurs chefs de service</td><td>8</td><td>9,000 et 9,600</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>14</td><td>8,000 et 9,000</td><td></td></tr><tr><td>Sous-directeurs.</td><td>24</td><td>6,500 à 7,800</td><td>1,114,000</td></tr><tr><td>Inspecteur des essais et de la garantie</td><td>1</td><td>7,800</td><td></td></tr><tr><td>Contrôleur au change et du monnayage.</td><td>1</td><td>7,800</td><td></td></tr><tr><td>Essayeurs</td><td>2</td><td>4,000 à 6,000</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>46</td><td>4,200 à 6,000</td><td></td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>57</td><td>3,500 à 4,200</td><td></td></tr><tr><td>Essayeur-adjoint</td><td>2</td><td>2,200 à 2,600</td><td></td></tr><tr><td>Premiers et seconds commis et aide-bibliothécaire</td><td>100</td><td>1,400 à 3,100</td><td></td></tr><tr><td>Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, boute-feu et nettoyeuses</td><td>80</td><td>800 à 2,600</td><td>106,000</td></tr><tr><td>Employés des provinces détachés dans les Administra- tions centrales (traitements et indemnités)</td><td></td><td></td><td>60,000</td></tr><tr><td>Traitements de disponibilité</td><td></td><td></td><td>7,000</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAUX.</td><td>325 A REPORTER. fr.</td><td>1,287,000</td></tr></table>		Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	Secrétaire général	1	12,000		Directeurs généraux	6	10,000 et 12,000		Commissaire des monnaies	1	9,000		Premiers inspecteurs généraux	2	9,600 et 10,000		Inspecteurs généraux et directeurs chefs de service	8	9,000 et 9,600		Directeurs	14	8,000 et 9,000		Sous-directeurs.	24	6,500 à 7,800	1,114,000	Inspecteur des essais et de la garantie	1	7,800		Contrôleur au change et du monnayage.	1	7,800		Essayeurs	2	4,000 à 6,000		Chefs de bureau	46	4,200 à 6,000		Sous-chefs de bureau	57	3,500 à 4,200		Essayeur-adjoint	2	2,200 à 2,600		Premiers et seconds commis et aide-bibliothécaire	100	1,400 à 3,100		Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, boute-feu et nettoyeuses	80	800 à 2,600	106,000	Employés des provinces détachés dans les Administra- tions centrales (traitements et indemnités)			60,000	Traitements de disponibilité			7,000	TOTAUX.		325 A REPORTER. fr.	1,287,000
	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																																																											
Secrétaire général	1	12,000																																																																												
Directeurs généraux	6	10,000 et 12,000																																																																												
Commissaire des monnaies	1	9,000																																																																												
Premiers inspecteurs généraux	2	9,600 et 10,000																																																																												
Inspecteurs généraux et directeurs chefs de service	8	9,000 et 9,600																																																																												
Directeurs	14	8,000 et 9,000																																																																												
Sous-directeurs.	24	6,500 à 7,800	1,114,000																																																																											
Inspecteur des essais et de la garantie	1	7,800																																																																												
Contrôleur au change et du monnayage.	1	7,800																																																																												
Essayeurs	2	4,000 à 6,000																																																																												
Chefs de bureau	46	4,200 à 6,000																																																																												
Sous-chefs de bureau	57	3,500 à 4,200																																																																												
Essayeur-adjoint	2	2,200 à 2,600																																																																												
Premiers et seconds commis et aide-bibliothécaire	100	1,400 à 3,100																																																																												
Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, boute-feu et nettoyeuses	80	800 à 2,600	106,000																																																																											
Employés des provinces détachés dans les Administra- tions centrales (traitements et indemnités)			60,000																																																																											
Traitements de disponibilité			7,000																																																																											
TOTAUX.		325 A REPORTER. fr.	1,287,000																																																																											
2																																																																														
A REPORTER. . . . fr.																																																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
1,701,000	1,658,000	43,000	»	1,545,900	1,440,974 25	
1,722,000	1,679,000	43,000	»	1,566,900	1,461,974 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).		Dépenses.
		Travaux publics :		
	b.	Administration des Ponts et Chaussées :	REPORT. . fr.	1,287,000
			Nombre d'agents.	Traitements annuels.
		Directeur général.	1	12,000
		Inspecteurs généraux	4	10,500 à 12,000
		Ingénieurs en chef ou ingénieurs et directeur	8	5,000 à 9,000
		Chefs de division	3	6,000 à 6,500
		Chefs de bureau	3	4,400 à 5,000
		Ingénieur	»	»
		Commis rédacteur.	20	2,200 à 4,400
		Commis d'ordre	20	1,400 à 5,200
		Imprimeurs-autographes et agents photographes, huis- siers, concierge, garçons de bureau, nettoyeuses	24	800 à 2,800
		TOTAUX.	85	526,000
	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires; cabinet du Ministre ; Comité permanent du Budget; salaires; frais de maladie, etc. :		
		Finances	72,000	88,000
		Travaux publics.	16,000	
		Total pour l'art. 2 . . . fr.	1,701,000	
			MONTANT de la dépense.	
		Finances :		
	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués	61,000	80,000
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	19,000	
3		Travaux publics :		
	c.	Honoraires des avocats		25,000
		(Pour l'Administration des Ponts et Chaussées, les honoraires et les frais des avoués sont imputés sur les crédits auxquels se rapportent les affaires dans lesquelles ils occupent.)		
			A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,722,000	1,679,000	43,000	»	1,566,900	1,461,974 25	
103,000	103,000	»	»	110,131 37	117,256 41	
1,827,000	1,784,000	43,000	»	1,677,031 37	1,579,230 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
ADMINISTRATION CENTRALE (suite).						
			MONTANT de la dépense.			
Finances :						
4	a.	Frais de tournées	8,000	11,500		
	b.	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	3,500			
Travaux publics :						
	c.	Frais de route et de séjour		22,530		
Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.						
Finances :						
5	a.	Papiers à timbrer	93,000	361,000		
	b.	Papier électoral	3,000			
	c.	Autres papiers de toute espèce	92,000			
	d.	Fournitures de bureau; impressions et registres; frais de transport de matériel, port de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais.	80,000			
	e.	Bibliothèque	12,000			
	f.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	26,000	20,000		
	g.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles	48,000			
	h.	Loyer d'un immeuble pour l'installation de services ressortissant à l'Administration de la Trésorerie	3,000			
	Travaux publics :					
	i.	Fournitures de bureau, impressions, papier	4,800			
j.	Achat et entretien de meubles.	1,500				
k.	Éclairage, chauffage, service des eaux	7,200				
l.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	4,000				
m.	Affranchissement de correspondances, télégrammes, communications téléphoniques et autres menues dépenses	2,500				
Service de la Monnaie.						
6	»	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires				
			A REPORTER. . . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,827,000	1,784,000	43,000	»	1,077,031 37	1,579,250 66	
34,050	34,050	»	»	18,050 »	18,164 24	
381,000	381,000	»	»	426,000 »	416,077 78	
13,950	13,950	»	»	13,950 »	235 »	
2,256,000	2,213,000	43,000	»	2,135,031 37	2,013,707 08	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (<i>suite</i>).	
		<i>Service de la Monnaie (suite).</i>	MONTANT de la dépense.
7	a.	Fournitures pour les laboratoires : matériel, agents chimiques, balances, etc., et service de la garantie	3,100
	b.	Dépenses variables : frais d'entretien et nettoyage des locaux, achats divers, service de la bibliothèque, etc.	5,800
	c.	Service du contrôle	2,000
	d.	Eau et gaz	5,000
	e.	Remboursement de pièces de monnaie légales cisaillées par erreur par les comptables de l'État	200
		<i>Documents statistiques.</i>	
8	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	13,000
	b.	— de publication	6,000
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
		CHAPITRE II.	
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.	
9	a.	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor.	31 3,000 à 8,000 172,500
	b.	— des agents auxiliaires	11 300 à 600 4,700
		TOTAUX.	42 177,200
10		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,286,000	2,213,000	45,000	»	2,135,031 57	2,013,707 68	
16,100	16,100	»	»	16,100 »	14,015 67	
19,000	16,500	2,500	»	16,500	27,519 64	
2,291,100	2,245,600	45,500	»	2,167,631 37	2,055,242 99	
AUGMENTATION . fr.		45,500				
177,200	177,200	»	»	173,200	170,849 44	
58,800	58,800	»	»	57,500	55,966 66	
256,000	256,000	»	»	252,500	226,816 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE III.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.					
		<i>Surveillance générale.</i>			
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
11	a.	Traitements des directeurs		9 " } Max. 9,000 Min. 8,000	75,000
	b.	— du directeur spécial		1 " } 9,000	9,000
	c.	— des inspecteurs provinciaux.		6 1 ^{re} } 6,500	39,000
				4 2 ^e } 6,000	24,000
	d.	— de l'inspecteur spécial des douanes		1 " } Max. 6,500 Min. 5,000	6,000
	e.	— id. id. des accises.		1 " } Max. 6,500 Min. 5,000	6,000
	f.	— d'un contrôleur id. id.		1 " } Max. 5,000 Min. 3,450	3,600
				3 1 ^{re} } Max. 6,000 Min. 5,000	18,000
	g.	— des chefs de bureau de direction		3 2 ^e } 4,200	12,600
				3 3 ^e } 3,600	10,800
				16 1 ^{re} } Max. 3,100 Min. 2,500	44,800
	h.	— des commis de direction.		20 2 ^e } 2,100	42,000
				31 3 ^e } 1,700	52,700
				14 4 ^e } 1,300	18,200
	i.	Indemnités id. id.		" " } "	20,000
	j.	— aux surnuméraires		" " } "	101,700
		TOTAUX. . .		115 . . .	483,400
		<i>Service de la conservation du cadastre.</i>			
	a.	Traitement de l'inspecteur		1 " } 6,500	6,500
	b.	— des sous-inspecteurs		3 " } Max. 5,500 Min. 5,000	16,500
				7 1 ^{re} } Max. 5,000 Min. 4,500	35,000
	c.	— des contrôleurs		6 2 ^e } 4,000	24,000
				5 3 ^e } 3,500	17,500
				85 1 ^{re} } 1 ^{re} Max. 3,500 Max. 3,200 Min. 2,900	270,000
	d.	— des géomètres		75 2 ^e } Max. 2,500 Min. 2,300	187,500
				65 3 ^e } Max. 2,000 Min. 1,800	130,000
				50 4 ^e } Max. 1,500 Min. 1,300	75,000
	e.	Indemnités aux géomètres		" " } "	111,000
	f.	— aux surnuméraires		" " } "	157,500
		TOTAUX. . .		297 . . .	1,030,500

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
483,400	482,500	900	.	482,500	435,885 26	
1,030,500	1,030,500	.	.	1,030,500	886,865 02	
1,515,900	1,513,000	900	.	1,513,000	1,320,750 28	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>	34	1 ^{re}	<i>Max. 6,000 Min. 5,000</i>	179,000
	a.	Traitements des contrôleurs	54	2 ^e	4,200	142,800
			57	3 ^e	3,600	133,200
			13	4 ^e	3,150	40,950
	b.	— des sous-contrôleurs	29	"	<i>Max. 2,650 Min. 2,150</i>	74,000
			5	1 ^{re}	9,000	45,000
			4	2 ^e	7,500	30,000
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	6	3 ^e	6,000	36,000
			5	4 ^e	5,000	25,000
			9	5 ^e	4,000	36,000
			8	6 ^e	3,300	26,400
			11	7 ^e	2,700	29,700
			15	8 ^e	2,200	28,600
	d.	— des vérificateurs	25	1 ^{re}	<i>Max. 4,650 Min. 3,150</i>	92,250
13			55	2 ^e	2,650	92,750
			55	3 ^e	2,100	73,500
			65	4 ^e	1,600	100,800
	e.	— des commis aux écritures	54	1 ^{re}	<i>Max. 2,700 Min. 2,300</i>	84,600
			35	2 ^e	1,900	66,500
			35	3 ^e	1,600	56,000
			98	4 ^e	1,300	127,400
			250	1 ^{re}	<i>Max. 1,950 Min. 1,800</i>	450,500
	f.	— des commis des accises	250	2 ^e	<i>Max. 1,650 Min. 1,500</i>	375,000
			200	3 ^e	<i>Max. 1,450 Min. 1,300</i>	260,000
			270	4 ^e	1,200	324,000
	g.	Indemnités de résidence	"	"	"	113,400
	h.	Indemnités et frais de déplacement aux agents char- gés du jaugeage des navires	"	"	"	2,600
		TOTAUX	1,538			3,045,950
		A déduire : Réduction progressive du cadre des commis des accises				50,000
		RESTE.				2,995,950
14	a.	Remises proportionnelles et indemnités (522 agents)				2,240,000
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes				117,000
	c.	— — pour copies des rôles des contributions directes.				146,000
		(Crédits non limitatifs.)				2,503,000
		A REPORTER				fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,513,900	1,513,000	900	,	1,513,000	1,520,750 28	
2,903,950	2,941,600	34,350	.	2,903,030	2,791,135 61	
2,505,000	2,505,000	.	"	2,503,000	2,500,820 23	
7,012,850	6,957,600	55,250	,	6,921,050	6,678,712 12	

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		Service des douanes et de la recherche maritime.				
	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers	1	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	6,000
	b.	Traitements des contrôleurs	46	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,800
			46	2 ^e	5,600	57,600
			48	3 ^e	5,150	56,700
	c.	— des lieutenants	44	»	Max. 2,650 Min. 2,150	111,600
	d.	— des sous-lieutenants	60	»	Max. 2,100 Min. 2,000	120,000
	e.	— des brigadiers	455	»	Max. 1,800 Min. 1,600	756,100
	f.	— des sous-brigadiers.	767	»	Max. 1,500 Min. 1,500	1,062,200
	g.	— des préposés.	900	»	Max. 1,400 Min. 1,200	1,380,000
			900	»	4,100	990,000
			900	»	1,000	900,000
13	h.	— des matelots.	55	1 ^{re}	Max. 1,500 Min. 1,500	45,700
	i.	— des mousses	20	2 ^e	1,200	24,000
			4	»	800	3,200
		Traitement des patrons	2	»	Max. 2,100 Min. 1,700	4,200
	j.	Service du bateau à vapeur de la douane. — des sous-patr ^e (steamers).	2	»	Max. 1,600 Min. 1,500	5,200
		— des sous-patr ^e (mouches).	5	»	Max. 1,500 Min. 1,400	4,500
		— des machinistes.	2	»	Max. 2,100 Min. 1,700	4,200
		— des machinistes-chauffeurs	7	»	Max. 1,600 Min. 1,500	11,200
	k.	Service des fabriques de sucre. — des sous-brigadiers	50	»	Max. 1,500 Min. 1,500	65,000
		» des préposés.	500	»	»	545,000
		» des préposés temporaires.	800	»	»	250,000
	l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	9,800
	m.	Indemnités de résidence	»	»	»	276,900
	n.	Indemnités et frais de déplacement aux agents chargés du service des jaugeages de navires	»	»	»	2,000
		TOTAUX.	5,278	..	..	6,559,900
		Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.				
16	»	Traitement de l'essayeur	1	1 ^{re}	5,500	5,500
		A REPORTER fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,012,850	6,937,600	53,250	•	6,921,050 •	6,678,712 12	
6,359,900	6,446,200	93,700	•	6,446,200 •	6,407,017 42	
5,500	5,500	•	•	5,500	5,499 92	
13,556,250	13,407,500	148,950	•	13,370,750 •	13,089,229 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
Service des laboratoires.			MONTANT de la dépense.
17	a.	Abonnement du chimiste	6,000
	b.	Traitement du chimiste-aviseur	5,000
	c.	— du chimiste-adjoint	2,500
	d.	Indemnités et salaires des aides et gens de service	5,800
	e.	Loyer.	1,000
	f.	Frais de chauffage et d'éclairage	550
	g.	Acquisition de produits chimiques, d'appareils, de verreries, etc.	5,800
	h.	Menus objets	550
	i.	Frais de déplacement du chimiste.	1,500
Suppléments de traitement extraordinaires.			
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
Traitements temporaires.			
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
Frais de bureau et de tournées.			MONTANT de la dépense.
20	a.	Frais de bureau	40,000
	b.	Frais de tournées	64,000
Indemnités, primes et dépenses diverses.			
21	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,500
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution per- sonnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	24,000
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distil- leries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	30,500
	j.	Frais d'escorte de la douane	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	352,800
	l.	Indemnités aux agents chargés du recensement des plants de tabac, conformé- ment à l'article 51 de la loi du 17 avril 1896 :	
		1° Agents communaux fr. 28,000	
		2° — de l'Administration des Contributions directes, etc. 15,000	43,000
A REPORTER			fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
15,556,250	15,407,500	148,950	»	15,570,750	15,089,229 40	
24,500	24,500	»	»	19,800	21,061 34	
228,000	228,000	»	»	270,000	247,019 »	
30,000	30,000	»	»	30,000	51,449 65	
104,000	104,000	»	»	104,000	85,721 »	
750,500	750,500	»	»	750,500	669,657 58	
14,695,250	14,544,500	148,950	»	14,545,050	14,144,158 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).	
		<i>Police douanière.</i>	
22	.	Mesures de police douanière	
		<i>Matériel.</i>	
			MONTANT de la dépense.
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	70,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations .	156,825
23	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations	23,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
14,695,250	14,544,500	148,950	»	14,545,050	14,144,158 05	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,755 25	
256,425	256,425	»	»	516,425	285,919 42	
14,934,675	14,785,725	148,950	»	14,806,475	14,432,812 70	
AUGMENTATION. . fr.		148,950				

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
		Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre.		
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense
a.	Directeurs	9	8,000 à 9,000	80,000
b.	Inspecteurs	7 1 ^{re} classe.	7,000	49,000
		7 2 ^e classe.	6,500	45,500
c.	Indemnités aux inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	14	500	7,000
d.	Vérificateurs	18 1 ^{re} classe.	5,400 à 6,000	102,000
		15 2 ^e classe.	4,800	72,000
		10 3 ^e classe.	4,200	42,000
e.	Chefs de bureau de direction	9	3,500 à 6,000	34,800
f.	Commis de direction	20	1,500 à 2,600	41,000
g.	Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	5,000 à 6,000	5,500
h.	Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200 à 3,500	3,500
i.	Employés chargés de l'expédition des pièces dans les directions ainsi que des travaux matériels du service du timbre	1 1 25 24	2,000 à 2,400 2,000 à 2,200 1,700 à 1,900 1,200 à 1,600	83,500
j.	Surveillant aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers.	1	2,600	2,600
k.	Rétributions des receveurs chargés de remplir temporairement les fonctions de vérificateur.	variable.	Indéterminé.	5,000
l.	Rétributions et indemnités des surnuméraires	50	Id.	85,000
m.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	"	"	4,600
A REPORTER. . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
663,000	663,000	,	,	663,000	631,683 19	
663,000	663,000	,	,	663,000	631,683 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
25		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
26		Frais de bureau et dépenses diverses.	Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
	a.	Frais de bureau et de loyer des directeurs	9	»	31,000
	b.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	»	2,100
	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement par les agents et préposés forestiers	»	»	1,000
		TOTAUX.	13		34,100
27		Traitements du personnel du domaine.			
		1° Canal de Pommerœul.			
	a.	Éclusier et pontonnier-percepteur	2	»	500
	b.	Percepteur	1	»	1,575
		2° Canal de Charleroi et ses embranchements.			
	a.	Receveurs	2	Max. 5,500	10,500
	b.	Éclusiers-percepteurs et agents au service du contrôle	10	»	1,990
	c.	Sergent d'eau chargé du transport des recettes	1	»	40
		3° Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.			
	a.	Éclusier et pontonnier-percepteurs	2	»	875
	b.	Percepteur	1	»	1,000
		4° Sambre canalisée.			
	a.	Éclusiers-percepteurs et agents au service du contrôle	14	»	6,520
	b.	Messagers chargés des versements.	3	»	1,110
		5° Canal de Mons à Condé.			
a.	Éclusiers et pontonniers-percepteurs	4	»	1,755	
b.	Éclusier au service du contrôle	1	»	50	
c.	Sergent d'eau chargé des versements.	1	»	500	
	6° Meuse.				
a.	Percepteur	1	»	550	
b.	Éclusiers-percepteurs et agent au service du contrôle	15	»	4,845	
c.	Messagers chargés des versements.	4	»	240	
		A REPORTER.	60		31,650

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
663,000	663,000	»	»	663,000 »	631,683 19	
25,000	25,000	»	»	25,000 »	14,816 »	
34,100	34,100	»	»	34,100 »	49,027 38	
722,100	722,100	»	»	722,100 »	695,526 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Nombre d'agents	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Domaines. — Traitements (suite).			
		REPORT.	60		31,630
		7° Escaut.			
a. b. c.		Percepteurs	2	»	1,380
		Éclusiers-percepteurs	6	»	2,230
		Pontonnier au service du contrôle.	1	»	190
		8° Lys.			
		Éclusiers-percepteurs.	5	»	2,415
		9° Canal de Gand à Ostende.			
a. b.		Éclusier et pontonniers-percepteurs	5	»	2,490
		Pontonnier au service du contrôle.	1	»	100
		10° Canal de Terneuzen et Moervaert.			
		Éclusiers et pontonniers-percepteurs	4	»	2,250
		11° Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.			
a. b. c. d. e.		Receveurs	2	Max. 5,500	7,800
		Percepteur	1	»	800
		Éclusiers et pontonniers-percepteurs	10	»	5,045
		Pontonniers au service du contrôle	4	»	530
		Gardes-canal messagers	4	»	520
		12° Petite Nèthe canalisée.			
a. b.		Éclusiers-percepteurs.	2	»	270
		Pontonnier au service du contrôle.	1	»	50
		A REPORTER.	106		57,740

27
(suite)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
722,100	722,100	,	,	722,100	695,526 57	
722,100	722,100	,	,	722,100	695,526 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
Domaines. — Traitements (suite).			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
REPORT. . . .			106		57,740
13° Canal de Liège à Maestricht.					
a.		Éclusiers-percepteurs	2	»	1,250
b.		Gardes-canal messagers	2	»	280
14° Yser, canaux de Plasschendaale et d'Ypres à l'Yser.					
		Éclusiers-percepteurs	6	»	1,760
15° Canal de Furnes à Bergues (partie belge).					
		Éclusier-percepteur	1	»	50
16° Canal de Roulers à la Lys.					
		Éclusier-percepteur	1	»	350
17° Canal de dérivation de la Lys.					
a.		Éclusiers-percepteurs	2	»	1,700
b.		Garde-canal messenger	1	»	75
18° Canal de Bossuyt à Courtrai.					
		Éclusiers-percepteurs	2	»	270
19° Canal du Centre.					
a.		Éclusier-percepteur	1	»	70
b.		Agents au service du contrôle	2	»	100
20° Ourthe.					
a.		Éclusiers-percepteurs	3	»	520
b.		Garde-canal messenger	1	»	100
21° Contrôle des différentes voies navigables.					
a.		Contrôleurs	6	3,200 à 4,500	23,800
b.		Sous-contrôleur	1	»	2,500
22° Avant-port d'Ostende. Bassin à flot de Nieuport.					
		Frais de perception et de contrôle des droits de quai et de bassin	4	»	775
23° Abbaye de Villers.					
		Salaire du portier, frais de perception et de contrôle du droit d'entrée	5	»	1, 70
24° Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc			»	»	6,645
TOTAUX.			144		99,255
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
722,100	722,100	»	»	722,100	» 695,526 57	
99,255	99,255	»	»	99,255	» 96,940 54	
824,355	824,355	»	»	824,355	» 792,466 94	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (<i>suite</i>).	
28	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
		<i>Matériel.</i>	
29	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	9,900
	b.	Frais d'emballage	2,800
	c.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux.	10,000
		<i>Dépenses du domaine.</i>	
30	a.	Travaux d'entretien, amélioration, construction, etc., frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés.	27,000
	b.	Charges et contributions.	10,000
	c.	Frais de vente et autres actes	3,000
31	»	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
821,355	821,355	»	»	821,355	792,466 91	
1,400,000	1,400,000	»	»	1,400,000	1,480,547 78	
22,700	22,700	»	»	22,759 52	26,960	
40,000	40,000	»	»	40,220 59	25,150 58	
1,500	1,500	»	»	1,500	18,589 66	
2,285,555	2,285,555	»	»	2,285,835 11	2,545,494 73	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.		
1. — <i>Affaires générales.</i>		
52	•	Études de projets; levés de plans; adjudications. Confection, réparations et fournitures diverses : matériel, instruments, plans, imprimés, clichés, papiers, produits chimiques, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées. — Congrès de navigation
		TOTAL. . . . fr.
2. — <i>Routes et bâtiments civils.</i>		
	a.	Routes : entretien ordinaire fr. 4,500,000 »
	b.	Id. redressements, subsides 100,000 »
	c.	Plantations : entretien, frais d'expertise 100,000 »
33	d.	Parcs publics et squares : établissement et entretien 150,000 »
	e.	Voies cyclables : établissement et entretien 130,000 »
	f.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; ouvrages d'art; travaux d'amélioration, de reconstruction, etc. 500,000 »
34	•	Plantations nouvelles; frais d'expertise.
	a.	Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achats et réparations d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques; travaux et fournitures. Divers fr. 1,010,980 »
55	b.	Loyers divers et impositions 59,020 »
56	•	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions, chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc.
		TOTAL. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
46,000	46,000	»	»	46,000 »	62,149 29	
46,000	46,000	»	»	46,000 »	62,149 29	
5,300,000	4,800,000	500,000	»	5,070,000 »	6,726,984 78	
85,000	85,000	»	»	190,000 »	69,225 12	
1,050,000	1,050,000	»	»	1,200,309 87	1,135,659 29	
70,000	70,000	»	»	97,362 80	69,337 91	
6,505,000	6,005,000	500,000	»	6,557,702 67	8,001,207 10	
AUGMENTATION. . fr		500 000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																															
57		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (<i>suite</i>). 5. — <i>Travaux hydrauliques.</i> Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entre- tien ordinaire et extraordinaire, améliorations, administration. BASSIN DE LA MEUSE. <table> <tr> <td>a.</td><td>Meuse.</td><td>fr. 407,000 »</td></tr> <tr> <td>b.</td><td>Sambre</td><td>220,000 »</td></tr> <tr> <td>c.</td><td>Ourthe</td><td>45,000 »</td></tr> <tr> <td>d.</td><td>Canal de Charleroi à Bruxelles</td><td>158,500 »</td></tr> <tr> <td>e.</td><td>— de Liège à Maestricht.</td><td>120,000 »</td></tr> <tr> <td>f.</td><td>— de Maestricht à Bois-le-Duc.</td><td>80,000 »</td></tr> <tr> <td>g.</td><td>— de jonction de la Meuse à l'Escaut.</td><td>185,000 »</td></tr> <tr> <td>h.</td><td>— d'embranchement vers le camp de Beverloo.</td><td>11,000 »</td></tr> <tr> <td>i.</td><td>— — vers Hasselt</td><td>40,000 »</td></tr> <tr> <td>j.</td><td>— — vers Turnhout</td><td>28,000 »</td></tr> <tr> <td>k.</td><td>— de Turnhout à Anvers, par St-Job-in-'t Goor.</td><td>38,000 »</td></tr> </table> BASSIN DE L'ESCAUT. <table> <tr> <td>l.</td><td>Escaut</td><td>249,000 »</td></tr> <tr> <td>m.</td><td>Haine.</td><td>4,000 »</td></tr> <tr> <td>n.</td><td>Lys</td><td>94,000 »</td></tr> <tr> <td>o.</td><td>Dendre</td><td>5,000 »</td></tr> <tr> <td>p.</td><td>Durme</td><td>4,000 »</td></tr> <tr> <td>q.</td><td>Rupel.</td><td>59,000 »</td></tr> <tr> <td>r.</td><td>Nèthe inférieure et Grande-Nèthe</td><td>13,500 »</td></tr> <tr> <td>s.</td><td>Petite-Nèthe canalisée</td><td>20,000 »</td></tr> <tr> <td>t.</td><td>Dyle et Démer</td><td>35,500 »</td></tr> <tr> <td>u.</td><td>Senne.</td><td>16,000 »</td></tr> </table>	a.	Meuse.	fr. 407,000 »	b.	Sambre	220,000 »	c.	Ourthe	45,000 »	d.	Canal de Charleroi à Bruxelles	158,500 »	e.	— de Liège à Maestricht.	120,000 »	f.	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	80,000 »	g.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	185,000 »	h.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	11,000 »	i.	— — vers Hasselt	40,000 »	j.	— — vers Turnhout	28,000 »	k.	— de Turnhout à Anvers, par St-Job-in-'t Goor.	38,000 »	l.	Escaut	249,000 »	m.	Haine.	4,000 »	n.	Lys	94,000 »	o.	Dendre	5,000 »	p.	Durme	4,000 »	q.	Rupel.	59,000 »	r.	Nèthe inférieure et Grande-Nèthe	13,500 »	s.	Petite-Nèthe canalisée	20,000 »	t.	Dyle et Démer	35,500 »	u.	Senne.	16,000 »
a.	Meuse.	fr. 407,000 »																																																															
b.	Sambre	220,000 »																																																															
c.	Ourthe	45,000 »																																																															
d.	Canal de Charleroi à Bruxelles	158,500 »																																																															
e.	— de Liège à Maestricht.	120,000 »																																																															
f.	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	80,000 »																																																															
g.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	185,000 »																																																															
h.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	11,000 »																																																															
i.	— — vers Hasselt	40,000 »																																																															
j.	— — vers Turnhout	28,000 »																																																															
k.	— de Turnhout à Anvers, par St-Job-in-'t Goor.	38,000 »																																																															
l.	Escaut	249,000 »																																																															
m.	Haine.	4,000 »																																																															
n.	Lys	94,000 »																																																															
o.	Dendre	5,000 »																																																															
p.	Durme	4,000 »																																																															
q.	Rupel.	59,000 »																																																															
r.	Nèthe inférieure et Grande-Nèthe	13,500 »																																																															
s.	Petite-Nèthe canalisée	20,000 »																																																															
t.	Dyle et Démer	35,500 »																																																															
u.	Senne.	16,000 »																																																															

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).		
BASSIN DE L'ESCAUT (suite).		
v.		Canal du Centre 33,000 »
w.		— de Mons à Condé 22,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing 34,000 »
y.		— de Bossuyt à Courtrai 41,000 »
z.		— de la Lys à l'Yperlée 7,500 »
a'.		— de Roulers à la Lys 52,000 »
b'.		— de dérivation de la Lys 71,000 »
c'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 7,000 »
d'.		— de Gand par Bruges à Ostende 103,000 »
e'.		— de Plasschendaele à Nieuport 6,500 »
f'.		— de Selzaete à la mer du Nord 48,000 »
g'.		— de Gand à Terneuzen 48,300 »
h'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede 10,000 »
BASSIN DE L'YSER.		
i'.		Yser 20,000 »
j'.		Canal de Loo. 32,500 »
k'.		— d'Ypres à l'Yser. 8,000 »
l'.		— de Nieuport, par Furnes, à Dunkerque 10,000 »
m'.		— de Furnes à Bergues. 1,500 »
DIVERS.		
n'.		Barrage de la Gileppe. 1,000 »
o'.		Lignes télégraphiques et téléphoniques 40,000 »
p'.		Service de l'hydrographie 18,000 »
q'.		Irrigations de la Campine 1,100 »
r'.		Plantations nouvelles 13,500 »
38	»	Bacs, passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,401,400	2,401,400	»	»	2,401,400 »	2,570,797 56	
40,000	40,000	»	»	40,000 »	26,513 75	
2,441,400	2,441,400	»	»	2,441,400 »	2,597,311 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																										
		REPORT.																																																										
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).																																																										
		Ports, côtes, phares, fanaux, entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administra- tion Boisement des dunes domaniales :																																																										
39	a.	Port d'Ostende fr. 452,000 »																																																										
	b.	Port de Nieuport 175,000 »																																																										
	c.	Port de Blankenberghe 40,000 »																																																										
	d.	Côtes et boisement des dunes 225,000 »																																																										
	e.	Phares et fanaux 8,000 »																																																										
		TOTAL . . . fr.																																																										
		4. — PERSONNEL.																																																										
40	»	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplace- ments. Jurys d'examen : frais divers																																																										
		<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">TRAITEMENTS.</th><th colspan="2">CADRES</th><th rowspan="2">Observations.</th></tr><tr><th>réglemen- taires.</th><th>effectifs.</th></tr><tr><td colspan="5"><i>Ponts et chaussées.</i></td></tr><tr><td>Ingénieur en chef directeur de 1^{re} classe. .</td><td>8,500 à 9,000</td><td rowspan="3">13 (1)</td><td rowspan="3">11</td><td rowspan="3">(1) Dont 4 à 10,500 francs à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum.</td></tr><tr><td>Ingénieur en chef directeur de 2^e classe. .</td><td>7,500 - 8,000</td></tr><tr><td>Ingénieur principal de 1^{re} classe.</td><td>6,500 - 7,000</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>5,500 - 6,000</td><td rowspan="3">56</td><td rowspan="3">57</td><td rowspan="3">dont 1 ff. d'ingénieur en chef directeur.</td></tr><tr><td>Ingénieur de 1^{re} classe</td><td>4,500 - 5,000</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>3,500 - 4,000</td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe.</td><td>3,000 - 3,250</td><td rowspan="3">142</td><td rowspan="3">138</td><td rowspan="3">dont 1 payé sur le Budget des dépenses extraordinaires.</td></tr><tr><td>Conducteur principal de 1^{re} classe. . . .</td><td>4,500-5,000-5,500</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe</td><td>3,500 - 4,000</td></tr><tr><td>Conducteur de 1^{re} classe.</td><td>3,000 - 3,250</td><td rowspan="3">142</td><td rowspan="3">138</td><td rowspan="3">dont 1 payé sur le Budget des dé- penses extraordinaires.</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>2,500 - 2,750</td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe.</td><td>2,000 - 2,250</td></tr><tr><td colspan="5"><i>Service de l'hydrographie.</i></td></tr><tr><td>Ingénieur en chef</td><td>7,500</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr></table>	GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.	réglemen- taires.	effectifs.	<i>Ponts et chaussées.</i>					Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe. .	8,500 à 9,000	13 (1)	11	(1) Dont 4 à 10,500 francs à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum.	Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe. .	7,500 - 8,000	Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	56	57	dont 1 ff. d'ingénieur en chef directeur.	Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	Id. de 3 ^e classe.	3,000 - 3,250	142	138	dont 1 payé sur le Budget des dépenses extraordinaires.	Conducteur principal de 1 ^{re} classe. . . .	4,500-5,000-5,500	Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000	Conducteur de 1 ^{re} classe.	3,000 - 3,250	142	138	dont 1 payé sur le Budget des dé- penses extraordinaires.	Id. de 2 ^e classe.	2,500 - 2,750	Id. de 3 ^e classe.	2,000 - 2,250	<i>Service de l'hydrographie.</i>					Ingénieur en chef	7,500	1	1	
GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES			Observations.																																																							
		réglemen- taires.	effectifs.																																																									
<i>Ponts et chaussées.</i>																																																												
Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe. .	8,500 à 9,000	13 (1)	11	(1) Dont 4 à 10,500 francs à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum.																																																								
Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe. .	7,500 - 8,000																																																											
Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000																																																											
Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	56	57	dont 1 ff. d'ingénieur en chef directeur.																																																								
Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000																																																											
Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000																																																											
Id. de 3 ^e classe.	3,000 - 3,250	142	138	dont 1 payé sur le Budget des dépenses extraordinaires.																																																								
Conducteur principal de 1 ^{re} classe. . . .	4,500-5,000-5,500																																																											
Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000																																																											
Conducteur de 1 ^{re} classe.	3,000 - 3,250	142	138	dont 1 payé sur le Budget des dé- penses extraordinaires.																																																								
Id. de 2 ^e classe.	2,500 - 2,750																																																											
Id. de 3 ^e classe.	2,000 - 2,250																																																											
<i>Service de l'hydrographie.</i>																																																												
Ingénieur en chef	7,500	1	1																																																									
		A REPORTER. fr.																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,441,400	2,441,400	.	.	2,441,400 "	2,597,511 00	
900,000	775,000	125,000	.	775,000 .	749,227 06	
3,341,400	3,216,400	125,000	.	3,216,400 .	3,146,578 15	
AUGMENTATION. . fr.		125,000 .				
1,262,525	1,215,875	46,650	.	1,221,950	1,169,517 15	
1,262,525	1,215,875	46,650	.	1,221,950	1,169,517 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).				
41		Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes de l'Administration des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires.	Observations.	
Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.						
		Chef de bureau	5,800-4,150-4,500	15	(¹) 15	(¹) dont 2 à 4,950 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum.
		Conservateur	4,000	1	1	
		Commis-chef	2,800-3,150-3,500	18	(²) 10	(²) dont 1 adjoint, 2 à 3,800 fr. idem et 5 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Commis-dessinateur de 1 ^{re} classe	2,500-2,800-3,100	26	(3) 26	(3) dont 2 à 3,410 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum et 25 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,800-2,000-2,300			
		Commis de 1 ^{re} classe	2,200 - 2,500	128	(4) 128	(4) dont 12 à 2,800 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum et 50 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,650 - 2,000			
		Id. de 3 ^e classe	1,200 - 1,400			
		Surveillant de 1 ^{re} classe	2,500-2,800-3,100	36	(5) 36	(5) dont 12 à 2,800 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum et 50 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,800-2,000-2,300			
		Id. provisoire	650 - 1,524	"	2	
		Messager	1,200 - 1,400	15	(6) 15	(6) dont 7 à 3,410 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum et 4 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Aide temporaire au service des bureaux des ingénieurs	100 à 200 fr. par mois	"	(7) 174	(7) dont 9 à 1,540 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum et 144 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	5 fr. par jour à 250 fr. p. mois.			
		Gardien de monuments	1 fr. par jour à 82 fr. p. mois.	"	3	
		Id. de parcs et squares	500 à 1,200	"	1	
		Jardinier	2,000	"	1	
		Garde-forestier	1,000	"	1	
Personnel des voies navigables.						
		Sergent d'eau	1,300 à 1,500	"	7	
		Garde-rivière	1,000 à 1,400	"	35	
		Garde-canal	1,000 à 1,700	"	40	
		Garde-canal-pontier	900	"	1	
		Garde-canal	1,100	"	1	
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,262,525	1,215,875	46,650	"	1,221,950	1,169,517 15	
1,588,555	1,565,225	23,330	"	1,544,325	1,542,146 .	
2,651,080	2,581,100	69,980	"	2,566,275	2,511,463 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES (suite).					
GRADES.		TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
			réglemen- taires	effectifs	
Personnel des voies navigables (suite).					
Chef-garde-dunes		1,400	"	1	
Garde-dunes		1,000 - 1,100	"	7	
Garde-souterrain		1,000	"	1	
Cantonnier maritime		1,000	"	2	
Gardien de barrage		1,100	"	1	
Chef-éclusier.		1,650	"	1	
Éclusier-receveur.		550 à 1,600	"	75	
Éclusier-receveur principal.		725	"	1	
Éclusier-contrôleur.		900 à 1,200	"	11	
Éclusier-barragiste		1,000 à 1,200	"	10	
Éclusier-barragiste-receveur		1,200	"	2	
Éclusier-garde-rivière.		1,000 à 1,500	"	2	
Éclusier-machiniste.		1,000 à 1,500	"	2	
Éclusier-garde-canal		1,400	"	1	
Éclusier		700 à 1,600	"	137	
Chef-aide-éclusier.		1,100 - 1,200	"	4	
Aide-éclusier-chauffeur		1,000	"	2	
Aide-éclusier-mécanicien.		1,100	"	1	
Aide-éclusier-garde-déversoir.		1,200	"	1	
Aide-éclusier.		800 à 1,100	"	113	
Chef-pontier.		1,500	"	1	
Pontier-garde-rivière.		1,050	"	1	
Pontier-receveur		800 - 850	"	6	
Pontier-receveur-contrôleur		850	"	1	
Pontier-contrôleur		800 - 850	"	4	
Pontier.		fr. 0 50 par jour à 1,625	"	200	
Aide-pontier.		800 - 825	"	6	
Machiniste-éclusier-receveur		1,500	"	1	
Machiniste		1,200 à 1,600	"	2	
Aide-machiniste		1,300	"	2	
Garde-déversoir		800 à 1,000	"	24	
Jaugeur.		400	"	1	
Timonier-chef-plongeur-garde-rivière		1,700	"	1	
Machiniste-mécanicien		1,750	"	1	
Passeur d'eau		580 à 2,000	"	5	
Chauffeur		1,000 - 1,050	"	2	
Chauffeur mécanicien		1,500	"	1	
A REPORTER					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,651,080	2,581,100	69,980	»	2,566,275	2,511,465 .5	
2,651,080	2,581,100	69,890	»	2,566,275	2,511,463 13	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,651,080	2,581 100	69,980	"	2,566,275	2,511,403 13	
225,172	217,440	7,732	"	205,540	206,827 32	
2,876,252	2,798,540	77,712	"	2,771,815	2,718,230 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).				
		GRADES ET CLASSES	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires effectifs.		Observations.
		Commis { de 1 ^{re} classe de 2 ^e — de 3 ^e —	2,300 2,500 1,650 2,000 1,200 1,400	9	10	Dont 1 à 2,800 francs à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum
		Messager	1,200 1,400	1	1	A 1,540 francs à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum
		Boute-feu	1,500	1	1	
		Gardien de monuments	500 à 1,000	5	5	Dont 20 payés sur le Budget des dépenses extraordinai- res.
		Aide temporaire.	75 fr. à 250 fr. par mois.	5	51	
		Chef-mécanicien du Palais de Justice .	1,800 à 2,500	1	1	
		Mécanicien id	1,500 à 1,700	2	2	Dont 1 à 1,540 francs à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		Concierge	1,000 à 1,400	5	5	
		Chef-gardien	1,200	1	1	
		Gardien	1,000	11	11	
		Nettoyeuse.	650 à 800	18	18	
		Nettoyeur	900 à 1,000	4	4	
		Chauffeur	1,500 à 1,500	2	2	
		Manœuvre-chauffeur.	1,000 à 1,200	2	2	
		Portier	800 à 900	1	1	
		Veilleur de nuit.	1,000	5	5	
		TOTAL. . . . fr.				
		5. — ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
43		Publication du recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés et divers				
		TOTAL. . . . fr.				
		6. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.				
44		Traitements temporaires de disponibilité				
		TOTAL. . . . fr.				
		Récapitulation du chapitre V.				
		1. — Affaires générales.				
		2. — Routes et bâtiments civils				
		5. — Travaux hydrauliques				
		4. — Personnel				
		5. — Annales des travaux publics				
		6. — Traitements de disponibilité				
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,876,252	2,798,540	77,712	»	2,771,815	2,718,290 45	
2,876,252	2,798,540	77,712	»	2,771,815	2,718,290 45	
AUGMENTATION. . fr.		77,712 »				
14,000	14,000	»	»	14,000	11,200 »	
14,000	14,000	»	»	14,000	11,200 »	
(¹) 12,950	12,950	»	»	12,950	6,155 49	(¹) Y compris les traitements de disponibilité accordés à des agents de l'Administration centrale des ponts et chaussées
12,950	12,950	»	»	12,950	6,155 49	
46,000	46,000	»	»	46,000	62,149 29	
6,505,000	6,005,000	500,000	»	6,557,762 67	8,001,207 10	
5,341,400	5,216,400	125,000	»	5,216,400 »	5,146,558 15	
2,876,252	2,798,540	77,712	»	2,771,815	2,718,290 45	
14,000	14,000	»	»	14,000	11,200 »	
12,950	12,950	»	»	12,950	6,155 49	
12,795,602	12,092,890	702,712	»	12,818,927 67	13,945,518 18	
AUGMENTATION. . fr.		702,712 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
PENSIONS ET SECOURS.		
Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>crédit non limitatif</i>) :		
45	a.	Finances fr. 27,200 »
	b.	Travaux publics. 8,380 »
Finances :		
46	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions fr. 22,000 »
	Travaux publics :	
	b.	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'employés décédés qui se trouvent dans une situation malheureuse. — Rentes annuelles accordées au sieur Maucourant, ancien ouvrier permanent, ainsi qu'aux veuves et enfants des sieurs Baufays, Bodart et Martin, décédés accidentellement étant en service 19,800 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
47	,	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VIII.		
SERVICES DIVERS.		
<i>Administration des Contributions directes, Douanes et Accises.</i>		
48	,	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier . .
	,	Frais de publication d'une nouvelle édition du tarif officiel des douanes (<i>pour mémoire</i>) . .
		A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DEPENSES de L'EXERCICE 1900	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
35,550	35,550	•	•	35,550	32,279 69	
41,500	41,500	•	•	41,000	36,051 48	
77,050	77,050	•	•	76,550	68,511 17	
7,000	7,000	•	•	7,000	4,042 87	
7,000	7,000	•	•	7,000	4,042 87	
300,000	300,000	•	•	500,000	170,681 52	
•	•	•	•	•	13,554 •	
500,000	300,000	•	•	500,000	184,215 52	

19

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		(Pour mémoire) :	
»	»	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'Administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers	
»	»	Installation d'appareils de chauffage dans le bâtiment de la douane au port de Bruges	
		Administration des ponts et chaussées.	
49	»	Redressement de la Montagne de la Cour : liquidation du subside à payer à la ville de Bruxelles. (Pour mémoire.) — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II	
50	»	Dépôt des archives de l'État à Gand. Construction et appropriations	
51	»	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation	
52	»	Académie royale flamande, à Gand. Décoration	
53	»	Observatoire royal à Uccle. Travaux d'amélioration	
54	»	Palais de Justice de Bruxelles. Aménagement des abords du Palais et de la place Poelaert	
55	»	Office des brevets (hôtel de la rue de la Loi, 19). Agrandissement et amélioration des locaux	
56	»	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Hasselt. Travaux de parachèvement	
57	»	Escaut. Construction de portes d'écluse. — Renouvellement d'estacades de garde. (Pour mémoire.)	
58	»	Sambre canalisée. Amélioration, expropriations et travaux	
59	»	Meuse. Construction et reconstruction d'estacades	
60	»	Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration de maisons.	
61	»	Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsides	
		(Pour mémoire) :	
»	»	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand. Restauration	
»	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Achat d'immeubles; agrandissement des locaux et dégagement pour le cas d'incendie.	
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
300,000	300,000	"	"	500,000	184,215 52	
"	"	"	"	"	7,520	"
"	"	"	"	"	12,000	"
25,000	25,000	"	"	25,000	90,000	"
100,000	100,000	"	"	158,472 20	128,530 55	
100,000	50,000	50,000	"	"	"	
10,000	25,000	"	15,000	"	"	
60,000	156,000	"	96,000	"	"	
200,000	285,000	"	85,000	15,000	277,509 92	
40,000	"	40,000	"	"	"	
250,000	"	250,000	"	250,000	285 96	
550,000	350,000	"	20,000	100,000	"	
400,000	500,000	"	100,000	100,000	89,054 13	
65,000	"	65,000	"	"	"	
60,000	60,000	"	"	75,000	49,506 30	
500,000	600,000	"	100,000	1,400,000	1,277,705 46	
"	125,000	"	125,000	"	"	
"	"	"	"	15,000	47,957 26	
2,440,000	2,576,000	405,000	541,000	2,638,472 20	2,164,085 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
»	»	Palais colonial de Tervueren. Travaux de parachèvement	
»	»	Hôtel du Gouvernement provincial à Gand. Travaux de parachèvement et de décoration intérieure	
»	»	Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement : études et travaux préliminaires	
»	»	Palais du Cinquantenaire. Aile gauche : construction et appropriation	
»	»	Jardin botanique. Travaux d'amélioration	
»	»	Établissement des appareils de chauffage et de ventilation dans les locaux de la Chambre des Représentants	
»	»	Acquisition d'un immeuble à Saint-Josse-ten-Noode pour l'installation des services des directions générales de l'artillerie et du génie	
»	»	Arcade du Parc du Cinquantenaire	
»	»	Haine. Travaux d'amélioration	
»	»	Yser. Expropriations et travaux d'amélioration	
»	»	Escaut. Construction d'une nouvelle embarcation à vapeur pour le service maritime.	
»	»	Canal de Plasschendaële à Nieupoort. Travaux de recreusement et de consolidation des talus.	
»	»	Canal de Louvain à la Dyle. Frais d'études, impressions, etc. — Frais de route des membres de la Commission.	
»	»	Port de Blankenberghe. Reconstruction d'estacades. Élargissement du pont sur l'écluse de chasse	
»	»	Canal de Bruges à Ostende. Reconstruction du tablier du pont de Plasschendaële.	
»	»	Dendre. Travaux d'amélioration.	
»	»	Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation	
»	»	Port d'Ostende. Reconstruction d'estacades et de portes d'écluse	
TOTAL DU CHAPITRE VIII, . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,440,000	2,376,000	403,000	544,000	2,658,472 20	2,164,085 15	
"	"	"	"	"	"	Art. 55 de 1900.
"	"	"	"	54,460 20	6,790 15	
"	"	"	"	10,000 "	4,531 04	
"	"	"	"	200,000 "	167,839 64	
"	"	"	"	"	4,408 90	
"	"	"	"	"	16,965 83	
"	"	"	"	74 "	220,000 "	
"	"	"	"	"	757 10	
"	"	"	"	60,000 "	"	
"	"	"	"	130,000 "	"	
"	"	"	"	"	107,592 "	
"	"	"	"	"	156,073 55	
"	"	"	"	"	8,529 83	
"	"	"	"	"	120,158 06	
"	"	"	"	"	30,093 73	
"	60,000	"	60,000	"	"	
"	100,000	"	100,000	"	"	
"	300,000	"	300,000	150,000 "	165,989 98	
2,440,000	3,036,000	403,000	1,004,000	3,243,000 40	3,173,794 76	
DIMINUTION . . fr.		596,000 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des chapitres	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> — PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, Douanes et Accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces
V.	— des Ponts et Chaussées dans les provinces
VI.	Pensions et secours
VII.	Dépenses imprévues.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
VIII.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,291,100 »	2,245,600 »	45,500 »	»	2,167,631 37	2,055,242 99	
256,000 »	256,000 »	»	»	232,500 »	226,816 10	
14,954,675 »	14,785,725 »	148,950 »	»	14,866,475 »	14,452,812 70	
2,285,555 »	2,285,555 »	»	»	2,285,835 11	2,343,494 75	
12,795,602 »	12,092,890 »	702,712 »	»	12,618,927 67	13,945,518 18	
77,050 »	77,050 »	»	»	76,550 »	68,311 17	
7,000 »	7,000 »	»	»	7,000 »	4,042 87	
2,440,000 »	5,036,000 »	»	596,000 »	5,243,006 40	3,173,794 76	
35,066,982 »	54,765,820 »	897,162 »	596,000 »	35,497,925 55	36,250,055 50	
AUGMENTATION. . . fr.		501,162 »				

(76)

XIII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Non-Valeurs et des Rembourse-	
ments pour l'exercice 1903 s'élève à fr.	2,276,000 »
Les crédits alloués pour 1902 montent à	2,076,000 »
Soit une augmentation de fr.	200,000 »

proposée au crédit de l'article 3 (*Non-valeurs sur le droit de patente*), afin d'en mettre le montant en rapport avec les dépenses des dernières années.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1903 est fixé à la somme de deux millions deux cent septante-six mille francs (2,276,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Onwaarden en der Terughbetalingen voor het dienstjaar 1903, is vastgesteld op de som van twee miljoen twee honderd zes en zeventig duizend frank (2,276,000 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1903.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	250,000 »	1,029,000 »
2	— — — — — personnelle	415,000 »	
3	— — — — — sur le droit de patente.	350,000 »	
4	— — — — — sur les redevances des mines.	5,000 »	
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents	9,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers — Remboursements d'avances faites par le Trésor.	450,000 »	1,247,000 »
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaine, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	600,000 »	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers	40,000 »	
9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la Marine	2,000 »	
10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage	115,000 »	
11	Déficit des divers comptables de l'État.	40,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . . fr.			2,276,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,
P. DE SMET DE NAEYER.*

BEGROOTING DER ONWAARDEN EN DER TERUGBETALINGEN VOOR HET DIENSTJAAR 1903.

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE HOOFDSTUK. ONWAARDEN.			
1	Onwaarden op de grondbelasting	250,000 "	1,029,000 "
2	— op de personeele belasting.	415,000 "	
3	— op het patentrecht	350,000 "	
4	— op de jaarcijnsen der mijnen	5,000 "	
5	Oninbare kosten van vervolgingen wegens de belastingen in de vier voorgaande artikelen vermeld.	9,000 "	
(De kredieten onder dit hoofdstuk gebracht zijn niet beperkend.)			
HOOFDSTUK II. TERUGBETALINGEN.			
6	Rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen. — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten en terugbetaling van gelden erkend aan derde personen toe te behooren. — Terugbetaling van voorschotten gedaan door den Staatsschat	450,000 "	1,247,000 "
7	Registratie en domeinen. — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten, van boeten, van kosten, enz., in zake van registratie, van domeinen, enz. — Terugbetaling van gelden erkend aan derde personen toe te behooren.	600,000 "	
8	Thesaurie en andere besturen van ontvang in de tegenwoordige Begrooting niet vermeld — Terugbetalingen van verschillenden aard.	40,000 "	
9	Zeezezen. — Teruggave van loods- en anderen rechten, ten onrechte door het Zeewezen geheven	2,000 "	
10	Stoomvaartdienst tusschen Antwerpen en de vreemde havens. — Terugbetaling der loodsrechten	115,000 "	
11	Tekort bij de verscheidene rekenplichtigen van Staat	40,000 "	
(De kredieten onder dit hoofdstuk gebracht zijn niet beperkend.)			
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER ONWAARDEN EN DER TERUGBETALINGEN. . . fr.			2,270,000 "

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën
en Openbare H erken,
P. DE SMET DE NAEYER.

(6).

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.	
NON-VALEURS	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
	TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits indûment perçus et rem- boursements de fonds reconnus appartenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites
7	par le Trésor
	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la Marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage.
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
	Exécution d'une transaction entre l'État et la ville de Saint-Trond relativement à des centimes additionnels perçus au profit de la ville au principal des contributions directes de l'exercice 1898
	TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
Récapitulation.	
	CHAPITRE I. Non-Valeurs
	— II. Remboursements.
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
250,000	250,000	»	»	250,000	170,528	»
415,000	415,000	»	»	415,000	414,124	27
550,000	150,000	200,000	»	150,000	555,148	42
5,000	5,000	»	»	5,000	5,584	60
9,000	9,000	»	»	9,000	7,812	64
1,029,000	829,000	200,000	»	829,000	1,129,197	95
AUGMENTATION . . fr.		200,000				
450,000	450,000	»	»	450,000	719,918	99
600,000	600,000	»	»	600,000	622,044	52
40,000	40,000	»	»	40,000	918	11
2,000	2,000	»	»	2,000	2,543	54
115,000	115,000	»	»	115,000	148,969	62
40,000	40,000	»	»	40,000	21,042	72
»	»	»	»	»	15,207	27
1,247,000	1,247,000	»	»	1,247,000	1,550,441	37
1,029,000	829,000	200,000	»	829,000	1,129,197	95
1,247,000	1,247,000	»	»	1,247,000	1,550,444	57
2,276,000	2,076,000	200,000	»	2,076,000	2,659,642	50
AUGMENTATION . . fr.		200,000				

(10)

XIV.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.

Il comprend, d'une part, les fonds de tiers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement, et, d'autre part, les subsides, fonds de remploi et fonds spéciaux, constituant des ressources spéciales.

ARTICLE 1^{er} DU PROJET DE LOI.

Le fonds spécial et temporaire de 20,000,000 de francs institué pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, laissera disponible, à la fin de l'année 1902, une somme d'environ 50,000 francs.

Il est nécessaire, par conséquent, de renouveler pour un an l'autorisation de faire sur ledit fonds des prélèvements destinés à couvrir des dépenses engagées ou à engager.

ARTICLE 2 DU PROJET DE LOI.

Les prévisions du projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1903 s'élèvent à fr. 1,710,626,492 45

Le Budget voté pour 1902 monte à 1,647,061,557 01

Soit une augmentation de fr. 63,564,935 44

Cette différence résulte, d'une part, des augmentations et des diminutions proposées à d'anciens crédits en vue de mettre leur montant en rapport avec les faits constatés; d'autre part, de l'inscription de quelques articles nouveaux dont le libellé indique suffisamment la destination, et de la suppression de certains autres.

Ces modifications sont indiquées ci-après :

A. — AUGMENTATIONS.

ART. 3. — *Fonds provinciaux. — Impôts recouverts par les comptables de l'Administration des Contributions directes, Douanes et Accises, déduction faite des frais de perception* . . fr. 4,000,000 »

A REPORTER . . . fr. 4,000,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . fr.	4,000,000 »
ART 4 (nouveau). — <i>Fonds commun. — Versements faits par les communes dans la caisse de l'État . .</i>		3,000,000 »
— 5 (4 ancien). — <i>Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860</i>		1,790,150 »
— 12 (11 ancien). — <i>Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne et de retraite</i>		50,000 »
— 13 (12 ancien). — <i>Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour compte de la Caisse générale d'épargne, de la Caisse de retraite et de la Caisse d'assurances</i>		11,250,000 »
— 29 (28 ancien). — <i>Recettes effectuées par l'Administration des Chemins de fer de l'État pour le compte de sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de rempli</i>		200,000 »
— 31 (30 ancien). — <i>Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation</i>		100,000 »
— 34 (33 ancien). — <i>Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste</i>		4,000,000 »
— 47 (46 ancien). — <i>Impôts et produits recouverts au profit des communes</i>		1,000,000 »
— 48 (47 ancien). — <i>Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . .</i>		900,000 »
— 52 (51 ancien). — <i>Consignations de toute nature . .</i>		3,000,000 »
— 53 (52 ancien). — <i>Encaissement et paiement pour compte de tiers du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements) . .</i>		1,000,000 »
— 57 (56 ancien). — <i>Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.</i>		20,000,000 »
— 58 (57 ancien). — <i>Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste . . .</i>		15,000,000 »

A REPORTER fr. 65,290,150 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	63,290,150 »
ART. 73 (nouveau). — Subsidés offerts à l'État pour entre-		
tien et amélioration des prisons	10,500 »	
— 86 (84 ancien). — Produit du jardin botanique.	3,900 »	
	TOTAL. fr.	<u>63,306,550 »</u>

B. — DIMINUTIONS.

ART. 7 (6 ancien). — Fonds spécial des communes (lois du 19 août 1889		
et du 30 décembre 1896)	fr.	121,244 »
— 83 (81 ancien). — Droits d'inscription affectés aux		
dépenses des jurys chargés de la délivrance des		
certificats de capacité pour l'enseignement du		
dessin, de la gymnastique, des travaux à l'ai-		
guille, etc.	7,500 »	
— 113 (ancien). — Participation de l'Administration des		
Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris		
de 1900	12,870 56	
— 117 (116 ancien). — Création d'une école de bienfaisance		
de l'État, à Ypres (Legs Godtschalck)	280,000 »	
— 118 (117 ancien). — Création d'un établissement d'études		
médicales sous la dénomination d'Institut		
Rommelaere (Fondation Arthur Renier)	610,000 »	
— 120 (119 ancien). — Fonds spécial et temporaire de		
10 millions pour des travaux extraordinaires		
de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	60,000 »	
— 121 (120 ancien). — Fonds spécial et temporaire de		
20 millions pour la construction, l'améliora-		
tion et l'ameublement des casernes, des hôpitaux		
militaires et de l'École militaire, institué par		
la loi du 9 août 1897	650,000 »	
	TOTAL. fr.	<u>1,741,614 56</u>

Total des augmentations.	fr.	65,306,550 »
— diminutions	1,741,614 56	
		<u>63,564,935 44</u>
RESTE EN AUGMENTATION.	fr.	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Fonds communal (art. 5 et 6 du tableau).

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations du projet de Budget des Voies et Moyens, les revenus du fonds communal pour l'exercice 1903 :

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café	2,900,000	100	2,900,000
Eaux-de-vie	2,000,000	22.916 (1)	458,520
Bières.	650,000	"	227,500
Vinaigres et acides acétiques.	250,000	"	87,500
Sucres.	500,000	35	105,000
Betteraves	150,000	"	52,500
Sirops et mélasses.	150,000	"	52,500
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins étrangers	7,900,000	35	2,765,000
Eaux-de-vie	58,000,000	22.916 (1)	13,201,880
Bières.	20,500,000	"	7,175,000
Vinaigres de bières.	20,000	"	7,000
Vinaigres autres que de bières	40,000	35	14,000
Acides acétiques.	50,000	"	10,500
Sucres.	8,400,000	"	2,940,000
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce, etc	27,262,000	41	11,177,420
TOTAL GÉNÉRAL. fr.			41,263,920

(1) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette en matière d'accises (Voies et Moyens, art. 61.

Aux termes de l'article 16 de la loi du 30 décembre 1896 contenant le Budget des Voies et Moyens pour 1897, la somme à répartir chaque année ne peut être inférieure à celle qui a été attribuée aux communes en 1895 et qui s'élève à fr. 33,196,004 90.

L'évaluation des revenus du fonds communal pour 1903 dépassant le minimum garanti, l'excédent (fr. 6,067,915 10), déduction faite éventuellement de la retenue au profit de la réserve, sera réparti conformément à l'article 18 de la loi précitée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Fonds spécial (art. 7 du tableau).

D'après les évaluations du projet de Budget des Voies et Moyens pour 1903, les revenus du fonds spécial s'établissent comme il suit :

Droit de licence	fr.	3,930,000	»
Droits d'entrée sur le bétail et sur les viandes		2,000,000	»
Somme à prélever sur le produit des autres droits d'entrée pour former le montant à répartir entre les communes conformément au 2 ^e alinéa de l'article 13 de la loi du 30 décembre 1896 contenant le Budget des Voies et Moyens.		765,810	»
SOIT UN TOTAL DE.	fr	6,693,810	»

**Compte rendu de la situation du fonds communal
pour l'année 1901.**

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860 portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte aux Chambres, chaque année, de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1901 (annexe *A*);
- 2° Le décompte de la réserve (annexe *B*);
- 3° L'état indiquant, pour l'année 1901, à l'égard des anciennes communes à octrois, les bases de la répartition du fonds communal et du fonds spécial, ainsi que les quotes-parts de chaque commune, conformément aux articles 13 à 18 de la loi budgétaire du 30 décembre 1896 (annexe *C*);
- 4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1893, sous le régime de la loi du 18 juillet 1860 (annexe *D*);
- 5° Un relevé présentant le montant, l'emploi et les bases de la répartition des revenus du fonds communal ainsi que du fonds spécial, pour les années 1896 à 1901 (annexe *E*).

Il résulte de l'annexe *A* que le revenu brut du fonds communal a été, en 1901, de fr. 39,825,385 52. La réserve dépassant de fr. 129,990 17 le

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tiers de la moyenne des trois dernières années (1), ladite somme doit s'ajouter au revenu du fonds communal, conformément à l'article 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862 (annexe B).

La somme répartie en 1901 s'élève donc à fr. 59,955,375 69 (59,825,585 52 + 129,990 17).

(1) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1898 à 1900 s'élèvent, savoir :

En 1898, à.	fr. 36,753,802 35
En 1899, à.	38,538,079 71
En 1900, à.	38,461,267 40
ENSEMBLE.	fr. 115,555,149 44
MOYENNE.	fr. 37,851,049 81

(8)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE PREMIER.

Est prorogée jusqu'au 31 décembre 1905 la disposition du premier alinéa de l'article 3 de la loi du 9 août 1897, autorisant le Ministre de la Guerre à faire pendant trois ans des imputations sur le fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire.

ART. 2.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1903 sont évaluées respectivement à la somme de un milliard sept cent dix millions six cent vingt-six mille quatre cent nonante-deux francs quarante-cinq centimes (fr. 1,710,626,492 45), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTIKEL EÉN.

Is verlengd tot op 31 December 1905, de bepaling van de eerste alinea van artikel 3 der wet van 9 Augustus 1897, waarbij de Minister van Oorlog gemachtigd wordt om, gedurende drie jaar, aanrekeningen te doen op het bijzonder en tijdelijk fonds voor het bouwen, verbeteren en meubileren van de kazernen, de militaire hospitalen en de Militaire School.

ART. 2.

De ontvangsten en uitgaven voor order voor het dienstjaar 1903 worden wederzijds geraamd op de som van één milliard zeven honderd tien miljoen zes honderd zes en twintig duizend vier honderd twee en negentig frank vijf en veertig centiemen (fr. 1,710,626,492 45), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1903.**

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre
TITRE I — FONDS DE TIERS			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances et des Travaux publics.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	11,000,000	.
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	.
3	Versements faits directement dans la caisse de l'Etat	5,500,000	.
	Fonds provinciaux. { Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception. 25,000,000	28,800,000	.
	{ Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000	.
4	Fonds commun. — Versements faits par les communes dans la caisse de l'Etat.	5,000,000	.
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	41,265,920	.
6	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862).	400,000	.
7	Fonds spécial des communes (lois du 19 août 1889 et du 30 décembre 1896)	6,695,810	.
8	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	550,000	.
9	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	1,500,000	.
10	Versements effectués chez les receveurs des contributions par les trésoriers des succursales de la Caisse générale d'épargne et de retraite.	700,000	.

**BEGROOTING VAN ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER
VOOR HET DIENSTJAAR 1903.**

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
	TITEL I. — GELDEN VAN DERDE PERSONEN.		
	HOOFDSTUK I.		
	<i>Gelden van derde personen in den Staatsschat nedergelegd en wier terugbetaling plaats heeft door tusschenkomst van den Minister van Financiën en Openbare Werken.</i>		
1	Borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat door de rekenplichtigen van Staat, de gemeente-ontvangers en de ontvangers der godshuizen en der weldadigheidsbureelen, tot zekerheid van hun beheer, en door belastingschuldigen, handelaars of commissionarissen, tot waarborg der betaling van tol-, accijns-rechten, enz.	11,000,000 "	
2	Borgtochten in geld gestort door de aannemers, aanbesteders, concessionarissen van openbare werken, en door de handelsagenten	2,100,000 "	
	Rechtstreeks in de Staatskas gedane stortingen	3,300,000 "	
5	Provinciale fondsen. Belastingen geïnd door de rekenplichtigen van het Bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen, na aftrek van de inningkosten	25,000,000 "	28,800,000 "
	Inkomsten geïnd door de rekenplichtigen van het bestuur der registratie en der domeinen, na aftrek der inningkosten	500,000 "	
4	Gemeen fonds. — Stortingen door de gemeenten in de Staatskist gedaan	5,000,000 "	
3	Gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860.	41,265,920 "	
6	Reserve van het gemeentefonds (art. 2 der wet van 20 December 1862)	400,000 "	
7	Bijzonderfonds der gemeenten (wetten van 19 Augustus 1889 en van 30 December 1896)	6,095,810 "	
8	Plaatselijke gelden. — Stortingen gedaan door de gemeenten om, door de provinciale overheid, besteed te worden aan plaatselijke uitgaven	550,000 "	
	Nederleggingen gedaan bij de ontvangers der rechtstreeksche belastingen voor rekening der Algemeene Spaar- en Lijfrentkas	1,500,000 "	
	Stortingen gedaan bij de ontvangers der belastingen door de schatmeesters der succursalen van de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	700,000 "	

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
11	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	70,000	1,036,687,750
12	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne et de retraite.	800,000	
13	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne, de la Caisse de retraite et de la Caisse d'assurances	227,000,000	
14	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	1,200,000	
15	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	
16	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,000,000	
17	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000	
18	— — — des Affaires Étrangères	100,000	
19	— — — de la Justice	150,000	
20	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	
21	— — — des professeurs et instituteurs communaux	1,500,000	
22	— — — de l'ordre judiciaire	380,000	
23	— — — des officiers de l'armée	1,000,000	
24	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000	
25	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	
26	Masse d'habillement de l'Administration des chemins de fer de l'État	500,000	

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
11	Nederleggingen gedaan bij de ontvangers der registratie en der domeinen, voor rekening der Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	70,000 "	
12	Terugbetalingen van leeningen aan den landbouw gedaan door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	800,000 "	
15	Nederleggingen gedaan bij de Postoversten, voor rekening der Algemeene Spaarkas, der Lijfrentkas en der Verzekeringskas	227,000,000 "	
14	Lijfrentkas ingesteld door de wet van 16 Maart 1865	1,200,000 "	
15	Kas der weduwen en weezen van het Departement van Financiën.	1,200,000 "	
16	— — — Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen	1,000,000 "	
17	— — — Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs	250,000 "	
18	— — — Buitenlandsche Zaken	100,000 "	
19	— — — Justitie	150,000 "	
20	— — — der professoren, ambtenaars en beambten der besturende en onderwijzende orde van het Bestuur van het openbaar onderwijs	250,000 "	1,056,630,750 "
21	— — — der gemeente-professoren en onderwijzers.	1,500,000 "	
22	— — — der rechterlijke orde	380,000 "	
23	— — — der officieren van het leger	1,000,000 "	
24	Voorzieningsfonds der loodsen en andere agenten van het Zeewezen.	100,000 "	
25	Centraal voorzieningsfonds der gemeente-secretarissen	235,000 "	
26	Kledingfonds van het Bestuur der Staatsspoorwegen	500,000 "	

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (suite).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
27	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	4,000,000 .	
28	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	2,000,000 .	
29	Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État pour le compte de sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de remploi	5,200,000 .	
30	Recettes effectuées par l'Administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	3,000,000 .	
31	Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,500,000 .	
32	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 .	
33	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public pour le compte de tiers	100,000 .	
34	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	670,000,000 .	
35	Remise des correspondances par exprès	30,000 .	
36	Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2, et loi du 19 mai 1898.)	2,520,000 .	
37	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés.	200,000 .	
38	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	126,000 .	
39	Paiements de la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de la Caisse d'épargne	3,800,000 .	
40	Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 13 juin 1892.)	2,000 .	
41	Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles	12,000 .	
42	Fonds provenant de la rétribution payée par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État.	20,000 .	
43	Masse d'habillement et d'équipement des employés de la douane	250,000 .	
44	Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900)	12,000,000 .	

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
27	Fonds voor plaatsvervangende door het Departement van Oorlog.	4,000,000 „	
28	Pensioen- en hulpfonds der werklieden van den Spoorweg	2,000,000 „	
29	Ontvangsten gedaan door het Bestuur van Staatsspoorwegen voor rekening der vergunninghoudende maatschappijen en teruggaven aan de Begrooting voor order, als weder te beleggen geldwaarden	5,200,000 „	
30	Ontvangsten door het Bestuur der Posterijen gedaan voor rekening der vreemde postbesturen waarmede het in betrekking is	5,000,000 „	
31	Ontvangsten door het Bestuur der Telegrafen gedaan voor rekening van vreemde telegraafdiensten waarmede het in betrekking is	1,800,000 „	
32	Fonds ter aanmoediging van den krijgsveld	17,000 „	
33	Gelden van allen anderen aard in de kassen van den Staatsschat gestort voor rekening van derde personen	100,000 „	
34	Inning en uitbetaling door het Postbestuur van handelseffekten.	670,000,000 „	
35	Bestelling der briefwisseling bij expresse	50,000 „	
36	Voorzieningsfonds van het Muntwezen. (Wet van 17 Mei 1886, art. 2, en wet van 19 Mei 1898.)	2,520,000 „	
37	Beschikbare gelden ter weldadigheids- en krankzinnigengestichten	200,000 „	
38	Internationaal bureau voor de uitgave der toltarieven	120,000 „	
39	Betalingen der Kas van nederleggingen en bewaargevingen voor rekening der Spaarkas	3,800,000 „	
40	Internationale taksen voor het registreeren der fabriek- en handelsmerken. (Wet van 13 Juni 1892.)	2,000 „	
41	Bijzonder bureau ingericht in uitvoering van artikel 82 der Algemeene Akte der Conferentie van Brussel	12,000 „	
42	Gelden voortkomende van het kostgeld betaald door de leerlingen der Veeartsenij-school van Staat	20,000 „	
43	Kleding- en uitrustingsfonds der tolbeambten.	250,000 „	
44	Bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen (art. 11 der wet van 10 Mei 1900).	12,000,000 „	

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

Nos des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE II.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>			
Ministère des Finances et des Travaux publics.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
45	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	1,200,000	"
46	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000	"
47	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	26,000,000	"
48	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	2,400,000	"
49	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000	"
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
50	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	500,000	"
51	Amendes et frais de justice en matière forestière	10,000	"
52	Consignations de toute nature	12,000,000	"
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
<i>A. — Administration des Chemins de fer.</i>			
53	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	74,000,000	"
54	Prix de transport perçus et afférents aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas en relation directe, bien qu'étant tarifées avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	150,000	"
55	Comptes pour ordre	5,000,000	"
56	Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	200,000	"

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N° der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk
HOOFDSTUK II.			
<i>Door derde personen in den Staatsschat nedergelegde fondsen wier terugbetaling rechtstreeks geschiedt door de rekenplichtigen die dezelve ontvangen hebben.</i>			
Ministerie van Financiën en Openbare Werken.			
<i>Bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen.</i>			
45	Verdeeling van de opbrengst der boeten, beslagleggingen en verbeurdverklaringen in zake van rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen (kas der betwistbare zaken)	1,200,000	"
46	Fonds voorbehouden in de opbrengst der boeten, beslagleggingen, verbeurdverklaringen en benaderingen	175,000	"
47	Belastingen en opbrengsten ingevorderd ten bate der gemeenten	26,000,000	"
48	Sommen gestort tot waarborg van in voorkomend geval verschuldigde rechten en boeten	2,400,000	"
49	Kosten betaald aan de bijzondere commissarissen (art. 88 der gemeentewet)	6,000	"
<i>Bestuur der registratie en der domeinen.</i>			
50	Onderscheidene boeten en andere ontvangsten onderworpen en niet onderworpen aan regiekosten	500,000	"
51	Boeten en gerechtskosten in zake van beschwezen	10,000	"
52	Consignatiën van allen aard	12,000,000	"
Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen.			
A. — Bestuur der Spoorwegen.			
53	Inning en uitbetaling voor rekening van derden, wegens vervoer van goederen (voorschotten en terugbetalingen)	74,000,000	"
54	Ontvangen vervoerprijzen betreffende den afstand afgelegd op de spoorwegen wier standplaatsen niet in rechtstreeks verkeer zijn althoe wel getarifeerd zijnde met die van den Staatsspoorweg (verdere vervoerprijzen)	150,000	"
55	Rekeningen voor order	5,000,000	"
56	Waarborgen gestort door de geabonneerden aan den ijzeren weg	200,000	"

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
	<i>B. — Administration des Postes.</i>		
57	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	510,000,000 .	
58	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	225,000,000 .	665,250,000 .
59	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	2,400,000 .	
60	Encaissement et paiement de coupons	1,500,000 .	
	<i>C. — Administration des Télégraphes.</i>		
61	Provisions versées par les abonnés au téléphone en garantie du paiement des taxes de leurs communications	65,000 .	
	<i>D. — Administration de la Marine.</i>		
62	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	25,000 .	
65	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822)	9,000 .	
	<i>Ministère de la Justice.</i>		
64	Masse des détenus (administration des prisons)	270,000 .	
65	Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État .	2,800,000 .	
66	Colonies et asiles d'aliénés de l'État	1,510,000 .	
67	Institution royale de Messines	170,000 .	
	<i>Ministère de l'Agriculture.</i>		
68	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	40,000 .	
69	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État . . .	20,000 .	

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<i>B — Bestuur der Posterijen.</i>		
57	Inning en uitbetaling van kwitantien voor rekening van derden.	510,000,000 .	665,250,000 .
58	Gelden aan het Postbestuur toevertrouwd en betaalbaar gemaakt bij postmandaten en bons.	225,000,000 .	
59	Postabonnementen op de nieuwsbladen betaald aan de uitgevers	2,400,000 .	
60	Inning en uitbetaling van interestkoepons	1,500,000 .	
	<i>C. — Bestuur der Telegrafen.</i>		
61	Voorraadsom gestort door de geabonneerden aan den telefoon tot waarborg der betaling van de taksen voor hunnen dienst	65,000 .	
	<i>D. — Zeezezen.</i>		
62	Terugbetaling der loodsrechten aan het Nederlandsch bestuur	25,000 .	
65	Terugbetaling aan de stad Oostende van de helft der sluisrechten (koninklijk besluit van 10 Juni 1822)	9,000 .	
	Ministerie van Justitie.		
64	Kleedingsfonds der gevangenen (bestuur der gevangenenissen).	270,000 .	
65	Landbouwkolonien van weldadigheid, bedelaarsgestichten en toevluchtsnizen van den Staat	2,800,000 .	
66	Koloniën en zinneloosgestichten van den Staat	1,510,000 .	
67	Koninklijk Instituut van Meessen	170,000 .	
	Ministerie van Landbouw.		
68	Kostgeld betaald door de leerlingen van 's Rijks Landbouwschool	40,000 .	
69	Kostgeld betaald door de leerlingen van 's Rijks Veeartsenijsschool	20,000 .	

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N ^o des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.			
CHAPITRE PREMIER.			
Subsides : Parts contributives de tiers dans la dépense de travaux publics.			
70	Subsides offerts à l'État pour travaux d'utilité publique.	75,000 "	4,064,426 61
71	— — — construction de routes.	20,000 "	
72	— — — entretien et amélioration des routes	60,000 "	
73	— — — — — bâtiments civils.	100,000 "	
74	— — — — — canaux et rivières.	550,000 "	
75	— — — — — prisons	10,500 "	
76	Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	100 "	
77	Travaux d'amélioration de l'Yser	28,826 61	
78	Entretien et amélioration des ports, côtes, phares, fanaux.	120,000 "	
79	Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	1,000,000 "	
80	Intervention de la ville de Gand dans la dépense de construction de nouvelles casernes en cette ville (5 ^e annuité)	100,000 "	
81	Part d'intervention de la Société anonyme « Les tramways bruxellois » dans les dépenses d'amélioration de la voirie à l'intérieur de la ville de Bruxelles	500,000 "	
82	Part d'intervention de la Société anonyme « Les tramways bruxellois » dans les dépenses à résulter de la création d'une avenue entre l'entrée du bois de la Cambre, lisière gauche, et l'avenue de Tervueren par Boitsfort et Auderghem	1,500,000 "	
CHAPITRE II.			
Fonds de remploi : Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.			
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
85	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'enseignement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants)	500 "	

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

Nº der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
TITEL II. — UITGAVEN OP BIJZONDERE MIDDELEN AAN HET VOORAFGAAND VISA VAN DE REKENKAMER ONDERWORPEN.			
HOOFDSTUK I.			
Toelagen : Bijdragen van derden in de uitgaven voor openbare werken.			
70	Toelagen den Staat aangeboden voor werken van openbaar nut	75,000 »	4,064,420 61
71	— — — — — het maken van wegen	20,000 »	
72	— — — — — onderhoud en verbetering der wegen	60,000 »	
73	— — — — — burgerlijke gebouwen	100,000 »	
74	— — — — — vaarten en rivieren	550,000 »	
75	— — — — — gevangenissen	10,500 »	
76	Werken voor het inrichten van nieuwe ponten en overzetbooten	100 »	
77	Verbeteringswerken aan den Yzer	28,826 61	
78	Onderhoud en verbetering der havens, kusten, vuurtorens en seinvuren	120,000 »	
79	Bijdragen van derden in de uitgaven van eersten aanleg, van uitbreiding of van voltrekking van spoorwegen	1,000,000 »	
80	Bijdrage der stad Gent tot de uitgave voor het oprichten van kazernen in die stad (5 ^e jaarsom)	100,000 »	
81	Bijdrage der naamlooze maatschappij « Les tramways bruxellois » in de uitgaven voor de verbetering der wegen in binnen de stad Brussel	500,000 »	
82	Bijdrage der naamlooze maatschappij « Les tramways bruxellois » in de uitgaven voort te komen uit het aanleggen van eenen baan tusschen den ingang van ter Kamerenbosch, linke boschkant, en de baan van Tervueren langs Boschvoorde en Anderghem	1,500,000 »	
HOOFDSTUK II.			
Weder te beleggen gelden : Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik geraakte voorwerpen; verkoop van onderscheidene voorwerpen; terugbetaling van tot de Begrooting behorende voorschotten; laksen, cijns en rechten van verschillenden aard.			
Ministerie van Binnenlandse Zaken en Openbaar Onderwijs.			
83	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die belast zijn met de uitreiking der getuigschriften van bekwaamheid voor het onderricht der teekenkunst, der lichaams-oefenkunst, van het naaiwerk, der handwerken (jongensscholen), van de huishoudkunde en van den landbouw (lager onderwijs), alsmede voor het onderricht in de bewaarscholen (kindertuinen).	500 »	

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
84	Produit du Tir national.	2,000 "	
85	Produit de la vente de moulages provenant du Musée royal d'histoire naturelle	7,200 "	
Ministère de l'Agriculture.			
86	Produit du Jardin botanique.	6,000 "	
87	Inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays. -- Produit des droits de contrôle Service de la surveillance sanitaire à la frontière.	100,000 "	
88	Produit des taxes d'expertise des viandes.	60,000 "	
89	Produit des conférences; produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvement et analyse d'échantillons	3,000 "	
90	Produit de la vente du <i>Bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires</i> . .	1,000 "	
91	Service sanitaire des ports de mer et des côtes: produit des patentes de santé et des droits sanitaires	35,000 "	
92	Produit des examens pour le recrutement du personnel des Eaux et Forêts	500 "	
93	Expositions générales des beaux-arts	15,000 "	
94	Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges	5,000 "	
95	Produit de la vente des photographies provenant des Musées des arts décoratifs et industriels	3,000 "	
Ministère de l'Industrie et du Travail.			
96	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles et classes ménagères subventionnées	500 "	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
97	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section	500 "	
A. — Chemin de fer.			
98	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	1,000,000 "	
99	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent. . .	200,000 "	4,101,000

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
84	Opbrengst der Nationale Schietbaan	2,000 "	
85	Opbrengst van den verkoop van vormgedaanten voortkomende van het Koninklijk Museum van natuurlijke geschiedenis	7,200 "	
	Ministerie van Landbouw.		
86	Opbrengst van den Kruidtuin	6,000 "	
87	Gezondheidsinspectie der huisdieren bij den invoer in het land. — Opbrengst der controlrechten. Dienst van het gezondheidstoezicht aan de grenzen.	100,000 "	
88	Opbrengst der waardeertaksen van het vleesch	60,000 "	
89	Opbrengst der voordrachten en der examens voor het bekomen der getuigschriften van inspecteur-deskundige van het vleesch; nemen en ontleiden van stalen	3,000 "	
90	Opbrengst van den verkoop van den <i>Bulletijn van den inspectie-dienst der eetwaren</i>	1,000 "	
91	Gezondheidsdienst der zeehavens en kusten : Opbrengst der gezondheidspatenten en der gezondheidsrechten	35,000 "	
92	Opbrengst der examens voor het verwerven van het personeel der bоссchen en waters.	500 "	
93	Algemeene tentoonstellingen voor schoone kunsten	13,000 "	
94	Opbrengst van het verkoopen van vormgedaanten voortkomende des Museums der verwisselingen	5,000 "	
95	Opbrengst van het verkoopen van lichtbeeldsels voortkomende van de Museums voor versier- en nijverheidskunst	3,000 "	
	Ministerie van Nijverheid en Arbeid.		
96	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die gelast zijn met het afleveren der bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderricht der huishoudkunde en huishoudelijke werken in de ondersteunde huishoudscholen en -klassen . .	500 "	
	Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen.		
97	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die gelast zijn met het afnemen der toelatingsproeven voor het ambt van ingenieur en van onder-sectieoverste	500 "	
	A. — Spoorwegen.		
98	Blokken, riggels en bijhoorigheden, vaststaande materieel der baan	1,000,000 "	
99	Dienst der wegen en werken, niet inbegrepen de voorwerpen vermeld in voorgaand artikel	200,000 "	4,101,000 "

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (suite).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
100	Service de la traction et du matériel	1,000,000 »	
101	Service des transports	500,000 »	
102	Services en général	200,000 »	
105	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	100,000 »	
	<i>B. — Postes et télégraphes.</i>		
104	Services communs	2,000 »	
105	Service des postes	12,000 »	
106	Service des télégraphes et des téléphones	150,000 »	
	<i>C. — Marine.</i>		
107	Service de la traction et du matériel	20,000 »	
	Ministère de la Guerre.		
108	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	400,000 »	
109	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
110	Service de la pharmacie centrale de l'armée	90,000 »	
111	Service de la remonte spéciale des officiers	200,000 »	
112	École militaire. — Pension des élèves	150,800 »	
	Ministère des Finances et des Travaux publics.		
113	Remboursement d'avances faites par l'Administration des Ponts et Chaussées pour le reffoulement ou la destruction de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables	20,000 »	
114	Atelier de photographie des Ponts et Chaussées. Produit de la vente de plans, documents, publications, annales, etc., affecté au paiement de fournitures, de frais de surveillance, de clichés, d'autographies, de salaires d'ouvriers temporaires	16,000 »	

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	SAMEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
100	Trek- en materieeldienst	1,000,000	"
101	Vervoerdienst	300,000	"
102	Diensten in het algemeen.	200,000	"
103	Geldstortingen hebbende eene bijzondere bestemming of betreffende verscheidene diensten	100,000	"
B. — <i>Posterijen en telegraphen.</i>			
104	Gemeenschappelijke diensten	2,000	"
105	Postdienst	12,000	"
106	Telegraaf- en telefoondienst	150,000	"
C. — <i>Zeezezen.</i>			
107	Trek- en materieeldienst	20,000	"
Ministerie van Oorlog.			
108	Dienst der werkgestichten voor de artillerie	400,000	"
109	Dienst van het militair Landkaartsinstituut	15,000	"
110	Dienst der centrale apotheek van het leger	90,000	"
111	Dienst der bijzondere paardenremonte van de officiers	200,000	"
112	Militaire school. — Pensioen der leerlingen	136,800	"
Ministerie van Financiën en Openbare Werken.			
113	Terugbetaling van voorschotten gedaan door het Bestuur van Bruggen en Wegen voor het vlotmaken of vernietigen van gezonken schepen en voor de herstelling van beschadigingen veroorzaakt aan de havenwerken of die der bevaarbare waterwegen.	20,000	"
114	Werkhuis van lichtbeeldkunst der Bruggen en Wegen. Opbrengst van den verkoop van plans, documenten, uitgaven, jaarboeken, enz., bestemd tot het betalen van benodigdheden, van kosten van toezicht, van clichés, van autographies, van dagloon van tijdelijke werklieden	16,000	"

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (suite).

N ^{os} des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE III.			
Services divers.			
115	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 "	271,335 84
116	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	1,535 84	
117	Création d'une école de bienfaisance de l'Etat, à Ypres (Legs Godtschalck).	120,000 "	
118	Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'Institut Rommelaere (Fondation Arthur Renier).	20,000 "	
119	Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	120,000 "	
CHAPITRE IV.			
Fonds spéciaux constitués au moyen de crédits inscrits au Budget ordinaire.			
120	Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	250,000 "	300,000 "
121	Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'Ecole militaire, institué par la loi du 9 août 1897.	50,000 "	
TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.fr.			1,710,026,492 45

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics.*

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
Verscheidene diensten.			
115	Borgtochten der in gebreke blijvende aannemers.	10,000 "	271,333 84
116	Terugbetaling van leeningen aan provinciën en aan gemeenten voor oprichting en meubilering van schoolgebouwen.	1,335 84	
117	Oprichting eener weldadigheidsschool van den Staat, te Ieperen (legaat Godtschalek).	120,000 "	
118	Oprichting van een gesticht voor geneeskundige studiën onder de benaming van " Institut Rommelaere " (Fondatie Arthur Renier).	20,000 "	
119	Terugbetalingen der voorschotten gedaan, voor rekening der provinciën en gemeenten, tot betaling der jaarwedden van gemeente onderwijzers in beschikbaarheid gesteld wegens ambtsalschaffing	120,000 "	
HOOFDSTUK IV.			
Bijzondere fondsen gemaakt bij middel van kredieten ingeschreven op de gewone Begrooting.			
120	Bijzonder en tijdelijk fonds van 10 miljoen voor buitengewone werken van wegenis, ingesteld door de wet van 28 Juni 1896.	250,000 "	300,000 "
121	Bijzonder en tijdelijk fonds van 20 miljoen voor het bouwen, verbeteren en meubi- leeren der kazernen, der militaire hospitalen en der militaire school, ingesteld door de wet van 9 Augustus 1897.	50,000 "	
TOTAAL DER BEGROOTING DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER . . fr.			1,710,626,492 45

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{de} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en van Openbare Werken,
P. DE SMET DE NAEYER.*

(28)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1903

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1901.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1901.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1900.	Exercice 1901.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café (Droit de douane).	2,900,000	"	3,320,079 80	3,320,079 80	7,610 84	3,312,468 96	100 %	3,312,468 96
Eaux-de-vie étrangères . . id. .	2,000,000	"	2,883,494 50	2,883,494 50	"	2,883,494 50	(1)	621,780 58
Bières id. .	650,000	"	762,458 26	762,458 26	3,219 58	759,238 68	35 %	265,733 54
Betteraves id. .	150,000	"	190,271 88	190,271 88	709 42	189,562 46		66,346 86
Sirops et mélasses id. .	250,000	"	152,324 28	152,324 28	2,150 70	150,173 58		45,560 75
Vinaigres et acides acétiques. id. .	250,000	"	238,327 44	238,327 44	3,501 73	234,825 71		82,137 40
Vins étrangers . . (droit d'accise).	7,800,000	2,547 14	7,847,440 20	7,849,987 34	96,117 18	7,753,870 16	(1)	2,715,854 56
Eaux-de-vie indigènes . id. .	53,500,000	145,510 64	60,738,333 31	60,881,843 95	"	60,881,843 95		13,128,219 42
Bières id. .	20,000,000	503 94	20,001,571 98	20,003,075 92	48,917 10	20,553,158 82		7,195,605 59
Vinaigres de bières . . id. .	20,000	"	20,635 34	20,635 34	"	20,635 34		7,229 37
Id. autres que de bières. id. .	40,000	"	71,873 94	71,873 94	1,810 17	70,063 77	35 %	24,522 32
Acide acétique . . . id. .	60,000	"	42,544 65	42,544 65	"	42,544 65	(2)	14,890 63
Sucres (droits de douane et d'accise).	3,600,000	"	5,685,097 50	5,685,097 50	4,833 54	5,680,263 96		1,988,064 65
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	90,320,000	146,561 72	99,214,595 28	99,360,935 "	161,349 44	99,199,605 50		26,151,963 76
Postes	24,918,000	1,143,236 96	24,127,574 76	25,270,611 72	"	25,270,611 72	41 %	10,360,650 80
TOTAL. . . . fr.	118,138,000	1,289,798 68	126,601,847 84	127,951,646 52	168,960 28	127,782,686 24		39,825,385 52

Prélèvement sur la réserve (application du § 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862) fr. 129,900 17

ENSEMBLE fr. 39,955,375 69

Minimum (art. 16 de la loi du 30 décembre 1896). . . . 35,196,004 90

Excédent (art. 18 de la loi du 30 décembre 1896). . . . fr. 4,759,370 79

(1) Maximum de 13,750,000 francs du chef des recettes sur les eaux-de-vie indigènes et étrangères (article 3 de la loi du 17 juin 1896).

(2) Deduction faite d'une somme de fr. 27 74 provenant de la régularisation annuelle des écritures.

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 1901; SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1901.

A. — *Compte des recettes et des dépenses pour l'année 1901.*

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1902, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1900, un solde en caisse de. fr. 318 50

Recettes. — Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1901 d'un capital nominal de 263,600 francs en titres de la Dette publique à 2 1/2 % 6,590 »

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} janvier 1901 d'un capital nominal de 1,374,800 francs en titres de la même Dette à 3 % (1^{re} série) 20,622 »

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} juillet 1901 d'un capital nominal de 1,379,500 francs en titres de la même Dette à 3 % (1^{re} série) 20,692 50

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} mai 1901 d'un capital nominal de 11,799,300 francs en titres de la même Dette à 3 % (2^e série) 176,989 50

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} novembre 1901 d'un capital nominal de 12,007,700 francs en titres de la même Dette à 3 % (2^e série) 180,115 50

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1901 d'un capital nominal de 302,600 francs en titres de la même Dette à 3 % (3^e série) 9,078 »

Produit de la réalisation d'un capital nominal de 154,800 fr. en titres de la Dette publique à 3 % (2^e série) 149,865 65

TOTAL DES RECETTES. . . . fr. 564,271 65

Dépenses. — Prélèvement opéré au profit du fonds communal fr. 149,798 15

Achat d'un capital nominal de 4,700 francs en titres de la Dette publique à 3 % (1^{re} série) (1) 4,505 34

Achat de 24,900 francs en titres de la même Dette à 3 % (2^e série) (2) 23,885 32

Achat de 183,700 id. id. (3) 176,918 41

— de 24,700 — — (4) 23,963 12

— de 182,100 — — (5) 180,719 07

— de 4,500 — 3 % (3^e série) (6) 4,446 37

564,235 78

SOLDE EN CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 1901. . . . fr. 35 87

(1) Y compris fr. 12 14, montant des intérêts avancés.

(2) — 130 72 — —

(3) — 15 31 — —

(4) — 127 62 — —

(5) — 75 87 — —

(6) — 0 37 — —

TOTAL des intérêts avancés sur achats de titres en 1901 fr. 362 05

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1901.

Retenues sur le revenu du fonds communal . . .	1864 à 1900.	8,690,480 43	8,690,480 43	19,922,216 86
	1901.	„	„	
Bénéfice sur la vente de titres	1864 à 1900.	645,859 54	656,471 15	
	1901.	10,611 59	„	
Intérêts encaissés sur les capitaux placés, après déduction des intérêts avancés sur achats de titres. . .	1864 à 1900.	10,159,978 93	10,575,265 30	
	1901.	415,286 37	„	

A déduire :

Prélèvements sur la réserve au profit des communes.	1864 à 1900.	7,017,100 49	7,166,898 64	7,175,210 09
	1901.	149,798 15	„	
Perte sur la vente de titres.	1864 à 1900.	8,511 45	8,511 45	
	1901.	„	„	

RESTE fr. 12,747,006 77 ⁽¹⁾

Cette somme dépassant le maximum de la réserve (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862), qui est de ⁽²⁾. 12,617,016 60

il y a lieu d'attribuer la différence au fonds communal, soit fr. 129,990 17

Au 31 décembre 1901, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 % un capital nominal de	fr.	263,600 »
— 3 % (1 ^{re} série) — —		1,379,500 »
— 3 % (2 ^e série) — —		12,189,800 »
— 3 % (3 ^e série) — —		307,100 »
CAPITAL NOMINAL TOTAL		fr. 14,140,000 »

A la même date, il restait à prélever sur la réserve une somme de fr. 129,990 17

L'encaisse au 31 décembre 1901 étant de 35 87

il devra être réalisé des titres à concurrence d'un capital effectif de fr. 129,954 30

(¹) Non compris la plus-value des titres en portefeuille.

(²) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1898.	fr. 36,753,802 33
1899.	38,358,079 71
1900.	38,461,267 40

ENSEMBLE. fr. 113,553,149 44

MOYENNE. 37,851,049 81

1/3 OU MAXIMUM 12,617,016 60

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862).

(32)

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL ET FONDS SPÉCIAL.

ÉTAT

*indiquant la part attribuée aux communes à octrois dans les répartitions
du fonds communal et du fonds spécial pour l'année 1901.*

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.			
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1893.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal.	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnée dans la colonne précédente.	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col. 3 et 5).
1.		3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	25,576 27	5,258	2,315 75	25,890 02
2	Termonde	82,117 02	0,606	6,821 93	88,938 95
3	Bruges	472,917 .	50,014	55,518 63	508,435 63
4	Lokeren	92,712 58	19,667	13,966 93	106,679 57
5	Hasselt	98,085 15	15,249	10,829 44	108,914 59
6	Hodimont	54,896 75	5,075	5,602 71	58,499 46
7	Gand	1,691,549 86	149,475	106,155 27	1,797,505 13
8	Louvain.	592,117 50	40,624	28,850 11	420,967 70
9	Mons.	554,919 19	25,221	17,911 50	572,830 49
10	St-Nicolas	164,589 70	28,250	20,062 42	184,652 12
11	Tournai	550,511 95	54,442	24,430 82	560,771 77
12	Malines	568,670 16	51,014	56,228 82	404,898 98
13	Ypres	156,988 78	16,505	11,721 42	148,710 20
14	Maeseyck	17,452 91	4,511	3,205 60	20,658 51
15	Turnhout.	82,901 83	20,945	14,874 60	97,776 43
16	Furnes	56,015 58	5,577	3,960 64	40,574 02
17	Poperinghe	52,543 55	11,112	7,891 45	60,435 .
18	Arlon.	65,171 48	9,122	6,478 21	69,649 69
19	Diest.	55,477 61	8,551	6,058 50	59,536 11
20	Bruxelles	3,701,581 94	211,429	150,151 40	3,911,533 34
21	Audenarde	46,065 16	6,946	4,952 87	50,996 03
22	Lierre	114,255 24	22,654	10,088 28	130,341 52
23	Liège.	1,725,422 83	175,706	125,561 50	1,848,784 53
24	La Bouverie	19,479 69	6,552	4,653 06	24,132 75
25	Namur	311,712 06	30,087	21,367 01	333,079 07
26	Philippeville.	9,582 24	1,377	977 91	10,560 15
27	Ath	66,458 24	11,059	7,853 82	74,312 06
28	Tirlemont.	106,589 84	17,855	12,680 16	119,070 .
29	Frameries.	44,010 61	10,821	7,684 79	51,695 40
30	St-Trond	73,814 10	12,805	9,157 70	82,971 80
31	Ostende.	292,984 51	59,541	28,080 99	321,065 50
32	Menin	69,121 04	19,312	13,714 83	82,835 92
33	Dinant	59,767 95	7,763	5,513 08	65,281 03

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit.	QUOTES PARTS supplémentaires du chef de l'exercice de la population de fait sur celle de droit (art. 15 de la loi du 30 déc. 1896).	TOTAL des quotes parts dans la répartition du fonds spécial (col. 7 et 8).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col. 6 et 9).	
7	8	9.	10.	
5,258 "	"	5,258 "	20,148 02	
9,606 "	"	9,606 "	98,544 95	
50,014 "	"	50,014 "	558,449 65	
19,667 "	"	19,667 "	126,546 57	
15,250 "	1,929 "	15,249 "	121,165 59	
5,075 "	"	5,075 "	45,572 46	
149,475 "	"	149,475 "	1,946,978 15	
40,624 "	"	40,624 "	461,591 70	
25,221 "	"	25,221 "	598,051 49	
28,250 "	"	28,250 "	212,902 12	
54,442 "	"	54,442 "	595,215 77	
51,014 "	"	51,014 "	455,912 98	
16,505 "	"	16,505 "	165,215 20	
4,511 "	"	4,511 "	25,147 51	
20,47 "	2,193 "	20,945 "	118,721 45	
5,577 "	"	5,577 "	46,151 02	
11,112 "	"	11,112 "	71,547 "	
8,029 "	1,095 "	9,122 "	78,771 09	
8,551 "	"	8,551 "	68,067 11	
179,118 "	52,511 "	211,429 "	4,122,962 34	
6,141 "	805 "	6,946 "	57,942 03	
20,155 "	2,521 "	22,654 "	152,995 52	
147,681 "	26,625 "	175,706 "	2,022,490 33	
6,552 "	"	6,552 "	50,684 75	
50,037 "	"	50,087 "	565,166 07	
1,577 "	"	1,577 "	11,757 15	
9,868 "	1,191 "	11,059 "	85,371 06	
15,985 "	1,870 "	17,855 "	156,928 "	
10,821 "	"	10,821 "	62,516 40	
12,805 "	"	12,805 "	95,866 89	
28,845 "	10,696 "	59,541 "	560,606 50	
15,710 "	5,602 "	19,312 "	102,147 92	
7,048 "	715 "	7,763 "	73,044 03	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.			
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1895.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnée dans la colonne précédente.	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col. 3 et 5).
1.	2.	3.	4.	5.	6.
54	Alost	162,380 31	30,069	21,534 22	183,754 53
55	Verviers	449,725 22	48,907	54,752 48	484,455 70
36	Huy	121,731 02	14,486	10,287 58	132,018 60
37	Dixmude	30,017 38	3,989	2,852 88	32,850 24
58	Tongres	60,511 10	9,508	6,794 95	67,306 05
59	Courtrai	287,552 11	33,009	24,081 29	311,615 40
40	Quaregnon	57,911 98	16,249	11,559 62	69,451 60
41	Lessines	39,808 01	9,775	6,941 05	46,750 86
42	Hérenthals	21,711 02	7,322	5,199 89	26,910 91
43	Spa	72,097 82	8,809	6,235 92	78,355 74
44	Nivelles	85,612 87	11,745	8,540 99	91,953 86
45	Grammont	59,593 80	11,999	8,521 38	67,915 18
46	Gheel	40,123 96	15,540	9,473 72	49,597 68
47	Stavelot	24,870 87	4,590	3,259 70	27,830 57
48	Aerschot	26,802 07	6,956	4,039 07	31,742 04
49	Ninove	36,010 85	7,647	5,450 70	41,441 55
50	Dour	49,951 96	10,603	7,529 98	57,481 94
51	Renaix	81,547 97	20,090	14,267 40	95,815 37
52	Péruwelz	56,660 78	8,272	5,874 56	62,535 34
53	Anvers	3,671,520 23	285,600	202,825 72	3,874,145 95
54	Pâturages	41,843 93	10,739	7,626 56	49,470 49
55	Mariembourg	5,089 27	1,006	714 44	5,803 71
56	Herve	29,384 12	4,763	3,382 55	32,766 67
57	Rœulx	16,144 15	2,888	2,050 98	18,195 13
58	Wavre	51,231 30	7,575	5,379 56	56,610 86
59	Jodoigne	31,145 69	4,283	3,041 67	34,185 36
60	Charleroi	234,525 87	24,778	17,596 69	251,922 56
61	Leuze	42,274 64	5,857	4,145 28	46,419 92
62	Basel	9,816 41	3,088	2,193 01	12,009 42
63	Steendorp	7,703 30	2,932	2,082 25	9,785 53
64	Beaumont	17,315 96	2,071	1,470 77	18,786 73
65	Wasmes	52,118 24	14,660	10,411 15	62,529 39
66	Enghien	30,868 11	4,313	3,062 98	33,951 09

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires du chef de l'excédent de la population de fait sur celle de droit (art 15 de la loi du 30 déc. 1896)	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds spécial (col. 7 et 8).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col. 6 et 9).	
7	8	9.	10.	11.
25,514 .	4,525 .	30,060 .	213,805 53	
48,007 .	"	48,907 .	535,362 70	
14,486	"	14,486 .	140,504 00	
3,080 .	"	3,080 .	50,830 24	
8,596 .	972 .	9,568 .	70,874 05	
30,585 .	3,526 .	35,009 .	345,522 40	
14,561 .	1,888 .	16,249 .	85,700 00	
8,225 .	1,550 .	9,775 .	50,525 86	
0,007 .	1,315 .	7,522 .	34,252 01	
7,109 .	1,700 .	8,809 .	87,102 74	
10,642 .	1,103 .	11,745 .	105,698 86	
10,891 .	1,108 .	11,009 .	79,914 18	
12,026 .	1,314 .	13,340 .	02,937 68	
4,590 .	"	4,590 .	52,420 57	
0,254 .	722 .	0,956 .	38,698 04	
0,870 .	777 .	7,047 .	40,088 55	
10,603 .	"	10,603 .	68,084 04	
16,912	3,178 .	20,090 .	115,905 37	
8,272 .	"	8,272 .	70,807 34	
224,012 .	61,588 .	285,600 .	4,159,745 05	
10,739 .	"	10,739 .	60,209 49	
1,006 .	"	1,006 .	6,809 71	
4,763 .	"	4,763 .	37,529 67	
2,888 .	"	2,888 .	21,083 13	
7,575 .	"	7,575 .	04,185 86	
4,283 .	"	4,283 .	58,468 36	
20,068 .	4,110 .	24,778 .	276,700 56	
5,837 .	"	5,837 .	52,250 92	
3,088 .	"	3,088 .	15,097 42	
2,952 .	"	2,952 .	12,717 53	
2,071 .	"	2,071 .	20,857 73	
13,105 .	1,555 .	14,660 .	77,189 30	
4,313 .	"	4,313 .	38,244 00	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.			
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1895.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnée dans la colonne précédente.	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col. 5 et 6).
1.	2.	3.	4.	5.	6.
67	Soignies	55,507 02	9,927	7,049 00	62,557 52
68	Gembloux.	28,544 56	5,956	2,809 44	31,355 80
69	Binche	69,969 80	11,512	8,175 52	78,145 52
70	Roulers.	120,814 67	25,251	16,498 05	137,512 72
71	Hornu	40,500 18	10,670	7,577 55	48,077 75
72	Tamise	41,670 95	12,465	8,850 80	55,521 84
73	Blankenberghe.	71,915 .	5,044	5,582 12	75,497 12
74	Vilvorde	66,983 59	15,748	9,765 47	75,851 86
75	Bouillon	12,202 54	2,678	1,901 84	14,104 58
76	Fontaine-l'Évêque	55,252 51	5,550	5,741 46	59,195 97
77	Bastogne	14,052 45	5,655	2,505 68	16,648 11
78	Chimay	50,190 80	5,508	2,540 56	52,540 06
79	Jemappes	61,591 68	11,682	8,296 25	69,687 93
80	Flénu.	18,290 58	4,410	5,151 87	21,451 25
81	Eccloo	48,423 50	15,054	9,256 41	57,684 77
	TOTAUX	17,976,141 07	1,867,919	1,526,547 56	19,502,689 55

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit	QUOTES PARTS supplémentaires du chef de l'excédent de la population de fait sur celle de droit (art 15 de la loi du 30 dec 1893)	TOTAL des quotes parts dans la repartition du fonds spécial (col 7 et 8).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col 6 et 9)	
7	8	9	10	11
9,007 .	920 .	9,927 .	72,484 52	
5,956 .	»	5,956	55,509 80	
10 104 .	1,403 .	11,512 .	89,637 52	
20,559 .	2,812 .	23,371	160 545 72	
8,854 .	1,816 .	10,670 .	58,747 75	
11,030 .	1,424 .	12,454 .	65,984 84	
4,110 .	928	5,044 .	80,541 12	
11,158 .	2 610 .	13,768 .	89,509 86	
2,405 .	275 .	2,678 .	16,782 58	
5,550 .	»	5,550 .	44,745 07	
5,261 .	504 .	5,765	20,505 11	
5,508 .	»	5,508	55,848 08	
11,082 .	»	11,082 .	81,569 95	
4,410 .	»	4,410 .	25,841 25	
11,042	1,592	12,634 .	70,718 77	
1,675,905 .	192,014 .	1,867,919 .	21,170,608 55	

(40)

ANNEXE D.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(Lois des 18 juillet 1860 et 20 décembre 1862.)

1860 à 1895.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRIBU- (de l'année précé- dente servant de base à la répartition du	
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Retenu- e au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à octrois.	Communes sans octrois.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (161 jours)	6,721,511 48	229,470 00	.	.	.	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02
1861	13,255,570 57	580,637 55	.	.	.	14,872,952 82	9,475,462 60	7,694,848 52
1862	15,795,568 82	550,040 44	.	.	.	15,444,428 58	9,548,003 25	7,778,737 05
1863	16,557,282 51	176,727 04 (pour 201 jours)	(b) 184,790 98	.	(b) 184,790 98	15,995,757 80	9,024,554 05	7,884,452 44
1864	16,445,952 67	.	(b) 407,240 25	.	(b) 595,575 25	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70
1865	17,522,080 27	.	(b) 429,701 61	.	(b) 1,050,252 54	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55
1866	17,956,500 95	.	(b) 446,026 79	.	(b) 1,542,291 65	17,480,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29
1867	18,378,568 34	.	(b) 452,712 87	.	(b) 2,052,440 67	17,025,655 47	10,157,882 75	8,456,136 10
1868	17,752,716 08	.	(b) 516,546 06	.	(b) 2,442,525 86	17,456,169 42	10,257,819 26	8,550,524 95
1869	19,089,221 58	.	(b) 474,660 60	.	(b) 5,000,685 25	18,614,560 08	10,812,511 85	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	.	(b) 570,280 27 (e) 5,022,559 15	.	(b) 5,676,200 02 (e) 5,022,559 15	10,000,000 "	10,081,755 96	9,220,515 82
1871	18,046,040 04	.	(b) 402,239 78 "	(e) 1,465,598 81	(b) 4,504,711 05 (e) 3,120,446 46	10,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,408,476 20	.	(b) 536,471 99 (f) 14,504 50	.	(b) 5,015,072 06 (e) 1,735,069 04	20,047,500 "	11,359,915 56	9,509,652 42
1873	25,450,041 40	.	(b) 502,105 92	.	(b) 5,779,515 22 (e) 1,797,078 70	22,866,055 54	11,740,588 24	9,044,578 53
1874	25,483,830 01	.	(b) 601,850 22 "	(e) 212,618 51	(b) 6,052,860 18 (e) 1,655,568 95	25,094,618 75	11,000,465 00	10,204,189 14
1875	25,045,770 08	.	(b) 657,711 57	.	(b) 5,576,708 99 (e) 1,721,906 08	24,468,059 41	12,311,321 50	10,599,386 27
1876	25,399,910 18	.	.	(b) 50,516 74 (e) 54,500 25	(b) 7,818,845 00 (e) 1,775,252 41	25,461,817 17	12,615,573 12	10,950,208 98
1877	24,703,442 54	.	.	(b) 58,861 55 (e) 1,015,782 56	(b) 8,107,160 14 "	26,658,080 03	12,944,498 58	11,355,900 03
1878	25,774,678 20	.	.	(b) 1,754,642 67	(b) 8,445,856 11	25,509,320 87	13,170,174 70	11,751,585 27
1879	25,799,268 96	.	.	(b) 86,150 07	(b) 7,106,619 44	25,876,408 05	13,481,500 80	12,157,082 38
1880	25,066,900 39	.	.	(b) 347,704 59	(b) 7,518,992 59	26,014,604 98	13,735,281 41	12,341,793 69
1881	26,815,065 48	.	(b) 675,071 76	.	(b) 7,978,455 55	26,139,905 72	14,029,509 04	12,645,855 81
1882	27,507,295 52	.	(b) 574,207 44	.	(b) 8,670,111 85	27,155,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1883	27,308,111 56	.	.	(b) 205,783 06	8,800,756 06	27,605,894 62	14,545,954 87	13,161,500 15
1884	26,372,745 99	.	.	(b) 580,226 15	8,580,960 69	26,958,072 14	14,792,917 44	13,411,754 10
1885	29,551,848 35	.	(b) 111,304 65	.	9,077,521 64	29,240,545 70	15,215,502 43	13,894,055 73
1886	26,729,557 20	.	.	(b) 1,205,152 87	8,227,856 84	27,954,470 16	15,567,041 42	14,030,805 51
1887	28,581,430 96	.	(b) 550,708 96	.	9,276,254 55	28,044,602 "	15,488,502 76	14,219,830 80
1888	28,058,123 94	.	.	(b) 348,434 68	9,209,785 44	28,406,558 62	15,655,559 54	14,417,748 06
1889	26,885,762 67	.	.	(b) 1,242,800 92	8,450,766 99	28,128,565 59	15,855,373 17	14,635,501 56
1890	28,555,066 50	.	(b) 501,805 19	.	9,151,928 03	28,195,261 40	16,043,360 40	14,889,517 59
1891	32,407,343 "	.	.	(g) 76,084 00	9,414,264 85	32,483,427 08	15,007,745 05	14,528,091 41
1892	32,506,175 73	.	(b) 24,024 06	.	9,867,250 25	32,481,251 07	15,779,108 32	14,600,258 88
1893	32,505,047 20	.	(b) 196,562 95	.	10,550,882 24	32,360,384 25	16,002,845 60	14,854,370 13
1894	33,090,160 58	.	(b) 85,600 37	.	10,814,895 89	33,904,560 21	16,440,003 11	15,791,079 08
1895	34,967,294 90	.	.	228,710 "	10,972,799 57	35,196,004 90	16,605,680 18	16,052,359 70

DISTRIBUTIONS (dépense) fonds communal.		MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Mars le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
TOTAL.		les communes à octrois		les communes sans octrois.		est égale au revenu de l'octroi en 1850.	dépasse le revenu de l'octroi en 1850.	
10.	11.	à titre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.	13.	14.			15.
16,979,482 55	5,164,588 55	52,177 25	1,295,275 22	0.33000761	(a)	69	9	N. B. Pour les 51 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1850 s'élevait à fr 11,558,115 80.
17,170,511 01	11,510,410 65	97,057 14	5,265,485 05	0.121373299		67	11	
17,526,851 16	11,485,775 51	158,586 56	5,820,068 51	0.19169101		65	15	(c) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276618, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.33000764.
17,508,786 47	11,425,002 15	220,595 54	4,550,159 90	0.55173200		59	19	
17,737,424 40	11,409,511 95	256,296 81	4,591,097 66	0.51821052		58	20	(b) Réserve ordinaire, art 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).
18,027,925 86	11,551,821 06	542,884 74	5,198,482 86	0.63839506		55	25	
18,553,847 16	11,275,048 95	459,917 89	5,754,891 50	0.69125556	(c)	49	29	(d) Voir le renvoi (c).
18,594,018 92	11,230,210 90	554,501 79	6,160,748 78	0.73028086	(d)	46	52	
18,707,544 21	11,292,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0.66701931		50	28	(e) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un rera- veur que lorsque la répartition était ter- minée, une somme de 191 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la dé- duction de 191 francs de la somme répartie en 1867.
19,826,000 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 25	0.75369861		41	54	
20,211,067 78	9,765,906 89	2,080,462 55	7,147,650 58	0.77188762		41	57	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux com- munes de la somme de fr. 14,501 30, lors de la répartition de 1873.
20,606,014 65	9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,952 48	0.83143533		57	42	
20,950,565 98	9,486,453 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.89269263		53	46	(g) Réserve ordinaire art. 2 § 3 de la loi du 30 décembre 1862 (Moniteur n° 557).
21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,597 75	9,944,647 99	1.000988691		20	59	
22,164,652 25	8,604,256 54	4,320,604 17	10,100,778 04	0.93536592		22	57	
22,910,707 57	5,505,550 56	8,121,467 72	10,921,261 55	1.03036753		13	62	
23,565,872 10	5,505,550 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05431630		18	62	
24,300,459 21	5,600,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106165		15	65	
24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 51	11,706,288 55	0.99614548		17	65	
25,638,385 27	5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98449289		17	65	
26,077,075 10	5,551,158 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0.97344499		17	65	
26,673,564 85	5,565,518 66	8,677,060 76	12,097,014 50	0.95679787		18	62	
27,187,494 89	5,595,552 19	10,872,001 94	12,665,475 95	0.98168189		15	68	
27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0.98158419		12	69	
28,204,671 54	5,770,166 15	10,617,246 26	12,571,559 75	0.95785388		14	67	
29,100,558 16	2,679,087 52	12,722,005 94	15,859,450 44	0.99606988		9	72	
29,427,446 95	5,429,425 65	11,554,472 95	15,150,571 58	0.95534757		15	68	
29,708,342 56	5,429,425 65	11,585,004 14	15,252,252 25	0.9054721		15	68	
30,055,507 60	5,415,244 98	11,555,299 99	15,458,013 65	0.93343589		12	69	
30,468,674 73	5,415,244 98	11,595,058 08	15,517,680 55	0.91009101		12	69	
30,952,887 08	5,869,996 71	10,948,406 81	15,574,857 88	0.89827349		14	67	
30,196,754 44	551,577 90	16,518,111 15	15,615,958 05	1.00746746		5	78	
30,448,567 20	551,577 90	16,297,568 05	15,652,305 72	1.065650681		5	78	
30,857,224 79	551,577 90	16,254,974 52	15,565,032 05	1.047706666		5	78	
32,237,682 19	551,577 90	16,755,165 90	16,598,016 41	1.0510669		5	78	
32,718,015 88	105,695 29	17,820,872 10	17,260,459 42	1.0782287		2	79	

12

(44)

ANNEXE E.



RELEVÉ

*présentant le montant, les bases et l'emploi des revenus du fonds communal .
ainsi que le montant, les bases et la répartition du fonds spécial.*

Loi du 30 décembre 1896.)

1896 à 1901.

ANNÉE.	FONDS COMMUNAL.							
	REVENU BRUT.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME repartie entre les communes.	MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1893.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal.	EXCÉDENT des recettes sur le minimum. — DIFFÉRENCE entre les col. 6 et 7.
		PRÉLÈVEMENT sur le revenu du fonds communal.	REVENUS au profit du fonds communal.	MONTANT au 31 décembre.				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1896	35,407,555 71	"	473,559 54	11,508,100 33	35,881,115 03	55,196,004 90	6,241,829	685,110 15
1897	36,008,041 87	210,844 56	"	11,604,051 13	35,708,007 31	55,196,004 90	6,343,434	602,002 41
1898	36,574,508 88	"	170,203 45	11,875,024 14	36,753,802 53	55,196,004 90	6,429,710	1,557,797 43
1899	38,110,578 13	"	227,501 56	12,048,112 74	38,338,070 71	55,196,004 90	6,524,534	3,142,074 81
1900	38,311,460 25	"	140,708 15	12,321,108 81	38,461,267 40	55,196,004 90	6,617,244	3,205,262 50
1901	39,825,385 52	"	129,000 17	12,617,016 00	39,935,375 60	55,196,004 90	6,701,006	4,759,570 70

MONTANT des sommes réparties entre les communes		FONDS SPÉCIAL.				Observations.
		SOMME répartie d'après la population de droit à raison d'un franc par habitant.	EXCÉDANT de la population de fait sur celle de droit.	SUPPLÉMENT du chef de l'excédent de population mentionnée dans la colonne précédente.	TOTAL des sommes réparties du chef du fonds spécial (col 12 et 14).	
10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.
18,125,616 75	17,755,408 31	6,060,321	172,508	172,508	6,241,829	
18,103,555 04	17,694,764 27	6,060,321	274,115	274,115	6,345,434	
18,583,837 28	18,560,085 05	6,060,321	560,595	360,595	6,420,710	
18,855,566 64	19,502,513 07	6,060,321	455,013	455,015	6,524,554	
18,881,881 68	19,576,585 72	6,060,321	547,925	547,923	6,617,244	
19,302,689 55	20,652,086 16	6,060,321	652,375	652,375	6,701,696	